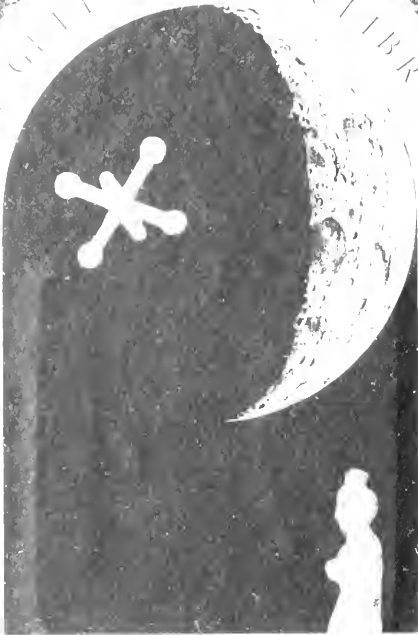
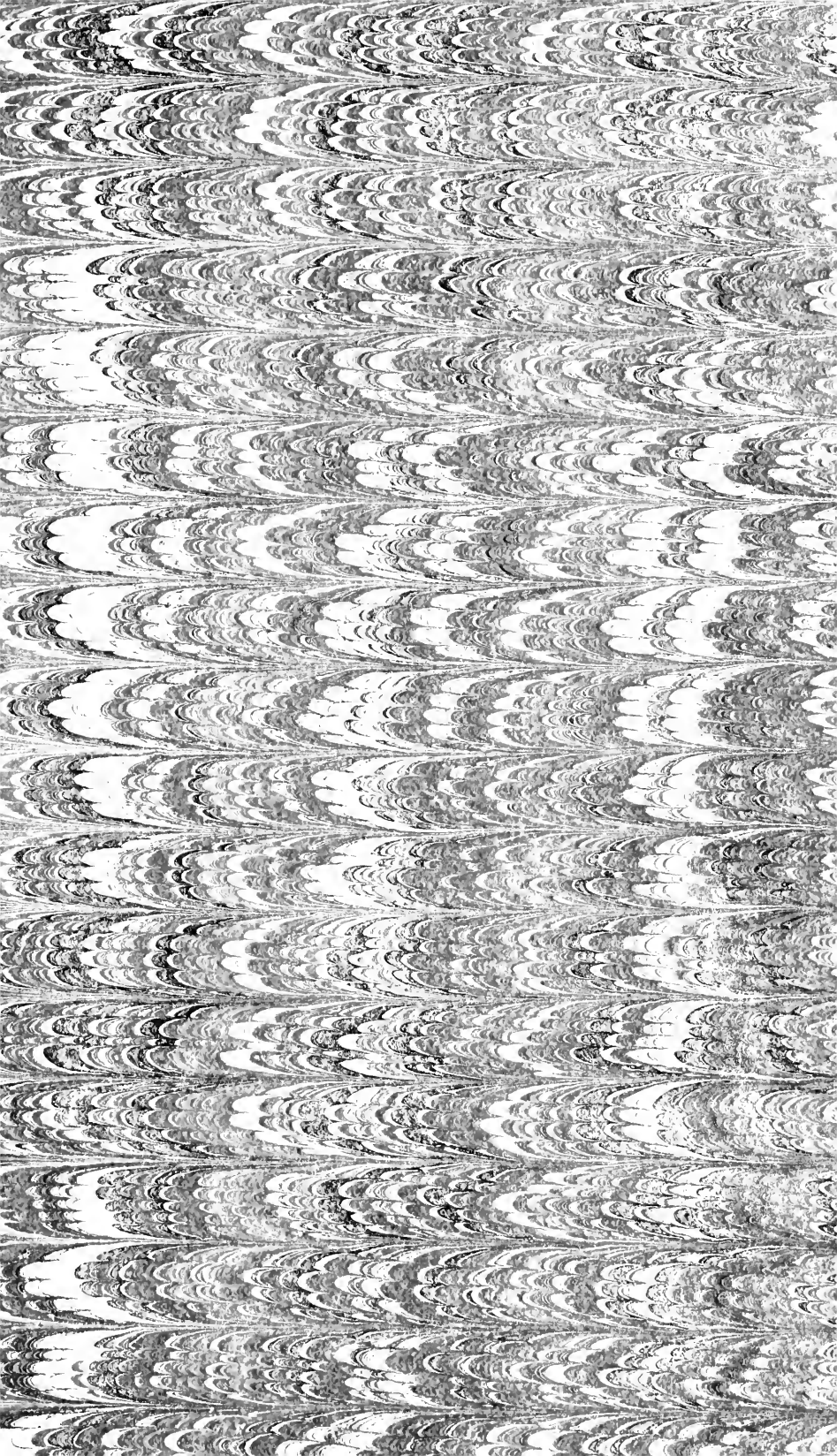


THE CITY CENTER LIBRARY



...
... for the moon
... have the D.A.S.



SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE NANTES

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE NANTES

ET DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

TOME VINGT-UNIÈME.

ANNÉE 1882.



NANTES

IMPRIMERIE DE VINCENT FOREST & ÉMILE GRIMAUD,

PLACE DU COMMERCE, 4.

1882

EXTRAIT

DES

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

SÉANCE DU MARDI 17 JANVIER 1882.

Présidence de M. Léon Maître.

Présents : MM. l'abbé Gallard, Seidler, A. Leroux, abbé Grégoire, C^{te} de l'Estourbeillon, de Lisle.

On procède à l'élection de MM. Poirier, ingénieur, et Aumont. Ces messieurs sont admis à l'unanimité comme membres résidants de la Société archéologique.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Une charmante brochure intitulée : *Les OEuvres de la Rochefoucauld*, est offerte à la Société par M. le marquis de Surgères.

Le premier travail inscrit à l'ordre du jour est intitulé : *Recherches sur les cérémonies du jour de l'an*, par M. l'abbé Dominique. Lecture en est donnée par M. de Lisle. Notre collègue a puisé dans un grand nombre de revues archéologiques et d'ouvrages anglais une riche collection de faits curieux se rattachant au cérémonial du jour de l'an. Si l'on en croit la tradition, cette coutume de fêter l'avènement de la nouvelle année remonterait à une très haute antiquité. L'auteur nous fait passer une charmante revue de ces usages tantôt poétiques et tantôt burlesques, depuis les druides jus-

qu'à nos jours. Au moyen âge, les souverains anglais observaient, ou plutôt faisaient observer avec soin, les rites de ces jours de fête et surtout l'usage de donner des étrennes. D'après certains comptes des recettes de la couronne, les présents de bonne année offerts par les évêques et les seigneurs à leur suzerain constituaient une très forte somme (792 livres sous Henri VIII). Dans les campagnes, des superstitions étranges étaient mêlées à la solennité du jour de l'an ; l'événement le plus futile devenait un présage de bonheur ou de malheur pour toute l'année, et afin de conjurer le mauvais sort, on employait les plus extravagantes précautions.

Ces croyances bizarres, que M. l'abbé Dominique nous signale de l'autre côté de la Manche, ne trouveraient-elles pas leur équivalent dans notre Bretagne ? Espérons que M. Dominique dirigera de ce côté ses savantes recherches et nous donnera bientôt une seconde partie de son excellent travail.

M. le Président donne lecture d'une note qui nous est adressée par M. Raoul de Rochebrune. Notre collègue a repris cette année les fouilles de la grotte des Cottès sur les bords de la Gartempe. (Département de la Vienne.)

Arrivé à une profondeur de deux mètres environ au-dessous de la couche de débris entassés à l'entrée de la grotte, M. de Rochebrune découvrit un amas de végétaux décomposés mesurant 40 à 50 c. de hauteur. Cet humus s'étendait non seulement sous le seuil même de la caverne, mais devant l'entrée, sur un rayon de 3 ou 4 mètres. C'est sans doute à cette place que les troglodytes venaient prendre leurs repas et se réchauffer au soleil.

Une quantité prodigieuse d'objets en silex et d'ossements se trouvaient entassés dans cette couche ; des couteaux, des grattoirs, des tarauds réunis souvent par 20 ou 30 dans la même motte de terre, ont été recueillis par M. de Rochebrune. Ces pièces sont travaillées avec beaucoup de soin ; des silex taillés en forme de poignards avec lame, poignée et pommeau, présentent un intérêt exceptionnel.

Parmi les ossements travaillés se trouvent également deux pièces d'un haut intérêt ; ce sont deux tibias d'auroch ou de renne préparés pour servir de sifflets et ornés de croix et de losanges dont le dessin rappelle un peu les gravures au couteau faites sur les manches des quenouilles de nos paysannes.

La faune quaternaire est représentée par des ossements de lion, de rhinocéros, d'hyènes et de mammouths.

Une dernière trouvaille, la plus heureuse de toutes, a terminé pour cette

année les fouilles des Cottés. A deux mètres en avant de la grotte, on a découvert un crâne humain et différentes parties d'un squelette, côtes, vertèbres, etc. Le crâne, très allongé de forme, est percé d'un trou dont les bords sont légèrement renflés comme par un exostose. Serait-ce là un de ces cas de trépanation si fréquemment observés dans les sépultures néolithiques ? M. de Rochebrune ne se prononce pas à ce sujet. — Il serait aussi extrêmement important de savoir si l'individu déterré à la grotte des Cottés est bien réellement contemporain de l'époque du renne, ou si le terrain paraissait avoir été remanié depuis cette époque, pour recevoir une sépulture. Presque tous les squelettes humains trouvés dans les cavernes sont, comme on le sait, postérieurs aux troglodytes.

M. Léon Maître commence ensuite la lecture de son magnifique travail sur le *Temporel des évêques de Nantes*. Rien de plus attrayant que cette histoire de notre cité, refaite pièce par pièce sur des actes authentiques et reliée à une étude approfondie des différentes transformations de nos monuments et de nos vieilles murailles. Les premiers germes de notre histoire locale sont, en effet, intimement mêlés à l'origine de l'évêché de Nantes ; à l'abri de la puissance épiscopale, les vieilles chartes se sont beaucoup mieux conservées que dans nos châteaux de guerre, exposés au sac et au pillage. C'est ainsi que la bibliothèque de l'évêché a gardé jusqu'à nous ces chartes du neuvième siècle, recopiées, il est vrai, mais enfin soigneusement préservées. C'est là que nous retrouvons à une haute antiquité les mentions de ce droit de tonlieu partagé par l'évêque, concession dont il faut peut-être faire remonter l'origine jusqu'au temps où saint Félix entreprit ses grands travaux de canalisation pour le bras de la rive droite de la Loire. Ça et là sont mentionnées, sous le nom de *mur Sarrazin*, nos vieilles fortifications gallo-romaines. L'origine du château de Nantes est aussi singulièrement éclaircie par le dépouillement de ces archives, car la demeure de l'évêque au dixième siècle s'élevait juste à l'emplacement occupé de nos jours par la partie N.-O des défenses du château. L'opinion qui donne Alain Barbetorte pour fondateur de notre château est donc de tout point erronée.

Je ne veux pas poursuivre plus loin cette analyse, espérant que M. Léon Maître voudra bien reprendre la lecture de son travail, dont nous avons seulement entendu les premiers feuillets ; ce sera pour tous un très réel avantage.

M. l'abbé Gallard et M. l'abbé Grégoire donnent ensuite quelques éclaircissements sur les délimitations territoriales de l'évêché de La Mée transformé plus tard en archidiaconé.

Notre collègue, M. Alcide Leroux, expose sous les yeux des assistants une très jolie petite hachette en fibrolithe, trouvée sur les bords de l'Isac, dans la commune de Saffré, et recueillie par M. Joseph Brivet. — Cette trouvaille est d'autant plus intéressante que les haches en pierre polie sont fort rares de ce côté de notre département.

La séance est levée à 9 heures.

Le Secrétaire-général,

PITRE DE LISLE.

SÉANCE DU 8 MARS 1882.

Présidence de M. le vicomte de la Laurencie, président.

Furent présents : MM. Léon Maître, baron de Wismes, Seidler, baron des Jamonières, Riardant, Montfort, Bougoüin, Perthuis-Laurant, Genuit, Evellin, marquis de Granges de Surgères, puis MM. Poirier et Aumont, membres élus à la dernière séance.

En l'absence de M. de Lisle, M. le marquis de Granges de Surgères remplit les fonctions de secrétaire.

Le bureau ainsi constitué, l'élection de M. le docteur Porson comme membre titulaire de la Société est mise aux voix et proclamée à la majorité. Je dis *majorité*, bien qu'il faudrait dire *unanimité*. — Mais une décision du Comité central, prise il y a quatre ans environ, impose au secrétaire l'obligation de ne jamais se servir du mot *unanimité*, pour des raisons qu'il est facile de comprendre.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants :

1^o *Carte topographique du diocèse de Nantes en 1790. Dressée d'après les plans du P. Gab. de Lambilly, S. J. (1706), et Ogée, sous-ingénieur des Ponts-et-Chaussées (1768), par l'Abbé Grégoire, prêtre. — In-plano. — Don de l'auteur à l'appui du travail si intéressant qu'il a lu dernièrement dans cette enceinte.*

2^o *Répertoire des travaux historiques contenant l'analyse des publications faites en France et à l'étranger sur l'histoire, les monuments et la langue de la France. Année 1882. N^o 1. — Paris, imprimerie Nationale. — MDCCCLXXXII. — In-8^o.*

3^o *Tables générales des 20 premiers volumes de la Société archéologique du département de Constantine. — Constantine, imprimerie L. Arnolet, 1881. — In-8^o.*

M. le Président dépose ensuite sur le bureau, au nom de M. Brunet, qui veut bien en faire hommage à la Société, un curieux et précieux souvenir de la guerre franco-allemande, retrouvé dans la boutique d'un maréchal ferrant, après l'incendie qui suivit l'héroïque défense de la ville de Châteaudun. C'est un bloc de fer formé par une réunion de clous contournés, déchirés, tordus et enlacés sous l'action violente du feu. Objet sans caractère artistique ou archéologique sans doute, mais d'un réel intérêt historique et même, ajoutons-le, d'un symbolisme poétique et vrai. C'est bien là, en effet, l'image de la patrie, *cara patria!* à ces heures de deuil et de lutte sans espoir, pendant lesquelles tous ses enfants ne formaient qu'un seul faisceau brutalement entouré, hélas! déformé et mutilé par l'armée prussienne. Tous les membres présents sont unanimes à remercier M. Brunet de son précieux envoi.

Communication est donnée par M. le Président de la lettre du Ministre de l'Instruction publique relative à la vingtième réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne. Les sociétaires qui désireraient prendre part à cette réunion sont invités à vouloir bien se conformer aux prescriptions que contient cette circulaire, laquelle restera déposée en double dans les archives de la Société.

M. Poirier, bien que non inscrit à l'ordre du jour, obtient ensuite la parole pour lire un petit travail, dont le but, dit-il modestement, est de prouver à ceux dont il s'honore d'être devenu le collègue, que les études archéologiques ne lui étaient pas étrangères avant son admission dans nos rangs, qu'elles ont toujours eu pour lui le plus vif attrait et qu'il s'est appliqué sans relâche à se tenir au courant de leurs progrès et de leurs conquêtes.

Ce travail, bien compris et conduit avec concision et sobriété, est une sorte de revue chronologique de la science archéologique. Franchissant les limites de l'archéologie historique, l'auteur ne craint pas de remonter à celle dite préhistorique, qui a fait naître, dans ces dernières années, tant de brillantes controverses, au sujet de laquelle tant d'opinions variées ou contraires ont été soutenues, tant de discussions se sont engagées et tant de trésors de

science ont été dépensés. Les origines du globe terrestre, ses quatre phases successives : époques primaire, secondaire, tertiaire et quaternaire ; la géologie, la paléontologie et l'anthropologie, dans ces périodes diverses des révolutions de notre planète, sont étudiées tour à tour. A chacune des grandes questions qu'il soulève en passant, M. Poirier indique la solution, donne la réponse selon la science du jour, non pas selon cette science qui ne repose que sur l'imagination et l'utopie, mais d'après les solides principes basés sur l'expérience, la logique et le raisonnement. Faut-il, par exemple, comme le veulent prétendre certains anthropologues, admettre l'existence de l'homme à l'époque tertiaire ? Non, répond M. Poirier, car aucun des débris connus ne permet de constater sa présence avant l'époque quaternaire.

Bref, ce résumé, dans sa teneur concise et substantielle, retient l'attention de l'assistance, qui, par la bouche de son Président, adresse à l'auteur de sincères remerciements.

M. Léon Maître continue ensuite la lecture de son travail sur le « *Temporel des Evêques de Nantes* ». Cette savante étude, dans laquelle notre confrère se montre archéologue, historien et juriste consommé, est écoutée avec la plus vive attention. C'est que faire l'histoire du temporel de nos évêques, c'est écrire non pas seulement une page de notre histoire religieuse, mais encore l'histoire civile, financière, littéraire, scientifique et militaire même de notre province. Les évêques sont, en effet, les hauts suzerains pendant tout le moyen âge ; dans les assemblées publiques, ils ont le pas sur les barons. Si, à l'instar de ceux de Cournouaille et de Tréguier, celui de Nantes n'a pas le titre de comte, il en a du moins tous les droits et toutes les prérogatives, puisque le roi et le duc sont seuls au-dessus de lui. Il prélève les droits de guerre, de chasse, de déshérence, de pêche et de bâtardise. Il est haut justicier, il a ses hommes liges, ses sénéchaux et des vassaux grands et petits, qui viennent, à chaque mutation, lui rendre aveu et dénombrement ; dans sa ville épiscopale, ses droits sont même, en certains cas, plus grands que ceux du duc.

Tel est l'objet du travail de M. Léon Maître. Nul d'ailleurs n'est plus que lui à même de traiter ces importantes questions et il semble que ces sortes d'études lui reviennent de droit. Aussi, avec quelle justesse d'appréciation, avec quelle sûreté de plume détruit-il, au cours de son travail, ces erreurs inventées à dessein contre le clergé par les philosophes du XVIII^e siècle et répétées sans contrôle par les historiens de notre époque. Que n'a-t-on pas dit, par exemple, sur les revenus des évêques, sur leurs dépenses et sur leur luxe ? Cependant, le plus souvent, l'évêque n'était que le dispensateur des

sommes prélevées pour lui, et dispensateur forcé et obligé, ajoute judicieusement l'auteur, puisque le roi pouvait lui déléguer le paiement de rentes ou de pensions constituées au profit de prêtres et de chanoines souvent même étrangers à son diocèse. C'est ainsi que l'état de situation présenté à la nation en 1790 nous apprend que l'évêque de Nantes payait de la sorte à douze abbés pourvus de brevets du roi une somme de 17.000 livres.

Mais lorsque M. Léon Maître entre dans le détail des droits perçus par l'évêque de notre cité, il faudrait reproduire son texte entier, car une analyse serait impuissante à la faire apprécier. Quoi de plus curieux, par exemple, que ce droit d'*umblage* (ou de *nomblage*, comme il fut dit plus tard par corruption) que l'évêque prélevait sur les bouchers de la Prévoté. « Toutes les fois, écrit-il, que ces bouchers exposaient en vente un bœuf ou une vache un autre jour que le samedi, ils étaient obligés de lever sur les reins de l'animal, à un pied et demi de la queue, un morceau de choix large comme la paume de la main et long d'un doigt qu'il divisait, au XVI^e siècle, en trois parts : l'une était pour l'évêque, châtelain de Sucé, l'autre pour le seigneur du Saz (la Chapelle-sur-Erdre) et la troisième pour le seigneur de Procé (1). »

Ces détails intéressent vivement l'assistance qui adresse à notre collègue ses plus chaleureux remerciements. Outre leur attrait historique, ces questions n'ont-elles pas d'ailleurs celui de l'actualité, d'une actualité brûlante même ; et sans vouloir parler ici de politique, heureusement proscrite de nos discussions par le règlement, n'est-il pas utile, nécessaire, à quelque point de vue que l'on se place, maintenant que certaines questions sont soulevées et discutées (on sait avec quelle passion!), de connaître au moins quelle était, au moyen âge et à l'époque de la Révolution, la situation temporelle des évêques de notre pays ?

M. le Président veut bien ensuite donner lecture d'une petite brochure, dont l'objet est annoncé à l'ordre du jour et qui a pour titre : *Une étude archéologique par Prosper Grolleau. — Nantes, Imprimerie V. Forest et E. Grimaud, 1881. — In-8°.* Tout en accordant à cette lecture l'attention qu'elle mérite, l'assistance se joint à M. le Président pour déclarer que la Société n'assume en aucune façon la responsabilité des doctrines exposées ou des opinions émises dans ses séances.

(1) Archives dép., livre B. *Terrier de la réformation des Domaines*, vol. 5.

L'heure étant déjà avancée, M. le baron de Wismes veut bien remettre au mois prochain la causerie archéologique pour laquelle il s'était fait inscrire à l'ordre du jour.

M. le Président expose ensuite divers incidents survenus entre lui et l'autorité municipale à l'occasion de l'exposition d'archéologie qui doit avoir lieu dans notre ville lors du concours régional, incidents à la suite desquels il a cru devoir donner sa démission de président de la commission nommée à cet effet. Sans entrer dans le détail de la question, il nous suffira de consigner ici l'approbation unanime accordée à M. le Président par les sociétaires présents.

La séance est levée à 9 heures et demie.

Le Secrétaire,

MARQUIS DE GRANGES DE SURGÈRES.

SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 1882.

Présidence de M. le baron de Wismes.

Présents : MM. de Wismes, Lemeignen, Petit, de Lisle, de Surgères, Léon Maître, Riardant, comte de l'Estourbeillon, Emile Grimaud, Fraboulet, abbé Grégoire, Génuit, Bougouin, Orioux, Poirier, Lucien Viaud, Seidler, Aumont.

Sur la table sont exposés les plans et dessins suivants du vieux Nantes, communiqués par M. Petit, et que les membres de la Société ont déjà examinés avec grande attention avant l'ouverture de la séance :

| | |
|---|------------|
| 1° Premier palais de la Chambre des comptes d'après Doomer | 1690 |
| 2° Plan de l'ancien terrain du couvent des Cordeliers, avec le tracé des rues à ouvrir | 1789 |
| 3° Plan du Château | 1780 |
| 4° Le Château. — D'après un dessin du graveur Châteigner | 1785 |
| 5° Le Bastion Mercœur, démoli en 1852 (croquis) | L. P. |
| 6° La Maison des Jacobins | L. P. 1837 |
| 7° La tour de la première horloge publique construite au Bouffay, de 1395 à 1410. | L. P. |

| | | | |
|-----|---|-------|------|
| 8° | La tour de l'horloge du Bouffay, au carrefour de la Rôtisserie. | L. P. | 1831 |
| 9° | Les Murs de la Monnaie, de la rue du Port-Maillard à la Tremperie | | 1820 |
| 10° | Les Murs de Ville, de la poterne de la Blasterie à la porte de Saint-Nicolas, d'après un dessin de 1717. | | |
| 11° | Restes de l'une des tours des fortifications construites en 1219 par Pierre de Dreux, découverts, en 1869, sous la façade de la Bibliothèque, aujourd'hui l'Hôtel des Postes. | L. P. | 1869 |
| 12° | Vue de la place Louis XVI, aujourd'hui place Royale, au moment de sa construction..... | | 1788 |
| 13° | Restes de l'Erail et Eglise Saint-Nicolas..... | L. P. | 1837 |
| 14° | Restes de la Tour Grimaud et des Murs de Ville au sommet des Antipodes (rocher de l'Erail)..... | L. P. | 1819 |
| 15° | Rue de la Basse-Sauzaie..... | L. P. | 1832 |
| 16° | Eglise de Saint-Similien du côté de la rue du Martray Saint-Jacques..... | L. P. | 1833 |

M. le Président, ouvrant la séance, fait part à la Société des pertes nombreuses et particulièrement douloureuses qu'elle a subies depuis sa dernière réunion.

Nous avons à déplorer la mort de notre savant et si dévoué collègue, M. Fortuné Parenteau, dont chacun connaissait le zèle et l'attachement à la Société. Il me serait trop long en ce moment, dit M. le Président, de vous faire de M. Parenteau tout l'éloge qu'il mérite ; mais en prononçant de nouveau ici son nom, c'est, je crois, le meilleur souvenir que je vous puisse laisser de ce bon collègue dont la dernière pensée fut pour nous, et dont nous sommes heureux d'admirer avec reconnaissance, dans nos vitrines, la magnifique collection.

A ce vide si douloureux est venue s'ajouter la perte de notre confrère, M. Bourgerel, cet architecte si distingué qui, malgré son extrême modestie, sut bientôt acquérir une célébrité incontestée. — Né à Rennes en 1813, d'une vieille famille bretonne, il vint étudier de bonne heure l'architecture à Nantes et ne tarda pas à se faire nommer élève de l'Ecole des Beaux-Arts où il remporta les plus brillants succès. Ses goûts prononcés pour l'architecture antique l'engagèrent alors à parcourir l'Italie et la Grèce, pour se bien pénétrer du caractère artistique des anciens. Après quelques années d'absence, il revint à Nantes et laissa comme architecte plusieurs travaux où l'on voit percer presque toujours son goût prononcé pour l'art ancien. — Le département lui

doit la flèche de Saint-Nicolas et plusieurs églises ; mais son œuvre la plus estimée restera le Muséum d'Histoire naturelle de la ville de Nantes, dont la façade est de tous points remarquable. Dessinateur hors ligne, aquarelliste excellent, ses cartons sont de véritables trésors et ses dessins autant de vrais chefs-d'œuvre. Depuis trente-sept ans, membre de la Société archéologique, dont il était un des membres fondateurs, il avait voulu nous léguer comme un dernier souvenir, et fit don au Musée d'une série de 44 dessins rapportés de ses voyages d'Italie et de Grèce. Cette riche collection figure aujourd'hui dans l'abside de l'Oratoire. Enfin nous ne saurions oublier que le titre de membre de l'Institut vint tout récemment encore récompenser la carrière laborieuse de cet homme à tous points de vue si distingué.

A quelques jours d'intervalle, nous perdions un autre collègue, M. Hyrvoix, ami de notre regretté collègue M. Parenteau. M. Hyrvoix était surtout connu par sa belle collection de médailles, et jouissait comme amateur de la plus grande considération de franchise.

M. le Président fait ensuite l'éloge de notre collègue M. de Lisle, qui succède à M. Parenteau comme conservateur du Musée archéologique de Nantes. Cet honneur revenait de droit à M. de Lisle, dont le dévouement et le zèle sont si connus, et confirme l'opinion générale que personne mieux que lui ne pouvait remplir ces délicates fonctions.

M. le Président adresse des remerciements à M. Petit pour le don qu'il fait à notre Société d'une pierre portant, en haut relief, l'écu des armes de Nantes timbrées de la couronne comtale, et entouré d'une cordelière. Il prie notre collègue de vouloir bien fournir quelques renseignements sur la provenance de cette pièce nouvelle destinée au Musée... et M. Petit nous dit :

J'ai recueilli cette pierre en 1865, après recherches faites en ma présence, au milieu des matériaux de démolition provenant de la maison sur la façade de laquelle elle avait été eucastée avec cette inscription :

ICI ETAIT
LA PORTE
GELÉE
DÉMOLIE
EN 1752.

Je regrettai de n'avoir pu retrouver les tufs sur lesquels ces cinq lignes

avaient été tracées, en creux d'un centimètre environ, autant que j'avais pu l'apprécier antérieurement, de la rue.

La date de la construction de cette ancienne porte *Gellée* m'est inconnue, quant à présent. Cette pierre n'en provient pas, certainement; le style du cartouche sur lequel se dessine l'écu des armes de la Ville, appartient au siècle dernier; elle dut être sculptée pour être placée au lieu où avait été la porte, et pour en rappeler le souvenir.

Avant d'avoir été mises en la façade de la maison dite *des Rousseaux*, située à l'angle de la rue de *Petite-Biesse* et du chemin dit aujourd'hui de *Beau-Séjour*, cette pierre et celles portant inscription étaient enclavées dans un pilier en maçonnerie qui avait été élevé pour les recevoir, à l'autre angle du chemin et à l'angle de la chaussée allant vers Vertais. Ce renseignement m'a été fourni, il y a une vingtaine d'années, par M. Bertin, propriétaire audit lieu de Biesse, mort à un âge très avancé. Il avait d'autant mieux conservé souvenir de ce qu'il avait appris de son père, que, depuis sa naissance, il avait toujours habité la maison de sa famille, en face de celle des *Rousseaux*.

De ce renseignement inédit, ajoute M. Petit, nous pouvons déduire que la porte était à l'entrée du pont, et au delà du chemin qui se trouvait sur le bord d'une profonde fosse, comme l'a écrit Travers, fosse qui existait, en grande partie, il y a moins de cinquante ans, et entièrement comblée depuis peu.

Je ne connais aucun titre énonçant l'origine du nom de cette porte...

J'ai entendu prononcer le nom de M. Gellée de Prémion... Non! — Ce n'est pas à lui que la porte qui nous occupe doit son nom; M. Gellée de Prémion ne fut maire qu'en 1754. Je ne crois pas faire erreur en disant qu'il n'était alors âgé que de quarante-deux ou de quarante-trois ans. Son père était conseiller du Roi à l'Amirauté; son grand-père avait été marchand à la Fosse. Il se pourrait qu'au rang de ses ancêtres ait été un Gellée, maître charpentier, ainsi qu'au siècle dernier, se qualifiait l'architecte Crucy: M. de la Nicollière ne nous a-t-il pas dit que M. Jean Baptiste Gellée de Prémion remplaça, par un compas, les trois têtes de lion que portaient les armoiries des Gellée, sans qu'on en sache aujourd'hui la cause.

Je me garderai d'appuyer toute proposition qui, sur l'origine du nom, ne présenterait pas un caractère d'authenticité; mais voyons un peu ce que faisaient nos grands-pères.

Nos grands-pères donnaient aux rues des noms dictés, nous pouvons dire, par la chose elle-même. Ici, ils indiquaient la position, le voisinage; là,

l'industrie des habitants ; plus loin, l'enseigne d'une hôtellerie créée sur un chemin sans nom ; et sans récuser, ailleurs, une dénomination témoignant des inconvénients, des désavantages inhérents à la rue, au quartier. Si nous trouvons *Bel-Air*, le *Bel-Abord*, ne rencontrons-nous pas aussi les rues des *Marguins*, des *Mille-Sarates*, du *Pas-Périlleux*, du *Mauvais-Détour*. Dieppe a sa rue des *Lanternes*, Nantes a sa rue *Noire* ; Caen a sa rue *Froide*, ne pouvons-nous pas avoir chez nous la *Porte-Gelée* sur ces ponts sans abri, alors que l'autre extrémité de la rue est aux *Quatre-Vents*, dénomination toujours officielle à l'entrée des Biesses.

Je ne veux pas vous retenir plus longtemps à la Porte ; veuillez noter, en passant, que, par une coïncidence bizarre, lorsque, en 1791, tant de noms nouveaux furent fichés à l'angle des rues, celui de *Frimaire* fut décerné au chemin de l'Echappée, innommé à cette époque, lequel se trouve à l'autre bout de la chaussée où avait été la porte dont nous recherchons la paternité.

En 1577, un pont en pierres fut commencé, de la sortie des Biesses jusqu'à Vertais. En 1580, la ville fit construire, vers l'extrémité de ce pont, un moulin à eau avec la maison pour loger le meunier, et la partie du pont, entre ce moulin et Vertais, fut nommée pont de Brise-Bois, ou pont des Trois-Piles ; l'autre partie était entièrement fondée sur la prairie.

Par lettres patentes du mois de juin 1573, dix-sept ans après la demande qu'elle en avait faite, la Ville fut autorisée à construire ce moulin. En 1684 il ne fonctionnait plus ; une sentence du 22 mars de cette année parle d'une rente sur la maison où *estoit* le moulin de Brise-Bois.

Je possède un dessin très exact du vieux pont et de l'ancienne construction du moulin, tels qu'ils étaient encore en 1826. Tout a disparu en même temps que les mesures d'un aspect très pittoresque qui existaient là, en amont, sur la rive gauche. Je regrette de ne l'avoir point ici.

En causant de la Porte-Gelée, je suis arrivé jusqu'à Vertais ; ce pourrait être le moment de vous parler de pièces inédites, relatives à la juridiction particulière, connue sous le nom de *Juridiction du pont en Vertais*, de la Maison des Arrêts, du Sceau des contras du pont ; mais j'ai à vous entretenir des monuments et des murs de Ville, que représentent les plans et dessins qui sont ici exposés, puis je tiens à vous dire quelques mots d'un plan manuscrit de Nantes, de la fin du dix-septième siècle.

Ce plan manuscrit est dédié *A MM. les Président et Maîtres de la Chambre des Comptes*, par Jouvin de Rochefort. Quoiqu'il soit sans date et sans légende, nous pouvons fixer sa date, de 1670 à 1675.

Jouvin de Rochefort vint à Nantes en 1670. Il publia, en 1672, le *Voyageur d'Europe*, en cinq petits volumes in-12. Dans le premier volume, qui contient son rapport sur Nantes et le pays Nantais, il fait connaître qu'en notre ville, il logea au Marchix, à l'hôtellerie de l'*Aigle-d'Or* (1).

Un très rapide examen ne m'autorise point à vous donner de longs détails sur ce plan qui est heureusement venu aux mains de notre vice-président. M. Lemeignen m'ayant obligeamment offert de le mettre à ma disposition pour que je puisse l'étudier, j'aurai motif de vous en parler de nouveau, mais j'ai pensé devoir vous en entretenir dès aujourd'hui, ma communication pouvant amener renseignements et indications qui nous manquent.

Le lever d'un plan de cette importance ne se fait pas en quelques jours ; ce sont des mois que réclame un tel travail, alors surtout qu'il n'y a pas de précédent à copier. On peut être surpris que ce plan exécuté par, ou pour Jouvin de Rochefort, soit resté à l'état manuscrit.

Le trait du plan que possède M. Lemeignen n'est pas d'une main sûre. Je ne le crois pas original : je suppose que c'est un calque. Quel qu'il soit, il a bien sa valeur.

J'y ai retrouvé les moulins de la chaussée Constant — (Port-Communeau) — qui ne sont point indiqués sur les plans gravés que nous avons. J'y ai reconnu indications de puits qui ont disparu dans le courant du siècle dernier, et que j'ai vus représentés sur des dessins de Doomer, élève de Rembrandt, qui visita Nantes en 1690.

Le plan de Cacault est plus jeune que cet autre plan de trois quarts de siècle. A ces époques, les modifications étaient rares, et Nantes resta enfermé dans ses murailles jusqu'à la fin du XVIII^e siècle.

En 1624, le Bureau de Ville avait fait dresser un plan par Guillaume Brunet, qui reçut 36 livres, et pour ce plan et pour celui d'un bastion qu'on songeait à établir à la porte du Port-Maillard. Ces plans n'existent plus dans nos archives, ni celui qu'Albert Le Grand avait eu l'intention de joindre à son histoire des *Saints de Bretagne*, et pour lequel plan, nous dit Travers, la communauté de Nantes arrêta, le 10 mai 1636, de donner 90 francs pour l'achat d'une planche de cuivre qui devait en recevoir la gravure. Aucun exemplaire d'Albert le Grand n'a donné ce plan : il n'aurait donc point été gravé. Mais, alors que la ville accordait les fonds nécessaires pour la plaque de cuivre, on peut admettre que le plan manuscrit existait.

(1) Au siècle dernier, cet hôtel existait toujours en la grande rue et pavé du Marchix.

Je ferai remarquer que la somme de 90 francs semble excessive, pour une planche de cuivre, à cette époque, et que cette somme pouvait comprendre les frais de la gravure à exécuter ; ce qui serait un motif de plus pour nous faire croire à l'existence, tout au moins manuscrite, d'un plan de notre vieille cité, à cette date.

M. le Président invite M. Petit à revoir ce plan et à faire tous ses efforts pour éclaircir cette très intéressante question, puis il le prie de donner à la Société quelques explications et détails sur les plans et dessins du vieux Nantes, qui, déjà examinés avant la séance, vont être revus avec le plus grand intérêt. — M. Petit continue :

Chacun des plans et des dessins qui couvrent cette table aurait, en raison de ce qu'il représente, droit à une longue légende... Je n'en puis causer ici, que très brièvement.

Le plan de l'ancien couvent des Cordeliers nous renseigne très exactement sur les distributions intérieures, sur les alentours et sur l'étendue du terrain dont il donne le toisé parcellaire et d'ensemble. Il nous montre l'exigüité de cette ancienne rue *Perdue* qui devint celle des *Cordeliers*, qui porta le nom de rue *Caylus* et enfin celui de rue *Saint-Jean*. Ce plan fut dressé pour déterminer la direction de la rue de *Saint-François*, rue *Daguesseau* actuelle. A cette date, 1789, n'était point encore projetée l'ouverture de la rue du *Refuge* qui porta, dans le principe, le nom de rue *Neuve*, puis celui de rue *d'Austerlitz*. Nous voyons à quelle partie du couvent appartenait ce reste de grosse muraille qui surplombe toujours au-dessus du mur d'alignement de ladite rue du *Refuge*.

Une autre rue qui fut ouverte, en traversant l'église de l'est à l'ouest, prit le nom de rue des *Marchands*, alors que l'acquéreur du couvent vendu comme propriété nationale, obtint l'autorisation d'y établir un marché aux toiles. Jusqu'en 1855, une plaque de fer-blanc, portant cette dénomination première, resta fichée sur le pan de mur de l'ancienne église qui fait angle avec la rue *Saint-Jean* ; une plaque en faïence la remplaça avec l'indication : *Petite rue du Refuge*.

Au commencement du XIII^e siècle, Nantes était encore enserrée, au nord, dans une partie de l'ancienne enceinte gallo-romaine. Sur un mur de cette enceinte fut élevé le côté nord de l'église des Cordeliers, et en dehors de ce mur fut construit le couvent. Pour communiquer du cloître à l'église, une porte fut ouverte dans cette grosse muraille épaisse de trois mètres, encore

debout aujourd'hui à une hauteur qui dépasse quatre mètres, trente centimètres (1).

Déjà Pierre de Dreux avait augmenté l'étendue de la ville en construisant de nouvelles murailles qu'il avait conduites jusqu'à l'Erdre, sans faire disparaître les anciennes.

Les vastes salles du couvent permirent aux Cordeliers d'y recevoir la Cour du Parlement et les Etats, à deux ou trois fois. La Chambre des Comptes y siégea à deux reprises, pendant plusieurs années consécutives. Avant la Chambre des Comptes, l'Université, qui, après son institution, avait tenu ses séances dans la chapelle de Saint-Jacques et de la Madeleine, vulgairement appelée la chapelle du Trésorier, contiguë à la Collégiale, occupait une salle dans le couvent des Cordeliers. Elle s'y réunissait tous les dimanches, après avoir entendu la messe, et y traitait de ses affaires.

En 1633 et encore en 1637, nous trouvons « Messieurs de l'Université en assemblée tenue au couvent des Cordeliers, à la manière accoutumée », acceptant démission de ses Messagers, en nommant de nouveaux, et après serment reçu, leur délivrant des lettres de provision, quoique, depuis novembre 1576, les *courriers royaux* eussent été créés par Henri III.

En 1495, la Chambre des Comptes siégeait à Vannes. Charles VIII l'appela à Nantes où l'on faisait, dans la maison de Montfort (hôtel de la Suze), de grandes appropriations pour l'y recevoir. Elle était encore à Vannes, en 1499, quand un mandement de Louis XII et de la reine Anne lui enjoignait de venir à Nantes. La maison de Montfort ne fut point occupée et la Chambre des Comptes s'installa chez les Cordeliers. Le 8 février 1500, la reine Anne manda que les Archives y fussent transférées.

Louis XII, qui désirait faire élever un palais digne de la Chambre des Comptes, avait, en 1501, fait acheter des terrains et quelques maisons peu éloignés du couvent des Cordeliers, au pied de la *Butte*, près des murs de l'Erdre. Le chemin que bordaient ces pauvres maisons, derrière les murs, se trouvait beaucoup plus bas que les terrains du bastion de Saint-André, que les terrains et jardins du couvent et leurs alentours ; cette position lui avait valu la dénomination des *Caves* (2). Ces sombres cases furent démolies presque

(1) Les restes des grandes fenêtres du côté de l'église qui surmontait le mur gallo-romain, n'ont disparu que depuis cinq ou six ans.

(2) La rue Maurice Duval a remplacé la rue des Caves, qui n'était plus, depuis longtemps, à l'emplacement du chemin du XV^e siècle.

aussitôt, mais l'argent manqua bientôt, et ce ne fut qu'en l'année 1515 que les constructions furent reprises; mais souvent interrompu par les événements, le palais ne fut achevé que sous Henri II, et la Chambre des Comptes ne quitta les Cordeliers qu'après l'année 1548.

En 1564, le 28 novembre, par assemblée et congrégation générale faites en la salle des Cordeliers, fut élu le premier maire de Nantes, Geoffroy Drouet, sieur de Langle, en Coëron, qui demeurait, alors, en la paroisse de Saint-Saturnin.

La Cour du Parlement siégeait, à cette époque, au couvent des Cordeliers; elle y revint en 1569. Les Etats furent convoqués à Nantes, en 1568, et l'ouverture de leurs séances s'y fit le 25 novembre.

Nombreuses confréries et corporations se réunissaient, à certains jours fixés par leurs statuts, dans les grandes salles du couvent; je ne saurais, ici, les nommer toutes.

Un édit du 7 octobre 1759 commanda à la Chambre des Comptes de se retirer une fois encore aux Cordeliers; le palais achevé sous Henri II. menaçait ruines: un procès-verbal du mois d'avril avait constaté son état et l'inutilité d'entreprendre des réparations.

Le plan d'un nouveau palais fut présenté par l'architecte Ceyneray, en 1761, et le 6 septembre 1763, la première pierre en fut posée.

Au mois de mai 1780, la Chambre des Comptes avait reçu l'ordre de se rendre à Redon; au mois de juillet, elle rentrait dans son ancienne salle du couvent qu'elle ne quitta, pour la dernière fois, qu'au mois d'octobre 1781, sur l'ordre qui lui fut donné d'aller siéger dans le nouveau bâtiment; « tous les ouvrages étant actuellement achevés, ou devant l'être incessamment, » était-il dit.

En 1791, la Société des Amis de la Constitution s'établit en la salle qu'avait occupée la Chambre des Comptes. — Le couvent fut converti en caserne, en 1792. — En 1793, les sieurs Cossé et Moullé demandèrent l'autorisation d'y établir une fonderie de canons. Il fut vendu comme propriété nationale le 5 frimaire an II (novembre 1793). « Au mois de floréal de l'an IV, (1796), fut « établi, en la maison des ci-devant Cordeliers, l'Institut des Amis réunis, « succédant à l'Institut qui avait remplacé le ci-devant collège de l'Oratoire, » dont la chapelle nous abrite.

Le plan du château nous permet d'apprécier tous les changements qui se sont opérés dans son entourage depuis 1781, et du côté de la motte de Saint Pierre et du côté de la Loire et de Richebourg.

Nous y voyons le point qu'occupait l'église de Sainte-Radégonde, dont

l'abside, à une époque bien antérieure, était comme suspendue sur le bord du fossé, et au long de laquelle une passerelle en planches avait été établie pour permettre de remonter vers Saint-Pierre. Ce pont était dans un si triste état en 1532, qu'il fallut le réparer à la hâte pour que la reine Eléonore d'Autriche, deuxième femme de François Ier, pût, du château où elle était logée, se rendre à la cathédrale. En 1578, on se décida à le construire en pierres, par arcades, très visibles, aujourd'hui encore, dans le mur de la contrescarpe du fossé.

Le dessin qui se trouve près du plan, nous montre cette église de Sainte-Radégonde, et le château avant l'explosion de 1800. — A droite, le bastion Mercœur, dont un dessin de 1835 nous rappelle les murailles, avec la double croix de Lorraine sur le glacis, et ses gloriettes (guérites) au sommet.

Bien qu'un échange de terrain ait eu lieu en 1760 avec les Jacobins, pour permettre d'élargir le passage, de la porte du château au quai Béliador, — extrémité du Port-Maillard, alors, — ce passage resta toujours très étroit.

Gérard Mellier, dans son *Essai de l'histoire de la Ville et du Comté de Nantes*, a placé la porte Drouin-Hillard à la porte Saint-Laurent, près Saint-Pierre ; c'est une erreur. Un acte de Jean de Montfort, à la date de 1365, par lequel il faisait don aux Jacobins d'un éral où jadis était la Monnaie, établit positivement que cette porte devait exister entre les Jacobins et le château, et très probablement un peu en arrière de la tour d'angle qu'enveloppait le bastion Mercœur, démoli en 1852. Les anneaux en fer qui sont dans la muraille prouvent que les bateaux arrivaient jusque-là.

Nous ne connaissons autres dessins représentant les murs qui existaient entre le château et la porte du Port-Maillard, que les gravures de Merian — *Topographia gallie* — publiées en 1657 et en 1661, et celle de Colignon, qui en est la reproduction sur une plus grande échelle. Ce sont des gravures que la curiosité recueille, mais auxquelles manque le cachet de l'exactitude. tout autant qu'à la grande gravure publiée, à Amsterdam, par Dankerts, — 1645, — et rééditée en 1657 par F. de Wit, et à deux ou trois autres de la même époque.

A la fin du XVI^e siècle, ces murs n'étaient pas très élevés, paraît-il, puisque, au mois de septembre 1598, « la Ville, réunie en assemblée générale aux « Jacobins, ordonna d'élever les murs de la ville derrière le paquoï des Jacobins, par où on saillait hors la ville ». Le paquoï devait être une étable le long des murs, et l'on ne pouvait saillir hors la ville que du côté de la Loire.

Le dessin de la maison des Jacobins nous la montre alors que, déjà, plus de la moitié avait été démolie pour l'ouverture de la rue *Haxo*, devenue rue

Dubois. Cette rue conduit du quai à la place sur laquelle est l'entrée de la dernière église dont le côté Nord a été élevé sur les arcades de l'ancien cloître, ce qu'il est facile de reconnaître dans la rue de l'*Union*, nommée autrefois rue des *Bonnes-Sœurs*

A l'angle de la place et de l'ancienne *Haute rue des Jacobins*, qui devint rue de *Jussieux*, à l'époque où la place devint place *Largillière*, est l'hôtel du maire Gérard Mellier, construction de modeste apparence. Les modifications que cette maison a subies, depuis un demi-siècle et tout récemment, en ont changé l'aspect dans son ensemble, et principalement dans la partie haute. J'en ai un vieux dessin que je crois très exact, d'après ce que j'ai vu.

Dans la rue de Jussieux, dont tout un côté a été pris par l'ouverture de la rue de Strasbourg, était l'hôtel de M. de la Vincendière. Un dessin de sa jolie porte se trouve dans les *Archives curieuses*, publiées par M. F. Verger. En 1838, M. Verger, désireux de conserver cette porte à la ville de Nantes, en avait offert un prix relativement élevé ; sa proposition ne fut point agréée et cette jolie porte a été achetée et emportée par un amateur belge.

Depuis 1568, ce fut toujours dans la maison des Jacobins qu'eut lieu la tenue des États, chaque fois qu'ils furent convoqués à Nantes, jusqu'en 1636 du moins.

A l'occasion de la convocation des États Généraux, fixée au 27 avril 1789, l'assemblée diocésaine de Nantes, sur la demande du Roi, se réunit dans la grande salle des Jacobins : dernière des grandes assemblées auxquelles cette maison donna asile.

L'ouverture de la rue de Strasbourg à travers la longue église des Jacobins est une partie d'un projet de l'autre siècle. Dans la même direction de la rue et sur pareille largeur (60 pieds) auraient été établis quatre ponts et des chaussées formant ensemble 1015 toises de longueur, depuis la plateforme du quai Bélidor jusqu'au pré de Saint-Jacques, peu au-dessous du ruisseau de la Grénerie.

La maison des *Palefroix* était en la rue du Port-Maillard. Travers en a indiqué la position très exactement ; là étaient les petites écuries du Duc. Dans le courant du siècle dernier, cette maison était occupée par l'*Hôtel de la Petite-Ecurie*, tenu par un sieur Moreau, et l'enseigne s'y est continuée jusqu'à l'année 1820. La position de la maison Maceot-Betaut, dite des Palefroys, étant connue, le texte de la charte de 1365 permet de préciser l'emplacement qu'occupait la *Monnaie* rebâtie par Jean II, qui avait appelé des monnayeurs florentins pour la diriger, et aussi l'emplacement de l'*Opital juxte les anciens murs de la Ville*.

Lorsque, au mois d'août 1880, on fit excavation pour établir les fondations de la maison qui a été élevée à l'angle du quai et de la rue du Port-Maillard, j'y ai vu les restes de deux murs qui s'enchevêtraient en dehors de l'alignement actuel des maisons du quai. Il ne m'a pas été possible de les étudier comme je l'eusse désiré : on se hâta de combler l'excavation avec du béton et dès le lendemain, les palatres de fondations étaient assis sur ce béton, touchant à l'ancien mur qui, en descendant vers le S.-O., se dirigeait plus en avant vers le fleuve.

Un éperon à pointe fut trouvé près du vieux mur d'enceinte, à l'extérieur. A l'autre extrémité du terrain fouillé, dans la rue du Port-Maillard, on trouva un vase dont la forme peut faire supposer que ce fut un bénitier. Le 26, au matin, je vis deux pièces en terre rouge ; l'une longue de douze centimètres et intacte, ayant la forme d'une bobine percée dans le sens de la longueur ; le diamètre de chacune des extrémités est 6 centimètres, avec surface très plane, très unie. Le seconde pièce est plus longue ; malheureusement elle est cassée à l'un de ses bouts de même grosseur que la précédente ; son autre bout intact est de plus forte dimension. Toutes ces pièces ont été déposées au musée.

Le dessin qui suit représente les murs de la Monnaie, depuis la rue du Port-Maillard jusqu'à la Tremperie, ancienne cohue au poisson sec. Ces murailles avec créneaux furent rasées, en 1820, jusqu'au niveau du pavé de la place du Bouffay ; et, en 1848, elles disparurent jusqu'à leur base et furent remplacées par un nouveau mur de quai relié, déjà, à l'angle du pont de la Poissonnerie, sans qu'il fût possible de le repousser en avant dans le fleuve.

A l'angle Ouest du Bouffay était l'horloge publique. Deux dessins nous rappellent cette haute tour polygonale qui fut démolie en 1848. Là, elle est vue du côté de la rue de la Rôtisserie, mieux connue, aujourd'hui, sous le nom de rue de la Poulaille. Ici, c'est la base de forme semi-circulaire construite de 1395 à 1410, et sur laquelle avait été élevée, à deux dates différentes, 1459-1661, la partie polygonale.

A l'occasion des travaux de surélévation de la tour, du remplacement de la cloche et de la restauration de l'horloge, M. Petit rapporte divers incidents qui marquèrent la mairie de M. Poulain de la Vincendière et ceux qui suivirent, jusqu'en 1664 ; tous incidents desquels advint que la cloche qui devait être ornée des armes de M. Poulain de la Vincendière, porte celles de M. de la Roche-Macé. Nous n'inscrivons point ici tous ces événements lon-

guement racontés dans sa notice : *L'horloge publique, du commencement du XV^e siècle à la fin de la moitié du XIX^e. — Février 1848.*

M. Petit revient aux dessins exposés et nous dit : « Vous avez ici, Messieurs, la copie d'un dessin de 1717, qui donne les murs de Ville, depuis la poterne de la Blesterie, peu au-dessous de la porte de la Poissonnerie, jusqu'à la grosse tour du Connétable, et de là les murs en retour jusqu'à la porte de Saint-Nicolas qu'on voit sur la douve.

Les bourriers et les immondices relevés dans la ville par des *hocquetiers* étaient portés, à dos de chevaux, dans les fossés de Saint-Nicolas; ceux qui faisaient ce travail étaient ordinairement désignés sous le nom de *Jailloux*¹.

En 1568, un capitaine des bourriers avait été nommé, et trois commis lui avaient été adjoints pour empêcher que les malins et les desprisans les ordonnances, ne portent leurs bourriers et immondices sur et par les rues de la ville.

Les eaux des marées venaient, chaque jour, baigner les matières déposées dans les fossés, mais le retrait des eaux n'entraînait vers le fleuve qu'une bien faible partie des plus légères, et le curage des fossés ne se faisait qu'alors que l'entassement était devenu tel qu'il n'y avait plus à en retarder l'enlèvement.

En 1740, sous la mairie de M. Darquistade, le plan d'un projet, déjà présenté et renouvelé depuis vingt ans, fut dressé par M. Portail, pour l'exécution des quais à construire, *en dehors des murailles*, depuis la tour de la Poissonnerie jusqu'au Port-au-Vin, un pont devant permettre aux eaux d'entrer dans les fossés. Commencés en 1741, ces travaux étaient terminés en 1744.

La tour de la Barbacanne fut la partie des murailles représentées par le dessin de 1717, qui, la première, disparut, en 1742, pour l'ouverture d'une porte donnant accès à la place de Sainte-Catherine; cette porte fut nommée : porte Brancas.

Lors de la construction des quais, en avant des murailles, un pont en bois avait été jeté au-dessus de l'Erdre, en attendant autorisation pour la cons-

(1) Chaque Jailloux avait un cheval bâti avec deux forts paniers ayant la forme semi-circulaire des petits paniers à pigeons.

traction d'un pont en pierres. Le 23 octobre 1749, le bureau de Ville fut informé de l'arrêté du Roi qui autorisait la construction d'un pont au-devant du *Bâteau*. Les deux tours entre lesquelles existait la herse avaient été construites en 1472, et, pour leur fondation, on avait dû, momentanément, tenir à sec les moulins de la rue des Halles. Leur démolition fut autorisée en 1756, mais elle n'eut lieu qu'après 1764, et le pont ne fut jamais construit en pierres.

Les murs des quais n'avaient été élevés, en 1744, qu'à une hauteur de quinze pieds et six pouces; le pont en bois qui avait été établi à cette époque, se trouva, plus tard, au-dessous du niveau du terre-plain; il fut relevé et resta dans le même état pendant près d'un siècle, subissant diverses réparations qui n'en changèrent point les dispositions (1), jusqu'au moment où il a été remplacé par celui que nous voyons en 1882.

Le 10 avril 1756, on enleva la porte qui fermait l'entrée de la ville, en arrière des deux tours de la Poissonnerie; dès ce moment la ville fut ouverte jour et nuit, et le pic des démolisseurs attaqua bientôt ces deux tours qui avaient été construites en 1485. Par leur forme allongée en fer à cheval, elles se présentaient, dans le fleuve, fort en avant de la ligne des murailles. Le plan de Cacault et la Loire qui a conservé leurs premières assises de grison, nous disent quel était leur développement dont les restes passent diagonalement, sous le pont actuel (2).

En 1669, une voûte avait été construite entre les deux tours; elle masquait la partie haute de l'ancien mur de la porte: en 1756, on y trouva une pierre portant *Écu aux armes pleines de Bretagne*. « Les gens du corps de ville « firent transporter cette pierre à la Maison commune. » Quelque jour, peut-être, sera-t-elle retrouvée dans les terres du jardin de l'hôtel de la Mairie.

La ville ayant sollicité l'autorisation de démolir les murailles pour les remplacer par des maisons en façade sur le quai, un arrêté du 10 mai 1757 vint satisfaire à sa demande. Ayant acquis quelques pauvres maisons et l'église de Sainte-Catherine qui étaient adossées à ces anciennes fortifications, elle fit vente de ces terrains, en 1761.

Au mois de juin 1764, les deux maisons qui sont au centre du quai étaient

(1) Un dessin de l'ancien pont a été publié dans un petit album de *Croquis divers*. — *Etrennes du jeune paysagiste*. — Cet album est devenu rare.

(2) A l'époque des basses eaux, dans les mois de juillet et d'août, on les distingue facilement, vers un tiers de la longueur du pont.

construites et déjà habitées. L'érection des cinq autres maisons ne marcha point aussi promptement ; celle qui fait l'angle du quai Cassard ne fut achevée qu'en l'année 1771, et, du pont d'Erdre au Port-au-Vin, le quai prit le nom de quai Brancas, dénomination déjà admise après les travaux de 1744.

Les murailles de la Poterne bordaient toujours le quai, en 1767. A la suite d'un accord amiable, les propriétaires des terrains et des maisons qui étaient derrière l'ancienne cohue aux bleds, furent autorisés à opérer démolition des murailles, pour y bâtir conformément au plan de Ceineray, et le quai fut nommé : quai Flesselles.

En cette même année, 1767, on travailla à la démolition de la tour du Connétable, abandonnée, depuis peu, par les chirurgiens. En 1746, la Ville leur en avait accordé la jouissance et l'esplanade qui l'entourait, pour y faire construire un amphithéâtre destiné aux démonstrations publiques ; cette tour étant condamnée à disparaître pour l'exécution du plan adopté, la Ville avait fait édifier, en 1761-1762, une nouvelle école de chirurgie à Saint-Léonard.

La tour des Espagnols avait été démolie en 1766, et les fossés n'étaient point encore comblés. En 1771, on s'en occupa sérieusement ; mais tous ces terrains restèrent vagues jusqu'à l'année 1787, que furent commencés les travaux de la Halle aux blés, sur une partie de l'emplacement, ou mieux, sur une partie de la base de la tour du Connétable et sur les restes des anciens murs, faisant retour vers Saint-Nicolas. Cette construction de la Halle créa trois rues nouvelles au quartier de Sainte-Catherine : les rues du Couëdic, de la Pérouse, et, au nord, la rue de Langle, qu'on persiste à écrire *de l'Angle*, je ne sais pourquoi ; la façade vers le Sud fut élevée, à quarante pieds en arrière de l'alignement des maisons du quai.

Sur la place Delorme ou de l'Orme d'aujourd'hui, — je suis embarrassé sur l'orthographe à adopter, trois signatures authentiques de l'an III, de l'an V, de l'an VI, étant diversement écrites, — sur cette place que j'appellerai *place Mirabeau*, — ce nom lui avait été donné, — un club tenait ses séances, en 1792, dans la maison construite, à son intention, à l'angle de la place et de la rue *Galilée*, précédemment : *l'allée des Filles du Culvaire*, construction que nous font connaître trois plans d'ensemble et de détails, portant les signatures : Jourdain, — Bougon, — Després, — B. Lavigne, — et celles des architectes, Douillard, Demolon, Crucy, Ogée.

Le 4 janvier 1793. « les amis de la liberté et de l'égalité siégeant ⁽¹⁾ *place*

(1) Cette indication rectifie deux lignes de la page 105 du catalogue de notre Musée.

« *Mirabeau*, demandent que le local du Bon-Pasteur leur soit accordé pour « y tenir leurs séances ».

Le 14 janvier, « la Société des amis de la liberté et de l'égalité, *ci-devant* « *Mirabeau*, prévient tous les membres, citoyens et citoyennes, qu'elle tient « ses séances dans le haut de la *Halle neuve* ».

Dès le 3 mars, et postérieurement, nous trouvons cette Société siégeant *place Thenard*.

On s'est demandé quelle était cette place *Thenard* ; quel pouvait être le vaste local dans lequel siégeait, au mois de mars 1793, cette Société qui, déjà, avait tenu séances dans plusieurs salles. Aucune pièce manuscrite retrouvée ne l'a dit, et les écrivains de l'époque n'ont laissé aucune indication pour répondre à cette question ; mais il est possible de suppléer à l'absence des renseignements.

Le club qui, dans le courant de janvier 1793, vint s'installer dans le haut de *la Halle*, occupait, au mois de mars, et continua d'occuper ce bâtiment dont la façade, comme celle d'aujourd'hui construite en 1869, était en arrière de l'alignement des maisons des quais *Tourville* et *Bouguer*, noms donnés, en 1791, à l'une et à l'autre partie de l'ancien quai *Branças*, en deçà et au delà de la Halle au blé.

La halle, proprement dite, n'était point le lieu des séances : elles se tenaient dans le *haut*, à l'étage supérieur. On cherchait un mot en quelque sorte plus vrai, plus convenable que *la Halle*. — Sur la proposition d'un de ses membres, très probablement, la Société de la Liberté et de l'Égalité approuva de ne point laisser sans nom *le placis* existant entre le quai *Bouguer* et le quai *Tourville*, et, ce jour, elle substitua à son titre premier, celui : *Société séante, place Thenard*.

Les séances ne furent pas toujours présidées par le même citoyen ; les signatures apposées aux procès-verbaux ne furent pas exactement les mêmes ; mais certains noms qui s'y renouvellent, ne laissent aucun doute sur la présence du même club au même lieu.

Il est certain que *la place Thenard* ⁽¹⁾ n'a jamais été inscrite à la liste officielle des rues, des places et des quais de la ville, ni plus, ni moins que

(1) Au nombre des médaillons en marbre qui ont été placés à l'École supérieure de pharmacie, à Paris (1882), au-dessus du portique, sous la grande fenêtre du premier étage, est celui de *Thenard*, avec ceux de *Chaptal*, *Berthollet*, *Lavoisier* et autres savants.

le *Quartier général* — (toujours la Halle), — dénominations qui n'ont été émises et adoptées que par les Sociétés populaires.

Je dois à l'obligeance de notre collègue, M. Lallié, la communication de quelques notes qui m'ont conduit à conclure sur l'emplacement de la place Thenard, bien ignoré jusqu'à présent, et que je ne supposais pas être celui où, six ans auparavant, avait été la tour du Connétable.

Cet autre dessin représente la place Louis XVI (place Royale) en construction, d'après le plan de M. Cruey, 1788. Ce projet primitif fut modifié dans la partie Est, et l'ensemble fut régularisé dans l'ouverture des rues adjacentes à la place. Une statue devait y être élevée ainsi qu'elle y est représentée; les événements surgirent, et la place qui devait porter le nom de Louis XVI devint le champ de la Liberté.

Sur une partie de l'*Eraïl*, que vous voyez dans ce dessin à la plume, a été élevé le chevet de l'église Saint-Nicolas. Sur les terrains du premier plan passe, aujourd'hui, la rue de Feltré, rue qui n'a été ouverte qu'en 1835, après la pose du Pont de fer. Projetée dès l'année 1789, elle était officiellement indiquée, en 1796 : rue *Charlier* — *rue et pont sur la Douve*. En 1834, on descendait de la place du Bon-Pasteur à la rue de l'Arche-Sèche, par un escalier qui avait été ouvert dans l'ancien mur de la contrescarpe, escalier dont les marches étaient en pierres d'ardoise et mal entretenu, par cela qu'il était condamné à disparaître d'un jour à l'autre. Ce petit bout de rue a porté le nom de *rue Regulus*; en 1818, il prit celui de rue de *la Glacière*.

Enfermé, d'un côté, par les murs de fortifications auxquels étaient adossées de pauvres maisons voisines du cimetière de la paroisse, et, d'autres parts, par le rocher et les maisons de la rue de la Boucherie, au bas de laquelle était la seule ruelle qui y conduisait, l'*Eraïl* était à peine connu d'une partie des habitants. Dans le même enclos, il y avait l'*Eraïl*, et le petit *Eraïl*, de misérables logements, des écuries, des caves servant d'abattoir aux bouchers. J'y ai vu une cave creusée dans le roc, étable d'un troupeau de moutons incessamment renouvelé.

J'aurais encore à vous parler de deux dessins : de la Sauzaie et de sa transformation; de l'ancienne église de Saint-Similien et du Martray Saint-Jacques; mais la communication d'un travail très intéressant est inscrite à l'ordre du jour; j'abrège, demandant toutefois permission de vous lire quelques lignes qui se rattachent, sur plusieurs points, à tout ce dont je viens de vous entretenir.

Un écrivain contemporain a rappelé qu'en 1748, sur la proposition de M. de Brancas, le Bureau de Ville racheta, moyennant une rente de douze cents livres, les droits et bénéfices attachés aux emplois des portiers des cinq principales portes de Nantes, et il a dit :

« La Ville n'eut pas longtemps à acquitter cette rente. Les fortifications du « moyen âge avaient fait leur temps; la vieille capitale bretonne, trop res- « serrée dans son enceinte, débordait de tous côtés et remplaçait — en 1749 « -- ses tours imposantes et ses créneaux menaçants, par les constructions « du quartier de la place Royale, de la rue du même nom et du cours des « États... »

A la lecture de ces lignes, on croit entendre le bruit produit par la chute des grisons qui se détachent des murailles, et les habitants de la vieille ville ne nous apparaissent qu'au milieu des nuages de poussière qui naissent des démolitions. Cependant nous allons voir qu'après 1749, nombre d'années s'écoulèrent avant qu'on pût rencontrer l'ébauche du tableau.

L'auteur, en nous indiquant, dès l'année 1749, le quartier de la place Royale, a eu certainement l'intention de nous conduire à la place qui porte aujourd'hui cette dénomination *royale*. A son centre il a mis, par erreur, la porte de Saint-Nicolas, *sur l'emplacement de laquelle, dit-il, s'élève la fontaine.*

Non ! la porte de Saint-Nicolas n'était point là. Nous y passerons dans un instant, si vous voulez bien nous suivre.

Quarante années s'étaient écoulées depuis la délibération de 1748 confirmée en 1749, quand, le 4 mars 1788, le Bureau de Ville signa la permission de bâtir la première maison de la place Louis XVI, devenue place Royale, après avoir porté les noms de *Champ de la Liberté*, — *place de l'Égalité*, — *place Impériale*.

Ce fut 19 mois plus tard, le 5 octobre 1789, que la Mairie autorisa M. Tarin à démolir la partie de la porte de Saint-Nicolas qui se trouvait à l'extrémité du terrain qu'elle lui avait vendu le 27 janvier.

En 1790, la Mairie acheta les dernières maisons dont la démolition devait permettre de former cette place sur laquelle on avait eu le projet d'édifier l'église, conformément à la délibération et au plan de 1766, approuvés par lettres patentes de juillet de la même année, et celles du 31 mars 1780. Il y était dit : « Une nouvelle église de Saint-Nicolas sera bâtie dans l'emplacement du fossé joignant, et son entrée sera sur la place du même nom. »

Le terrain désigné portait en partie sur la contrescarpe demeurée dans le domaine du Roi. La Communauté de Ville ayant reconnu que.

pour l'exécution du plan approuvé, elle avait besoin de cette contrescarpe, elle dut en solliciter la concession. Elle fut donc autorisée, par les lettres patentes de 1780, à traiter avec M^{me} du Barry, de l'achat de l'usufruit que ladite dame tenait de Sa Majesté, sur les boutiques et cases appuyées à la contrescarpe.

La ville ayant, après nombreuses difficultés, traité avec M^{me} du Barry, le général de la paroisse réclama à diverses reprises d'être mis en possession du terrain ; sa dernière requête est du 15 juillet 1789..

Le côté Ouest de l'église se fût trouvé dans la direction de la rue Saint-Julien. Cette rue doit son nom à un hôtel qui existait sur la place Saint-Nicolas, tenu par un sieur Desile Beutier, et à la porte duquel pendait l'enseigne : *A l'Image de saint Julien*. L'enseigne avait, certainement, été inspirée par le voisinage de la chapelle Saint-Julien, qui, avant 1641, se trouvait à la suite et dans l'alignement des celliers du Port-au-Vin, et que sa reconstruction, en 1724, rapprocha de la Bourse qui n'est plus.

Il avait été arrêté, en 1772, que la tour joignant l'échelle de Saint-Nicolas serait démolie afin de faciliter l'ouverture des rues projetées pour aller à la place Bretagne, mais ce ne fut qu'en 1790, que les murailles, les tours et la dernière partie de la porte Saint-Nicolas disparurent.

La porte de Saint-Nicolas existait à l'emplacement de la maison qui fait angle de la rue actuelle de ce nom et de celle de l'Arche-Sèche qui a porté le nom de rue Cornic.

Près la Porte étaient quelques petites boutiques que la Ville avait arrentées, en 1655, à un nommé Delorme Ampoux, et, sous la Porte même, une armoire qui avait été arrentée, à la même époque, à un sieur René Vion, à raison de six livres par an. En 1681, la Ville avait été condamnée à rembourser au domaine du Roi 624 ^l, pour les arrentements qu'elle avait perçus depuis vingt-quatre ans, et pour les boutiques et pour l'armoire.

Au delà des tours de la Porte était une tour de moindre importance, dite tour de Saint-Nicolas. Ce fut en cette tour que, le 25 juin 1485, Landoy, trésorier du duc François II, fut conduit en quittant le château. Il en sortit le 9 juillet, pour être occis au gibet de la prairie de Bièce, — aujourd'hui Prairie-au-Duc, — au lieu dit le *Pré des Vieilles-Justices*.

Après les ventes faites, en 1793, des terrains sur lesquels furent élevées, à la suite de la maison Courtois, les maisons de l'entrée de la rue Cornic, fut construit le grand hôtel (Hôtel des Etrangers), entre les deux rues de l'Arche-Sèche et de l'Echelle, de nos jours. A la date de 1804, le fossé de Saint-

Nicolas n'était pas comblé au delà de ce point ; les eaux y croupissaient ; pendant l'hiver, le passage était parfois interdit ; l'escalier qui conduit de la rue des Vieilles-Douves à la place du Bon-Pasteur n'existait pas, et le mur de la contrescarpe était toujours intact avec les cases en bois qui y étaient appuyées, ou, mieux, qui y étaient accrochées et soutenues par des étançons. — On en voit encore quelques vestiges.

Les restes de constructions qui, en 1878, ont été mis à jour, de nouveau, derrière la fontaine et en avant de la maison Tarin, ne sont point, comme quelques personnes le disaient alors, les restes de l'ancien pont de Saint-Nicolas, mais les casemates de la tour dite des Espagnols, primitivement tour Guichard, casemates semblables à celles ¹ de la tour qu'enveloppait ² celle de Cheigné, dite tour du Connétable, après 1499, et sur la base de laquelle fut élevée, en 1869, la façade nouvelle de la Bibliothèque qui devient, en 1882, l'hôtel des Postes et des Télégraphes.

Remontons à l'autre extrémité de la ville, à la rue Royale.

En l'année 1763, quinze années après la délibération de 1748, l'Evêque consentit à vendre la maison des Regaires qui se trouvait dans le tracé projeté par Ceineray, rectifiant celui de M. de Vigny ; et s'il est vrai qu'en 1774, les terres et gravois provenant du déblaiement effectué sur ce tracé, étaient portés dans le marais de Barbin, pour former la chaussée de la Grenouillère, ce fut le 16 octobre 1786 que l'administration municipale prit un arrêté par lequel elle acquérait des RR. PP. Cordeliers les terrains nécessaires à l'achèvement et à l'élargissement de la rue Royale, en voie d'exécution. Tous les travaux ne marchaient point aussi vite que quelques écrivains nous l'ont dit, inscrivant trop souvent comme date de l'exécution la date du projet.

Le plan de la Chambre des Comptes (préfecture actuelle) et de sa place avait été présenté par Ceineray, dès l'année 1761 ; la première pierre du palais fut posée en septembre 1763, *die sexto* ; et vingt-cinq ans après cette date, l'ancien mur d'enceinte du couvent des Cordeliers barrait encore transversalement la place, ce qui nous est confirmé par le plan que nous avons ici ³.

(¹) Voyez dessin.

(²) Il faudrait ici une très longue note pour rappeler l'état de ces constructions que nous avons vues et décrites en 1869.

(³) Voir la gravure : *Vue perspective de la Chambre des Comptes de Bretagne*, dédiée à M. le comte de Duras.*

Le 28 mars 1789, deux ans et cinq mois après le premier traité de 1786, la municipalité et les RR. PP. Cordeliers déterminèrent l'étendue du terrain sur lequel devait s'ouvrir la rue Saint-François, aujourd'hui rue Daguesseau, conformément au plan signé à cette date par l'ingénieur Recommencé et les RR. PP. Pierre-Etienne et F. Majeune¹, l'un gardien, l'autre procureur du couvent.

Le 28 juin 1752, le Bureau avait transigé avec le chapitre de Saint-Pierre, avec lequel il était en procès, depuis longtemps déjà, à l'occasion du terrain vague de Saint-André. En 1755, la Ville fut autorisée à opérer la jonction des deux mottes de Saint-Pierre et de Saint-André, pour n'en faire qu'une seule promenade de la Loire à l'Erdre.

Le cours créé sur la motte Saint-Pierre ne motiva, dans le principe, aucune démolition, et en 1759, aucune des maisons qui existaient le long des douves des murs, des deux côtés, et au bas du cours Saint-André, n'était devenue propriété de la Ville qui se trouvait en présence de nombreux embarras.

En 1760, on commença la démolition du mur d'enceinte qui entourait Saint-Pierre, et on combla les fossés. Ce fut en cette même année, que les Etats, qui siégeaient à Nantes, accordèrent, comme chacun sait, 30,000 livres pour aider à la formation des deux cours; ils furent séparés par une place qui prit le nom de place d'Armes, sur laquelle place l'hôtel d'Aux fut élevé, en 1771, plus de vingt ans après la décision qui avait mis aux mains de la ville les droits et bénéfices attachés aux emplois des portiers.

En 1790, des restes de fortifications attachant au palais de l'Evêché étaient encore debout. Le 23 avril, on arrêta d'en faire opérer la démolition; la Mairie devant faire clore par un pignon la partie de l'Evêché à démolir pour l'élargissement de la rue.

Un dessin de Picou, fait en 1808, au moment du passage de Napoléon, nous montre une partie du jardin de l'Evêché s'avancant sur la place, et, derrière ce mur, une clôture en planches dans l'axe de cette même rue de l'Evêché qui avait été nommée rue Cerutty.

L'auteur dont j'ai cité quelques lignes, en commençant, nous a conduit, dès l'année 1749, à la place Royale, *hors des murs*, au cours des États et à la rue Royale, sans nous parler de la porte de la Poissonnerie. Je ne tairai point que la démolition des tours qui la protégeaient fut décidée, le 12 août

(¹) Le P. Majeune était docteur en théologie. — Le 21 juin 1814, il prononça l'oraison funèbre de Louis XVI dans l'église de Sainte-Croix. L. P.

1755, sept ans seulement après l'achat fait par la Ville ; elles furent rasées en 1756. A la même date disparut celle du Port-Maillard.

La démolition de la porte de Sauvetout et des murs contigus n'eut lieu qu'en 1791. Les matériaux furent employés à la construction du pont des Petits-Murs, qui vécut peu, misérablement et se noya.

En 1819, on voyait encore une partie de la tour Grimaud, la plus voisine de celle de la porte de Sauvetout. Elle était à l'angle des murs qui, de ce point, dit *le Sommet des Antipodes*, se continuaient sur le rocher de l'Érail, ainsi que e représente le dessin que vous avez en mains.

Si, dans cette note très succincte, j'ai éparpillé quelques détails peu connus, d'autres qui n'ont jamais été publiés, je n'ai point la prétention, Messieurs, de vous avoir fourni des renseignements inédits sur tous les travaux exécutés à la fin du dix-huitième siècle. Quelques-uns ont été longuement décrits ; mais j'ai cru devoir les grouper et en préciser les dates, à côté des plans et croquis du vieux Nantes, que je vous ai communiqués pour répondre à l'ordre du jour de cette séance.

Après cette intéressante description de notre vieille cité, la parole est donnée à notre confrère M. de Lisle, qui communique à la Société des extraits de son savant dictionnaire des antiquités de l'arrondissement de Saint-Nazaire. Nous n'oserions pas ici défigurer cette étude remarquable qui doit figurer *in extenso* dans le bulletin de la Société.

Cette lecture achevée, la séance est levée à 10 heures un quart.

Le Secrétaire du Comité,
C^{te} RÉGIS DE L'ESTOURBEILLON.

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 1882.

Présidence de M. le baron de Wismes.

Présents: MM. de Wismes, Léon Maître, Orioux, Montfort, P. Poirier, Emile Grimaud, Alcide Leroux, R. Blanchard, Bastard, Gahier, comte Régis de l'Estourbeillon, Riardant, marquis de Surgères, marquis de Bremond d'Ars-Migré, Alex. Perthuis, docteur Génuit.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages ci-après :

1. *Bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts de Pau*, 1880-81.
2. *Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes*, — Tome VII, 1881.
3. *Bulletin de la Société académique d'Hyppone*, n° 17, 1882.
4. *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*. — 1880.
5. *Mémoires et documents publiés par la Société archéologique de Rambouillet*. — Tome VI. — 1881-82.
6. *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure*. — Tome V, 1882.
7. *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 7^e série. — Tome III. — 1880. (Ce volume contient un remarquable travail, avec planches, sur les tombeaux chrétiens.)
8. *Société des Antiquaires de Picardie*. — 1881, n° 4. — 1882, n° 12.
9. *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*. — Tome XX, 1881. 1^{er} et 2^e fascicules.
10. *Bulletin archéologique et historique de Tarn-et-Garonne*. — Tome IX. — 4 trimestres. — 1881.
11. *Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses*. — 16^e année, 1879.
12. *List of foreign Correspondents of the Smithsonian Institution*, corrected to January, 1882.
13. *Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée*. — 3^e série. — Vol. 1. 1881.
14. *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*. — Année 1881. — 35^e vol. — Année 1882. — 36^e vol. (Ce bulletin renferme un remarquable et intéressant dictionnaire des patois de l'Yonne.)
15. *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*. — Tome XX. — 1881.
16. *Société de secours des Amis des Sciences*. — Compte rendu de la 22^e séance publique annuelle.
17. *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*. Tome 41.
18. *Discours de M. Jules Ferry à la réunion des Sociétés savantes*, le 25 avril 1882.
19. *Bulletin de la Société de Statistique, Sciences, Lettres et Arts des Deux-Sèvres*. — Tome IV. 1879-80.
20. *Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*. — Tome XIX. 1881.

21. *Antiquités et Monuments du département de l'Aisne*, par Ed. Fleury.
— 4^e partie.

22. *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire*. — Tome XXXVI.
(Ce bulletin renferme un dictionnaire étymologique fort complet du patois angevin.)

23. *Bulletin de la Société d'Agriculture du département de la Marne*.

24. *Répertoire des travaux de la Société de Statistique de Marseille*. —
Tome 40, 3^e partie.

25. *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*. — Tome XV
1^{re} et 2^e partie.

26. *Revue historique et archéologique du Maine*. — Tome XI, 1^{er} semestre,
1882.

27. *Annales de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Loire*. —
2^e série. Tome I. 1881.

28. *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron*. —
Tome XII. 1879-80. (Nous devons signaler, dans ce volume, un intéressant
essai sur le dialecte du Rouergue.)

29. *Bulletin de la Société philotechnique du Maine*. — 1881. 1^{er} fascicule.

30. *Bulletin de la Société archéologique de la Charente*. — Tome IV, 5^e
série. — 1881.

31. *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la
Corrèze*. — Tome IV. 1882. — 4 livraisons.

32. *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*. — Tome XXIX.
1^{re} et 2^e livraisons. — 1881.

33. *Société archéologique de Bordeaux*. — Tome 7. 1880. — 4 fascicules.

34. *Annuaire de Numismatique et d'Archéologie*, tome IV. 1^{re} livraison.
1873.

35. *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre*, — IX^e vol. 1881.

36. *Mémoires de la Société de Statistique, Sciences, Lettres et Arts des
Deux-Sèvres*. — Tome XIX. — 2^e série, 1881. (Ce volume renferme un
grand nombre de lettres et missives originales du 16^e siècle, dont 100 de
femmes et 200 d'hommes, extraites des Archives du duc de la Trémouille, par
P. Marchegay et H. Imbert, membres de la Commission des Travaux histo-
riques.)

37. *Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais*. — Tome VII.
Nos 109 — 112. — 1881-82.

38. *Le Bibliographe*. Bulletin mensuel et raisonné des livres. 6^e année. —
n^o 24. — 1882.

39. *Smithson Report.* — 1880.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président fait part à la Société de deux lettres de MM. de la Laurencie et Kerviler, s'excusant de ne pouvoir assister à la séance.

M. le marquis de Bremond d'Ars-Migré fait connaître à la Société ses efforts, malheureusement infructueux, pour conserver et amener à la séance notre si savant collègue M. le vicomte Hiersart de la Villemarqué, membre de l'Institut, qui se trouvait le matin à Nantes. — La Société en remercie vivement M. de Bremond, et M. le Président, se faisant son interprète, lui exprime tous ses regrets de n'avoir pu posséder à une de nos séances notre illustre confrère.

La Société admet ensuite, sur sa demande, comme membre correspondant, M. le docteur Pissot, président de la Société des Lettres et Arts de Cholet, et auteur de très curieuses études sur cette ville. — Notre nouveau confrère fait don à la Société de son ouvrage intitulé : *Recherches sur l'origine de Cholet*, consciencieux travail, accompagné de belles photographies.

La parole est alors donnée à notre collègue M. Orioux, pour la lecture de son travail sur la guerre de César contre les Vénètes, et sur la géographie ancienne du théâtre de cette célèbre bataille. — Dans cette savante étude, qui doit paraître en entier au bulletin de 1882, M. Orioux ne laisse échapper aucun point de vue et se propose de démontrer surtout, par un examen géologique approfondi de ces territoires, l'impossibilité absolue de placer, dans la Brière-Mottière et la presqu'île guérandaise, le lieu de cette importante action.

Après cette intéressante lecture, la séance est levée à 10 heures un quart.

Le Secrétaire du Comité,

C^o RÉGIS DE L'ESTOURBEILLON.

LES VENÈTES

CÉSAR

ET

BRIVATES PORTUS

Messieurs,

J'ai lu, dans le dernier recueil de vos Mémoires, un travail fort intéressant de notre collègue M. l'agent-voyer en chef Orioux, intitulé *César chez les Venètes*. Je professe la plus parfaite estime pour l'auteur, et je reconnais que la conscience et la sincérité distinguent tout particulièrement cette étude : mais j'y suis pris directement à partie à propos de la théorie que j'ai soutenue après M. de Kersabiec de la défaite des Venètes par César dans la région de Guérande et du Croisic, et je ne pourrais laisser passer sous silence cette attaque, il est vrai, très courtoise, sans paraître accepter une défaite. Or je suis de plus en plus convaincu, même après les remarques contradictoires de M. Orioux, de la réalité de la thèse à laquelle j'ai fourni récemment de nouveaux arguments, et que M. Ernest Desjardins a acceptée dans son grand ouvrage sur la *Gaule romaine*. Il est donc essentiel que je réponde ici aux objections de M. Orioux ; et je profiterai de cette occasion pour réfuter en même temps les autres contradictions qu'a subies depuis quelques années mon système de géographie gallo-romaine dans le département de la Loire-Inférieure.

C'est dans les mémoires de l'*Association Bretonne* pour le congrès de Quimper, en 1873, que j'ai résumé la théorie de M. de Kersabiec sur les Venètes de la presqu'île guérandaise en la renforçant, au point de vue de l'expédition de César, par de nouveaux développements et des preuves tirées à la fois du texte césarien, de la nature du sol et de l'état respectif des deux régions situées sur les deux rives de la Vilaine, après la conquête. Ce mémoire s'appelait *Etude critique sur la géographie de la presqu'île armoricaine au commencement et à la fin de l'occupation romaine*. M. Burgault, président de la Société polymathique du Morbihan, lui porta les premiers coups dans sa *Notice sur les peuples armoricains*, publiée en 1875, au bulletin de cette Société : mais s'il maintient l'expédition de César dans ou devant le golfe du Morbihan, suivant l'ancien système, il accorde que le territoire vénétique devait alors s'étendre de l'embouchure de la Loire au goulet de Brest, englobant l'ancien *Samnium armoricain* qu'il ne confond pas avec le territoire des Namnètes placé dans l'intérieur des terres.

M. Desjardins, dans le tome I^{er} de sa *Géographie de la Gaule romaine*, publié en 1876, admet, au contraire, le lieu de la bataille navale de César dans la baie du Croisic, mais il place un bras de la Loire à cette époque à Saint-Lyphard et y fixe la situation de *Brivates Portus*.

M. Ramée, dans la *Revue des Sociétés savantes* de 1878, recule encore davantage l'emplacement de *Brivates*, et, traversant toute la Brière au delà de Pontchâteau, va le chercher aux sources du Brivet, au fond des marais de Saint-Gildas, à un petit village qu'on appelle encore aujourd'hui Brivet.

Presque au même moment, M. Le Men, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, identifiait de nouveau *Brivates Portus* avec *Gesocribate*, pour le refouler jusqu'à Brest.

Puis M. de la Borderie, combattant, dans un mémoire intitulé *Diablintes, Curiosolites et Corisopites*, présenté au congrès de l'Association Bretonne à Quintin, en 1880, l'opinion que j'avais empruntée à M. Auguste Longnon, pour placer les Diablintes dans l'ancien évêché d'Aleth, a contesté l'attribution du territoire vénétique jusqu'au goulet de Brest, en réclamant l'île de Sein pour *Sena insula* et en faisant observer que Pomponius place *Sena* en face du territoire ossismien.

Enfin M. Orioux, venu le dernier, a repris devant vous l'ancienne thèse des Venètes limités à la Vilaine et l'attribution du golfe du Morbihan à la campagne de César.

Je n'ai pas manqué, vous le voyez, de redoutables adversaires. Je suis prêt à leur rendre les armes s'ils me présentent autre chose que des hypothèses : mais je ne me crois pas encore battu, et ce mémoire a pour but de vous démontrer que je dois garder mes positions jusqu'à nouvel ordre.

Je le diviserai en trois chapitres, qui résultent de la nature même du sujet : 1° Le territoire venète. — 2° L'expédition de César. — 3° L'emplacement de *Brivates Portus*.

CHAPITRE PREMIER

LE TERRITOIRE VENÈTE.

Avant de répondre à mes honorables contradicteurs, il est essentiel que je résume ici les arguments qui m'ont fait attribuer aux Venètes toute la côte sud de l'Armorique depuis l'embouchure de la Loire jusqu'au goulet de Brest, puisqu'ils n'ont pas encore été présentés devant vous.

La principale erreur des archéologues morbihannais qui ont écrit en si grand nombre sur cette question depuis le commencement de ce siècle, vient, disais-je, de ce qu'ils sont partis à priori de ce principe : à savoir que le territoire de l'évêché de Vannes, avant 1789, correspondait exactement avec celui de l'ancienne *civitas* gallo-romaine, et que le territoire de celle-ci correspondait à son tour avec celui de la peuplade venète avant l'invasion. L'évêché de Vannes étant limité à l'est par la Vilaine, avant 1789, il en résultait que la topographie des lieux décrits par César ne pouvait plus s'appliquer, à l'ouest de cette frontière extrême, qu'au golfe du Morbihan, et l'on en concluait sans peine que la bataille navale avait eu lieu en face de ce golfe.

Mais si l'on peut admettre que les anciens évêchés ont succédé à peu près exactement aux *civitates* gallo-romaines, il n'en est plus de même de celles-ci par rapport aux anciennes peuplades gauloises. Les Romains les remanièrent profondément, territoire et chefs-lieux, dans un intérêt stratégique. C'est ainsi qu'en Armorique les grandes agglomérations gallo-romaines, celles autour desquelles convergent quelquefois le plus de voies militaires, ne correspondent pas généralement avec les anciennes capitales gauloises. Cela est surtout remarquable pour Carhaix et pour Vannes, qui ne furent certainement pas des chefs-lieux primitifs et qui devinrent les points les plus importants de la presqu'île armoricaine vers la fin de l'Empire romain. Cela s'explique fort naturellement, du reste, si l'on réfléchit aux différences de situations respectives des peuplades primitives et des Romains. Les peuplades gauloises-armoricaines formaient une sorte de confédération ; mais elles étaient indépendantes et conservaient une autonomie distincte ; elles placèrent donc leurs chefs-lieux sur les points de leur territoire qui leur convenaient le mieux pour leur commerce et pour leurs centres d'opéra-

tions spéciales. Lorsque les Romains occupèrent le pays, pays de conquête et de soumission difficile, leur but fut différent ; ils le sillonnèrent de voies militaires et s'attachèrent à y pratiquer l'unité de défense et de commandement. De là, le choix de points stratégiques particuliers et surtout de points centraux favorables au meilleur croisement de leurs voies militaires. Il en résulta que le point le plus important de la cité ossismienne devint Carhaix (Vorgium), tandis que son chef-lieu était jadis sur la côte à l'Abervrac'h (Vorganium), et que le chef-lieu des Venètes, qui devait se trouver sur le littoral, ne leur permettant pas d'établir facilement des voies directes à cause du passage des nombreux goulets des baies de la côte, ils le reportèrent à l'intérieur, au fond du golfe du Morbihan, là où leurs croisements de voies et leurs lignes non interrompues pouvaient s'exécuter sans péril.

S'ils déplacèrent les chefs-lieux, ils changèrent aussi les circonscriptions des peuplades qui leur avaient le plus résisté. Cela est surtout sensible pour les Venètes. Il est en effet impossible, pour un esprit non prévenu, de ne pas reconnaître que l'ancien territoire des Venètes, avant l'invasion romaine, s'étendait sur tout le littoral sud de la Bretagne, depuis la pointe occidentale du Finistère jusqu'à l'embouchure de la Loire, comprenant par conséquent, outre l'évêché de Vannes tout entier, une grande partie de celui de Quimper et de celui de Nantes. César dit en propres termes en parlant de la puissance maritime des Venètes, au livre III de ses Commentaires sur la guerre des Gaules : « *Hujus civitatis est longe amplissima auctoritas omnis orae maritimae regionum earum, quod et naves habent Veneti plurimas, quibus in Britanniam navigare consueverunt, et scientia atque usu nauticarum rerum ceteros antecedunt, et in magno impetu maris atque aperto, paucis portibus interjectis, quos tenent ipsi omnes fere, qui eodem mari uti consueverunt, habent vectigales.* »

Traduction littérale : « L'autorité de cette peuplade est de beaucoup la plus étendue sur tout le littoral de ce pays, parce que les Venètes possèdent de nombreux vaisseaux avec lesquels ils ont coutume de naviguer jusque dans la grande Bretagne, parce qu'ils surpassent leurs voisins en science et en pratique des choses de la mer et parce que sur cette grande et impétueuse mer tout ouverte, où se trouvent peu de ports qu'ils possèdent presque tous, ils ont comme tributaires tous ceux qui naviguent sur les mêmes parages de l'Océan. »

Trois points sont à considérer dans ce texte et nous les avons soulignés tout spécialement, d'abord : *longe amplissima auctoritas*. Donc, d'après César, les Venètes étaient la peuplade maritime de beaucoup la plus puissante de toutes celles de l'Armorique, ce qui s'expliquerait difficilement, s'ils n'avaient possédé que les cent kilomètres de côte, de la Vilaine à l'Ellé, tandis que les Ossismiens en auraient possédé au moins 400 kilomètres, de l'Ellé au Trieux. Ce passage des Commentaires est tellement caractéristique qu'un des membres les plus érudits de la Société d'Emulation des *Côtes-du-Nord*, M. Lemièrre, n'a pas hésité dans un important ouvrage qu'il vient de publier sur les *Celtes et les Gaulois*, à donner aux Venètes pouvoir, juridiction et droit d'impôt sur tous les ports de l'Océan et de la Manche, depuis la Garonne jusqu'à la Seine. Je ne vais pas aussi loin que mon savant confrère Briochin, mais j'ai tenu à citer sur ce sujet l'opinion d'un excellent esprit, rompu à tous les textes des historiens de l'antiquité et versé dans tous les secrets des gloses et des commentateurs, pour vous montrer combien il est imprudent de vouloir, en présence d'un texte si précis, limiter les Venètes entre la Vilaine et l'Ellé.

Second point sur lequel on n'a pas assez insisté : *in magno impetu maris atque aperto*. Cela est caractéristique. Si les Venètes n'avaient possédé que le Morbihan, comment

César aurait-il pu parler de leur littoral comme ouvert aux grands mouvements de la mer, puisqu'il n'aurait guère formé qu'une large baie fermée et abritée par la presqu'île de Quiberon et le cordon de Belle-Ile, Hoëdic, Houat, etc. ? La phrase de César s'applique parfaitement, au contraire, à toute l'étendue de la côte sud de la presqu'île armoricaine.

Enfin *paucis portibus interjectis quos tenent omnes fere*, indique clairement que les Venètes avaient en leur possession presque tous les ports de la presqu'île, et comme les géographes n'en signalent qu'un fort petit nombre au nord, à peine un ou deux, on doit en conclure qu'ils possédaient tous ceux du sud.

Un texte de Ptolémée vient du reste confirmer cette conclusion pour la partie occidentale ; il est simple et ne permet pas d'ambiguïté : « *Occidentale autem littorale latus*, dit-il, *sub Ossismiis tenent Veneti, quorum civitas Dariorigum.* » Un simple élève de sixième le traduirait ainsi : « Mais la côte occidentale, sous les Ossismiens, est occupée par les Venètes, dont le chef-lieu de cité est Dariorigum. » Par conséquent, même après la conquête, le territoire des Venètes s'étendait encore jusqu'aux pointes occidentales de Penmarc'h et du Raz au pays de Quimper, seuls points qui correspondent à *occidentale littorale latus*, sous la pointe Saint-Mathieu, occupée sans contestation par les Ossismiens.

Ces textes sont tellement clairs qu'on se demande comment il se fait que MM. Le Men et Longnon aient été les premiers à signaler de nos jours cette extension de territoire à l'ouest. M. de Courson lui-même, dans les importants prolégomènes du Cartulaire de Redon, limite le territoire des Venètes entre la Vilaine et l'Ellé.

L'extension du territoire des Venètes à l'ouest jusqu'à la Loire n'est pas moins indiquée pour tout critique impartial. Cette peuplade étant essentiellement maritime,

son chef-lieu, son port principal, le point de concentration de ses opérations commerciales, devait se trouver sur la côte. Or quel est le point du littoral sud de la Bretagne où la situation d'un établissement maritime soit nettement indiquée, sinon l'immense baie bornée à l'ouest par la presqu'île de Quiberon, à l'est par le littoral compris entre la Loire et la Vilaine, et fermée au sud par Belle-Ile et par le cordon des îles de Houat, Hœdic, etc., beaucoup plus important jadis qu'il ne l'est aujourd'hui, la mer rongeurant incessamment ses rives?... Mais ceci nous conduit immédiatement à donner aux Venètes le territoire du pays de Guérande; un observateur attentif, au simple aspect de la carte, ne pourrait le refuser. Cela forme une baie complète; et certainement les Venètes, si audacieux et si puissants, n'auraient pas souffert qu'une autre peuplade rivale occupât la partie est de cette baie.

Mais il y a plus qu'un argument moral. Dans un important mémoire publié en 1868, au *Bulletin de la Société archéologique de la Loire-Inférieure*, M. Sioc'han de Kersabiec s'est efforcé de démontrer que plusieurs siècles avant J.-C., la ville ou *emporium* de Corbilon, entrepôt fameux cité par Pythéas, Polybe et Strabon, comme situé à l'embouchure de la Loire et jouissant de relations directes avec les Phocéens de Marseille et les Phéniciens (1), se trouvait placée au lieu actuel de Beslon, près de Congor et de Carheil, au pied de Guérande; que vers le second siècle avant J.-C. les Venètes, étendant leur domination sur toute la rive sud de l'Armorique, firent la conquête de cet établissement rival dont le nom de Corbilon disparut, et qui devint dès lors leur principal entrepôt et leur centre d'o-

(1) On a trouvé récemment dans les marais salants de Guérande une ardoise chargée de caractères phéniciens, ce qui prouve que les navigateurs des régions méditerranéennes arrivaient jusque-là.

pérations nommé Guénéed ou Wénéda ; que plus tard la célèbre bataille navale de César, qui ruina la puissance venète, eut lieu sur ce point, dans l'archipel guérandais ; et que le nom de *Vénétie* resta encore attaché au pays de Guérande pendant une grande partie du moyen âge.

Je ne discuterai pas ici, point par point, la thèse soutenue à grand renfort d'érudition par l'ancien conseiller de préfecture de la Loire-Inférieure : plusieurs sujets offriraient pourtant matière à d'intéressantes controverses, en particulier celui de l'emplacement précis de Corbilon qui devait être non pas une ville, mais une sorte de comptoir assez étendu comme ceux de la côte d'Afrique ; et celui de Saillé devenue l'île Sacrée de l'embouchure de la Loire où Strabon place le collège des prêtresses samnites. La distinction des Samnites et des Namnètes que sépare M. de Kersabiec pour démontrer l'origine phénicienne des premiers, offrirait quelque difficulté sur ce dernier point et je n'en retiens que la séparation des deux peuplades. Mais à part quelques détails, qui n'ont qu'une importance secondaire dans la question, la thèse de M. de Kersabiec offre au fond peu de prise à la critique, et il est le premier qui ait eu le mérite de soulever la question de la campagne de César dans cette région, en prouvant que le territoire des Venètes s'étendait jusqu'à la Loire. Le nom de Vénétie, conservé au pays de Guérande dans les nombreux documents du moyen âge cités par le savant Nantais, suffirait même pour me dispenser de faire remarquer que Pline donne le nom d'îles Vénétiennes à tout le groupe qui s'étend depuis Belle-Ile jusqu'à Noirmoutiers, puisqu'il ne cite qu'Oléron (*Uliarus*) dans l'Aquitaine ; mais il me semble inutile d'insister sur des éléments de discussion qui se trouvent consignés de la façon la plus complète dans le recueil de vos mémoires et je me contenterai d'ajouter, pour corroborer la thèse de M. de Kersabiec, que plusieurs villages du pays guérandais portent encore le nom de

Kerbenet ou Kervenet, ce qui est absolument caractéristique.

J'avais donc établi, et j'imaginai que cela ne pouvait plus soulever de contestation, que le territoire des Venètes s'étendait, au moment de l'invasion romaine, depuis la rade de Brest jusqu'à la Loire, limité au nord par l'épine montagnieuse qui sépare la Bretagne en deux versants.

A cela qu'a-t-on répondu ?

Les objections sont de deux sortes et demandent une discussion séparée. Les unes se rapportent à la frontière occidentale, les autres à la frontière orientale ; M. Orioux conteste la presqu'île guérandaise et M. de la Borderie conteste la région située entre l'Odet et le Goulet de Brest. Je répondrai d'abord à M. de la Borderie.

Les Venètes, dit M. de la Borderie, ne pouvaient s'étendre jusqu'à la rade de Brest, parce que l'île de Sein, à l'extrémité de la pointe du Raz, appartenait aux Ossismes. Le texte de Pomponius Mela est formel : *Sena, in Britannico mari, Ossismii adversa litoribus*, et *Sena*, affirme M. de la Borderie, ne peut être autre chose que l'île de Sein, Pomponius appliquant le *Britanicum mare* jusqu'au fond du golfe de Gascogne.

J'avais repoussé l'attribution de *Sena* à l'île de Sein, pour deux raisons : 1^o le *Britanicum mari*, qui me semblait devoir s'arrêter à la Manche, malgré l'extension qu'a pu lui donner Pomponius par inadvertance, contrairement aux indications de tous les autres géographes ; et 2^o le passage de Ptolémée relatif à la position des Venètes *sur la côte occidentale, au-dessous des Ossismes*. J'en conclusais qu'il fallait chercher *Sena* dans le groupe d'Ouessant ou dans la Manche, et le nom d'*Uxantissena*, donné à Ouessant, dans l'*Itinéraire maritime* d'Antonin, d'après la leçon d'Anville, de Vossius et de Parthey, semblait favoriser cette recherche.

M. de la Borderie répond que le Sein actuel, *Seun* en

breton, ne peut être autre chose que le Sena de Pomponius, l'identité de consonance ne se trouvant nulle part ailleurs aussi frappante, et le nom de cap *Sizun* ou *Seidhun* ne pouvant être confondu avec celui de cette île. Je n'insisterai pas sur la leçon d'*insula Seidhun*, donnée par un titre du cartulaire de Landévenec cité par Dom Lobineau; M. de la Borderie me repliquerait une seconde fois en m'expliquant le jeu de mots (Seid-hun, les sept sommeils) qui a dû conduire à cette leçon. Mon honorable adversaire a beaucoup d'esprit, beaucoup plus que moi, et j'avoue que l'imagination me manque pour trouver de pareils moyens de défense: on ne fait pas d'archéologie sérieuse avec des calembours; et tant que les jeux de mots n'ont pas leur acte de naissance authentique, je me refuse à les admettre en discussion.

Au surplus, ce n'est pas Sena ou l'île de Sein qui m'inquiète. Le nœud de la question est ailleurs. Il est dans la position exacte de ce célèbre *promontorium Gobæum* qui, d'après Ptolémée, séparait l'Océan Britannique de l'Océan Atlantique; et qui, d'après Marcien, commençait la longitude de la Gaule Lyonnaise, terminée au septentrion par l'Océan Britannique. Le promontoire Gobée se trouvait-il au cap Saint-Mathieu ou à la pointe du Raz, au nord ou au sud du goulet de Brest? Là est toute la question. Je l'avais placé, comme presque tout le monde, en 1873, au cap Saint-Mathieu, et je ne cacherai pas que, depuis cette époque, M. Desjardins a pensé qu'il était préférable de revenir au sentiment du vieux Sanson, contre de Valois et d'Anville: il remarque d'ailleurs que la pointe du Raz est beaucoup plus élevée que le cap Saint-Mathieu, beaucoup plus caractéristique, aussi avancée dans l'Océan et disposée en forme de proue vers la mer. Je ne suis qu'à demi touché par ces circonstances. En fait, la longitude extrême de la pointe du Raz est moins occidentale que celle de la pointe Saint-Mathieu: on peut alléguer que la mer

ronge la pointe du Raz beaucoup plus activement que le cap Saint-Mathieu, et que si la longitude n'était pas plus occidentale, il y a dix-huit cents ans, elle était au moins bien près d'être identique : mais la preuve matérielle, où la trouver ?

J'ai cependant été séduit par une dernière considération qui m'a engagé à céder, sur ce point, à M. de la Borderie, lors du dernier congrès de Redon. L'opinion qui place le promontoire Gobée à la pointe du Raz, a en effet le mérite de pouvoir à peu près tout concilier. Il n'y a plus de difficulté à voir dans Sena, l'île de Sein, en face des Ossismes, si l'Océan Britannique commence à la pointe du Raz. Cela nous conduit, il est vrai, à limiter le territoire Venète à la pointe de Penmarc'h : mais il restera encore assez de côte, pour satisfaire au texte de César, et l'on ne contredit pas d'une façon sérieuse à celui de Ptolémée. D'un autre côté, cela ne donne plus la superposition exacte des anciens évêchés aux *civitates* primitives, mais j'accorde que cette superposition exacte constitue un principe trop absolu, auquel il n'y a pas lieu de se tenir exclusivement attaché.

En résumé, je suis disposé à opérer un léger mouvement de recul du côté de la frontière occidentale : mais je maintiens que les Ossismes ne devaient pas descendre au dessous du promontoire Gobée ; et suivant qu'on placera celui-ci au cap Saint-Mathieu ou à la pointe du Raz, point que je laisse indécis, les Venètes se trouveront limités à la pointe de Penmarc'h ou au goulet de Brest. Le choix est relativement de peu d'importance et l'essentiel est que les Venètes s'étendent *au moins* jusqu'à Penmarc'h.

Je passe à la frontière orientale.

Les Venètes, dit M. Orioux, n'occupaient pas la presqu'île Guérandaise au moment de l'occupation romaine, parce que ce territoire était occupé par les Samnites. Mon honorable contradicteur ne nie pas, ce qui serait difficile

en présence du *pago venetico* où naquit saint Aubin de Guérande, qu'au V^e siècle, les Venètes aient pu l'occuper et l'évêché de Vannes s'y étendre ainsi que le comté ; mais les affirmations de Ptolémée et de Strabon lui paraissent trop formelles pour qu'on puisse y déroger au V^e siècle de notre ère. A ce propos, M. Orioux discute à fond la distinction à établir entre les Samnites et les Namnètes, et rejette ceux-ci au Nord-Est des Andes et des Cénomans, du côté du département de l'Orne.

Je maintiens avec M. Orioux la distinction entre les Samnites et les Namnètes, distinction d'autant plus essentielle qu'il résulte de tous les documents contemporains que les Samnites étaient une peuplade maritime et les Namnètes une peuplade de l'intérieur. Pline place les Namnètes en dehors de la presqu'île armoricaine. César ne les cite pas parmi les alliés des Venètes, tandis qu'il parle des Redones, des Aulerques, des Ossismes et des Curiosolites, *qui oceanum attingunt*. Strabon parle des Samnites à l'embouchure du fleuve, et M. Orioux voudrait même qu'il eût écrit que la Loire coule entre les Pictons et les Samnites, et non entre les Pictons et les Namnètes. Enfin Ptolémée place les Namnètes au delà des Angevins et des Manceaux, en désignant les Samnites au-dessous des Venètes jusqu'à la Loire.

Mais il n'y a dans tout cela aucune contradiction avec le système que j'ai précédemment exposé à la suite de M. de Kersabiec. Nous avons dit que les Venètes avaient dû absorber les Samnites quelque temps avant l'invasion romaine, et j'ajouterai même plus loin qu'ils avaient dû conquérir une partie au moins de la côte pictonne. Il est donc naturel que Strabon parle de ce peuple des Samnites d'après Pythéas qui avait visité le littoral trois siècles auparavant : mais César ne rencontre plus que des Venètes : et quand il a écrasé la puissance de ceux-ci, dans l'ancien Samnium armoricain, en ne laissant subsister que les Ve-

nètes au delà de la Vilaine, chez qui il n'avait pas pénétré, le nom de Samnite reparait, et Ptolémée le retrouve, non pas en *civitas*, puisqu'il n'assigne pas de capitale à cette peuplade, mais en simple dénomination. Puis les Samnites, fort éprouvés, disparaissent une seconde fois devant leurs anciens envahisseurs qui ont repris une partie de leur antique influence, il ne reste plus que le *pagus Veneticus*. C'est ainsi que tous les textes s'expliquent et s'accordent.

Il faut prendre chacun des anciens géographes à sa date respective, ou à celle des autorités dont il se sert, et ne pas raisonner sur leurs indications comme si elles étaient toutes contemporaines.

La seule difficulté, et celle-là est sérieuse, est celle de la position exacte des Namnètes au moment de la campagne de César. *Portus Namnetum*, le Nantes d'aujourd'hui, n'existait pas encore, au moins sous ce nom : et ce n'est qu'avec des probabilités qu'on peut chercher la place de *Condevincum*, indiqué par Ptolémée comme le chef-lieu de la peuplade au II^e siècle. M. Bizeul voulait jadis y voir Blain, et M. Burgault, depuis mon mémoire, se rallie à son opinion. Avec M. de Kersabiec, j'y ai reconnu autrefois Candé-sur-Erdre. M. Desjardins en fait le confluent amont de l'Erdre et de la Loire à Nantes, tandis que le *Vicus portensis* des inscriptions du I^{er} siècle de l'occupation romaine se serait fondé sur le confluent aval. Aujourd'hui M. Orioux, qui ne parle pas de ces inscriptions, sans doute parce que le mot Nantes ou la lettre N à la suite de *Portensis* ou *Portensium* ne s'y trouvent pas, demande qu'on transporte le siège des Namnètes dans l'Orne !

Il est certain qu'en suivant trop littéralement le texte de Ptolémée, on pourrait être amené à cette étrange conclusion. Mais il y a longtemps que la lettre tue et que l'esprit vivifie... M. Orioux me reproche d'avoir dit que Ptolémée assigne formellement aux Nannètes la Loire pour frontière. Je dois en effet convenir de mon erreur pour le mot

formellement : mais j'ai pour excuse, et ce n'est pas une légère sauvegarde, que M. Desjardins tire la même déduction du contexte, indirectement, il est vrai, à la page 290 de son premier volume. Je n'ai point présents à l'esprit les motifs qui m'ont fait écrire cette phrase, il y a huit ans : il est supposable qu'au lieu de Ptolémée, je pensais à Strabon : on ne saurait écrire avec trop de calme en ces sortes de matières ; et je remercierai sincèrement mes honorables contradicteurs lorsqu'ils me signaleront des lapsus de ce genre. Je rétracte donc cette assertion trop positive : mais qu'on reprenne le texte même de Ptolémée, avec ses latitudes et ses longitudes, tel que l'a donné M. Orioux lui-même d'après la traduction de M. Léon Renier. Nous lisons :

« La côte occidentale sous les *Ossismi* est occupée par les *Veneti* dont la Ville est *Dariorigum*. 17° 20'-49° 15'. — Et au-dessous sont les *Samnites* qui s'étendent jusqu'au fleuve *Liger*. — Dans l'intérieur des terres, à l'Orient des *Veneti*, sont les *Aulerci Diablitæ* dont la ville est *Nædunum* 18°-50°..... Et à l'ouest des *Samnitæ*, les *Andecaves* dont la ville est *Juliomagus*, 18° 50'-49°. — A la suite de ceux-ci sont les *Aulerci-Cenomani* dont la ville est *Vindunum* 20° 45'-49° 20' — Puis les *Namnetæ* dont la ville est *Condevincum* 21° 15'-50°. »

Il n'est pas inutile de rappeler, avant d'aller plus loin, que Ptolémée écrivait un siècle et demi après la conquête romaine. Examinons maintenant ce texte. La séparation y est bien nettement indiquée entre les Samnites et les Namnètes ; mais il est remarquable que le géographe ne cite pas de chef-lieu pour les Samnites, bien qu'une position importante dût incontestablement figurer à l'embouchure du fleuve. Cela montre évidemment que les Samnites n'étaient pas constitués à l'état de *Civitas* spéciale, et qu'ils dépendaient par conséquent de l'une des cités voisines, *Gwened* sans doute, puisqu'on trouve peu

après dans le pays, un pagus Veneticus. En tout cas, constitués ou non, les Samnites occupaient alors, d'après Ptolémée, le territoire situé entre la Vilaine et la Loire, tandis que les Namnètes sont refoulés par lui jusqu'au delà des Manceaux. Les degrés indiquent très bien que le géographe ne revient point sur ses pas : on doit même se trouver à 3 degrés à l'est des Diablintes, et sur la même hauteur qu'eux. Le département de l'Orne se trouve, à très peu près, satisfaire à ces conditions : et je pourrais fournir à M. Orioux des armes contre moi, en lui faisant remarquer qu'outre *Condé-sur-Noireau*, à la frontière du Calvados, j'y trouve un *Condé-sur-Sarthe* près d'Alençon, et un *Condé-sur-Iluisne* près Nogent-le-Rotrou. C'est le vrai pays des *Condé*. Je ne rechercherai pourtant pas lequel d'entre eux pourrait, dans ce cas, s'identifier avec *Condevincum*, car il me paraît bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'admettre que les Namnètes aient pu presque instantanément, au II^e siècle, traverser tout le territoire des Cénomans et des Andes, pour venir s'établir au bord de la Loire dont les rives étaient trop importantes pour être cédées facilement. Il y aurait eu luttes et batailles dont l'histoire eût certainement conservé le souvenir. Personne, au reste, ne conteste aux Namnètes les inscriptions du *Vicus Portensis* de Nantes. Il est vrai que le nom même de Nantes ne se retrouve dans aucune de ces inscriptions, et que l'appellation de *Portus Namnetum* se lit pour la première fois sur la carte théodosienne ; mais comment expliquer la possession de ce vicus ou de ce port par les Namnètes, venus du département de l'Orne, à moins qu'il ne se fût déjà trouvé sur ce territoire des tribus du même nom.

On m'objectera que j'ai soutenu la théorie de la situation des Diablintes dans l'ancien évêché d'Aleth, pays actuel de Saint-Malo, avec une colonie essaimée à Jublains, dont le nom est incontestablement Diablinte, par-dessus les Redones, et l'on me dira qu'il ne faut pas avoir deux

poids et deux mesures. Je suis beaucoup de ce dernier avis, mais la situation n'est pas identiquement la même. Les Diablintes ont pu essaimer sur Jublains, à peu de distance de leur centre principal, en traversant quelques lieues seulement des Redones et en s'établissant sur un point peu important que je ne crois pas être jamais devenu chef-lieu de civitas, et qui certainement ne devint pas siège épiscopal ; ici, la situation est inverse. Les Namnètes auraient complètement disparu de la région que Ptolémée leur attribue au II^e siècle, et on les retrouverait, peu de temps après, solidement établis sur un point stratégique important, déjà connu par des inscriptions gallo-romaines du siècle précédent, pour y posséder presque instantanément le chef-lieu d'une civitas et d'un évêché. C'est là qu'est l'in vraisemblance. Il faudrait du moins en apporter des preuves positives.

Que si César n'a pas rencontré les Namnètes, ou ne les nomme pas en marchant contre les Venètes, c'est que les deux peuples avaient fait alliance, César le dit lui-même, et que les Namnètes, ne se sentant pas assez forts pour résister isolément, avaient rejoint leurs alliés. César occupait le pays des Andes. Il tenait la Loire, sauf à son embouchure, et les quelques Namnètes qui pouvaient rester sur la rive gauche, à l'intérieur, aux environs de Candé, de Blain, ou même du portus de l'Erdre, n'étaient pas pour lui redoutables.

Pour justifier son hypothèse et suivre aveuglément Ptolémée, M. Orioux est obligé d'admettre une faute de copiste dans le texte de Strabon, qui fait couler la Loire entre les Namnètes et les Pictons. Strabon, dit M. Orioux, a dû écrire Samnites, et les monnaies gauloises au Σ trouvées jusqu'à Ancenis, favorisent cette interprétation. — Mais du moment qu'il faut recourir, en tout état de cause, à une erreur de quelqu'un, je pense qu'il vaut mieux la reconnaître chez Ptolémée, dans l'indication des longi-

tudes et des latitudes des Namnètes. Il règne, en effet, chez lui une véritable confusion dans les emplacements qu'il donne aux peuplades de cette région de l'intérieur, et M. Desjardins a cité à cet égard des impossibilités matérielles qu'il est inutile de répéter ici.

De cette discussion résulte que je n'ai rien à changer de mon système de géographie de l'embouchure de la Loire au moment de l'invasion romaine, par rapport aux positions respectives des peuplades qui en occupaient alors la rive droite.

Je pourrais même aller plus loin, et, insistant sur la dénomination d'îles vénétiques que Pline donne aux îles de l'Océan jusqu'à Oleron, je vous demanderais volontiers pourquoi le territoire d'extrême rive gauche de la Loire s'appelle aujourd'hui la Vendée. Ce nom a été donné, en 1790, à notre département voisin, d'après celui d'une petite rivière poitevine. Mais quelle est l'étymologie du nom de cette petite rivière? N'y reconnaît-on pas à première vue le radical Venète, comme dans *Veneda*, dans *Vindilis insula* (Belle-Ile), dans *Vindana portus*, que personne ne conteste à la Vénétie?... comme dans *Vindunita insula*, que nous reconnaitrons bientôt appartenir à la Brière?... comme dans les *Kerrenet* et *Kerbenet* si nombreux au pays de Guérande?

Qu'en conclure, sinon que les Venètes, au moment de l'occupation romaine, occupaient très probablement les deux rives de la Loire à son embouchure?

C'est une raison de plus pour que les Venètes aient concentré leur flotte dans les environs de cette embouchure, et pour que celle de César l'ait rencontrée dans ces parages. Ceci m'amène au second chapitre de cette étude, à la détermination du lieu même de l'expédition.

CHAPITRE II

L'EXPÉDITION DE CÉSAR

La question de l'occupation par les Venètes de la rive droite de la Loire étant acquise, disais-je en 1873, nous n'avons à hésiter qu'entre les deux localités qui s'adaptent le mieux à la description topographique de César et au récit de ses opérations militaires : elles sont situées aux deux extrémités de la grande baie dont nous parlions plus haut : toutes les deux conservent encore des débris gallo-romains importants, attestant qu'elles ont été fortement occupées par les vainqueurs : toutes les deux aspirent à l'honneur d'avoir été le siège principal de la puissance vénétique et le théâtre de son écrasement par César.

Pour nous décider, ouvrons simplement les commentaires du grand capitaine.

César racontant sa célèbre campagne contre les Venètes n'omet aucun détail, avons-nous dit, sauf le nom du point du littoral où il a combattu ; il dit seulement qu'il descend la Loire avec sa flotte et qu'il va en Vénétie, *in Venetiam*, ou *in Venetos*, son armée suivant à terre et assistant, du haut des collines voisines, au combat naval. Or deux choses sont à remarquer d'une manière toute particulière, l'absence d'indication du passage d'une rivière transversale et la description topographique faite par César de ses opérations militaires et du lieu de combat.

La vie de César, qui porte le nom de Napoléon III, affirme sans hésitation que César s'avança jusqu'au golfe du Morbihan, et que son armée passa la Vilaine à la Roche-Bernard : cette affirmation paraît fort audacieuse. Comment se fait-il que César n'ait pas dit un mot d'une opération aussi difficile que celle du passage d'une rivière large, profonde,

vaseuse et encaissée entre des collines abruptes et élevées, comme la Vilaine, passage en pays ennemi, sans avoir dis-je aucun point d'appui pour s'assurer une défense ou une retraite? Cela n'est pas croyable, disais-je encore, et mon opinion bien arrêtée, après avoir lu attentivement les commentaires, était que, César ne parlant point du passage de la Vilaine, il ne l'a point passée.

M. Lallemand, dans l'étude qu'il a publiée en 1861 sur *la campagne de César dans la Vénétie armoricaine*, a été très frappé de ce silence; il le signale à plusieurs reprises et se laisse même entraîner à un aveu que je m'empresse d'enregistrer : « Si un pont a été jeté, dit-il, si des radeaux ont été construits, comment n'en trouvons-nous aucune trace dans les commentaires, qui décrivent si exemplairement toutes les opérations de cette campagne? Il y a plus, la Vilaine elle-même paraît inconnue à César. » C'est parfaitement mon avis : malheureusement, égaré par l'idée préconçue que les Namnètes occupaient le pays de Guérande, et que César a dû absolument s'avancer jusqu'au golfe du Morbihan, M. Lallemand ne tire point de cet aveu la seule conséquence naturelle. La Vilaine a été inconnue à César, parce qu'il n'a pas été jusque-là. Et cependant, avec beaucoup de sagacité, M. Lallemand, rompant avec la tradition, avait indiqué un commencement d'itinéraire très rationnel pour le grand capitaine, le long de la Loire : il nous le montre assiégeant les nombreux oppida du pays de Guérande pendant l'été; mais comme il doit suivre la côte, selon lui, depuis ce point jusqu'à l'entrée du golfe du Morbihan, il le fait s'arrêter à Piriac, à Mesquer, à Penestin, puis passer sur des bateaux la Vilaine que César prend pour un bras de mer, supposition purement gratuite de la part du commentateur; puis assiéger Pénerff, et d'oppidum en oppidum, arriver jusqu'à la presqu'île de Rhuys... Pourquoi, grand Dieu! se donner tant de peine, et comment M. Lallemand n'a-t-il pas remarqué que le général ro-

main dit expressément *contendit in Venetos* et non pas *in Nannetes*? donc, les oppida du pays de Guérande, que M. Lallemand fait avec raison assiéger par César, étaient situés *in Venetis*; mais le savant commentateur, qui a fait sa géographie d'avance, au lieu de la reconstruire directement à l'aide du texte césarien, juge à propos de ne pas s'en apercevoir et prétend même que l'existence de Corbilon, vers l'embouchure de la Loire, est incompatible avec le récit des commentaires. M. de Courson, qui critique beaucoup tous ces passages de golfe en golfe, prend un parti plus radical et fait voyager César de Nantes à Vannes, par l'intérieur des terres, suivant un tracé qui se rapproche beaucoup de celui de l'historien couronné. Pour nous, prenons simplement le récit du conquérant et lisons-le sans arrière-pensée; il n'est pas inutile de le reproduire ici pour n'y prendre que ce qui s'y trouve.

Je lis donc au livre III *de Bello Gallico* :

« D. Brutum adolescentem classi Gallicisque navibus quas ex Pictonibus et Santonis, reliquisque pacatis regionibus convenire jusserat præfecit, et quum primum posset, in Venetos proficisci jubet. Ipse eo pedestribus copiis contendit. »

Voilà donc la marche nettement dessinée; Brutus descend la Loire avec sa flotte; en effet César avait dit plus haut : « Naves interim longas ædificari in flumine Ligeri jubet, » et César le suit par terre avec l'armée pour commencer immédiatement l'attaque des oppida : il n'y a rien autre chose.

Toute la question est dans *eò contendit*. *Eò, là, chez les Venètes*. Le golfe du Morbihan s'y trouve aussi bien que la presqu'île guérandaise. C'est ici que la description topographique doit venir à notre secours.

Je juge inutile de citer une fois de plus, textuellement en latin, le fameux passage : « Erant ejus modi fere situs

oppidorum, etc... » Vos annales le reproduisent plusieurs fois. Mais il est bon de l'avoir encore devant les yeux, au moins en français : Perrot d'Ablancourt dont les traductions étaient appelées au XVII^e siècle les *belles infidèles*, traduit ainsi ce passage, donnant un démenti au jugement de ses contemporains : « La plupart des villes de cette côte, sont situées sur des pointes de terres qui avancent dans la mer ; de sorte qu'on n'en sçauroit approcher quand la marée est haute, ce qui arrive deux fois en douze heures ; et il ne fait pas sûr d'y aborder avec des vaisseaux, parce que, la mer se retirant, ils demeurent à sec avec beaucoup d'incommodité. On ne pouvait donc faire de siège, d'autant plus qu'après un long et pénible travail, lorsqu'on avait élevé une terrasse à la hauteur du rempart, après avoir retenu l'eau de la mer par des digues, les habitants transportaient tout ce qu'ils avaient dans les vaisseaux, dont il y avoit grand nombre sur la côte, et se retiroient en un autre lieu, qui faisoit la même peine à assiéger.... »

Je le demande à un observateur impartial, à quel point de la grande baie signalée plus haut, cette description minutieuse peut-elle s'appliquer, sinon au pays de la Grande-Brière et de l'archipel Guérandais, séparés l'un de l'autre par l'isthme étroit de Saint-Lyphard, encore coupé par l'immense redoute gauloise des *grands fossés*, clef de toute la presqu'île ? Cet isthme est dominé par un camp romain, et la tradition y conserve encore le souvenir de la lutte gigantesque soutenue par nos pères... Peut-on trouver entre la Vilaine et la presqu'île de Quiberon une seule étendue de la côte à laquelle on puisse adapter le texte de César ? Pour mon compte, je n'en connais point, sinon, à la grande rigueur, la petite presqu'île de Pénérf, où personne n'a eu l'idée de placer le siège des Venètes, tandis qu'un simple examen, sur une carte détaillée, de la région située entre la Loire et la Vilaine, suffit pour faire coïncider rigoureusement avec la disposition topographique

des lieux, la description de César, surtout si l'on tient compte encore du « *pedestria esse itinera consisa aestuariis* » cité quelques pages plus haut, et qui ne peut pas s'appliquer aux îles du golfe du Morbihan. On sait, du reste, que tout l'échafaudage de preuves et de descriptions entassées par M. Tranois pour montrer que le texte de César s'applique au golfe du Morbihan : chaussées encore existantes à Conlo, à Holavre, à Gavr'innis, etc., a été très facilement renversé en 1853, par M. le docteur Fouquet dans son opuscule sur les ruines romaines du Morbihan. M. Fouquet place les opérations militaires de César sur la grande côte, entre la Vilaine et Saint-Gildas de Rhuys, ce qui prouve que, même pour le Morbihan qu'on nous présente comme si indubitablement en conformité avec les textes césariens, les archéologues morbihannais ne s'accordent pas entre eux. Ce n'est donc pas si clair.

Notons bien encore une fois que le grand capitaine ne cite absolument aucun nom de lieu ; qu'il se contente de dire *in Venetos*, ou *in Venetiam*, et que plus tard, lorsque l'évêché de Guérande fut supprimé, on le réunit d'abord, sans doute par un ancien souvenir de la domination Vennète, à l'évêché de Vannes... Tout concourt donc avec l'absence de relation du passage de la Vilaine, pour fixer en ce lieu le point critique de la campagne de César. Du reste, si l'on achève le récit de César, voyez comme les collines guérandaises s'adaptent au texte dans toutes ses parties. Après avoir enlevé plusieurs places, *compluribus expugnatis oppidis*, César s'aperçoit qu'il lutte en vain contre des ennemis qui s'échappent toujours, et se décide à un grand coup : il attend sa flotte et tente, dans la baie du Croisic, un combat naval que tout le monde connaît dans ses plus petits détails. Mais qu'on se rappelle cet épisode : « *reliquum erat certamen positum in virtute ; quâ nostri milites facile superabant, atque et magis, quod in conspectu Cæsaris atque omnis exercitûs res gerebatur, ut nullum paulo*

fortius factum latere posset; omnes enim colles et loca superiora, unde erat propinquus despectus in mare ab exercitu tenebantur. » Quiconque a parcouru les hautes collines qui s'étendent *en cirque* depuis l'ouest de Guérande jusqu'à Pornichet, en passant par Carheil et Escoublac, a remarqué l'admirable panorama dont on jouit de ces hauteurs sur tout l'archipel guérandais. Aucun détail ne peut échapper et l'on comprend facilement combien de là, *nullum paulò fortius factum latere poterat* ¹.

Après tout cela, est-il nécessaire de discuter la fameuse question du *mare conclusum*, d'un passage précédent des Commentaires, qu'on a traduit de tant de manières différentes, chacun pour les besoins de sa cause?... Pour notre compte, le contexte nous amène à traduire simplement par *la Méditerranée*, et M. Lallemand, un des champions du Morbihan, adopte aussi cette version; mais si l'on veut absolument y voir une mer fermée sur nos côtes, l'archipel guérandais et le trait du Croisic correspondent aussi bien à la définition que le golfe du Morbihan, ou la baie de Quiberon.

Examinons maintenant les objections de nos deux principaux adversaires, MM. Burgault et Orioux.

M. Burgault a le premier contesté mes conclusions et celles de M. de Kersabiec sur la campagne de César. Il est vrai qu'il s'est fort bien assimilé tous nos arguments pour étendre le territoire venète jusqu'à la Loire au moment de l'arrivée du conquérant, et pour expliquer la réapparition des Samnites par la dislocation de la puissance vé-

¹ M. Tranois a publié dans le tome I des mémoires de la Société Archéologique des Côtes-du-Nord un long récit de la campagne Vénétique accompagné d'un commentaire minutieux du texte de César : mais toutes ses déductions peuvent s'appliquer exactement à l'Archipel Guérandais. Il ne parle pas du passage de la Vilaine : et quant aux faits qu'il cite, nous avons dit plus haut que M. Fouquet les a démontrés inexacts.

nétique après la conquête; démembrement, dit-il, qui ne devait pas être consommé au temps de Strabon, puisque cet auteur ne cite sur la côte occidentale que les Venètes et une face du pays des Ossismiens. Cependant, ajoute-t-il, le géographe grec a montré qu'il connaissait l'origine des Venètes du bord de la Loire, lorsqu'en parlant de la religion locale, il dit que ses prêtresses étaient des femmes samnites.

Mais si M. Burgault admet l'extension du territoire Venète jusqu'à la Loire, il ne croit pas que le *Samnium armoricain*, comme il l'appelle, ait été le théâtre de la lutte suprême de nos aïeux. Il faut néanmoins que nos arguments l'aient fort ébranlé, car il n'ose pas les déclarer sans valeur, ni se prononcer d'une manière catégorique sur le lieu de la reddition, ni sur l'endroit où dut se donner la bataille navale. Le président de la Société Polymathique du Morbihan ne pouvait pas abandonner ouvertement Vannes et son golfe. Il accorde donc que la configuration de la presqu'île guérandaise est éminemment propre à la résistance, et que César, qui ne pouvait se dispenser de commencer par là sa campagne, y rencontra de grands obstacles, de la nature de ceux qu'il dit avoir eu tant de peine à surmonter dans la Vénétie armoricaine; mais il admet que le passage de la Vilaine, bien que César n'en parle pas, a pu se faire sur les bateaux plats qu'on avait construits en Loire, dans le pays des Andes; et il ajoute que les Redones ne s'étant pas portés auxiliaires des Venètes, César pouvait impunément traverser leur territoire pour arriver avec plus de facilité dans les possessions vénétiques dont se compose aujourd'hui le Morbihan. L'opinion que l'engagement sur mer, qui mit fin à la guerre, eut lieu à l'embouchure de la Loire, repose principalement, dit-il encore, sur l'idée préconçue que la flotte, commandée par Decimus Brutus, avait descendu ce fleuve et n'avait pu le quitter jusque-là à cause des vents con-

traires. Or Dion Cassius rapporte que les vaisseaux des Romains étaient encore au mouillage lorsqu'ils furent attaqués par les Venètes, et que l'amiral fut même sur le point de débarquer ses équipages pour se défendre à terre; enfin, la descente de la Loire par la flotte romaine n'était pas possible, puisque Brutus amenait des vaisseaux de la mer intérieure (la Méditerranée).

M. Burgault ne trouvant rien de plus topique à nous répondre, on conviendra que sa riposte est assez faible, car nous demandons franchement en quoi nos conclusions empêchent la venue d'une flotte de la Méditerranée, si tant est que la flotte romaine en soit venue. (M. Burgault est le premier à nous l'apprendre.) Le trait du Croisic, qui devait servir d'abri à la flotte venète, n'est pas à l'embouchure même de la Loire, mais à plusieurs lieues au nord. Aussi M. Burgault se contente-t-il d'exprimer des doutes en fin de compte, et n'indique-t-il même pas quel pourrait être l'endroit du Morbihan où la bataille aurait pu avoir lieu si on abandonne la presqu'île guérandaise.

Il est plus exactement dans le vrai quand il termine en remarquant que les *Commentaires* semblent avoir exagéré le fait de la reddition. On croirait en les lisant que tous les patriciens venètes furent suppliciés et que le reste des habitants fut envoyé au marché des esclaves. Dion Cassius rectifie le récit en disant que les combattants de la flotte venète périrent pour la plupart, que le reste fut pris et que tous ceux des prisonniers qui occupaient le premier rang furent mis à mort, les inférieurs, vendus. Cette rectification de Dion Cassius se trouve confirmée par les événements postérieurs que rapportent les *Commentaires*. On ne pourrait guère, en effet, s'expliquer sans elle comment les Venètes purent, fort peu de temps après, fournir à Vercingétorix, de concert avec d'autres peuples armoricains, un contingent de six mille hommes de troupes de terre.

Cette dernière particularité me fournit encore un argument en faveur de la lutte dans le *Samnium armoricain*. Si elle avait eu lieu au cœur même du pays, la défaite eût été suivie de conséquences beaucoup plus désastreuses. Les Venètes durent capituler dès que leur marine fut détruite; mais la soumission qui suivit ne fut qu'apparente, et s'ils purent se soulever sérieusement un peu plus tard, c'est que leur défaite avait eu lieu, pour ainsi dire, à leur frontière, et n'avait pas entamé les forces vives de l'intérieur. Si la paix avait été signée après la bataille de Sedan, en 1870, nous nous fussions trouvés dans la même situation vis-à-vis de la Prusse.

L'attaque de M. Orioux a été plus vigoureuse que celle de M. Burgault. L'agent-voyer en chef de la Loire-Inférieure se prononce formellement pour le golfe du Morbihan. César, dit-il, n'a pas défait les Venètes devant Guérande et le Croisic parce que les Venètes étaient limités à l'est par la Vilaine, et que les Samnites occupaient cette région. Nous avons vu plus haut que tout concourt, au contraire, pour étendre le territoire vénétique, à ce moment, au sud même de l'embouchure de la Loire. — César, dit-il encore, n'a pas eu à passer la Vilaine dans la partie inférieure, fort difficile en effet, et n'a pas eu à nommer les Samnites à sa gauche, ni les Namnètes à sa droite, en marchant contre la Vénétie, parce qu'en partant de ses camps de Chartres, de Tours et d'Angers, il s'est avancé, non pas en suivant la rive de la Loire, mais en pays ami, à travers les Andes et les Redones, ce qui lui a permis de franchir la Vilaine dans sa partie supérieure en des points où ce passage ne présentait pas de difficultés spéciales. A cela nous n'avons rien à dire, sinon de répliquer avec les mêmes mots qui ont servi à critiquer la descente de l'armée de César le long de la Loire : *César ne le dit pas expressément*. Il ne le dit pas, c'est vrai, mais cela ressort du contexte qui porte *eò contendit*.

La route n'est pas autrement indiquée, mais cela indique évidemment une route directe. Tout dépendra donc du point choisi pour but suprême. Il est, du reste, très probable que César dut chercher à s'écarter le moins possible de sa flotte, construite en Loire, assez légèrement, pour que les deux armées, l'armée navale et l'armée de terre, se prêtassent un mutuel appui.

Ainsi donc, sur cette route directe du pays des Turons, des Andes et des Carnutes au golfe du Morbihan, on se borne à une *simple affirmation*, et pour détruire la nôtre on essaie d'en faire valoir les invraisemblances. Nous allons examiner ces invraisemblances l'une après l'autre.

1° César, dit-on, n'a pas longé la Loire, parce que, dans notre propre système de situation respective des peuplades gauloises dans cette région, il eût rencontré les Namnètes, et qu'il ne parle que des Venètes. L'objection n'est pas sans valeur, quoique, dans l'hypothèse même de M. Orioux, César eût traversé les Redones, *sans en parler*, pour se rendre du pays d'Angers dans le Morbihan. Mais nous avons déjà dit que les Namnètes s'étant alliés aux Venètes, ainsi que César nous l'apprend lui-même, avaient dû se joindre à ceux-ci en laissant le champ libre au conquérant, afin de lui opposer un peu plus loin une résistance plus sérieuse au milieu des oppida bien fortifiés de leurs voisins. Les Namnètes ne formaient qu'une faible et petite peuplade par rapport aux Venètes; il en est peu question dans les anciens documents; il était tout naturel qu'ils n'attendissent pas chez eux le premier choc d'un ennemi redoutable, et l'objection n'aurait de valeur que si je n'avais pas raison des autres ou si je n'apportais pas d'arguments beaucoup plus sérieux qu'elle. Je dois ajouter, au surplus, que je ne tiens pas d'une manière exagérée à la descente de l'armée de César le long de la rive droite de la Loire proprement dite. *Eò contendit* me suffit. Le but me paraît avoir été la Brière et l'un des pre-

miers objectifs du conquérant, les marais de Saint-Gildas et de Pontchâteau pour atteindre les oppida de Besné, Her et autres situés en Brière. Pour aller directement du pays d'Angers à Pontchâteau, on peut ne pas suivre la rive même de la Loire, et César a fort bien pu dissimuler ses forces dans la ligne de forêts passant par Nozay et Blain, qui s'étendaient comme une large bande de frontière entre les Redones et les Namnètes. Même dans le système de la plupart de mes contradicteurs et dans celui qui fait à César traverser la Vilaine à la Roche-Bernard, la station de Pontchâteau se trouvait sur l'itinéraire. Qu'on adopte, si l'on veut, ce tracé, qui échappe aux objections de traversée des Namnètes et des Redones sur la zone forestière et pour ainsi dire neutre de leurs frontières, je n'y contredis point. Le *eò contendit* est satisfait, et l'on ne détruit aucun des arguments qui vont suivre. Ce qu'il faut chercher en ces matières, en l'absence de textes précis, c'est la plus grande somme de probabilités.

J'aborde la seconde invraisemblance.

2° On ne s'explique pas César perdant son temps dans les marais de la Brière pendant que Brutus ne peut le rejoindre à cause des mauvais temps de la vaste mer. C'est sans doute entre Paimbœuf et Lavau, ajoute-t-on, sur le mode ironique, que Brutus affronte l'Océan, et c'est à Corsept qu'il va se reposer des fatigues éprouvées par ses vaisseaux...

On oublie que la Brière n'offrait pas alors le spectacle d'alluvions émergées qu'elle présente aujourd'hui et qu'elle recelait au contraire une foule de positions stratégiques presque inexpugnables. Besné, qui se trouve maintenant au milieu des terres, entre Donges et Pontchâteau, était cependant encore appelé *Vindunita insula* au temps des invasions normandes. Le mamelon d'Her était dans le même cas et les Normands y venaient avec leurs bateaux partager leurs dépouilles. Montoir était une île, Méans, Trignac, Sabine, Penhouët étaient des îles. Elles en portent encore

le nom. Divers mémoires, insérés jadis au *Lycée Armoricain* ou dans la *Revue des Provinces de l'Ouest*, attestent qu'on a trouvé, à plusieurs mètres de profondeur, dans le voisinage des premières, non seulement des armes de bronze, mais des armes romaines, et j'ai trouvé moi-même des débris romains à six mètres de l'alluvion voisine des dernières. Toute cette région, plus peuplée d'îles alors que ne l'est aujourd'hui le golfe du Morbihan, se trouvait dans les conditions exactes du récit de César, et l'on aurait grand tort de la considérer dans son état actuel, pour lui appliquer le texte des *Commentaires*. César n'avait pas de temps à y perdre, car elle était fortement occupée, ainsi que le témoignent les nombreux débris de monuments mégalithiques qu'on rencontre sur tout le parcours de la Brière et sur les sommets de presque tous les îlots.

Quant à Brutus, on semble oublier aussi, ou ne pas s'apercevoir, que sa mission, dans la tactique de la campagne, était d'investir les Venètes par mer pour les prendre entre deux feux, comme nous dirions aujourd'hui. Il fallait donc qu'il sortit de la Loire pour venir bloquer la flotte vénète devant le Croisic, et la navigation qu'il dut faire en croisière dans les parages de la barre des Charpentiers, peut, à bon droit, s'appeler une navigation en vaste et profond Océan.

Je pense, malgré les assertions de M. Orioux, que ce fut dans les îles de la Brière que César dut rencontrer la plus longue et la plus énergique résistance. Leur nombre et leur enchevêtrement ne cède en rien au nombre et à l'enchevêtrement de celles du Morbihan. Mais il y a plus. M. Orioux, qui veut absolument aboutir à celles-ci, n'a sans doute pas eu connaissance de l'affirmation de M. Desjardins, dans sa *Géographie de la Gaule romaine*, sur l'affaissement du golfe du Morbihan depuis l'époque romaine, affaissement qui aurait produit des dislocations de sol et des îles inconnues du temps de César !

« Quant à ce golfe pittoresque du Morbihan, *qui aurait reçu un nom romain s'il eût existé*, dit M. Desjardins, il faut se résigner à lui substituer par la pensée les campagnes disparues ; à étendre sur nos cartes de restitution, en la faisant remonter au-dessus des eaux qui l'avaient engloutie, la vaste nécropole des âges mégalithiques ; à rétablir enfin, à droite et à gauche des rivières d'Auray et de Vannes, cet espace tout couvert par les galgals, les cromlecks, les menhirs, les dolmens, vastes territoires sacrés, à peine interrompus jadis et s'étendant entre les bouches de la Vilaine et celles du Blavet... »

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'un cromleck de l'une des îles de l'embouchure du Morbihan est aujourd'hui à moitié sous l'eau à haute mer, et qu'un abaissement de plusieurs mètres s'est produit sur ces côtes depuis les temps historiques. Il est donc bien impossible de pouvoir affirmer aujourd'hui que le golfe actuel du Morbihan correspondait alors à la topographie de César, et toutes les probabilités sont contraires à cette concordance, tandis que la restitution est très facile pour les îles de la Brière. Par un phénomène bizarre, *c'est le golfe parsemé d'îles d'aujourd'hui qui ne l'était pas autrefois, et c'est la plaine de nos jours qui était alors un golfe navigable aux cent îles*. L'histoire a de ces renversements imprévus qui montrent combien il est imprudent de raisonner d'après l'état actuel.

3° Nous ne croyons pas, dit M. Orioux, que dix-neuf siècles aient opéré de profonds changements dans la plaine de marais salants de Guérande, car la presqu'île n'y déverse que de petits ruisseaux peu chargés de limon, et les eaux limpides de l'Océan ne roulent que des sables détachés des roches granitiques de nos côtes.... Enfin, le sol de la plaine dans cet intervalle de dix-neuf siècles n'a pas subi ces longs soulèvements que les géologues ont constatés en plusieurs contrées du globe... Or la région

ne s'applique pas actuellement à la topographie de César. Donc ce n'est pas là qu'à eu lieu la lutte suprême.

J'ai le regret de le dire, mais dans ce chapitre de la discussion de M. Orioux, je trouve presque autant d'erreurs que de lignes. Je prétends, au contraire, deux choses : d'abord que les apports de sable sont considérables, je dirai même gigantesques, dans toute cette région ; ensuite, qu'il y a eu relèvement notable au moins dans les îles du Pouliguen, de Batz et du Croisic, aujourd'hui réunies ensemble.

La presqu'île n'y déverse que de petits ruisseaux, c'est vrai ; mais ce n'est pas de là que viennent les apports. Tous ceux qui ont étudié le régime des eaux chargées de matières en suspension à l'embouchure de la Loire savent que les courants sous-marins de l'embouchure emportent à gauche, dans la baie de Bourgneuf, toutes les vases et à droite, dans la baie du Pouliguen, tous les sables. On aura une idée de la quantité de matières tenues en suspension dans ces eaux en apprenant que le bassin à flot de Saint-Nazaire verrait son fond se relever d'un mètre par an si nous ne pratiquions pas un dévasement continu. Nous enlevons du bassin et du chenal 300,000 mètres cubes de vases diluées par an. Tout cela vient non pas des *eaux limpides* de l'Océan, mais du cours supérieur de la Loire, et les courants en opèrent le triage à l'embouchure. C'est ainsi que se sont formés, dans la période historique, ces immenses atterrissements de sable qui réunissent aujourd'hui le Pouliguen à la terre ferme et qui ont enfoui le vieux bourg d'Escoublac en coupant la voie romaine de Brivates à Grannona, dont on retrouve encore les traces des deux côtés de la dune. On appelle dans le pays un atterrissement *une bôle* ; or examinez sur une carte de l'État-major où se trouve actuellement le lieu dit la *Bôle*, gare de bifurcation des chemins de fer de Saint-Nazaire à Guérande et au Croisic : il se trouve tout à l'intérieur des terres ou plutôt des

sables. Son nom vient cependant de ce qu'il a été une *bôle* aux époques historiques. J'ai fait bien des fouilles dans les marais de Guérande. Elles m'ont permis de reconnaître la marche très rapide des bôles les unes en avant des autres. J'y ai même trouvé des salines exploitées par les Romains, toutes petites, bétonnées, puis dallées en briques à rebord, pour avoir plus de sel et du plus blanc; enfin séparées par de larges étiers dans l'un desquels j'ai retrouvé les débris des couples d'une gabare gallo-romaine. Ces salines, recouvertes d'une couche de vase sur laquelle on exploite aujourd'hui, s'arrêtent toutes à 150 mètres au plus des coteaux guérandais, au-dessous de Clis et de Queniquen, tandis que les salines modernes s'avancent à plus d'un kilomètre dans le traict.

Il est donc fort inexact de dire que cette région n'a subi que de légères modifications. Elle s'est, au contraire, transfigurée du tout au tout; elle a été complètement envahie, et l'on peut affirmer qu'à l'époque de l'invasion romaine elle était parsemée d'îles correspondant à la topographie de César. La paroisse de Batz est encore citée comme île, *insula quæ vocatur Baf*, dans trois chartes du Cartulaire de Redon au IX^e siècle, et plusieurs critiques, entre autres MM. Desjardins et Ramé ont proposé de voir dans ces îles les *insulæ veneticæ* citées par Pline.

Enfin, le relèvement des îles extrêmes du Pouliguen et de Batz est attesté par la présence de roches percées de *pholades* à plusieurs mètres au-dessus des hautes mers actuelles dans la falaise de Pontchâteau, laquelle falaise porte, on le sait, un antique retranchement terminé par un tumulus, barrant la pointe sur toute sa largeur.

On est donc obligé de convenir que les objections de M. Orioux, sur la région des marais salants de Guérande, ne supportent pas l'examen géologique.

4^o Reste une dernière objection que M. Orioux tire des invraisemblances pour ainsi dire morales du système : la

flotte réunie des Pictons et des Santons, obligée d'entrer en Loire sous les yeux des Venètes pour se réunir aux bateaux de Brutus, et cet inconvénient de placer, en dernier lieu, dans la petite île du Croisic, toutes les forces de la Vénétie « en oubliant qu'il existe ailleurs une Vénétie plus grande, plus puissante et plus difficile à réduire que la presqu'île guérandaise. »

Et d'abord, César ne nous dit pas que les bateaux pictons et santons aient rejoint les siens en Loire. Le rendez-vous, à supposer que ce fussent des bateaux d'Océan proprement dits, pouvait être sur leurs côtes, mais rien ne nous dit non plus que ce n'était pas des bateaux de rivière dans le genre de ceux que construisait César en Loire, plats et destinés à s'échouer à basse mer devant les oppida. Or les Pictons occupaient la rive gauche de la Loire devant les Andes, et les Santons leur étaient contigus. Quant aux Venètes acculés dans l'île du Croisic, je n'ai jamais dit que ce fussent *tous les Venètes*. L'objectif principal de César était la destruction de leur flotte pour anéantir la puissance maritime qui faisait leur véritable force. La flotte détruite, les Venètes du Samnium capitulèrent et les autres se soumirent; mais comme le fait remarquer M. Burgault, la preuve que *tous les Venètes* n'assistaient pas au désastre, c'est qu'il s'en trouva 6,000 peu après pour rejoindre Vercingétorix.

J'ai répondu à toutes les objections de mes adversaires, mais il est un point capital qui forme l'un des plus forts arguments de ma thèse et sur lequel je dois insister ici tout spécialement parce qu'on l'a laissé prudemment dans l'ombre. Je veux parler de la destruction systématique de tous les tumulus fort nombreux de la presqu'île guérandaise.

La région de la côte morbihannaise, des deux côtés du goulet du golfe, est couverte de tumulus et de monuments mégalithiques. Les tumulus de Tumiac, du côté de la pres-

qu'île de Rhuys, et de Locmariaker, du côté de l'occident, ont fourni à la Société polymathique du Morbihan l'occasion de ces fouilles fructueuses qui ont mis son musée en si grand renom, et lui amènent la visite de tous les étrangers qui se piquent d'archéologie : les chambres sépulcrales ont été trouvées intactes, et tous les objets précieux qui les ornaient n'avaient pas été déplacés depuis le jour où d'antiques populations les y avaient placés. Leur caractère funèbre et sacré était cependant alors bien connu, et les dimensions énormes de ces tumulus étaient bien faites pour attirer les yeux du vainqueur. Or que voyons-nous au contraire dans le pays de Guérande ? Le sol est jonché dans tous les sens de débris de tumulus et de monuments mégalithiques, dont les dimensions étaient jadis aussi considérables que celles de leurs confrères du Morbihan. Celui de Dissignac contenait même deux chambres sépulcrales plus grandes que les chambres de Tumiac, de Mané-er'-Hoek et du mont Saint-Michel de Carnac. Mais il n'est pas un seul de ces immenses monuments qui soit resté intact. Tous, absolument tous, dans le pays de Guérande, portent les traces d'une violation systématique, et celui de Dissignac présente cette particularité, que son caractère sacré l'a fait servir à des sépultures gallo-romaines après la violation primitive qui avait été moins complète qu'ailleurs. Quelle conclusion tirer de ce concours si remarquable de circonstances, surtout si on le rapproche de cet autre fait que la plupart des tumulus de la rive gauche de la Loire, ceux de Pornic, par exemple, ont été trouvés inviolés comme ceux du Morbihan?...

Quand on se rappelle la terrible vengeance que César exerça sur les Vénètes après sa victoire, le Sénat massacré, les hommes valides vendus comme esclaves et toute suprématie complètement anéantie, une seule conséquence s'impose d'elle-même : c'est que le vainqueur compléta sa vengeance en faisant ouvrir et violer systématiquement

tous les tumulus et chambres sépulcrales qui devaient être pour les habitants du pays les plus précieux souvenirs légués par leurs ancêtres. Si l'on a trouvé intacts ceux qui entourent le golfe du Morbihan, c'est que César ne s'est pas avancé jusque-là et qu'il n'exerça ses brutales représailles que sur le théâtre même de sa victoire.

N'est-ce pas de la même façon que nous détruisons aujourd'hui en Afrique les marabouts et les tombeaux vénérés des Arabes rebelles?

Je crois donc désormais établi : 1° Que le territoire des Vénètes s'étendait, au moment de l'invasion romaine, au moins de puis la pointe de Penmarc'h jusqu'à la Loire ;

2° Que l'expédition de César contre eux se termina dans l'archipel guérandais, à l'embouchure de la Loire, les Vénètes ayant concentré dans les oppida de cette région toutes leurs forces et tous leurs vaisseaux ;

3° Que le vainqueur ayant violé, en signe de conquête, tous les monuments funéraires de cette région, transporta dans le Morbihan, pour des raisons stratégiques, le nouveau chef-lieu de la peuplade, qui, des environs de Locmariaker, s'était établi à *Gwened* ou *Veneta* sous Guérande, après une première conquête de la colonie des Samnites ou des Namnètes maritimes par les Vénètes. La ville de Vannes actuelle se trouve sur l'emplacement de ce dernier chef-lieu.

CHAPITRE III

BRIVATES PORTUS

En 1873, j'avais placé *Brivates portus* à l'embouchure de la petite rivière du Brivet à Méans, amené à cette solution par l'analogie frappante du nom, par le texte de Ptolémée qui cite *Brivates* comme le premier port en al-

lant de la Loire au cap Gobée, et par la remarquable dissertation que publia jadis, sur ce sujet, M. P. Athenas, dans le *Lycée armoricain*.

Les fouilles que je fis depuis cette époque dans le bassin de Penhouët, à Saint-Nazaire, me confirmèrent dans l'attribution de *Brivates* à cette région, mais remarquant l'admirable port que la situation des alluvions formait, vers l'époque de l'invasion romaine, au pied du dolmen de Saint-Nazaire, j'y ramenai, en 1877, le *Brivates Portus* ainsi rapproché de trois kilomètres. Je n'ai pas besoin d'insister ici sur ce sujet puisque mon mémoire parut dans votre recueil, et je me bornerai à ajouter que cet emplacement ne paraissait pas en rivière, pour les populations de cette époque, à cause de l'immense golfe qui se déversait alors dans la Brière. Il était parfaitement naturel de considérer *Brivates*, ainsi placé, comme le premier port en mer.

Je suis maintenant en présence de trois contradicteurs. Le premier en date est M. Desjardins qui, remarquant la latitude plus septentrionale assignée par Ptolémée à *Brivates*, le place en dedans de la Brière, à Saint-Lyphard. — Le second est M. Ramé, membre du Comité historique, qui recule encore plus loin l'emplacement contesté, en le fixant aux sources mêmes du Brivet, au petit village qui porte encore ce nom, au fond des marais de Saint-Gildas. Enfin, le dernier est M. Le Men, l'ancien archiviste du Finistère, qui a repris, avec beaucoup d'érudition, l'ancienne thèse d'assimilation de *Gesocribate* avec *Brivates portus*, ce qui nous conduirait jusqu'à Brest.

L'opinion de M. Desjardins est basée sur une supposition que je crois erronée et dont la responsabilité remonte à l'un des anciens ingénieurs du département, qui, remarquant la dépression considérable du terrain sur l'isthme de Saint-Lyphard entre la Brière et le fond de la baie de Mesquer, crut pouvoir avancer dans ses *Etudes sur le ré-*

gime de la Loire, qu'un ancien bras de la Basse-Loire avait jadis passé par là comme déversoir de la Brière. M. de Kersabiec a endossé cette supposition, M. Desjardins l'accepte, et M. Ramé, enchérissant encore, affirme que c'est dans ce bras antique que fut établie la redoute dite des *Grands Fossés* qui barre l'ithsme de Saint-Lyphard; M. Desjardins, pensant qu'à l'époque romaine ce prétendu bras était encore libre, voit en Saint-Lyphard un emplacement tout indiqué pour un port, et ne peut mieux l'appeler que *Brivates*.

Malheureusement pour cette thèse, une étude attentive du terrain sur les lieux m'a convaincu que jamais bras de la Loire n'a pu passer par là, à moins d'un relèvement considérable de tout le sol de la région. L'ithsme de Saint-Lyphard n'est pas formé par des apports d'alluvion, mais par un seuil de terrain naturel, et la redoute des Grands Fossés est creusée à même dans ce sol vif. Le fond du fossé paraît, à première vue, notablement supérieur au niveau des marées moyennes et atteindre à peu près celui des hautes mers d'équinoxe. Il en résulte que toutes les déductions, appuyées sur l'hypothèse d'un passage naturel des eaux, s'évanouissent; que la presqu'île guérandaise n'a jamais été une île, qu'elle ne correspond point, par conséquent, à l'*Arica* dont M. Desjardins lui attribue le nom parmi les îles vénétiques; et qu'enfin le *Brivates portus* n'a plus aucun titre à être recherché dans ces parages.

Je pourrais ajouter, outre l'absence de nom rappelant *Brivates*, que les alluvions de la Brière devaient avoir déjà atteint leur niveau actuel aux environs de Saint-Lyphard, ce qui empêcherait absolument tout port en ce point; mais je vais traiter cette question à propos du mémoire de M. Ramé.

L'honorable rapporteur du Comité des travaux historiques s'est livré, au sujet de la Brière, à un travail de

reconstitution très remarquable pour les périodes s'étendant du I^{er} au X^e siècle. Il prouve sans réplique que *Vindunita insula* était Besné, entre Pontchâteau et Donges, et que cette localité demeura *île* pendant toute cette période; que l'île d'Her, des Normands, qu'on a jadis confondue avec Noirmoutiers, est encore appelée de ce nom entre Montoir et Crossac; que si elle n'est plus en réalité une île qu'en hiver, elle était encore au VIII^e siècle accessible aux galères des Normands, etc. Il en résulte évidemment que la carte de l'embouchure de la Loire ne ressemblait alors en rien à la carte actuelle. Mais M. Ramé va beaucoup trop loin en faisant passer à l'état d'îles accessibles aux navires tous les îlots naturels aujourd'hui proéminents sur le marais. Les trouvailles d'objets de bronze, faites à diverses époques dans la tourbe ou dans la vase, démontrent que, déjà au I^{er} siècle, une partie de la Brière était embourbée. L'erreur vient ici de ce qu'on a cru que l'alluvion ait pu se déposer uniformément sur un plan horizontal dans toute l'immense étendue de la Brière. L'enchevêtrement des îles produisait des obstacles aux courants, plus favorables aux dépôts sur certains points que sur d'autres; et le nord de la grande baie, par suite de l'amortissement du courant sur les rives, a dû se combler beaucoup plus vite que la région de ses débouchés en Loire. L'alluvion horizontale n'existe que sur les points de vitesse à peu près continue dans le mouvement des marées. Elle suit un plan incliné proportionnel à la diminution de vitesse dans les parties d'amortissement, et je dois ajouter que le sol naturel primitif au fond de la Brière, ou aux abords de certaines îles, se trouvant à beaucoup moindre profondeur qu'au voisinage de la rivière proprement dite, l'alluvion l'a recouvert en ces parties beaucoup plus tôt qu'à l'embouchure.

Le difficile est de savoir quelles étaient, à l'époque de Ptolémée, les parties déjà recouvertes par l'alluvion et les parties encore libres, les îles accessibles et les îles qui se

trouvaient être devenues continentales. Pour cela les documents écrits ou les trouvailles archéologiques sont les seules guides assurés. Les documents écrits sont formels pour Besné et pour Her. Les trouvailles archéologiques le sont aussi pour tout le nord de la Brière, au-dessus d'une ligne passant par Saint-André-des-Eaux, Rozé et Crossac. D'un autre côté, le grand estuaire que M. Ramé laisse ouvert sur sa carte, entre Méans et Montoir était loin d'être aussi dégagé, car plusieurs îles, entre autres celles de Gron et de Trignac se trouvaient sur son passage. Enfin, il est éminemment probable que l'enchevêtrement très compliqué des îles qui s'étendent de Lavau à Montoir, en passant par Donges, avait déjà produit sur ce point des atterrissements considérables. A la fin de l'occupation romaine, on devait pouvoir aller de Savenay à Montoir en terre ferme. Il reste des débris de ponts antiques à Sem et à Nyon, et des traces de chaussées, portant le nom de *voie romaine*, existent à l'ancien cadastre et se reconnaissent encore sur le marais dans la direction de la Motte-Alleman, en Saint-Nazaire, à Montoir, en passant par les îles de Savine et le nord de Méans; il y avait sans doute un bac sur le Brivet. Enfin, la profondeur de l'alluvion, au grand débouché de l'estuaire, n'était plus, au III^e siècle, que de 1 mètre à peine au-dessous des basses mers d'équinoxe, au pied du dolmen de Saint-Nazaire, ainsi que le démontrent les débris romains de cet âge que nous y avons rencontrés.

J'en conclus que M. Ramé se fait une grande illusion en déclarant que les marais actuels de Saint-Gildas étaient encore un golfe à marée à l'époque romaine, et que le petit village de Brivet, situé tout au fond, était alors le port que nous cherchons. Je n'affirme cependant pas l'impossibilité absolue de l'hypothèse, et j'accorde qu'elle est doubla-
ment séduisante, d'abord par la présence d'un village portant authentiquement le nom de Brivet, ensuite par la

concordance à peu près exacte de la latitude avec celle de Ptolémée. Mais outre l'in vraisemblance du golfe de Saint-Gildas ouvert à cette époque, une objection sérieuse se présente. Dans l'hypothèse de M. Ramé, le port de *Brivates* se trouverait retiré tout à fait à l'intérieur, et il semble difficile de faire concorder cette situation avec l'indication de Ptolémée, qui dit qu'on le rencontre en allant de la Loire au cap Gobée.

J'en conclus qu'il faut le placer au plus loin à l'embouchure même de la Loire, et qu'il faut maintenir l'attribution à Saint-Nazaire, à l'embouchure du golfe du Brivet.

M. Le Men nous transporte au bout du monde, *ad finem terræ*. L'éminent archiviste du Finistère a dépensé d'immenses trésors d'érudition pour démontrer que *Gesocribate* était l'équivalent, l'homonyme de *Gesobrivates*. Or *Geso* veut dire les eaux, le port, et il est reconnu que le *Gesocribate* de la carte théodosienne est Brest. Donc, d'après M. Le Men, *Brivates portus* est aussi Brest.

La longue discussion philologique de M. Le Men amènerait un résultat décisif si les innombrables noms de lieux au radical *crib* qu'il cite s'étaient tous transformés sur place, par la mutation des consonnes, en noms de lieux au radical *briv*, avec la même signification. Mais les deux radicaux existent fort nombreux avec la signification très distincte de *crib*, colline, élévation, promontoire, et de *briv*, passage, gué ou pont. De la possibilité linguistique d'une mutation de *crib* en *briv*, nous ne pouvons donc pas conclure à sa réalité dans le cas qui nous occupe. M. Ernest Desjardins, pour sa part, la rejette absolument.

Mais nous avons deux autres raisons péremptoires pour refuser l'attribution de *Brivates* à Brest. C'est d'abord l'ordre dans lequel Ptolémée indique les ports qu'il rencontre en partant de la Loire pour remonter au cap Gobée. D'après cet ordre, *Brivates* est le premier port avant le fleuve *Herius* qu'on est d'accord à reconnaître dans la

Vilaine, et qui a donné son nom à *Durerie*. M. Le Men a bien vite fait de dire qu'un copiste de Ptolémée a renversé l'ordre des ports, et qu'on peut reconnaître le fleuve *Herrius* dans l'Aulne, la rivière de Châteaulin, qui s'appelle l'Hierre au haut de son cours. Il oublie la mention des latitudes et des longitudes, qui s'y oppose absolument.

La seconde raison est encore plus catégorique. Nous avons montré, avec M. Desjardins, qu'il y a de fortes raisons pour placer le cap Gobée à la pointe du Raz. On ne peut trouver Brest entre la Loire et cette pointe.

Nous devons en conclure que le *Brivates portus* ne peut être attribué à Brest .et qu'il doit rester à Saint-Nazaire.

RENÉ KERVILLER.

Saint-Nazaire, ce 4 décembre 1881.

LE JOUR DE L'AN EN ANGLETERRE

MŒURS, COUTUMES ET SUPERSTITIONS

Messieurs,

Si l'Archéologie a des heures sérieuses et inspire d'ordinaire à ses fidèles de profondes réflexions, elle a aussi des instants d'études moins arides et reposantes pour l'esprit. Elle trouve en effet, de temps à autre, en remuant les souvenirs du passé, des usages bizarres et des coutumes naïves qui amènent le sourire sur les lèvres.

Pardonnez-moi donc si, sans sortir des limites de cette science qui confine à l'histoire ou plutôt l'englobe dans son acception la plus générale, je viens vous distraire un moment de vos graves préoccupations du passé, et vous retracer quelques usages, soit anciens, soit contemporains, de la contrée d'Europe unie par le plus de liens ethnologiques avec notre province : l'Angleterre, qui s'appela jadis et s'appelle encore souvent la *Grande-Bretagne*.

Puisque nous sommes tout voisins du *jour de l'an* et qu'il va nous ramener son cérémonial officiel et ses réjouissances intimes, c'est lui que je choisirai le premier pour vous dire quelque chose de ce qu'il fut et de ce qu'il est actuellement, de l'autre côté de la Manche. Je mettrai à contribution pour cette étude plusieurs manuscrits, recueils anecdotiques, mémoires, et puiserai également d'intéressants renseignements dans quelques *Revues Archéologiques*, organes de ces Sociétés qui fleurissent toujours dans

le pays de l'auteur de l'*Antiquaire*, mais dont les savants bulletins parviennent trop rarement jusque sous nos yeux (1).

Le jour du *premier de l'an* a été de temps immémorial l'occasion de réjouissances variées, de fêtes religieuses et profanes. L'histoire et la légende nous racontent comment les Druides avaient coutume de le célébrer avec des cérémonies mystérieuses, d'y distribuer au peuple le gui sacré du chêne, coupé la nuit précédente avec une serpette d'or dans une forêt vouée à la divinité.

Chez les Saxons du Nord, on se donnait des présents d'amitié et l'on accompagnait ces dons mutuels de telles fêtes que chacun comptait son âge par le nombre de cérémonies semblables auxquelles il avait pris part.

Cette coutume, qui régnait à Rome où peut-être elle avait pris naissance, se continua, au témoignage de Fosbroke, pendant tout le moyen âge en Angleterre, parmi les grands personnages. *Encyclopedia of Antiquities*.

Matthieu Paris nous apprend que Henri III, suivant le mauvais exemple de certains Césars romains, extorquait à ses sujets des cadeaux d'étrennes forcés.

Rymer nous donne une liste des dons reçus par Henri VI, entre le jour de Noël et le 4 février 1428. Ces dons consistent en sommes de 40 shillings, de 20 sh., de 13 sh. 4 deniers, de 10 sh., de 6 sols 8 deniers, et de 3 sh. 4 deniers. *Fœdera*, vol. X., p. 387.

Sous Henri VII, on était à l'économie. Il fut convenu que les présents échangés entre le roi et la reine se réduiraient à une formule solennelle de compliments. Un manuscrit du règne de ce prince, cité par Agnès Strickland (*Lives of the queens of England*, 1864, II, 83.), nous raconte avec détails comment cette cérémonie se passait à la cour. « Le premier jour de

(1) Cf. præsertim : *British popular customs*, by the Rev. Thiselton Dyer M. A. Pembroke collègue, Oxon. Bohn's antiquarian library.

l'an, dès que le roi descendait de son lit, l'huissier de garde à la porte de sa chambre s'approchait de lui en disant : — Sire, voici un présent d'étrennes que l'on vous apporte de la part de la reine. — Laissez-le entrer, répondait le roi. L'huissier introduisait alors le messager dans la balustrade qui entourait le lit du souverain. Celui-ci, enveloppé d'un long peignoir, le recevait assis sur le pied de son lit, dont ses officiers avaient préalablement relevé et roulé le drap de dessus, pour que Sa Majesté fût plus à l'aise.

La reine recevait ensuite dans ses appartements les compliments de son royal époux, avec le même cérémonial. Les nobles et les grands étaient ensuite admis à présenter également leurs vœux en guise de cadeaux. »

Un autre manuscrit, en possession du marquis de Bath, à Longleat, nous conserve la liste des dons, en argent cette fois, reçus par le trop célèbre Henri VIII, le jour de la Circoncision, la 24^e année de son règne, de la main des archevêques, évêques, nobles, gentilshommes, etc., de sa cour. Le total se monte à 792 livres, 10 shillings, 10 deniers.

Hone (*Every day Book*, 1836, I, 7) rapporte que le bon vieux Latimer, au lieu de présenter au roi théologien une bourse pleine d'or, osa placer entre ses mains un Nouveau-Testament, avec une feuille soigneusement repliée pour attirer l'attention sur le 4^e verset du XIII^e chapitre de l'épître aux Hébreux, où on lit cette parole menaçante : « Dieu jugera les fornicateurs et les adultères. » L'histoire ne dit pas si le prince fut flatté de cet argument *ad hominem*.

Il est resté un compte manuscrit des deniers publiés durant la 5^e année du règne d'Edouard VI. On y voit figurer la somme de 155 livres, 5 shillings, pour étrennes données au roi et à ses officiers et serviteurs. Mais ce fut surtout sous Elisabeth que l'usage des étrennes atteignit son apogée. D'après le Dr Drake, la garde-robe et les écrins de la *Reine-Vestale* se remplissaient presque exclusivement du produit de ces cadeaux. On trouve consignées dans des rôles originaux, parvenus jusqu'à nous et

publiés par M. Nichols, les listes de ces offrandes faites à la souveraine par tous les personnages de la cour, depuis les grands dignitaires de l'État jusqu'à l'apothicaire et au boueur. Elles consistaient surtout en objets de toilette, mais comprenaient aussi des espèces sonnantes. La plus forte somme donnée par un lord temporel est de 20 livres sterl., mais l'archevêque de Cantorbéry donna jusqu'à 40 liv., celui d'Yorek, 30 liv., et les autres prélats de 20 à 10 liv. Le Dr Drake observe que, bien qu'Elisabeth rendit en retour quelques cadeaux de vaisselle ou autres objets, elle faisait soigneusement en sorte que le profit restât de son côté.

Sous Jacques I^{er}, nous trouvons encore à la cour des étrennes en numéraire, mais très peu en nature.

Nous perdons la trace de cet usage à partir de Charles I^{er}. Nul doute qu'il ne disparut avec la monarchie des Stuarts.

Après la République, nous voyons encore à la cour de Londres la coutume de déposer une *couronne* sous l'assiette de chacun des chapelains en fonction le jour du premier de l'an, mais ce dernier vestige du premier de l'an officiel disparut dès le commencement du XIX^e siècle.

La coutume des étrennes existait chez le peuple comme chez les grands. A la campagne, le cadeau ordinaire des paysans leurs maîtres était un chapon.

Ben Johnson introduit dans son *Masque de Noël* (*Christmas Masque*) le porteur d'étrennes, sous la forme d'un valet habillé de bleu ciel, portant une orange à la main ; sur la tête, un chapeau orné de bijoux et d'une branche de romarin ; autour du cou, un collier formé de morceaux de gingembre. Devant lui marchait un porteur de torche chargé d'un énorme *massepain* et d'une bouteille de vin sous chaque bras.

Une orange piquée de clous de girofle était le menu cadeau le plus en usage. Lorsque les épingles furent inventées et répandues, vers le commencement du XVI^e siècle, on les offrit aux dames qui les préféraient aux brochettes de bois, jusque-là employées à leur toilette. Parfois, au lieu d'épingles en nature,

on envoyait une somme d'argent destinée à les acheter, sous le nom de *monnaie d'épingles*.

Les gants, beaucoup plus chers qu'aujourd'hui, étaient aussi offerts comme un cadeau de bon ton.

Peu à peu, l'usage des étrennes le premier jour de l'année tomba en désuétude, détrôné par les bruyantes solennités de *Christmas*, et, de nos jours, la seule joyeuse démonstration qui distingue ce jour à Londres, est le son des cloches qui saluent l'an nouveau.

Nombre de personnes en Angleterre se font une règle de ne porter ce jour-là que des habits neufs. Le contraire porterait malheur. — *Medi ævi kalend.* Hampson, 1841, I, 33.

Dans le nord de ce pays, on regarde également comme attirant mauvaise chance de sortir de la maison avant qu'une personne y soit entrée du dehors. On attend avec anxiété le *premier pied* (*first footing*) qui se posera sur le seuil ; la félicité ou le malheur durant l'année qui s'ouvre, dépendant du sexe arrivant, homme ou femme.

Ouvrir la Bible au hasard est encore une superstition pratiquée à la campagne dans plusieurs comtés. Cet acte, toujours revêtu d'une certaine solennité, doit se faire à jeun. Le Saint Livre est placé fermé sur une table, et chacun doit l'ouvrir à son tour, puis placer son doigt sur un verset quelconque. La bonne ou la mauvaise fortune qui attend l'adepte durant l'année, est inévitablement prédite dans ce texte des Saintes Lettres. — *Popular Antiquities.* Brand, 1849, I, 20.

Dans certaines contrées, on donne pour étrennes des pommes élégamment ornées et placées sur trois brochettes de bois qui, enfoncées dans leur chair, les soutiennent comme un trépied. Des grains d'avoine sont fichés dans le fruit, et souvent chaque grain est coiffé d'un grain de raisin conservé.

Dans le comté de Nottingham, les petits enfants se présentent en troupe chez leurs parents ou amis, portant chacun une orange, une pomme, ou une noix muscade, souvent dorées ou couvertes de clous de girofle et de feuilles de romarin. Ils pré-

sentent leur cadeau et demandent en retour la bénédiction de celui qui le reçoit. — *Journal of the Archeolog. Assoc.*, 1858.

Dans le Cumberland et le Westmoreland, dès le matin du jour de l'an, la populace s'assemble dans les rues et sur les places, avec de longues perches et d'énormes paniers. Tout individu, habitant du lieu ou étranger, qui ne se joint pas à la foule joyeuse, est immédiatement arrêté au passage, forcé d'enfourcher une perche ou jeté dans un panier et transporté sur les épaules des mauvais plaisants jusqu'au cabaret voisin où il doit payer une amende de 6 pences pour être mis en liberté. Ce jour-là, quelque pressé ou laborieux qu'on soit, on n'a pas le droit de se livrer aux occupations de son état. — *Gent. Mag.*, 1791, vol. LXI, p. 1169.

A Bromyard, en Herefordshire et dans les alentours, au premier coup de minuit, chacun des membres de la famille, réunie devant le foyer où se consume la dernière bûche de Noël, se précipite dehors, un vase de terre à la main et court le remplir au plus prochain ruisseau ou à la plus prochaine citerne. Celui qui a le bonheur ou l'adresse de rentrer le premier à la maison avec la *crème du puits* (*cream of the well*), et celui qui le premier y trempe ses lèvres, auront assurément une année favorable à leurs vœux.

Le jour venu, on fait un service solennel en l'honneur de *vieux Tom*, ainsi que le peuple appelle l'année défunte, puis les enfants et les hommes de la classe pauvre se répandent dans les rues en chantant à tue-tête :

Je vous souhaite joyeux Noël,
Et heureux jour de l'an,
Des poches pleines d'argent,
Une cave pleine de bière,
Un porc bien gros et bien gras
Pour vous régaler le long de l'an.
Mesdames et Messieurs,
Qui vous chauffez à un bon feu,
Ayez pitié des pauvres gens
Qui pataugent dans la boue.

(*The Antiquary*, 1873, III, 7.)

Aux environs de Ross, si une femme est la première personne qui entre dans une habitation le jour de l'an, il ne manquera pas d'arriver malheur à cette femme dans le courant de l'année. Aussi la première question de toute arrivante a-t-elle pour objet de s'informer si, et par qui, elle a été précédée. — *Sketches of Ross*, Fosbroke, 1822, 58.

Dans le Lancashire, qu'une femme ou un homme à cheveux blonds soit la première personne qui entre dans la maison, c'est un présage funeste. On prend de minutieuses précautions pour éviter ce malheur. C'est pourquoi beaucoup de gens qui ont la chance d'être ornés d'une chevelure noire ou de teinte foncée vont de maison en maison pour introduire avec eux le bonheur et sont reçus avec joie. On leur offre un verre de liqueur ou un menu cadeau.

Les femmes les plus charitables de ce pays ne consentiraient pas à prix d'or à allumer, le matin du jour de l'an, la chandelle de leur voisine ou à lui prêter un charbon de feu. Il leur en surviendrait les plus fâcheuses conséquences. — *Lancashire Folk-Lore*, 1867, 214.

Au comté de Nottingham, il est considéré comme funeste de faire sortir de la maison un objet quelconque avant qu'un autre objet y ait été introduit. Aussi, le premier soin de chaque membre de la famille est-il de faire entrer quelque ustensile ou quelque bagatelle, le plus matin possible. — Brand, *Popular Antiquities*, 1849, I, 15.

Voici une autre coutume du comté de Warwick : riches et pauvres font cadeau à leurs parents et amis pour étrennes d'une sorte de pâté appelé le *gâteau du Bon Dieu* (God-cakes). Le prix de ces pâtisseries varie comme leurs dimensions. Il y en a depuis un demi-penny jusqu'à une livre sterling. Leur forme est invariablement un triangle, forme symbolique de la Très Sainte Trinité. La pâte contient une sorte de hachis de viande.

On est persuadé, dans le Worcestershire, que si le premier chanteur qui se présente devant la maison, le matin du jour de l'an, est introduit sur-le-champ, conduit à travers les appartements

ments, et sort par la porte de derrière, le bonheur est assuré pour douze mois à toute la famille.

Le maître du château d'Essington avait jadis une redevance bizarre vis-à-vis du seigneur de Hilton, son proche voisin. Ces deux manoirs s'élèvent dans le comté de Strafford. On conservait dans la résidence de Hilton un vase de terre cuite grotesque, figurant un homme à genoux, avec une très petite ouverture à la place de la bouche. Ce magot contenait environ 4 pintes d'eau. On le remplissait le premier jour de l'an et on le plaçait brusquement au milieu d'un grand feu. L'eau, vaporisée par la chaleur, s'échappait bientôt en jet bruyant par l'étroit orifice, comme au sortir d'un colipyle. Le lord d'Essington devait, pendant cette cérémonie bizarre, apporter une oie grasse à Hilton, lui faire faire trois fois le tour de la salle, tandis que la grimaçante figure vomissait sa vapeur, puis remettre l'animal aux mains du cuisinier. Celui-ci le tuait, l'apprêtait, le faisait rôtir et le rendait alors au lord d'Essington, qui devait le porter lui-même, sur un plat, à la table de son noble voisin. Il en recevait en retour une ration de viande pour son propre usage. Cette coutume s'éteignit vraisemblablement sous le règne du « Joyeux Monarque, » Charles II. — Plot, *History of Straffordshire*, 1686, p. 483.

Terminons cette promenade à travers les mœurs britanniques, par un mot de la fin sur le jour de l'an en Ecosse.

Nous y retrouvons la cérémonie de l'*écrémage du puits*, avec quelques variantes.

Dès que la nuit du 31 décembre est close, les Highlanders du Strathdown se réunissent en bande et, munis de haches et de cordes, escaladent en courant les flancs des montagnes où abonde le genévrier. Ils redescendent, chargés de fagots de cet odoriférant arbuste. Ils les disposent tout autour d'un feu clair, pour qu'ils sèchent jusqu'au matin.

Au milieu de la nuit, une personne de confiance est envoyée au *Ruisseau de la vie et de la mort*, « *Dead and living Ford.* » Elle doit y plonger un vase profond, dans le plus grand silence, et en observant avec soin qu'il ne touche pas le fond, ce qui

ferait évanouir le charme. Sitôt après son retour, on se sépare et chacun va dormir.

Au point du jour, l'*Usque-Cashriehd*, ou eau du *Ruisseau de la vie ou de la mort*, est promenée dans les appartements, où chacun, sans quitter sa couche, en boit religieusement une gorgée. Il n'y a pas de préservatif plus puissant contre la sorcellerie, le mauvais œil et les embûches du diable.

Un homme doué de pouvoirs occultes prend alors une grosse poignée de rameaux de genévrier, la trempe dans l'eau mystérieuse et asperge largement les lits et ceux qui les occupent, sans se laisser toucher par les plaintes et les cris.

On ferme ensuite hermétiquement portes et fenêtres et jusqu'à la moindre crevasse. On allume dans chaque chambre un monceau de branches sèches de genévrier. Bientôt l'âcre et empyreumatique fumée qui s'en dégage remplit l'appartement d'un nuage opaque et asphyxiant. On tousse, on éternue, on étouffe. Plus la suffocation « *smuchdan* » est vive, plus l'opérateur augure favorablement de son rite barbare. Lui-même, les yeux injectés de sang, détournant la tête, active le feu et entretient la fumée jusqu'au moment où, n'y tenant plus, il se précipite à la porte pour donner issue à l'air respirable et éviter l'asphyxie complète.

Le sorcier sort à ce moment et va accomplir la même cérémonie dans les écuries, pour chasser les influences malignes qui pourraient menacer les bestiaux.

Dès qu'il a quitté la maison, chacun se lève et court laver sa figure et ses mains noircies de fumée. On rit beaucoup, on se console de l'épreuve pénible qu'on vient de subir en s'ingurgitant maintes bouteilles de « *dhu*, » et l'on reçoit les voisins. Celui qui est le premier à offrir ses souhaits à quelqu'un a le droit de réclamer de celui-ci un cadeau qui n'est jamais refusé. — *Popular superstitions of the Highlanders of Scotland*. Steward, 1790, I, p. 206.

Et maintenant, repassons de nouveau le détroit et reposons-nous de cette excursion, peut-être trop longue, à laquelle je vous ai conviés. Nous venons de constater que la Réforme n'a point

vaincu les pratiques superstitieuses du peuple comme elle s'en vante parfois, et que la terre classique des *Puritains* est encore demeurée plus attachée aux croyances erronées des âges d'ignorance que notre Bretagne elle-même à qui on fait si souvent ce reproche.

Abbé J. DOMINIQUE.

LÉGENDES BRETONNES

DU PAYS D'AVESSAC

Lorsque l'attachement au foyer natal retenait encore chacun au milieu des joies pures de la famille et des saines traditions du passé, on peut dire que les légendes formaient en quelque sorte l'un des principaux aliments de cette vie intime, toute faite de coutumes et de souvenirs. Autrefois, comme disait une vieille ballade bretonne :

Hon diskoarn a hoanté konzeu
A lar d'emb e Breih hur tadeu.

Nos oreilles étaient avides de paroles que nous disaient nos pères en Bretagne.

Mais maintenant que l'esprit moderne a pénétré ici comme ailleurs, en chassant la simplicité, il a refoulé bien loin les souvenirs, et sous son souffle desséchant les légendes s'éteignent peu à peu, pour bientôt à jamais disparaître.

Notre Bretagne fut longtemps par excellence le pays des légendes. Chaque canton, chaque paroisse avait ses croyances et ses mythes ; mais ce temps, hélas ! est déjà loin de nous et c'est à peine si les paroles que nous citions tout à l'heure pourraient recevoir de nos jours une application rigoureuse dans quelques coins reculés du Léon ou de la Cornouaille.

Aussi ne venons-nous pas aujourd'hui faire le récit détaillé de quelques légendes merveilleuses encore en vogue dans ce pays d'Avessac, qui fut autrefois breton, mais qui, à notre époque, ne révèle plus guère son origine que par ses noms celtiques, derniers

témoins de sa nationalité. Non ! à notre grand regret, notre rôle sera plus modeste ; et, glaneur des derniers souvenirs, nous nous sommes seulement efforcé de recueillir dans ce travail les quelques vestiges de ses croyances populaires, de ses traditions locales, qui lui donnent encore le caractère d'un pays breton.

Une des légendes les plus répandues est la croyance à l'existence des loups-garous ou garous, sorte de maladie qui s'incarne dans les individus et n'est, pour ainsi dire, que l'expression d'une expiation, le résultat d'un châtement qu'ils subissent dès la vie présente, pour certaines fautes, telles que l'enlèvement des bornes des champs ou le défaut de révélation des empêchements légitimes à un mariage. C'est dans les landes des Melleresses, sur le bord de la route d'Avessac à Penhoët, au croisement de cette route avec le vieux chemin reliant les anciens villages de Castonnez et de Rolland, au milieu d'un vallon ombragé, que l'on doit craindre surtout de rencontrer les garous. C'est là que ces malheureux viennent presque toujours à l'aube terminer leurs courses folles et leurs nuits d'expiation.

Quand commence à venir le soir, on les voit disparaître de chez eux, tout à coup, après avoir donné des signes manifestes d'inquiétude et de terreur. En vain les chercherait-on alors ; ils vont parcourir, la nuit, la paroisse en tous sens, franchissant, comme la foudre, buissons, vallons et collines ; mais cloués sur place et subissant d'horribles tortures quand ils viennent à passer devant des croix, jusqu'à ce qu'ils se réunissent, le matin, aux Melleresses, ou à quelque autre carrefour, en poussant d'épouvantables cris. Malheur alors à qui les rencontre sur leur passage, ou surtout à qui répond à leurs lugubres cris d'appel ! Les garous des Melleresses n'attendent que cela pour leur délivrance. En un clin d'œil, quelle que soit la distance, ils arrivent près de celui qui leur a répondu et, comme disent les anciens, après lui avoir jeté la *hère* sur le dos, eux s'en vont tranquilles, tandis que leur victime court désormais le garou à leur place.

Certes, dans ces croyances, il faut faire une grande part à

l'imagination des gens du pays, mais n'y doit-on pas faire remarquer, cependant, l'idée de châtement nécessaire qu'entraînent dès cette vie certaines fautes ? Cette condamnation infligée au déplacement des bornes, trop fréquent dans nos pays, ne pourrait-on pas la considérer comme une réminiscence du dieu Terme et des peines fort graves que chez les Romains subissaient ses profanateurs ? Mais, de plus, il est bon de remarquer aussi le théâtre de ces légendes, qui rappelle presque toujours quelque fait grave ou quelque événement ayant vivement frappé l'imagination des habitants. Ce vallon des Melleresses n'est pas un lieu vulgaire : sur l'un de ses placis, près du village de Castonnez, se voient encore des ruines, des débris de murailles, derniers vestiges de l'antique chapelle frairienne de la frairie de Rolland. Ce lieu, disent les anciens, est souvent hanté par les esprits et le « Grand Yaüme » (1) ; l'on y voit des « *chaouses, qui font grand paour au paôvre monde,* » et un prêtre, revêtu d'ornements sacerdotaux, apparaît de temps à autre et fait trois fois le tour des murailles en disant toujours d'une voix lamentable : « *Qui donc viendra meshui me répondre la messe ? Jadis dans quel endret, y avait dou peuple en grand foule ; la désolation et l'ankou* (2) *regnant partout meshui.* » Enfin, à quelques centaines de mètres, dans le bois du Jaunais, se trouve une pierre plate, énorme, de près de quatre mètres carrés, entourée de cinq autres plus petites qui furent probablement ses supports. La tradition dit qu'on allait autrefois se cacher dessous, et l'on a toujours une respectueuse terreur « pour ce gigantesque grain de sable dont, en cet endroit, dit-on, le Juif-Errant débarrassa un jour sa chaussure. »

Une autre légende est celle de la sorcière de Bresihan. Sur le bord de la route d'Avessac à Massérac, à peu près à mi-chemin, entre ces deux paroisses, apparaît, sur la gauche, un petit vallon

(1) Le diable.

(2) Ankou, la mort, vieux mot breton conservé dans le patois du pays.

très resserré, rempli de débris de masures et de très anciennes habitations, près desquelles se trouve une petite fontaine de 80 centimètres carrés, intarissable pendant les plus grandes sécheresses. Ce village était celui de Bresihan (Breiz-Bihan, Petite Bretagne), encore considérable au XIII^e siècle, et dont le nom significatif se trouve encore conservé et confirmé de nos jours par la légende. Bresihan ou la petite Bretagne fut le village de la paroisse qui conserva le plus longtemps sa langue nationale et les usages de ses pères. Au temps de saint Louis, dit la tradition, sa population n'était pas toujours en odeur de sainteté dans le voisinage, et les habitants des villages français de la Sicardais et de la Fitière ne manquaient guère en venant chercher de l'eau à la fontaine de lui chercher noise et de l'accabler d'injures. Cet état de choses dura longtemps ; mais il arriva, par suite de guerres et de maladies, que le village devint tout à coup désert, et qu'il n'y resta plus qu'une très vieille femme, vivant de charités et d'aumônes. La pauvre vieille était généralement fort mal reçue, fort honnie aux environs ; aussi, « *grand maï pour ielle s'ensuivit-il bêtôt.* » Un jour qu'elle était assise près de la fontaine, à se désaltérer, « *en mangeant son ourée de pain naër,* » des gars et des jeunes filles des villages voisins, venant y chercher de l'eau, se mirent encore à l'injurier et à la frapper, en la traitant de sorcière, de fléau de la paroisse, « *d'ennemie des nouveautés de France.* » Bientôt ils la laissèrent gisante et « *fort endoulourée.* » Mais, avant d'aller de vie à trépas, elle lança sur eux sa malédiction et s'écria « *que personne ne passerait en quel lieu meshui, ou ne viendrait q'rir de l'iaï à la fontaine après souleil couché, sans y éprouver grand dommage.* »

Depuis ce temps, chacun redoute d'y passer le soir ; maint paysan, revenant des foires, a vu ses bœufs, en cet endroit, refuser de passer outre, et a été contraint de prendre un autre chemin, pour mettre un terme à leurs mugissements de terreur. Bien des gens, les nuits d'été, ont vu, disent les anciens, une belle dame blanche pleurer sur Bresihan, auprès de la fontaine qu'elle vient de temps en temps remplir de ses larmes. Mais

malheur à qui l'approchent, malheur, même, à qui s'arrêtent à la regarder, car aussitôt elle les attire, elle les fascine et les entraîne dans des palais enchantés d'où ils ne reviennent jamais.

Cette curieuse légende, dont quelques vieillards, seulement, ont gardé le souvenir, nous est un nouveau témoignage de l'attachement invincible que gardèrent pour les traditions bretonnes certaines contrées, certains villages « *ennemis jusqu'au bout des nouveautés de France.* » Cette dame blanche, pleurant sur Bresihian, n'est-ce pas une touchante allégorie de la Bretagne pleurant son indépendance ? Il est incontestable que, malgré les progrès croissants de l'influence étrangère, il y eut des régions qui restèrent celtiques envers et contre tout. Bien plus, de nos jours encore, il nous a souvent été donné de constater par nous-même cette fidélité inébranlable à la patrie armoricaine, cette opiniâtreté de chaque jour à la résistance, chez les paysans du Morbihan ou de la Cornouaille. Pour bien connaître les sentiments qui les animent, il faut les entendre s'écrier dans leurs chants guerriers des montagnes d'Arez :

Dalc'homp, Bretoned, dalc'homp mad !

Arzao na true ! Goad oc'h goad (1) !

Tenons bon, Bretons, tenons bon ! Ni merci, ni trêve, sang pour sang !

Ou bien encore :

Itron Varia Breiz, skoaz da Vro (2) !

O Notre-Dame de Bretagne, viens toujours au secours de ton pays !

Jadis Bresihian fut un de ces villages ; les Bretons du Comté nantais se montrèrent dignes de leurs frères.

Au moyen âge, les templiers, aussi, ou moines rouges, furent longtemps un sujet de terreur en Bretagne. Dans quelques can-

(1) *Barzaz-Breiz*. Chants populaires de la Bretagne, par M. H. de la Villemarqué.

(2) *Idem*.

tons, le peuple croit encore les voir errer la nuit, montés sur des squelettes de chevaux recouverts de draps mortuaires. Ils poursuivaient, dit-on, les voyageurs ; s'attaquant, de préférence, aux jeunes gens et aux jeunes filles, qu'ils enlevaient et conduisaient Dieu seul sait où, car ils ne les ramenaient point. Ils ont donné naissance à un grand nombre de légendes, et notre pays n'y a point échappé. Dans la paroisse d'Avessac, sur l'un de ses coteaux les plus élevés, d'où l'on découvre un merveilleux horizon, s'élevait jadis l'antique chapelle de Trioubry. Quelques pans de murailles, entourés d'énormes pierres à formes étranges, restent seuls aujourd'hui et dominent la pente la plus abrupte. Cette vieille chapelle, sur laquelle on n'a aucun document, fut, dit la tradition, d'abord un oratoire élevé par des templiers ; puis, plus tard, une léproserie sous le patronage de saint Méen. La géographie locale est venue encore appuyer cette tradition par la dénomination des terrains environnants, qui portent les noms significatifs de pièce Saint-Gilles (patron des templiers), pont du Champion (près de la fontaine Saint-Méen, patron des lépreux, où l'on va toujours en pèlerinage), lande de la Potence, et enfin, par le nom même de la chapelle, Trioubry, mot breton formé de *tri* et *oberiou*, les trois exploits. Mais elle semble surtout confirmée par la légende. Les gens du pays qui vont la nuit en pèlerinage aux ruines de la chapelle, n'osent guère s'y aventurer sans armes, et un habitant du village voisin de Rambalay nous contait encore dernièrement, avec la plus entière bonne foi, qu'en gardant un soir ses bestiaux, sur les landes voisines, il eut l'idée, pour se préserver du vent, de s'abriter dans les ruines de la chapelle. Mal lui en prit, car, à peine entré, il la vit aussitôt illuminée de toutes parts, remplie bientôt de squelettes, et un grand moine, tout vêtu de rouge, se mit à courir après lui en poussant des cris. Notre homme se précipita hors du sanctuaire, mais, s'étant retourné après quelques centaines de mètres, il vit le moine rouge revenir sur ses pas et disparaître sous les pierres du coteau. On dit que ce moine rouge, ancien templier chargé de crimes, revient tous les soirs

chercher des chrétiens en état de péché mortel, pour leur faire partager ses supplices en enfer. Mais il n'a, dit-on aussi, aucun pouvoir sur les gens en état de grâce, et en dehors des limites de l'ancien territoire de la chapelle.

Une légende d'un autre caractère est celle qui a pour héros saint Mélaine, patron du diocèse de Rennes, né à Brain, au VI^e siècle, et très populaire sur les rives de la Vilaine. On raconte à Avesnac que ce saint aimait dès sa jeunesse à se rendre à l'école à Rennes, au grand désespoir de sa mère, qui eût de beaucoup préféré en faire un bon laboureur qu'un grand savant. Souvent elle lui faisait des reproches de son peu d'attrait pour les travaux des champs et de sa négligence pour la culture de leur petit domaine. Or, un jour que notre saint avait encore quitté ses bestiaux pour aller à l'école à Rennes, malgré les défenses de sa mère et la grande distance qui séparait cette ville de sa petite chaumière de Brain (12 lieues), il entendit tout à coup, au milieu de la classe, sa mère qui l'appelait : « Melaine ! Melaine ! » Il en prévint aussitôt son professeur qui, d'abord, le prit pour fou et ne voulut pas le croire, disant qu'à une semblable distance il était impossible qu'il entendit la voix de ses parents. Mais notre saint insista et ayant fait mettre au professeur sa main droite dans la sienne, son pied gauche sur le sien, celui-ci entendit aussi la voix et, convaincu alors de la vérité, laissa à l'enfant toute liberté de s'en aller. Saint Mélaine, à son retour, trouva sa mère fort en colère, et celle-ci, non contente de l'injurier durement, sortit pour ramasser des genêts et en fouetta longtemps notre saint. A partir de ce jour, saint Mélaine quitta son pays, et sur sa demande, par la permission de Dieu, il n'y eut plus de genêts dans la paroisse. Ainsi prit naissance le dicton encore en vogue dans la contrée :

D'empèi que sa mère le reprint,
Genêt en Brain,
Mélaine à Brain,
Jamais ne vint.

Enfin, il existe encore dans la commune d'Avessac une famille dont l'histoire se rattache à l'apostolat de saint Mélaïne parmi nous. Presque tous les membres de cette famille ont sept et huit doigts à chaque main. La tradition locale prétend que cette difformité héréditaire n'est qu'une punition infligée par le ciel sur la demande de saint Mélaïne, un jour que celui-ci avait vu la queue de son cheval arrachée par l'un des membres de cette famille. Aussi, dans le pays, portent-ils encore le surnom significatif de « Racaü, les maudits. »

De longues et patientes recherches feraient peut-être encore découvrir les détails de plusieurs autres légendes, au pays d'Avessac. A bien des endroits de la paroisse sont attachés quelques traditions, quelques souvenirs des temps passés. Ici, ce sont les follets de Treguhel, en la frairie de Gavresac, qui, pendant les nuits d'automne, s'amuse à danser des rondes fantastiques, en se faisant avec les feuilles sèches des parures ou des guirlandes ; les landes de la Déroute, où apparaissent parfois des bandes de blancs fantômes, qui viennent demander des prières pour les âmes des guerriers morts dans la bataille de Salomon et de Gurwand contre les Normands, en 869. Là, c'est une pierre énorme, dite : la Table de Trioubry, dans le bois du même nom, sur laquelle, il y a quelque quarante ans, des vieilles femmes allaient, certains jours de l'année, immoler des poules noires pour se préserver des rhumatismes, et où l'on pourrait voir peut-être des traces profondément enracinées du culte d'Esculape (1) ; enfin les dénominations curieuses des habitants de certains villages, telles que : les « Huguenots de Rohouan, » les « Sorciers de Pouldu, » et enfin les Loups de Gaumen (2), »

(1) Dans le bois de Trioubry, l'on remarque aussi de nombreux vestiges d'un ancien château fort, que les gens du pays disent avoir été détruit par les Saxons (les Anglais), du temps qu'il était habité par « la princesse de Savenay (?) »

(2) Du breton : Goh-Men, vieille pierre.

en parlant des gens de ce hameau, qui passent pour avoir un caractère difficile, pour s'être convertis les derniers de la paroisse au Christianisme, et près duquel se trouve encore un champ nommé : le clos Pagan ou champ des Payens.

Voilà, en peu de lignes, ce que nous avons pu découvrir des anciennes traditions du pays d'Avessac. Il serait à souhaiter, croyons-nous, que l'on s'efforçât partout de recueillir ces légendes. Elles étaient les croyances de nos pères ; à ce titre, elles doivent nous intéresser. Dans notre pays, plus encore qu'ailleurs, avant peu il n'en restera plus rien ; et cependant, en même temps qu'elles nous révèlent un des côtés intimes de la vie d'autrefois, elles peuvent être bien souvent des jalons pour l'histoire. Nous serions coupables, s'il en est temps encore, de ne pas en tirer profit.

C^{te} RÉGIS DE L'ESTOURBEILLON.

Castel-Penhoët, en Avessac, 5 décembre 1881.

LA SEIGNEURIE DES ÉVÊQUES DE NANTES

L'histoire de l'Église et de ses prélats est tellement mêlée à celle de la société civile, qu'il est impossible de les séparer, surtout quand on veut se livrer à l'étude de nos anciennes institutions politiques ou municipales. Dans l'ordre matériel comme dans l'ordre moral, ces deux mondes confondent leur existence pendant de longs siècles et se tendent mutuellement la main. Quel que soit le coin du voile qu'on soulève, on aperçoit toujours la même organisation sociale; du sommet à la base, la Nation se meut autour des cathédrales et des monastères. Pendant que le clergé séculier porte la sagesse dans les conseils des princes, lutte contre la brutalité des hauts barons, le clergé régulier implante sa discipline au milieu des campagnes et enseigne au peuple des laboureurs les moyens de transformer en sillons fertiles le sol infécond ou malsain.

Non seulement les gens d'église président partout au développement de la vie sociale et intellectuelle, mais encore ils sont les seuls agents éclairés de ce pays nouveau; eux seuls sont capables d'être nos chroniqueurs et de consigner dans leurs archives la trace des événements petits ou grands qui se succèdent. Dans leurs nécrologes ils inscrivent le nom des puissants seigneurs qui agrandissent leurs domaines, et dans leurs cartulaires ils transcrivent l'énumération des privilèges et des exemptions qui leur

sont accordées. Où donc irions-nous chercher nos premiers documents historiques, si ce n'est dans les archives ecclésiastiques ? Ce ne sont pas les châteaux tant de fois incendiés qui nous fourniraient les secrets de nos origines, les plus vieux ne sont pas antérieurs au XIII^e siècle ; tandis qu'en ouvrant les coffres des évêchés, des chapitres et des monastères bénédictins, nous aurons la bonne fortune de rencontrer des pièces de l'époque carolingienne. Sans le cartulaire de l'abbaye de Redon, que saurions-nous sur le IX^e et le X^e siècle en Bretagne ?

L'Évêché et le Chapitre de Nantes possédaient autrefois deux diplômes : l'un du roides Bretons Hérispoë et l'autre de l'empereur Charles le Chauve, qui ne subsistent plus qu'en copie. Ces deux titres, les deux plus anciens des archives épiscopales, nous apprennent qu'en l'an 862 l'évêque Actard, privé de la plupart des revenus constitués à ses prédécesseurs, fut obligé d'aller demander une réparation au roi Hérispoë. Il lui représenta que son église était dotée de grands biens, d'un riche patrimoine, d'ornements précieux, de redevances sur les foires, les marchés et les transports dont elle avait été dépouillée par l'usurpation du comte et par la rapacité des pirates, le pressant de venir à son secours. Sans retard, le prince lui répondit en le rétablissant en possession de la moitié du tonlieu du port, c'est-à-dire qu'il lui restitua la moitié de la recette des taxes de Coutume perçues sur toutes les marchandises amenées à Nantes, par terre ou par eau, et qu'on nomma dans la suite les droits de la Prévôté. C'est là tout l'objet de la charte d'Hérispoë (1). Si brève qu'elle soit, cette concession est instructive sur plus d'un point : outre qu'elle atteste l'existence du port de Nantes, de ses foires et de ses marchés, elle indique en même temps que la dotation de l'église de Nantes remontait à une haute antiquité. Le roi n'abandonne rien de ses droits, il

(1) *Predicta ecclesia multis olim rebus, multisque possessionibus ac mercimoniis, theloneis, nundinis atque apparatibus foret ditata ecclesiasticis.* (Arch. dép. G. 87).

restituë et confirme à Actard un revenu dont jouissaient ses prédécesseurs (1). Sur ces âges reculés, l'Évêché n'a jamais possédé d'autre acte authentique, mais il a conservé des traditions qui sont inscrites dans les déclarations de temporel du XVII^e siècle. Il est dit dans l'aveu de l'évêque, que l'Église de Nantes doit ses richesses aux grands prélats qui l'ont gouvernée, que son illustration lui a valu le titre de dame de la cité de Nantes et de presque tout le comté (2). Il n'y a point là d'hyperbole. Sous le règne des Mérovingiens, les évêques régnaient en souverains sur les paroisses rurales aussi bien que sur celles de la ville, ils battaient monnaie et réglaient le sort des affaires les plus importantes. Leur influence était parfaitement assise quand les barons féodaux vinrent partager avec eux l'exercice de la puissance.

Ce que nous savons de la vie et des œuvres de saint Félix, qui vivait au VI^e siècle, vient confirmer ce fait : comme la plupart des évêques de son temps, il portait tout à la fois la crosse et la main de justice, il était simultanément le pasteur des âmes et le juge suprême de la cité. On sait l'usage qu'il fit de son autorité et de ses richesses. Fortunat nous a raconté la magnificence qu'il déploya dans sa cathédrale et les travaux hardis qu'il exécuta. Il lui attribue le mérite d'avoir construit des moulins à blé et d'avoir ouvert un canal dans le lit de la Loire. La plus grande partie des eaux du fleuve se dirigeait avant lui vers les ponts de Pirmil, et la ville n'était baignée que par la dérivation étroite du Seil de Mauves (3). En séparant la prairie de la Madeleine (la petite Hanne) de la prairie de Mauves (la grande Hanne) par un large

(1) *Sine mora reddidimus ecclesie S. Petri atque confirmavimus medietatem telonei (Ibidem).*

(2) *Arch. départ. G. 6.*

(3) *Currere prisca facis flumina lege nova,
Erigis hic vallem subdens ad concava montem,
Et vice conversa, hæc tumet, illa jacet,
Et quo prora prius, huc modo plaustra meant.*

(*Fortunat, lib. III, carm., 10.*)

canal, il força les eaux à s'écouler avec plus d'abondance vers le port et l'embouchure des marais de l'Erdre. Qui sait si l'origine des droits de *tonlieu*, dont parle la charte d'Érispoë, ne remonte pas à l'établissement du canal Saint-Félix et si le partage de cet impôt, accepté par les comtes, n'a pas été un fait imposé par la reconnaissance publique ?

A la suite de quels différends les évêques furent-ils privés de la perception du droit de *tonlieu* qui devait exciter l'envie des comtes leurs rivaux ? Je l'ignore. L'usurpateur qui leur enleva ce revenu leur donna en échange un droit de franchise qui exonérait de toute imposition les denrées et marchandises provenant de leurs domaines. Le droit d'*esmage* dont ils jouissaient aussi, au XIII^e siècle, leur est sans doute venu sous forme de réparation ou d'échange. Cet impôt consistait en une taxe de 3 sous 9 deniers qui se levait exclusivement sur les bateaux chargés de sel, d'un tonnage de 6 muids et au-dessus. Si le sel était expédié des ports de Poitou, la taxe était double ; ce qui prouve que le régime de protection, en matière commerciale, semblait alors le meilleur. La recette effectuée par le prévôt du duc se partageait entre le duc et neuf Seigneurs dans la proportion suivante : « Item est du « au seigneur (roi), pour chacun muy de sel, quatre deniers, dont « il y en a un quitte au Roi et sur le parsus, le chapitre de Nantes « prend la dixième partie. Et le demeurant (ladite dixième partie « rabattue) est départi en trois parties, dont le Roi prend la tierce « partie, l'évêque l'autre, et l'autre tierce est départie entre neuf « seigneurs (1). » La part de l'évêque valait 49 livres 11 sous en 1446.

En 1678, le droit d'*esmage* frappait un plus grand nombre de marchandises et se levait de la manière suivante sur les importations de mer :

| | |
|--|-------------------|
| Chaque millier de harang et de sardine . . . | 4 sous 2 deniers. |
| Chaque muid de sel | 4 sous 2 deniers. |

(1) *Mandements*, vol. 65, f^o 41. (Arch. dép. B.).

| | |
|--|-----------|
| Chaque muid de blé..... | 1 obolle. |
| Chaque pipe de vin venant du trépas de Saint-Nazaire..... | 4 denier. |

Après la charte d'Erispoë, nous n'avons pas de source historique plus certaine que la *chronique de Nantes* pour nous renseigner sur la conduite des rois bretons envers l'Église de Nantes, à la condition toutefois que son récit soit expliqué par les actes postérieurs. Ce qu'elle relate sur les premiers établissements de la paroisse de Saint-Clément est à noter ici. Au IX^e siècle, ce quartier appartenait à deux fondations religieuses : l'une était une abbaye d'hommes avec saint Clément pour patron, l'autre une abbaye de femmes dédiée à saint André. Ce dernier monastère, qui n'eut pas une longue existence, eut pour abbesse Doda, sœur du comte Lambert. Les religieuses ayant été dispersées par les Normands, Alain le Grand donna leurs biens à l'Évêché, ainsi que tous les vassaux et les héritages composant le bourg-Mignon (Saint-André) (1).

Malgré le malheur des temps, l'évêque Foucher trouva des ressources suffisantes pour rétablir sa cathédrale dans un état décent; et, afin de la mettre à l'abri de nouvelles dévastations, il l'entoura, dit le texte, d'une sorte de camp retranché fait de murailles solides où le clergé et les habitants purent se réfugier à l'heure du danger (2). N'est-il pas permis d'en conclure qu'à l'époque des invasions des Normands, l'évêque n'avait rien perdu de sa suzeraineté sur la ville. Suivant les termes de la *Chronique de Saint-Brieuc*, plus explicite que la précédente, Alain Barbetorte serait le premier prince breton qui aurait mis la main sur le temporel des évêques de Nantes, pour le morceler en faveur de ses

(1) Conferimus S. Andree abbatiam cum omnibus utriusque sexus desuper manentibus et cum omnibus rebus ad eandem ecclesiam vel abbatiam pertinentibus cum curte que vocatur Migno (*Charte d'Alain. Dom Morice, preuves, t. 1, col. 144*).

(2) Studuit benè et honorificè ecclesiam suam reficere ac etiam castrum muro factum circa eam componere (*Ibidem*).

compagnons d'armes. Les domaines qu'il distribua en ville et dans le territoire du comté nantais seraient le produit d'une confiscation, et les paroisses maintenues sous l'autorité épiscopale ne seraient que les débris épars de l'ancien patrimoine des successeurs de saint Félix (1). Cette version, très vraisemblable, change le rôle qu'on attribue généralement aux princes bretons ; elle justifie les prétentions de ces évêques qui refusaient de reconnaître les ducs pour leurs bienfaiteurs et ne voulaient relever que du Souverain-Pontife.

La chronique nantaise n'en dit pas si long sur ce sujet intéressant : elle relate simplement qu'Alain, ayant à récompenser les guerriers qui l'avaient suivi au combat, reprit la totalité de la recette du *tonlieu*, qu'il partageait autrefois par moitié avec l'évêque, et la divisa en trois parts : celle du duc, celle de l'évêque et celle des seigneurs. Il en fit autant pour le territoire de la ville, mais cette fois sans rien réserver pour lui : les deux tiers du sol (ou l'espace circonscrit par les murailles) furent attribués aux hommes d'armes, et l'autre tiers contenant la partie suburbaine, sauf la Fosse, fut donné à l'évêque (2).

Les débordements de ce dernier tiers sont si vaguement indiqués qu'on hésite à tracer un périmètre : la limite au nord, c'est le mur de la ville, et au midi, c'est la porte Charrière et les prairies de la fontaine Sainte-Marie. L'auteur de la chronique de

(1) Alanus Barbatorta proprietates episcopalis Nannetensis valde minuit quia theloneum Nannetense unde episcopi medietatem habere solebant, in tres partes divisit (chron. Briocense, D. Morice, t. 1, col. 28).

Similimodo ipsam urbem quam episcopi a pristinis temporibus in proprietate sua tenebant totam in tres partes divisit... Terras vero que per territorium Nanneticum juris ecclesie Nannetice et episcoporum steterunt militibus suis distribuit, exceptis quibusdam parrochiis eidem ecclesie Nannetice dimissis (Ibidem).

(2) Et simili modo ipsam urbem in tres distribuit partes de quibus pars episcoporum in ipso muro civitatis ab Aquilone terminabatur usque ad portam Charariam et prata fontis Beate Marie. Reliquas duas partes militibus suis distribuit. (*Dom Morice*, preuves, t. 1, col. 146.)

Saint-Brieuc jugeant que ce passage embarrasserait les commentateurs, a modifié quelques expressions de la chronique nantaise et ajouté des éclaircissements. Il dit que le fief épiscopal, évidemment borné au nord par le mur d'enceinte, s'étendait jusqu'à la petite chapelle de Notre-Dame et à la venelle conduisant à la Porte-Charrière qui est la seconde au midi après la porte de l'évêque (*). Sous ces désignations, nous reconnaissons facilement le territoire des paroisses de Saint-Similien au nord, de Saint-Clément et de Saint-Donatien à l'est. La fontaine Sainte-Marie pouvait nous induire en erreur et nous faire chercher dans une autre direction, tandis que le mot de chapelle Sainte-Marie réveille immédiatement le souvenir de l'aumônerie de Notre-Dame-hors-les-Murs, bâtie à l'entrée du faubourg Saint-Clément et fermée au XVI^e siècle.

Les successeurs d'Alain ne confirmèrent pas toutes ses dispositions, car les écrits postérieurs nous tracent tout autrement la division du territoire couvert par la ville de Nantes. Jugeant qu'il était de leur intérêt de ressaisir une large part d'autorité sur une cité qui était destinée à un brillant avenir, ils reprirent la plus grande partie du sol abandonné aux grands vassaux et en firent ce grand fief de la Prévôté ducal qui comprenait tous les quartiers commerçants depuis le Port-Maillard jusqu'aux Changes. Dans ce nouveau partage, l'évêque reçut en fief les environs de sa cathédrale, c'est-à-dire le territoire compris entre les rues Chauvin, Ogée, Saint-Denis, des Carmélites, du Château et le cours Saint-Pierre. Ce qui resta aux mains des seigneurs peut se délimiter par la mairie actuelle, la rue de Briord et la place du Moutier : c'est là qu'étaient les hôtels des sires de Derval, de Goulaine, de Retz et de Rieux.

On comprend qu'au delà de l'enceinte, l'Evêché ait été main-

(*) Pars episcoporum usque in ipso muro civitatis satis evidenter ab Aquilone terminata et juxta sancte Marie cancellam per quemdam viculum descendit usque ad portam Carariam (*D. Morice*, preuves, t. 1, col. 28).

tenu en possession des paroisses suburbaines de Saint-Similien et de Saint-Donatien, quand on se rappelle que le coteau où s'élève l'église dédiée à saint Similien nous est signalé par la tradition comme l'emplacement de la première église chrétienne de Nantes, et quand on sait que le territoire de Saint-Donatien a été témoin de l'héroïsme des Enfants Nantais. Ces deux paroisses glorifiées par les premiers événements du Christianisme dans nos contrées étaient trois fois saintes aux yeux des Barbares et devaient inévitablement entrer dans l'apanage des évêques ; et c'est ce qui arriva en effet.

La physionomie de la ville de Nantes a subi tant de changements depuis le XIII^e siècle qu'il est indispensable d'entrer dans quelques explications sur la topographie si l'on veut se représenter exactement le quartier de l'Evêché tel qu'il était. La porte Charrière dont il est question plus haut se trouvait à peu près dans l'axe de la rue Saint-Laurent et donnait accès à deux rues extérieures, allant l'une à Richebourg, l'autre au faubourg Saint-Clément. La porte Saint-Pierre n'existait pas avant le XIII^e siècle, elle fut ouverte seulement à l'époque où Guy de Thouars et Pierre Mauclerc remplacèrent les vieilles murailles gallo-romaines, nommées dans les titres le *mur sarrazin*, par des nouvelles fortifications (1). Pour se rendre au bourg-Mignon de Saint-André, on passait par une autre porte ouverte sur la même ligne près de l'éperon de la Motte-Saint-André. Le comte Guy de Thouars fit fermer ces deux issues et les remplaça par la porte Saint-Pierre.

Cet ancien état de choses fut facile à vérifier au XVI^e siècle, quand le duc de Mercœur entreprit de renforcer le côté oriental de la ville : la vieille porte Charrière fut mise à découvert pendant les travaux, dit Biré, et on aperçut les restes d'un ancien

(1) *Quasdam plateas ortus et murum Sarracenicum ad edificia facienda* (Titre du prieuré de Saint-Cyr et de Sainte-Julite, de 1246, arch. dép., série H).

chemin pavé, très large, qui conduisait de la ville à Richebourg et à une tour qui fut couverte d'ardoise dans le même temps⁽¹⁾.

Au lieu d'être placé au nord de la cathédrale, le palais épiscopal était au midi, à l'endroit même où sont les douves du château de Nantes, et la terrasse qui s'arrête aujourd'hui à la rue Prémion se prolongeait jusqu'à la tour qui sauta en 1802. Bien avant les invasions des Normands, les évêques résidaient là dans un logis fortifié auquel la chronique donne le nom de *castrum* ⁽²⁾. Le terrassement exécuté par les ordres d'Alain Barbetorte autour de l'église embrassa le même espace que l'ancienne fortification. La grille d'entrée du château actuel nous marque à peu près l'emplacement de l'issue, appelée porte de l'évêque, par laquelle on allait directement de la rue Basse-du-Château à Richebourg ⁽³⁾. Toutes ces dispositions furent bouleversées d'abord au XIII^e siècle et surtout au XV^e siècle quand les ducs augmentèrent le périmètre du château féodal que nous voyons.

La première résidence connue des comtes de Nantes était sur la place du Bouffay, à l'angle de la rue de la Poissonnerie, dans l'endroit où s'éleva plus tard le palais de justice et la prison qu'on a vu détruire en 1830 ⁽⁴⁾. L'usurpateur Conan-le-Tors passe pour son fondateur. Le comte Budic était renfermé au château du Bouffay, quand l'évêque Gaultier, poussé par les secrètes instigations du comte de Rennes, vint l'assiéger avec le peuple et la noblesse de la ville. Ce prélat, d'humeur belliqueuse, comme la plupart de ses contemporains, avait eu soin, avant d'entrer en lutte, de se construire une retraite fortifiée à l'extrémité sud de

(1) *Episemasie ou Gazette d'Aletin* de Biré, p. 80.

(2) Il s'agit sans doute de la Tour-Gauvain dont le chapitre de Saint-Pierre se servit pour faire ses prisons (arch. dép. G. 216).

(3) *Sicut murus prioris castri steterat* (*D. Morice*, t. 1, col. 146).

Voir aussi une induction de titres de 1682. (Arch. dép. G. 250.)

(4) Les ducs avaient aussi une résidence sur les ponts de Nantes, dans l'île de Grande-Biesse, mais ce n'était sans doute qu'une maison de campagne. D'après les titres anciens, cette maison se distinguait des autres par les portraits en médaillon des ducs qui ornaient sa façade.

la terrasse de son fief, que ses successeurs occupèrent jusqu'au XIII^e siècle (1).

Guy de Thouars déserta le Bouffay. Séduit par les riantes perspectives qu'offrait la position occupée par les évêques, il conclut un arrangement qui lui en assurait la possession et en fit l'assiette d'un nouveau manoir, construit selon le goût féodal, qui prit le nom de château de la Tour-Neuve. « Il est dû à l'Evêché « 11 livres 5 sous de rente (dit la déclaration de 1680), sur la « Tour-Neuve du château de Nantes où estoit autrefois le manoir « épiscopal (2). » Ainsi il est bien avéré que les évêques ont habité au bord de la Loire avant le XIII^e siècle.

Maintenant, comment nous mettrons-nous d'accord avec ceux qui prétendent qu'Alain Barbetorte est le fondateur de notre château ducal? Il me suffira, pour les convaincre d'erreur, de leur redire, mot à mot, ce que renferme la Chronique nantaise. Elle relate tout simplement qu'Alain, après avoir rétabli la fortification destinée à protéger l'église, fit réparer la *tour principale pour y résider* (3). On voit bien qu'il s'agit ici de la restauration du manoir épiscopal et non pas des fondements d'un château féodal. La tour, qu'il emprunta momentanément pour sa demeure, n'était même pas dans le périmètre actuel des douves, elle devait être sur la place de la duchesse Anne et faire partie de ce qu'on appela au moyen âge le Château-Gaillard (4).

Il était d'usage chez nos ancêtres que chaque corporation eût

(1) Construxit enim ipse Walterius primum juxta parietes ecclesie, super terraculum quod Alanus Barbatorta in circuitu propter metum Normannorum fecerat, domum in præsidio munitam per quam Budicum comitem expugnaret. (*Chron. Nannetense*, D. Morice, t. 1, col. 149.)

(2) *Terrier de la réf. des Domaines*, vol. V, fo 4. (Arch. dép., B.)

(3) Omnibus Britannis præcepit terrarium magnum in circuitu ecclesie facere, sicut murus prioris castri steterat, quo facto turrem principalem reficiens in ea domum suam constituit. (*Chron. Nannetense*. D. Morice, t. 1, col. 146.)

(4) Cette motte était couverte de vignes quand le duc Jean V autorisa la ville de Nantes à la raser en 1423. (Arch. de la mairie, DD.)

sa rue et son quartier : les serruriers habitaient la rue de la Clavurerie, les grénétiers la rue la Bléterie, les Juifs la rue de la Juiverie, les bijoutiers la rue des Orfèvres ; il ne pouvait en être autrement pour les gens d'église qui, par état, sont voués à la vie de communauté, et on les vit en grand nombre se grouper autour de la cathédrale. Les statuts du Chapitre, d'accord avec les mœurs, assignaient aux chanoines les paroisses de Saint-Laurent et de Saint-Jean comme demeure obligatoire et leur défendaient d'en sortir sans être accompagnés d'un serviteur ou d'un clerc (1).

Le fief de l'évêque, circonscrit à l'ouest par la rue de l'Huis-de-Fer, nommée plus tard rue des Carmélites, et par le couvent des Cordeliers, ressemblait à un immense cloître où le silence n'était jamais troublé par le marteau et les clameurs des gens de métier. Le son des cloches et les chants religieux qui retentissaient de tous côtés, les flèches gothiques qui se dressaient vers le ciel, les nombreux cimetières qui entouraient chacune des cinq églises groupées autour de la cathédrale, faisaient de ce quartier comme une enceinte sacrée où les laïques eussent été des transfuges. Quand on descendait les marches de Saint-Pierre, on avait immédiatement devant soi le cimetière de la paroisse, un peu plus loin l'église Saint-Denis et la collégiale de Notre-Dame, à droite l'auditoire des Régaires avec ses prisons, au midi l'église Saint-Jean qui était la paroisse de la cathédrale, à côté l'église Saint-Laurent et son cimetière, plus bas l'église Sainte-Radegonde, en face du château ; et entre chacun de ces édifices les maisons des deux archidiaconés, du Doyenné, de la Trésorerie, de la Chantrerie, de l'Ecolatrerie, du Théologal, les maisons prébendales des vingt et un chanoines, prêtres, diacres et sous-diacres, la Psalette, les logis des maires chapelains et des officiers du bas chœur. Les deux cimetières de Saint-Jean et de

(1) *Hist. de la ville et du comté de Nantes* de Travers, t. 1, p. 151.

Saint-Laurent n'ont disparu qu'en 1617, lorsque le duc de Montbazon, gouverneur de Nantes, entreprit d'embellir la ville et les remplaça par une place publique au milieu de laquelle était une croix marquée aux armes du chapitre.

Quand on descendait la rue de la Chaussée, aujourd'hui nommée la Grande-Rue, on entrait dans le gentil fief du duc, nommé aussi la Prévôté, et on rencontrait le mur d'enceinte occidentale de la ville à la place du Change. La partie du territoire qui s'étend de la rue de la Poissonnerie à l'Erdre et le Bourg-Men, comprenant les environs de l'église Saint-Nicolas, ne furent annexés à la cité que dans le courant du XIII^e siècle. Au delà, jusqu'à la Chésine, le sol dépendait d'un seigneur inférieur. Telle était la topographie féodale de la ville de Nantes quand l'évêque Durand fut promu à l'épiscopat (1279).

Les injustices dont Pierre Mauclerc, Jean Le Roux et Jean II se rendirent coupables envers les vassaux de l'Evêché ayant été rachetées par de grosses sommes d'argent, ce prélat profita de ces ressources inattendues pour augmenter l'étendue de ses domaines ruraux. Suivant Albert de Morlaix, les agrandissements auraient commencé dès l'épiscopat de Guillaume de Vern, et l'année 1276 serait la date de l'acquisition du fief de Sautron et de ce fief de la Fosse de Nantes dont le manoir se voit toujours rue des Irlandais. J'aime mieux croire, avec l'abbé Travers, que cet acte se rattacha à l'administration de son successeur qui paraît avoir pris un soin particulier des affaires temporelles.

En 1283, c'est l'évêque Durand qui acquit, pour 70 livres, un trait de dîmes de 12 livres que le chevalier Jean Caffin possédait à Vallet, aucanton d'Ecoublant et qui reçut à titre de restitution, de Jocelin Bérard, quelques dîmes à prendre en Treillières. Le même prélat acheta en 1285, une rente de 5 livres sur les terres de l'île de Bouin; en 1288, une rente de 4 livres sur des terres voisines de Machecoul; en 1290, une rente de 30 livres sur les dîmes de Machecoul, 30 livres de rente sur les dîmes de la paroisse de Saint-Cyr-en-Retz, et, en 1291 réunit à son domaine

de Chasseil (Sainte-Luce) quelques pièces de terre d'une valeur de 37 livres, que lui céda le varlet Guillaume de Ferrière (1).

L'évêque Daniel Vigier, qui obtint du pape Clément V l'union des fruits de l'église de Saint-Cyr-en-Retz à la mense épiscopale, alléguait, pour motif de sa requête, que ses revenus ne dépassaient pas 1040 livres (2). C'est le même prélat qui acheta les dîmes de la paroisse de Saint-Nazaire, en 1314. Hugues de Montrelais, aussi évêque de Nantes, constitua sur le sire de Retz, Gérard, une rente de 60 livres qui fut remboursée sous son successeur, moyennant 1200 florins. Ces contrats sont les seuls dont la trace soit parvenue jusqu'à nous. Sur l'origine des autres propriétés de l'Évêché, on ne trouve pas le moindre renseignement dans les chroniqueurs et l'inventaire ancien du chartrier épiscopal, qui pourtant mentionne des titres du XIII^e siècle, ne renferme aucune indication sur ce point.

Nous n'avons que des conjectures à fournir sur la formation de cet autre temporel ecclésiastique resserré entre la Grande-Brière et l'Océan, nommé les Régaires de Guérande, qui composait une sorte de petit diocèse particulier adjoint au grand diocèse de Nantes. Il semble naturel de croire qu'il est la conséquence du différend qui éclata entre le roi Nominoë et l'évêque Actard. Quand ce prélat revint de l'exil, l'intrus Gislard ne lui rendit son siège de Nantes qu'après s'être assuré une compensation d'un autre côté. On sait qu'il alla se fixer à Guérande et qu'il conserva la juridiction du pays qui s'étend entre l'Erdre et la Vilaine. En lui assignant cette résidence, le roi Erispoë a dû l'investir de ces prérogatives souveraines que les évêques ont toujours exercées sur les habitants de la côte. Puisque l'évêque Foucher (896) eut l'habileté de rétablir son diocèse dans ses anciennes limites, malgré l'usurpation de son voisin l'évêque de Vannes, il est

(1) Arch. départ., G 62, f^o 284.

(2) Ibidem.

à présumer qu'il n'a rien laissé échapper de l'apanage de Gislard (1).

La collégiale des chanoines que le roi Salomon institua dans l'église Saint-Aubin témoigne bien que sa famille était toute disposée à favoriser la puissance de l'Eglise dans cette contrée. La création postérieure d'une sénéchaussée ducale ne restreignit en rien les privilèges de l'évêque sur la ville de Guérande. Quand il se transportait dans cette seconde capitale du comté nantais, il y retrouvait, comme au chef-lieu de son diocèse, un manoir rue de l'Évêché, un sénéchal qui le représentait au milieu de ses vassaux, un procureur fiscal qui administrait ses domaines et un receveur qui recueillait ses revenus. Là, non moins qu'à Nantes, il marchait de pair avec le souverain, il avait ses foires, ses prisons, son pilori, ses boucheries et prenait une part des impôts publics. Le fait fut mis en évidence quand Pierre Mauclerc, toujours prêt à commettre des empiètements, voulut frapper les salines guérandaises et le commerce du sel de nouvelles taxes, sans admettre que la moitié appartînt à l'Évêché. Par l'enquête instruite avec le ministère du sénéchal de Tours, il fut prouvé que, suivant l'usage consacré, le duc et l'évêque ne publiaient aucune ordonnance de cette nature, sans leur consentement mutuel, soit à Nantes, soit à Guérande (1220). Pierre Mauclerc se soumit au jugement qui s'en suivit en révoquant ses mandements contraires et en promettant de respecter les droits de l'Eglise. En conséquence, le boisseau à sel, nommé *mouet*, fut étalonné aux armes de l'évêque et du duc. Le 23 février 1448, Jean V reconnut à son tour dans une ordonnance, préparée par une enquête amplement instruite, que, pendant la foire de la

(1) Fuit autem Fulcherius Alano valde familiaris... et parochiam Nanneticam a predecessoribus suis ablatam ausus est primum usque Vicenoniam invadere et ecclesias dedicare per ministerium episcopale, quamvis Vene-tenses episcopi, post mortem Gislardi eam invaserant. (*Chron. Nannet. D. Morice, t. 1, col. 144.*)

Saint-Michel, la connaissance des délits commis, l'étalonnage des mesures et des poids, les amendes, la police des denrées et des aliments appartenait par moitié à la juridiction épiscopale et à la juridiction ducale ⁽¹⁾.

Veut-on savoir ce que le fief des Régaires de Guérande rapportait à lui seul à l'Évêché? Voici le dénombrement de divers articles de recette qui figurent dans un compte de 6 années. Argent : 2,167 livres. — Redevances : 420 mesures, 1 trulée, 3 quartaux de froment ; 24 trulées d'avoine, 13 chapons, 19 poules, 5 paires de gants, 285 pipes de vin, et 1,100 muids de sel ⁽²⁾ (1500-1506).

Sur la rive gauche de la Loire, dans cette partie du Poitou annexée au diocèse de Nantes au X^e siècle ⁽³⁾, les évêques ne possédaient que des redevances à prendre sur les paroisses de Bouin, de Bouguenais, de Saint-Brevin, de Saint-Cyr-en-Retz et de Touvois, tandis que sur la rive droite ils étaient seigneurs suzerains dans 18 paroisses, dont voici les noms : Carquefou, Casson, Doulon, Guérande, Malville, Mauves, Orvault, Saint-Clément, Saint-Donatien, Saint-Etienne-de-Montluc, Saint-Géréon, Sainte-Luce, Saint-Mars-du-Désert, Saint-Similien, Sautron, Sucé, Thouaré et Treillières. Ces différents domaines étaient partagés entre plusieurs châtelainies dont le siège était à Sucé, à Saint-Géréon, à Guérande et à Saint-Etienne-de-Montluc ⁽⁴⁾.

Les terres exploitées directement par leurs tenanciers étaient

⁽¹⁾ Arch. dép. E 74.

⁽²⁾ Ibidem, E 37 et 38.

⁽³⁾ C'est Alain Barbetorte qui fixa définitivement les limites du diocèse sur la rive gauche de la Loire.

Iste enim Alanus fuit vir potens... possidens omnem Britanniam et Redonicum pagum et Nanneticum et etiam trans Ligerim, Medalgicum, Theophalgicum et Herbadillicum. De quibus cum comite Pictaviensi Guillelmo cognomento Caput de Stupis, finem fecit sicut ipsi pagi terminant. (*Chron. Nannet.* Dom. Morice, t. 1, col. 146.)

⁽⁴⁾ *Terrier de la réf. des Domaines*, vol. V (Arch. dép. B.)

groupées autour des manoirs de Pellan, en Carquefou, de Chasseil, en Sainte-Luce, du Plessis de Sucé, de Saint-Thomas de Guérande (aujourd'hui Villeneuve), de Saint-Thomas, en Saint-Etienne-de-Montluc, et de Saint-Thomas, en Saint-Mars-du-Désert. Le château de Chasseil, près de Nantes, est le seul qui ait été entretenu en bon état pour servir de maison de campagne, les autres ont été abandonnés ou aliénés bien avant le XVI^e siècle. La forêt de Sautron et celle de Pellan, les moulins de Barbin, et les étangs formés par le cours de l'Erdre, depuis Sucé jusqu'à Nantes, dépendaient également de la seigneurie épiscopale. D'après ce dénombrement, on peut juger que les évêques de Nantes n'occupaient pas une place médiocre dans le monde féodal.

La totalité des richesses qui leur avaient été départies ne s'écoulait pas en dépenses personnelles ; une forte portion était absorbée par les frais d'entretien de la cathédrale, par les pensions des chanoines, les salaires des serviteurs de tout rang, la fourniture des ornements, enfin, tous les accessoires du culte. Pendant plusieurs siècles, le Chapitre n'eut pas d'autre trésorier et d'autre intendant que celui de l'Evêché, il vivait dans la dépendance et n'avait pas de revenus propres dont il pût disposer librement. Il ne réglait pas la discipline intérieure de l'église mère. Il ne devint un corps indépendant et ne conquit le gouvernement de l'église cathédrale que le jour où les évêques, surchargés de soucis, entraînés au loin par les difficultés de la politique et les soins de leur ministère, se sentirent dans la nécessité de recourir à des auxiliaires pour gérer les affaires relatives au culte. Si nous en croyons l'abbé Travers, la date de ce changement remonterait au XI^e siècle. L'évêque Hervé, qui vivait de 1003 à 1005, aurait le premier consenti à céder quelques parties de son temporel à ses chanoines (*). Gautier II, qui lui succéda, augmenta encore la dotation, et Quiriac se montra si libéral qu'il mérite

(*) *Hist. de la ville de Nantes* de Travers, tome 1, p. 185-206.

d'être considéré comme le fondateur de la mense capitulaire de Saint-Pierre (1063). Ce prélat abandonna aux chanoines des droits d'oblation et des titres de patronage sur plusieurs paroisses, la dîme du tonlieu prélevé sur les bateaux chargés de sel qui entraient au port de Nantes ; il leur céda les églises de Notre-Dame-hors-les-Murs, de Saint-Clément et de Saint-André avec toutes les terres et les droits seigneuriaux qui en dépendaient c'est-à-dire tout le territoire borné par l'Erdre, la Loire, les deux cours et la paroisse de Saint-Donatien, la rivière de l'Erdre depuis Barbin jusqu'au bas de la Motte Saint-André, avec la permission d'y construire des moulins ; la dîme de ses foires, de ses moulins et des écluses établies depuis l'embouchure du Cens jusqu'à la terre de Saint-Cyr (Saint-Léonard), l'église paroissiale de Saint-Similien et toute la dîme qui en dépendait avec la moitié des dîmes de Saint-Etienne-de-Montluc (1063) ⁽¹⁾.

L'évêque Robert (1171) se dessaisit aussi, au profit de la bourse du Chapitre, des deux tiers des dîmes des paroisses de Blain et de Héric, et un autre évêque, dont le nom est resté ignoré, dota les deux archidiaques en leur donnant les deux fiefs de Carcouet et de Loquidy, en Saint-Similien. Si nos archives étaient plus complètes, nous verrions sans doute que les prébendes attachées aux dignités du Doyenné, de la Trésorerie, de la Chantrie, de l'Écolatrerie et du Théologal n'ont pas d'autre source.

Malgré ces démembrements successifs, le temporel de la mense épiscopale était encore considérable au XVI^e siècle. Les aliénations qui furent faites entre 1560 et 1570, pour payer les lourdes taxes mises sur les biens du clergé, sous le nom de décimes de guerre, ne l'ont pas entamé sensiblement, car l'assemblée diocésaine s'est empressée de racheter une grande partie de ce qui avait été engagé, notamment les Régaires de Saint-Géréon et la juridiction du bois d'Avaugour ⁽²⁾. Dans toute la Bretagne il n'y

(1) *Hist. de Bretagne* de Dom Morice, preuves, t. 1, col. 414.

(2) *Déclarations du Clergé*, arch. dép., série Q.

avait pas d'évêché dont le temporel valût celui de Nantes. L'état de situation, présenté à la Nation en 1790, accuse que les revenus dépassaient les charges de 57,308 francs, et pourtant 12 abbés, pourvus de brevets du roi, touchaient ensemble 17,000 livres de pension sur ce même fonds (1).

On n'était pas grand propriétaire autrefois sans assumer les charges et recueillir les avantages de la souveraineté. Tout ecclésiastique qui était investi de la dignité épiscopale montait, par ce seul fait, au premier échelon de la hiérarchie féodale, il devenait sur ses terres haut-justicier et jouissait, à l'égal des puissants, de tous les droits seigneuriaux. Dans les assemblées publiques, il avait le pas sur les barons ; le duc et le Roi seuls étaient au-dessus de lui. Les droits de guerre, les droits de chasse, de moulin, de bâtardise, de déshérence, de four, de pêche, de corvée et bien d'autres faisaient partie de son apanage. Il avait ses vassaux grands et petits qui venaient lui rendre aveu à chaque mutation, ses hommes liges, ses châtelains, ses sénéchaux, ses voyers, ses sergents et tout le cortège d'officiers inventé par la Féodalité. Bien que l'évêque de Nantes ne portât pas le titre de comte, à l'exemple des évêques de Cornouaille et de Tréguier, il en avait néanmoins tous les pouvoirs, et, dans sa ville épiscopale, ses prérogatives étaient plus étendues, en certains cas, que celles du duc. L'enquête ouverte sur ce dernier point, en 1206, quand Philippe-Anguste vint en Bretagne, est bien instructive. Suivant le témoignage d'un abbé de Pornic très âgé, qui avait vécu sous dix comtes et six évêques, les rapports du duc avec l'Evêché étaient réglés de la manière suivante :

Les vassaux du duc et ceux de l'évêque passaient d'un fief dans l'autre sans rien perdre de leurs biens-meubles.

Il y avait obligation de prêter serment au duc pour les hommes de l'évêque à chaque avènement.

Jamais l'évêque ne plaidait à la cour du duc.

(1) Arch. départ., G. 62.

En cas de guerre, le ban était annoncé d'abord du haut des murailles, puis le héraut du duc venait trouver le bailli de l'évêque et l'inviter à convoquer les hommes d'armes et chacun de son côté faisait ses semonces, sans aller d'un fief dans l'autre. En ordre de bataille, les hommes de l'évêque marchaient sous une bannière particulière et sous les ordres d'un bailli spécial, de même que les autres avaient leur bannière et leur bailli.

Quand les réquisitions se faisaient au nom du duc, on disait que les hommes allaient à l'ost (*exercitus*) ou à l'armée, et quand l'évêque réclamait du secours du duc pour la défense de ses intérêts, le ban les appelait à la harelle (*harella*).

Si un homme de l'évêque se rendait coupable de violence ou de crime sur les terres du duc, le cas appartenait à la justice du duc, et si l'évêque saisissait sur ses fiefs un homme du duc pour le même motif, il le gardait aussi dans ses prisons.

A l'époque des foires, qui se tenaient au XIII^e siècle sur la motte de Sauvetour, près du Marchix, les bannies se proclamaient dans chaque fief séparément, c'est-à-dire que le héraut de l'évêque s'acquittait de ses fonctions, sans aller sur le fief de la Prévôté, mais toutes les réclamations relatives au poids du pain et à la qualité de la viande étaient de la compétence du duc.

Sur la question si importante des institutions municipales, cette enquête renferme un passage à noter : elle relate qu'aucune assemblée commune (*assisia communis*) n'a lieu sans l'assentiment de l'évêque. C'était reconnaître implicitement que dans les siècles antérieurs les bourgeois de Nantes n'avaient eu qu'un seul gouverneur près d'eux.

L'évêque jouissait aussi pendant 15 jours du privilège exclusif de débiter du vin à Nantes. Ce droit, nommé le ban de vin et droit d'étanche ⁽¹⁾, appartenait aussi aux comtes avant que la

(1) Qu'on nous permette une interprétation : *Etancher* est synonyme d'éteindre et de suspendre : or, le ban à étanche invitait les marchands à suspendre leur commerce.

duchesse Constance l'eût aliéné aux habitants pour la somme de 250 livres (1). Dès que le ban était proclamé, les débitants de vin en détail pouvaient achever d'écouler deux pipes de vin commencées ; s'ils voulaient continuer le commerce, il leur fallait un congé. Toutes les mesures à vin étaient déposées à l'Evêché. Les hospitaliers de Saint-Jean, en 1331, ayant manqué à cette obligation, furent poursuivis et punis d'une amende (2). A plusieurs reprises, les ducs essayèrent d'abolir ce privilège en ouvrant des enquêtes sur sa légitimité, et à chaque fois la tentative aboutit à une confirmation (3). Le droit de ban à étanche resta aux évêques jusqu'au XVII^e siècle, c'est-à-dire jusqu'au moment où les Etats de Bretagne le rachetèrent, moyennant une rente de 2,000 livres, qui fut acceptée par M. Gilles de Beauvau (4).

Enfin, l'enquête de 1206 attribuée à l'évêque, comme au duc, un dernier privilège qu'il exerçait aussi bien sur les maisons de la Prévôté que sur les vassaux de son fief, c'est celui d'acheter à crédit et d'échanger pendant 15 jours. Dans certaines provinces, le délai était porté à 40 jours (5). Nous sommes si loin de ces usages bizarres qu'il n'est pas facile de s'en faire une idée, cependant je ne crois pas me tromper en disant que les seigneurs, nantis du *droit de Crédit*, devenaient négociants, que cette époque était celle des approvisionnements et qu'ils en profitaient pour vendre les produits de leurs domaines et pour acheter toutes les denrées et victuailles ou échanger le superflu contre le nécessaire. A une époque où le numéraire était rare, ce droit de crédit favorisait singulièrement les transactions commerciales.

Pendant les 15 jours que durait la foire dite nantaise (24 mai Saint-Donatien) et la foire de Guibrée, le duc et l'évêque frappaient le commerce d'une interdiction qui, cette fois, tournait à leur

(1) *Hist. de Nantes* de Travers, tome 1, p. 300.

(2) Arch. dép. G. 1.

(3) *Hist. de Nantes*, t. 1, p. 300 et 305.

(4) Arch. dép. G. 4.

(5) *Hist. de Bretagne*, preuves, t. 1. col. 803.

seul profit (1). En défendant aux marchands de vendre, soit dans les faubourgs, soit en ville, les marchandises qui s'étaient au champ de foire, ils les mettaient dans l'alternative de fermer boutique ou d'aller s'établir sur la motte de Sauveteur, et se procuraient ainsi une augmentation dans leurs recettes éventuelles. En 1645, le bail des devoirs de la foire nantaise s'affermait par l'évêque pour le prix de 40 livres. Chaque samedi, se tenait au même endroit un marché sur lequel le receveur de l'Évêché percevait aussi un devoir de coutume dont le chiffre n'est pas indiqué (2).

La redevance que les bouchers acquittaient, sous le titre de *droit de nomblage*, mérite par sa singularité d'être signalée. Le commerce de la boucherie n'était pas plus libre que celui de meunerie, il ne s'exerçait qu'en vertu d'un privilège accordé par le seigneur supérieur, et celui qui l'obtenait ne pouvait s'établir que dans une cohue désignée à cet effet près de ses compagnons de métier. Les bouchers de l'évêque, au nombre de six, avaient leurs étaux, trois par trois, rue de la Boucherie, près Saint-Yves et à la Fosse; ceux du Chapitre se tenaient près de l'aumônerie de Notre-Dame-hors-les-Murs, en face de la porte de Saint-Pierre et ceux de la Prévôté étaient entre l'Erdre et la place du Change, au lieu nommé rue des Halles. Ces derniers seuls étaient sujets au *nomblage*. Toutes les fois qu'ils exposaient en vente un bœuf ou une vache, un autre jour que le samedi, ils étaient obligés de lever sur les reins de l'animal, à un pied et demi de la queue, un morceau de choix, large comme la paume de la main et long d'un doigt, qu'il divisait, au XVI^e siècle, en trois parts : l'une était pour l'évêque, châtelain de Sucé, l'autre pour le seigneur du Saz (de Chapelle-sur-Erdre) et la troisième pour le seigneur de Procé (3).

Afin d'éviter le retour des contestations soulevées au XV^e siècle

(1) *Terrier de la réformation*. Vol. V, f^o 20. (Arch. dép. B.)

(2) Arch. dép., G. 1.

(3) *Terrier de la réformation des Domaines*, vol. V. (Arch. dép. B.)

à propos de la longueur et de la largeur du morceau, on avait attaché en permanence au poteau de la cohue une plaque de cuivre de la même grandeur, qui servait d'étalon (1). Au XVIII^e siècle, cette redevance fut convertie, avec l'assentiment des ayants droit, en une rente de 90 livres dont le tiers revenait à l'Evêché (2). On lui donnait, par corruption, le nom de droit de *nomblage* ; il est évident qu'il fallait dire *lumbage*, puisque la pièce levée touchait les reins. Son origine n'est pas plus connue que celle des autres privilèges, on sait seulement que les usufruitiers n'ont pas toujours été les mêmes, puisqu'en 1446, le duc et l'évêque en abandonnèrent la jouissance aux lépreux et à leurs prisonniers (3).

La taxe des lods et ventes que l'évêque percevait, comme tout suzerain, sur les mutations d'héritages, était un revenu bien autrement productif que le précédent : cette imposition, fixée d'abord au denier 6, puis au denier 8, enlevait le sixième ou le huitième du revenu de l'immeuble.

Le fief de la Fosse, habité surtout par des pêcheurs, avant le XVI^e siècle, rapportait une abondante provision de poisson à l'Evêché et de la meilleure espèce, au moment où se courait la *Quintaine*. Cette sujétion féodale, très pratiquée dans le comté nantais, était imposée exclusivement aux nouveaux mariés. A une époque déterminée, tous les vassaux qui avaient pris femme, dans le courant de l'année, se réunissaient dans un pré et s'armaient de lances de bois qu'ils essayaient de briser en courant à la rencontre d'un écusson qu'on leur offrait pour but. Ils étaient quittes ensuite envers leur seigneur en payant une légère redevance. Les vassaux de l'évêque, demeurant dans les paroisses de Saint-Similien, de Saint-Nicolas, de Saint-Clément et de Sainte-Radegonde, couraient la quintaine, non plus sur terre mais sur l'eau. On plantait l'écusson dans la Loire, en face de la chapelle

(1) Arch. dép., G. 7, f^o 74.

(2) Ibidem, G. 2.

(3) Ibidem, G. 37.

Saint-Julien, qui autrefois se trouvait dans le jardin actuel de la Bourse, et les jouteurs, montés en barque, prenaient à tour de rôle la lance ou l'aviron. Au terme de la course, on n'était déclaré franc qu'après avoir donné un saumon (1). Au XVII^e siècle, il n'en coûtait plus que 4 deniers ; quant aux récalcitrants qui ne se présentaient pas, ils payaient une amende de 60 sous au receveur de l'Evêché.

Qu'on me permette une réflexion à propos de la *quintaine* : l'évêque n'avait pas à se préoccuper de la fourniture du matériel nécessaire à la course, les anciens seigneurs de la Fosse avaient pourvu à ce détail en imposant aux propriétaires du logis, nommé jadis la maison Cassard, l'obligation perpétuelle d'amener avec 20 avirons une barque et un écusson. Il en était de même dans la plupart des cas. On faisait accepter plus facilement une corvée onéreuse qu'une redevance pécuniaire, et on s'épargnait les soucis d'une réquisition en inféodant toutes les fonctions pénibles. Quand on achetait un immeuble, il fallait toujours s'attendre à la conséquence inévitable d'une servitude publique quelconque ou d'une hypothèque perpétuelle qu'on se transmettait de père en fils.

Les exemples ne manquent pas dans l'histoire : l'office de sergentise de l'Evêché était inféodé à quatre terres dont voici les noms : la Bourdinière en Malville, la Bigcottière ou fief Gentil en Orvault, la Hunaudais ou le fief Gaubert en Mauves et les Fosses en Treillières. Dès le jour où les seigneurs de ces quatre domaines nobles entraient en possession, ils devenaient par là-même les sergents fieffés de l'évêque, et en cette qualité ils étaient tenus d'opérer la recette des rentes féodales sous leur responsabilité, d'en verser le montant au receveur général de l'Evêché, de faire acquitter les corvées dues par les vassaux, et de signifier les semonces pour les plaids ordinaires. Aux assises des Grands-Jours de l'évêque, qui avaient lieu une fois l'an, on les voyait

(1) Arch. dép., G. 7, f^{os} 16 et 68.

apparaître à côté du sénéchal et de l'alloué, la baguette à la main, à peu près dans le costume que portaient les appariteurs de nos anciennes universités. Quand un nouveau prélat avait à faire son entrée solennelle dans sa ville épiscopale, ce sont les mêmes sergents fieffés qui ouvraient la marche du cortège. Je rappellerai ici les détails de cette cérémonie, bien qu'ils aient été publiés plusieurs fois, parce qu'ils entrent parfaitement dans mon cadre ⁽¹⁾.

Au jour assigné, quatre grands seigneurs se rendaient à l'aumônerie de Notre-Dame-hors-les-Murs où l'évêque les attendait dans la retraite. Le prélat, assis sur un siège d'apparat, revêtu de ses ornements sacerdotaux, la mitre en tête, la crosse à la main, était enlevé sur un brancard richement orné qu'on plaçait sur les épaules des barons de Châteaubriant, de Retz, de Pontchâteau et d'Ancenis. Jean de Montrelais, en 1384, se présenta ainsi à la porte de la cathédrale. Au XV^e siècle, le cérémonial fut modifié. Le prélat montait sur une haquenée blanche et s'avancait vers l'église, entouré des barons placés dans l'ordre suivant : le baron de Châteaubriant tenait la bride gauche, le baron de Ponchâteau la droite et, derrière, les barons d'Ancenis et de Retz portaient les deux longes de la croupière. Jean d'Espinay, en 1494, et Guillaume Gueguen, en 1500, n'entrèrent pas autrement. En reconnaissance, l'évêque donnait au baron de Châteaubriant l'étrier qu'il avait tenu, et le baron de Retz, auquel appartenait l'honneur de lui verser l'eau sur les mains au début du repas et de lui présenter la serviette, recevait en retour tout le linge de table ⁽²⁾.

Suivant l'abbé Travers, Olivier Salahadin serait le premier (1339) qui aurait été porté par les barons, et Philippe du Bec aurait mis fin à la coutume en se rendant à pied à la cathédrale des denrées

⁽¹⁾ *Armorial des évêques de Nantes*, par St. de la Nicollière, br. in-8°. Nantes, 1868.

⁽²⁾ Arch. départ., G. 7, f^{os} 17 et 68.

(1566) (*). L'abbé Travers a tant avancé de faits à la légère, qu'il est bien permis, dans cette occasion, de suspecter son exactitude. Si l'usage décrit plus haut ne remontait qu'au XIV^e siècle, il en aurait trouvé lui-même l'explication dans les archives, car il n'est pas admissible que les quatre principaux barons du comté nantais aient consenti à se faire aussi tardivement les écuyers de l'évêque, sans avoir stipulé une compensation. On ne créait pas de servitude de cette nature au XIV^e siècle, on vivait suivant les règles établies par les siècles antérieurs. La pompe adoptée à l'entrée joyeuse des prélats nantais reporte la pensée à l'époque de transition, où les chefs bretons, récemment arrivés au pouvoir, n'avaient pas contesté la suprématie ecclésiastique. Il n'est plus possible de conclure autrement, quand on a lu la sermone adressée, par Jean de Montrelais, au duc Jean IV, pendant l'année qu'il occupa la baronnie de Retz, à raison du droit de rachat (1384). Ce prélat lui annonce que son entrée solennelle est prochaine, et l'invite à venir le porter, *suivant la coutume ancienne*, comme l'ont fait les barons de Retz pour ses prédécesseurs (**). Il y a au cartulaire des sires de Retz, un autre titre encore plus décisif : c'est une signification d'enquête du 4 août 1268, qui nous représente l'évêque Guillaume de Vern refusant de livrer les nappes qui avaient servi au festin du jour de son entrée solennelle et le sire de Retz, Girard Chabot, relevant l'opposition en convoquant des témoins qui viennent lui donner raison. Les dépositions constatent que la réclamation du baron est fondée sur *l'usage et la coutume* ; or, si le repas se terminait au XIII^e siècle avec les mêmes formalités qu'au XIV^e, il est invraisemblable que les détails de la marche triomphale n'aient pas été les mêmes aux deux époques. Il s'ensuit alors que le résultat de l'enquête s'applique à tout le cérémonial et que

(*) *Hist. de la ville et du comté de Nantes*, tome I, p. 425.

(**) Arch. départ. E. 88.

son antiquité se trouve confirmée par les témoins de Girard Chabot (1).

Les privilèges judiciaires, dont jouissait l'évêque, étaient très étendus. Personnellement, il ne pouvait être cité que devant le métropolitain ou devant le pape. Quant aux juges qu'il instituait à Nantes, à Guérande et à Saint-Géréon, pour rendre la justice à ses vassaux en son nom, ils étaient égaux aux sénéchaux du duché. Sa juridiction, érigée en pairie, en 1315, ne relevait que des Grands-Jours de l'Évêché et du Parlement général de la province (2). Quand ses prisons renfermaient un criminel condamné à la peine capitale, les vassaux de la Fosse et du Bignon-Létard étaient obligés de venir le chercher avec des bâtons et de le conduire jusqu'à la barrière Saint-Donatien où d'autres vassaux de Sainte-Luce et de Doulon le prenaient à leur tour pour le conduire au gibet de la Haie-Lévesque, près Saint-Georges. Son pilori était au Marchix, de même que celui du duc était au bas de la Grande-Rue, sur la place qui conserve ce nom.

Les matières qui sont aujourd'hui du ressort de l'administration et de la police ne furent attribuées aux bourgeois de Nantes qu'au moment de l'érection de la municipalité, en 1560. Auparavant, elles étaient de la compétence du duc, représenté par son prévôt, de l'évêque et du chapitre de Saint-Pierre. Ces trois autorités qui se partageaient féodalement le territoire de Nantes se concertaient toutes les fois qu'il s'agissait de régler les affaires administratives, d'établir des impôts ou de tarifer la vente des marchandises. Quand il s'agit, en 1260, d'aviser aux moyens d'entretenir les ponts de Nantes qui tombaient en ruine, l'ordonnance (3) fut rédigée au nom du duc, de l'évêque Gallerand et du Chapitre. Autre exemple. En 1366, parut une ordonnance réglant le prix

(1) C'est le n° 1 du cartulaire et le n° 52 des sommaires publiés par M. Marchegay. *Revue des provinces de l'Ouest*, t. III, p. 561.

(2) Arch. dép., G. 1.

(3) Arch. dép., G. 90. On prélevait, outre des taxes sur les marchandises, le meilleur vêtement laissé par chaque défunt.

et le salaire des ouvriers dans laquelle on n'aperçoit pas tout d'abord la réunion des trois pouvoirs, mais, en lisant l'acte attentivement, il est visible qu'ils agissent toujours d'accord. L'évêque y dit formellement qu'il ne l'a dictée qu'avec le consentement de ses *coadjuteurs*, le doyen et le Chapitre de l'église de Nantes (1).

Le terme de *Régaires* dont on se servait pour désigner la juridiction temporelle des évêques à Nantes est particulier à la Bretagne. Il ne faut pas y voir autre chose que la traduction du mot *regalia jura*, c'est-à-dire l'expression du droit régalien que les ducs, et les rois ensuite, exercèrent pendant la vacance du siège épiscopal sur les domaines de l'Évêché. Par assimilation, les archidiaques de la Mée ont aussi donné à leur juridiction temporelle le titre de *regaires*, bien qu'elle ne fût pas soumise à la même loi féodale que la juridiction temporelle de l'évêque. La matrice de leur sceau est aujourd'hui dans la collection de M. Parenteau, le conservateur si zélé de notre musée; sa légende, gravée au XV^e siècle, porte *Sigillum regalium archidiaconi Medie* (2).

En échange de leurs confirmations, les princes bretons comme les rois de France s'étaient réservé *un droit de garde* sur tous les bénéfices religieux qu'ils avaient institués et qu'ils nommaient la *régale*, parce qu'ils l'exerçaient souverainement pendant la vacance (3). C'était l'équivalent du droit de rachat qui se prélevait, pendant un an, sur chaque domaine noble, à la mort du seigneur défunt. Quelques évêques, notamment Guillaume de Malestroit et Amaury d'Acigné, cherchèrent à se soustraire à leurs obligations vis-à-vis de leur suzerain et se prétendirent indépendants, mais le plus grand nombre eut la sagesse de reconnaître qu'ils ne pouvaient pas refuser le serment de fidélité. Les archives en renferment de nombreuses attestations (4).

LÉON MAÎTRE.

(1) Travers, *Hist. de Nantes*, tome I, p. 418.

(2) *Inventaire archéologique* de M. Parenteau, 1 vol. in-4°.

(3) Arch. dép., E. 56 à 58.

(4) Arch. dép., E. 59 et 60.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE

NOTES PRÉLIMINAIRES

L'arrondissement de Saint-Nazaire se divise en deux zones : l'une à l'ouest, très découpée par les échancrures du littoral et par les contours des immenses marais de Donges et de Pontchâteau ; l'autre à l'est, faisant suite au pays de Châteaubriant et séparée de la première par la pointe du sillon de Bretagne et le cours supérieur du Brivet.

La région de l'ouest est la plus riche de la Loire-Inférieure, au point de vue archéologique ; cela tient à certaines causes que nous allons essayer d'exposer.

Nous avons remarqué que d'un bout à l'autre de la Bretagne, les antiquités dolméniques étaient beaucoup plus abondantes le long des côtes que dans l'intérieur des terres. Il serait facile de suivre sur une carte le long ruban de dolmens qui s'étend de la pointe du Raz jusqu'à la Vendée ; mais, sans remonter aussi loin, prenons-le à partir du golfe du Morbihan jusqu'au point où il pénètre dans l'arrondissement de Saint-Nazaire.

Je suppose que deux archéologues partent de Vannes et

se dirigent vers Mesquer, sur la limite de notre département ; l'un prend à droite, explorant les communes les plus rapprochées de la mer ; l'autre à gauche, plus à l'intérieur des terres.

Le premier aura dix communes à parcourir et trouvera, chemin faisant, plus d'une trentaine de dolmens.

Le second passera par 10 communes également, et ne trouvera pas un seul dolmen.

En effet, de Vannes à Mesquer, par la région maritime, nous avons : Séné, 6 dolmens, Arzon, 4 dolmens et 8 menhirs, Saint-Gildas-de-Rhuis, 2 dolmens et 5 menhirs, Sarzeau, 7 dolmens et 4 menhirs, Surzur, 2 dolmens et 3 menhirs, Ambon, 2 dolmens et 1 menhir, Dangan, 1 menhir, Muzillac, 1 dolmen, Billiers, 2 dolmens, Penestin, 6 dolmens, et 2 menhirs ; en tout, 32 dolmens et 24 menhirs.

Tandis qu'en suivant le parcours opposé, nous rencontrons Theix, Sulniac, Berric, Questembert, Limerzel, Péaule, Marzan, Arzal, Camoël, Férel, où il n'existe pas un dolmen et seulement 2 menhirs.

Je crois notre ligne côtière de mégalithes suffisamment établie par ces chiffres ; maintenant, si nous la suivons sur notre territoire, nous voyons un fait bizarre se produire : après être descendue jusqu'à l'embouchure de la Loire, cette ligne se redresse vers le nord et remonte dans l'intérieur des terres. Par les communes de Saint-André-des-Eaux, Saint-Lyphard, Herbignac, Missillac, Sainte-Reine, Crossac, Besné et Donges, elle décrit une courbe de près de vingt lieues, entourant de ses mégalithes les immenses tourbières de Montoir et de Saint-Joachim.

Pourquoi cette déviation dans la zone archéologique, si fidèle jusque-là à suivre le bord des côtes ? Si la ligne des dolmens se détourne ainsi de son rayon, ne serait-ce point parce qu'autrefois les immenses bas-fonds de la Brière formaient comme une sorte de golfe où la Loire et la mer venaient confondre leurs eaux, et qui offrait aux

riverains les mêmes avantages que le littoral? Supprimons par la pensée, les alluvions que le courant de la Loire a déposées depuis des siècles à l'embouchure de ce golfe, et les deux mètres de racines entrelacées et de détritrus végétaux qui composent la couche sans cesse croissante de cette tourbière, nous n'avons plus alors qu'une large baie parfaitement navigable. A mon avis, la courbe que fait la ligne des dolmens pour entourer la Grande-Brière est une forte présomption en faveur de l'existence de ce golfe, à une période relativement récente. Il devait former alors, entre le sillon de Bretagne et la presqu'île guérandaise, une mer intérieure de plus de vingt mille hectares, toute parsemée d'îlots et découpée sur les bords par de larges promontoires.

Cette magnifique perspective a séduit un de nos plus excellents collègues, M. Édouard de Kersabiec; il a fait naviguer sur cette mer oubliée les flottes des Vénètes et les vaisseaux de Brutus. — Depuis, et malgré les très vives contradictions opposées à ce système, MM. René Kerviler et Gustave Blanchard sont venus appuyer de leurs savantes études la théorie nouvelle.

Nous ne pouvons, en parlant de l'arrondissement de Saint-Nazaire, passer sous silence cet intéressant problème. — Depuis de longues années, les partisans du système morbihannais se sont appliqués à démontrer que le récit de César s'accordait pleinement avec la configuration du golfe du Morbihan. — De leur côté, les tenants du système guérandais ont prouvé, les textes en mains, que la topographie de la Grande-Brière concordait exactement avec la description du combat naval de Brutus.

Dans les deux camps, nos savants interprètes ont fait preuve d'une haute érudition et d'une égale bonne foi. Il est impossible d'accumuler plus de citations, de compulsier plus de preuves écrites et de faire rendre aux vieux textes plus de sens qu'on ne leur en a fait rendre.

Je conclus de là que le texte et l'examen des localités ne suffisent pas pour trancher ce différend.

Il reste un dernier moyen : c'est de traiter la question au point de vue purement archéologique, je veux dire par l'étude des vestiges anciens, des armes et des objets propres à nous faire reconnaître le théâtre de cette guerre suprême des Vénètes contre les Romains.

Quant à l'érudition, je n'espère point vivre assez longtemps pour lui voir terminer ce débat. Depuis bientôt deux mille ans que cette fameuse lutte a été entamée, le temps a si bien enchevêtré la trame des renseignements écrits que nul ne peut se flatter de conserver toujours sur ce point la même opinion scientifique. Rien d'étonnant à cela : les renseignements laissés par les historiens et les géographes sont de la plus désespérante brièveté. En outre, ils sont écrits à des dates assez différentes, ce qui augmente encore la confusion par des désaccords sans nombre. Ajoutez à cela la nature ondoyante de ces longues phrases latines qui se tordent sous les piqures de nos virgules modernes, comme des serpents sur des charbons ardents, et se retournent tout d'un coup contre celui qui les manie.

Aussi, que d'opinions différentes sur le même sujet ! que d'interprétations contradictoires pour le même paragraphe !

Ces tiraillements sans fin ont si bien disloqué la carte de notre vieille Armorique, qu'elle est aujourd'hui comme un tableau mouvant où Vénètes et Sammites, Namnètes et Curiosolites s'agitent, se pressent, s'étalent, suivant la main qui les mène et l'œil qui les examine.

Donc, sans négliger les ressources fondamentales des données historiques, il serait bon, ce me semble, de les appuyer par des preuves archéologiques aussi nombreuses que possible. Pour cela, il est nécessaire de grouper dans une vue d'ensemble toutes les découvertes faites autour et à l'intérieur de cet immense golfe de la Brière et de voir

si on retrouve mêlées à ces débris quelques traces du grand combat des Vénètes.

Dans ce but, nous avons noté avec soin dans le cours de cette étude les trouvailles faites aux alentours des marais de Donges, de Montoir et de Pontchâteau. M. Gustave Blanchard, qui a collectionné avec tant de succès les antiquités des bords de la Brière, a bien voulu nous transmettre une liste détaillée des objets qu'il a recueillis. Les belles trouvailles de M. Kerviler à Penhouët, les collections de MM. Méresse, Hocnard, Muterse et de Kerdavy forment un riche contingent qui permet d'apprécier le développement industriel de l'ancien archipel de la Basse-Loire.

J'ai dit en parlant de la presqu'île Guérandaise que ce côté de notre département avait été tout particulièrement exploré par les archéologues du comté Nantais, et que les travaux de nos prédécesseurs, les renseignements donnés par nos collègues avaient bien préparé le terrain pour nos recherches. Je dois citer ici les noms de MM. de Kersabiec, Verger, Dr Foulon, A. Martin, Kerviler, G. Blanchard, Desmars, Ch. Marionneau, abbé Gallard...; les études de MM. Bizeul et Ledoux m'ont guidé pour les indications des voies romaines, aujourd'hui presque partout effacées par les défrichements; quant aux stations romaines, les noms des lieux sont de bons indices pour les retrouver. Il y a aussi une autre méthode qui n'est malheureusement applicable qu'à un petit nombre de points, mais qui donne d'excellents résultats. Comme je la crois nouvelle, je vais en donner tout au long la recette.

Il est à remarquer que presque tous les calcaires de la Loire-Inférieure présentent des traces de l'occupation romaine : Arthon, où l'on a découvert un aqueduc et d'importants vestiges de l'industrie des conquérants; Saffré et la villa retrouvée par M. A. Leroux, sur le bassin même d'un terrain tertiaire; Blain, si riche en débris romains; Camp-

bon, Fégréac, Saint-Aignan, Machecoul, les Cléons en Haute-Goulaine, etc., sont des exemples frappants de cette coïncidence.

Or les gisements calcaires sont très rares et très disséminés dans notre département où ils forment comme de petites taches de quelques hectares seulement quelquefois.

Comment les Romains ont-ils eu assez de perspicacité pour trouver ces localités perdues dans l'immense variété de notre sol ?

De nos jours, un géologue qui découvrirait ici un bassin calcaire serait à bon droit très fier de sa trouvaille. Nous devons donc une certaine admiration à ces pionniers qui ont jalonné, il y a bientôt deux mille ans, la carte de nos terrains tertiaires.

Le motif de cette prédilection des Romains pour le calcaire est facile à saisir. On sait quelle masse énorme de ciments et d'enduits ils employaient pour leur construction. Les débris de la moindre villa nous montrent des entassements de mortier et de chaux qui prouvent qu'on ne ménageait pas alors cette matière. Il fallut donc que nos conquérants se missent en campagne et cherchassent de côté et d'autre les points où se trouvait un sol calcarifère bon à exploiter.

Je livre cet indice comme excellent aux archéologues et aux géologues : station calcaire, station romaine.

Dans nos explorations sur l'arrondissement de Saint-Nazaire, nous avons recueilli un grand nombre d'armes en pierre, haches, silex, bronzes, etc. (C^{on} G. et P. de Lisle.)

Ces trouvailles et celles qui nous ont été indiquées sont notées avec un soin qui paraîtra minutieux ; mais il est à remarquer que le nombre des observations de ce genre est jusqu'ici fort restreint pour la Loire-Inférieure ; de plus, ces renseignements sont indispensables pour faire con-

naitre les ressources archéologiques de telle ou telle contrée et pour donner une carte exacte des antiquités de notre département.

Autant que possible, j'ai usé dans mes indications du pronom personnel, de ce *moi* haïssable en toute occasion, sauf peut-être en celle-ci. Je l'ai fait à dessein, parce que c'est la seule façon d'affirmer qu'à telle date précise, l'existence de tel monument a été constatée. C'est en quelque sorte un *vidimus* appliqué aux mégalithes et aux antiquités de notre pays.

ASSÉRAC

Période celtique

⤿ Un tumulus sur le territoire de cette commune signalé par M. de Courcy. (*Guide de Bretagne.*)

◇ Une cachette contenant cinq haches en pierre polie a été découverte, il y a quelques années, par un ouvrier qui travaillait à une carrière; elles ont été recueillies par l'instituteur d'Assérac. Une autre hache a été découverte par le sieur Garreau (mai 1882).

Pen-bé, le cap de la tombe.

Période romaine.

◇ J'ai trouvé en Assérac les débris d'une station romaine, à l'est de la route de Tréhiguier, sur le bord de l'étang de Pont-de-Fer; briques à rebords, poteries, etc. (1876.)

○ Une pièce d'or de Tibère a été trouvée à la Vieille-Roche par le sieur Père (1828). — □ Près de la Vieille-Roche, on voit encore les vestiges d'un ancien camp appelé le Vieux-Château (voir *Lycée Armoricain*). Depuis cette époque, la partie d'Assérac qui touchait à la Vilaine a cessé de faire partie de cette commune.

L'*aureus* de Tibère appartient à M. Chomard de Kerdavid (note de M. Blanchard).

Lieux dits : Pen-bé, la Bosse, la Motte, Pont-d'Armes.

AVESSAC — *Aviziacum*.

Période celtique.

Mon ami et collègue, M. le C^{te} de L'Estourbeillon, m'a donné les notes suivantes sur la commune d'Avessac.

□ « *Le Grain de sable du Juif errant.* » Sur le bord du bois des Jaunais, près du village de Castonnez, à 3 kilomètres à l'est du bourg d'Avessac, on voit une énorme pierre plate, soutenue par cinq autres plus petites. La table, orientée est-ouest, mesure près de quatre mètres carrés; les supports sont affaîssés et comme écrasés sous cette masse. Les gens du pays désignent ironiquement cette pierre sous le nom de Grain de sable du Juif errant.

« A quelques centaines de mètres plus loin, sur un petit coteau dominant le ruisseau de l'Hel (*nunc gué Hamon*), près du Pont-ès-Chevaliers, se trouve une longue file d'énormes blocs de quartz orientés de l'est à l'ouest; elle part du sommet du coteau et vient mourir sur le versant ouest, au bord même du ruisseau. Cette curieuse éminence s'appelle encore et porte dans tous les titres du moyen âge le nom significatif de « Pas-de-Guen », que nos paysans prononcent Pas-de-Guin.

△△△ Au nord de l'étang du Moulin-Neuf, sur le coteau de Trioubry, se présentent en trois endroits différents de nombreux blocs de quartz de grandes dimensions, qui présentent le caractère d'alignements. Les plus remarquables sont ceux qui se trouvent au sommet du coteau, près des ruines de l'antique chapelle de Trioubry, et plus loin à l'est, à mi-côte, presque au-dessus de la fontaine Saint-Méen, où l'on va encore en pèlerinage.

⤵ Je ne connais point le tumulus signalé par M. Desmars, à 3 k. 500 au sud-ouest d'Avessac, près de la Champagne; je doute même que ce tumulus existe, du moins près de cette ferme que j'ai souvent visitée et aux environs de laquelle je n'ai rien aperçu. Mais il s'en trouve un près de la Madeleine, sur le coteau qui domine le village d'Aubrais; il a été plusieurs fois cité, notamment par M. Maudet de Penhouët. (La Commission des Gaules, et la nouvelle sous-commission des monuments mégalithiques reproduisent la même indication en plaçant, par erreur, ce tumulus en Avessac, tandis qu'il se trouve sur le territoire de Saint-Nicolas-de-Redon.)

□ Il existe encore en Avessac des débris de retranchements, d'énormes fossés qui doivent remonter à une haute antiquité; ils se trouvent aux environs du village de □ Gávresac, à quatre kilomètres au sud-est du bourg; près de là, à la Hunaudière, puis à Combras (1.500 m. au □ sud d'Avessac) et au Perray-Julienne.

Période romaine.

◇ A la Bodinière, j'ai vu des fragments de briques et de poteries romaines, des scories de fer et des débris de murailles sur plusieurs points du coteau. La butte s'appelle encore Kermagouër, la ville ès murailles.

« Je n'oserais me prononcer sur l'existence d'une voie romaine en Avessac; mais les débris qu'on a trouvés à Saint-Clair, à Pen-bé en Plessé, à Estival, à la Bodinière, à Trioubry et à Rénihel en Avessac, à Montnoël, à Couédé en Guémené et à Massérac, en un mot, tout le long d'une grande ligne allant de Saint-Clair (*castrum seiium*) à Beslé, me portent à croire à l'existence d'une voie ancienne dans cette direction. »

M. de l'Estourbeillon signale ensuite les *lieux dits* : Gohmen (la vieille pierre), Roz houan (le tertre des fées), la Grée du Val, la Haie, sur la route d'Avessac à Guémené.

BATZ

Période celtique.

△ Le menhir que l'on voit au sud du bourg de Batz, entre la chapelle Saint-Michel et la mer, a reçu les noms les plus variés : la Pierre-Longue, le Tombeau-du-Diable, le menhir Saint-Michel, etc. Il est fixé dans un creux du rocher sur le haut de la falaise, au-dessus du trou du Diable ; sa hauteur est de 2^m 40 sur 1^m 20 ; il a 40^c d'épaisseur (1871). Un trésor est, dit-on, caché à sa base (?).

△ Un autre menhir, situé à l'ouest de Batz, a été signalé il y a environ une dizaine d'années. Je n'ai vu en cette commune d'autre pierre debout qu'un bloc piqué dans une vasière de marais salants, au nord de Kervalé.

△ *Découvertes.* — Plusieurs haches en pierre polie ont été trouvées près des villages de cette commune ; citons une belle hache en fibrolithe blanche, de 11^c de long, trouvée à Kermoisan. (Collection G. et P. de Lisle.)

BESNÉ. — *Insula Vindunita.*

Période celtique

□ D. *La Pierre à Berthe.* — On m'a montré, près du bourg de Besné, dans le champ qui longe le mur du nord du cimetière, et à 50 mètres environ de la route de Pont-château, l'emplacement d'un grand dolmen nommé la Pierre à Berthe. Trois montants, élevés de terre d'environ 1^m et supportant une large table de granit de 2^m 50 de long sur 11^m 15 de pourtour, formaient une sorte de loge ouverte au sud-ouest ; l'entrée avait 1^m 50 de large. M. Verger, qui nous a transmis ces renseignements, rapporte que les gens du pays avaient une grande confiance dans la

vertu thérapeutique de cette roche, et que les personnes atteintes de douleurs venaient de fort loin se frotter contre les granits du dolmen. Ce traitement assez dur pouvait bien être très efficace ; mais, au grand désespoir des goutteux, un nommé X, propriétaire du champ, fit disparaître ce dolmen, il y a environ 30 années. On lui avait assuré qu'un trésor était enfoui sous cette pierre. Il fit jouer la mine, brisa et renversa le monument, creusa, creusa encore, et, enfin, découvrit une sorte de *tombeau*, mais de trésor point.

Les pèlerins qui visitaient la châsse de saint Friard allaient, dit-on, faire à genoux le tour de ce dolmen.

△ D. *La Pierre à Gâche*. — Dans le bourg de Besné, on voyait, il y a une vingtaine d'années, une pierre de 2^m de haut, très régulièrement usée à 35 c. du sol. D'après la tradition du pays cette pierre servait autrefois à amarrer les navires qui abordaient à Besné (*insula-vendutina*). (Renseignements de M. le recteur de Besné.)

Le Trépied du Diable. — On désigne sous ce nom les trois menhirs de la partie sud de Besné : le Perron, la Pierre et le menhir du Plessis. Si l'on pouvait creuser juste au milieu de l'espace compris entre ces trois pierres, on trouverait un beau trésor ; c'est du moins ce qui m'a été assuré par un habitant du village de la Savinais. Malheureusement il manque un des points de repère, abattu depuis plusieurs années ; d'ailleurs la base de ce triangle a plus de 2.000 m., ce qui rendrait les recherches assez difficiles.

△ D. — *La Pierre*. — Menhir détruit, près du village de ce nom, sur la route de Besné à Prinquiau, était une des jambes de ce trépied.

△ *Menhir du Perron*. — Dans la Gagnerie du Perron, j'ai vu, en juin 1878, une roche grise, arrondie, piquée debout près du sentier qui traverse le milieu de la Gagnerie. Cette pierre mesure 1^m 95 de haut ; sa plus grande largeur est de 80^c. Ce menhir n'a pas encore été cité. Une hache

en pierre polie (diorite), d'un très joli travail, a été trouvée près de là et m'a été remise par le sieur P. Bordel.

△ *Menhir du Plessis.* — Tout à l'extrémité sud de la commune de Besné, sur le bord des marais, se trouve le domaine du Plessis. Un chemin parallèle à la façade du château est relié à l'avenue du Plessis. A 15^m de ce chemin, dans la gagnerie qui est à l'ouest de l'avenue, j'ai vu et dessiné un très beau menhir de granit. Sa forme est assez bizarre ; il s'élargit à 1^m environ au-dessus de terre, puis il se rétrécit brusquement vers la pointe. Sa hauteur est de 3^m 25 ; il mesure 2^m 28 de large de l'est à l'ouest et, 50 c. dans l'autre sens. C'est le 3^e menhir du Trépiéd (juin 1878.)

La Cuisine du Diable. — L'île d'Herren est un peu à l'est du bourg, dans les marais ; on y voit d'énormes roches bizarrement creusées en bassins ; ce sont les marmites, poêlons, chaudrons, cuillères et fourneaux du diable, au dire des gens du pays. Depuis quelques années, les casseurs de pierre ont presque entièrement bouleversé ce ménage.

DÉCOUVERTES D'ARMES DE PIERRE.

29 △ Dans nos excursions sur le territoire de Besné (1878 à 82, G. et P. de Lisle), nous avons recueilli un certain nombre de haches en pierre polie :

1^o Une hache en fibrolithe, veinée de blanc laiteux et de marbrures noires et brunes, très mince et à bords parallèles, comme les haches de même roche des tumulus vannetais, et terminée carrément. Longueur, 5 c. 5. Provenance : le bord des marais, près des maisons de la Davelais.

2^o Hache en fibrolithe blanche, tachetée de grains verts ; longueur, 7 c. 5. Celle-ci est épaisse et d'un type tout différent de celui de la précédente. Provenance : les Evenaux. Elle nous a été remise par le sieur Mouenard. Il est à

remarquer que les haches plates en fibrolithe sont presque toujours taillées dans le sens de la longueur des fibres et présentent un réseau de veines allongées et contournées imitant les fibres et les nœuds du bois. Les haches épaisses de la même substance ont, au contraire, les fibres coupées transversalement, ce qui leur donne un aspect tout différent des autres ; elles sont massives, larges au tranchant et souvent entamées sur les côtés par des rainures longitudinales.

3^o Hache en diorite, de 9 c. 5; trouvée au Pingliaud, sur le bord du marais.

4^o Hache en aphanite, grise à la surface et très compacte de grain ; long., 10 c. 5. Provenance : La Touche ; trouvée par le sieur Loreau.

5^o Hache en diorite ; 7^e de long. : La Martinière ; remise par le sieur Frocrin.

6^o Fragment d'une très grande hache, brisée du côté du tranchant : La Davelais.

7^o Fragment d'une hache en eurite : La Davelais.

8^o Hache en diorite : même provenance.

9^o Hache en fibrolithe blanche, brisée (partie de la crosse) ; une rainure creuse sur le côté : La Massonnais ; remise par le sieur David.

10^o Hache en diorite, à bords droits ; longueur, 7^e : le bourg de Besné.

11^o Hache de 18^e, en diorite ; trouvée au Gros-Chêne.

12^o Jolie hache en silex veiné de brun et de jaune miel, assez plate ; longueur, 7^e. •

13^o Fragment de hache en diorite, côté de la crosse.

14^o Hache en diorite, à surface rugueuse ; le tranchant seul est luisant ; longueur, 10^e 5. Provenance : le bourg de Besné (maison en face du champ du dolmen).

15^o Hache en fibrolithe, très singulière d'aspect ; elle est tachetée de rouge, de noir et de blanc ; des fibres soyeuses traversent ce réseau de mouchetures, (déterminée par

M. Lory). Longueur, 8^c. Provenance: la Nicollaie, au sud de la commune de Besné.

16^o Hache de 9^c, grise, tachetée de grains verts et de feldspath. Provenance : l'Hommaie ou la Homenaie.

17^o Hache en aphanite, tranchant dévié ; longueur, 15^c. Provenance : le Tillaud.

18^o Hache en diorite ; longueur, 7^c ; trouvée près du bourg de Besné.

19^o Hache en aphanite, tranchant large et bien coupant ; largeur, 7^c ; provenant de la carrière du Perron et trouvée par le sieur Danière.

20^o Hache en diorite, de 8^c 5 ; trouvée dans le marais de Besné, par Friard Leroux.

21^o Hache en éclogyte grenatoïde verdâtre ; longueur, 9^c : La Noë.

22^o Hache extrêmement allongée de forme ; 3^c 5 de largeur médiane sur 14^c de longueur ; diorite. Provenance : la Morandais ; trouvée par le sieur Halgan.

23^o Fragment de hache en roche lamelleuse, très dure et très altérée ; trouvée au Gros-Chêne (sud-est de la commune de Besné).

24^o Une hache très cylindrique de forme, longue de 13 centimètres ; diorite ; elle a été trouvée au nord de Besné, au village de la Criaudière. Collection P. du Boischevalier.

25^o Petite hache en diorite, de 5^c 5 ; même provenance, même collection.

26^o Moitié d'une hache en diorite, côté du tranchant ; elle a été trouvée par le sieur Jouallan, de la Criaudière ; même collection.

27^o à 29. Trois haches, trouvées sur le territoire de la même commune sans provenances bien déterminées, nous ont été remises en 1879. Les 26 haches des n^{os} 1 à 23 et 27 à 29, font partie de notre collection.

DÉCOUVERTES DE BRONZE.

△ Plusieurs haches en bronze ont été trouvées à l'extrémité sud-est de la commune de Besné. Une belle hache à talon, *emmanchée dans un bois de la longueur d'un manche de pioche*, a été trouvée dans les marais, près du village du Gros-Chêne, par le sieur Moinard. Elle est aiguisée au tranchant et munie d'une belière sur le côté ; le manche n'a pu être conservé. (Georges de Lisle.)

◇ Près du Gros-Chêne, également, un paysan découvrit une masse énorme de culots de bronze presque tous informes.

Période romaine.

△ Les débris de l'industrie romaine ne sont pas rares en Besné. Des briques à rebord, des tuiles et des poteries romaines ont été rencontrées sur beaucoup de points de cette commune.

Lieux dits : Pierre-Plate, le Perron, les Trois-Pierres, le Tertre, la Chaussée.

BLAIN

CASTRUM BLAEN, DU CARTULAIRE DE REDON.

Époque celtique.

△△? — Deux menhirs ont été signalés dans cette commune par le D^r de *Topographie des Gaules* ; la nouvelle sous-commission des monuments mégalithiques reproduit à peu près la même mention. Je ne veux point détruire d'un trait de plume deux mégalithes si bien notés, espérant que l'insuffisance de mes recherches m'a seule empêché de les découvrir. Toutefois, j'ai exploré cette commune sur le terrain et sur les notes de son excellent antiquaire, M. Bizeul ; je n'ai trouvé, pouvant se rapporter à cette indication, que les pierres de Rochefou : « Le nom de

Rochefou s'applique à deux masses de roches, dont l'une est dite le Grand, l'autre le Petit-Rochefou.» (Bizeul.) Mais, en réalité, ces roches ne sont point du tout des menhirs; la chapelle Saint-Roch, construite sur le Grand-Rochefou, suffirait pour ôter le moindre doute à cet égard. Telle était aussi l'opinion de Bizeul. En tout cas, ces pierres sont situées à 2 kil. 1/2 au S.-O. de Blain, sur le bord de la route, en face des bois de la Groulais.

∩ Un tumulus de 3 à 4 mètres de haut sur 140 à 150 mètres de tour existait, il y a 40 ans, près du bourg de Blain, de l'autre côté de l'Isac, dans la prairie qui est prise entre le château et la route de Bouvron. Il se trouvait tout juste à l'endroit où l'on a bâti la culée du pont qui traverse le canal. Ce travail a fait disparaître l'éminence de terres rapportées et la partie nord du tumulus; mais l'autre moitié du monument a été rasée sans qu'on ait fouillé au-dessous de la surface du sol. Des recherches sur ce point pourraient donc être fructueuses, car dans les tumulus postérieurs à l'époque des dolmens la sépulture est souvent au-dessous du tertre qui servait à marquer la place du mort. Bizeul, le savant archéologue de Blain, était bien placé pour surveiller ces travaux; aussi nous a-t-il laissé sur ce sujet des renseignements assez détaillés, dont nous sommes heureux de profiter. « Le tumulus, nous dit-il, était un amoncellement de terre et de pierres. Ces dernières, qui y étaient placées par couches, ont été extraites dans le grand coteau méridional de la rivière d'Isac et sont en grès quartzeux. Elles n'étaient liées par aucun ciment et ont été apportées telles qu'elles sont sorties de la carrière. Cependant, on croirait qu'il en a été fait un certain choix, car elles sont presque toutes de la grosseur et même de la forme des pavés ordinaires. Sur l'un des bords du tumulus, on a remarqué une petite place où le feu avait évidemment rougi la terre argileuse qui était à sa portée, et on a recueilli quelques charbons qui s'y étaient

conservés. » Cette tombe était connue sous le nom de Pic-du-Capitaine, et a été rasée en 1842.

Nous avons, au Musée de Nantes divers fragments de terre cuite d'une forme très bizarre et qui provenaient des fouilles de ce tumulus. Ces objets sont catalogués au n° 11, avec la mention suivante : Lampion ou coupe de terre rouge... Pied de lampion provenant de Blain. Voici ce que dit à ce sujet M. Bizeul : « J'ai recueilli, dans les terres du tumulus, seulement trois fragments en terre cuite d'un objet que je ne sais trop comment qualifier, n'en ayant pas rencontré d'analogue dans aucune collection. C'est une sorte de chandelier dont la patte est arrondie et dont la partie supérieure, de même grandeur que la patte, et arrondie comme elle, porte à son centre une ouverture en cône renversé, de plus d'un pouce de diamètre et d'environ deux pouces de profondeur. La patte et la partie supérieure, qu'on pourrait peut-être nommer bobèche, ont un diamètre égal de trois pouces et demi. La tige a à peu près deux pouces de diamètre. Je n'en connais pas la hauteur, que n'ont pu me donner les fragments brisés et incomplets que je décris. Au reste, l'argile qu'on a employée est fort grossière, et annonce un produit de la céramique gauloise, bien que la cuisson en soit parfaite. » Ces objets sont en terre grossière légèrement vernissée; on en a découvert de semblables sous le tumulus de Touvois (Loire-Inférieure); ces lampions, placés dans des sépultures gauloises, rappellent les lampes funéraires des tombes grecques et romaines.

△ Une flèche en silex, trouvée à Blain et donnée par M. Bizeul, est déposée dans la 1^{re} vitrine du Musée de Nantes.

△ J'ai vu, en octobre 1882, trois haches en diorite, de 9 à 12^c, trouvées à Blain.

▽ 1^{re} découverte de bronzes. — Une magnifique trouvaille de bronzes, qui remonte déjà à quelques années, m'a été signalée à Blain, par M. Lefort, horloger. Des haches,

au nombre de plusieurs centaines (400 environ), ont été déterrées et peu à peu vendues à Nantes et dans d'autres villes ; ces haches, très oxydées, étaient de la forme dite à talon.

∇ 2^o découverte de bronze.— Celle-ci nous est signalée par M. Bizeul. Le lieu de la découverte, l'île aux Lièvres, sur la rivière de l'Isac, est à l'est de la commune de Blain, sur le territoire de Puceul, « mais à plus de deux lieues du bourg de ce nom, près duquel il faut bien se garder de l'aller chercher. » Faute d'avoir connu cette recommandation, je n'ai pu donner à l'article Puceul aucun renseignement sur cette magnifique trouvaille ; elle est trop importante pour que je n'y revienne pas ici.

L'île aux Lièvres, sur l'Isac, est située entre la Chevaleraie au nord et le château du Dréneuc au sud. En novembre 1828, lors des travaux du canal de Nantes à Brest, les ouvriers occupés au creusement des terres de l'île découvrirent un vase en argile rempli d'objets de bronze. M. Bizeul, qui nous a conservé la relation détaillée de cette trouvaille (*Les Nannètes*), indique le point précis du dépôt : N 89 du plan du canal, entre les profils 22 et 23 du premier bief, versant de la Vilaine. Nous transcrivons, en l'abrégeant, une partie de ces notes et en les traduisant un peu, car les dénominations de matars, etc., seraient maintenant incomprises.

Haches : 5 entières. Celle qui fut envoyée à M. l'amiral Halgan est une hache à ailerons de 12^e 5, avec belières.

4 fragments : hache plate, sur le modèle des haches en pierre ; hache à ailerons et haches à douille.

Pointes de lances : 2, à douilles se prolongeant jusqu'à la pointe (11^e).

Epées : 6 fragments appartenant à 2 épées à nervures ; fragments de poignées.

Poignard : 1 poignard de 10^e de long avec échanerures près de la soie ; déposé au musée de Nantes. La soie est plate et taillée carrément.

1 racloir avec belière au dos ; longueur du coupant, 6 à 7^e.

2 anneaux cylindriques et 1 bouton.

Enfin deux objets, à mon avis, d'un intérêt très grand et décrits en ces termes par M. Bizeul : « Une sorte de bossette échancrée d'un pouce 5 lignes de diamètre. — Fragments de mors de bride. » Je verrais là des objets assez semblables aux pièces découvertes en septembre 81, parmi les bronzes de la trouvaille de la Prairie-de-Mauves, et dont on connaît seulement quelques exemplaires en France.

△ Une hachette, une pointe de lance en bronze et un pommeau percé de 2 trous de rivets ont été trouvés à Blain et donnés au musée de Nantes (1856).

Périodes gauloise et romaine.

□ Le Camp de la Massaie. — A 2 kil. de Blain, sur la route de Redon, se trouve la terre de la Massaie : Une enceinte circulaire entourée de douves et mesurant plusieurs centaines de mètres de circuit est signalée près de là par M. Richer.

□ Un camp de forme ovale, ou plutôt une sorte d'oppidum défendu par des fossés profonds alimentés sans doute par l'Isac, existait encore en 1859 dans la commune de Blain ; il joignait l'enceinte actuelle du château, et le chemin qui conduit de ce point au Grand-Port traversait ces retranchements que la culture a peu à peu fait disparaître. — Richer, Bizeul.

□ Un autre camp, de petites dimensions, situé à 3 kil. au nord du bourg de Bouvron, près de la voie romaine de Blain, vers Saint-Nazaire, est indiqué dans les études de Bizeul.

○ Un statère gaulois en or, trouvé à Blain, est déposé au musée de Nantes ; tête couronnée de cordons perlés et

surmontée du Sus Gallicus : un génie couché sous le cheval androcéphale, au revers.

Blain avait une importance considérable à l'époque gallo-romaine ; aujourd'hui, on y découvre encore des débris de constructions et de poteries romaines sur une étendue de près de 70 hectares. Sept voies partaient de ce centre dans les directions de : Nantes, Rennes, Vannes, l'embouchure de la Loire, la presqu'île de Rhuis, le Maine, l'Anjou. Elles ont été suivies et décrites avec soin par M. Bizeul. Notre savant antiquaire croyait retrouver dans sa ville de Blain (Belen) les restes de l'antique Corbilon de Pythéas et de Strabon ! Aucune localité de notre département n'a été mieux étudiée que ce coin de terre ; la bibliothèque publique de Nantes possède les archives de cette commune et de nombreuses notes manuscrites de Bizeul.

Depuis la mort de cet infatigable chercheur, on a découvert bon nombre d'antiquités gallo-romaines auprès de Blain. Voici les renseignements qui m'ont été transmis sur place, en juin 1881 :

Trois puits, dont l'orifice s'ouvrait à une assez grande profondeur au-dessous du sol, ont été mis à jour lors des travaux exécutés pour la fondation de la maison de M. Luneau, propriétaire (à l'ouest de la rue qui conduit au château). Dans l'un de ces puits, on a trouvé de nombreux débris d'ossements et de coquilles formant un conglomérat extrêmement dur ; au-dessous de ce dépôt se trouvait une coupe en terre noire, bien intacte et enfoncée dans une vase épaisse, puis un plat en terre samienne et les fragments d'une coupe ornée de dessins. Ces puits étaient disposés en triangle ; l'un d'eux n'a pu être fouillé.

Les travaux du chemin de fer ont enlevé une forte épaisseur de terre au-dessous de Blain. Dans ces terrassements, j'ai aperçu de nombreuses briques romaines, des poteries ; différents objets en métal trouvés par les ouvriers ont été remis à M. Faubin.

On découvre souvent dans la ville même de Blain des débris de construction, des tuiles gallo-romaines entassées en grand nombre.

Parmi les objets romains provenant du territoire de cette commune, signalons :

Une tête de bélier ou landier, en terre cuite, donnée par M. de Jauzé au musée de Nantes.

○ En 1857, 40 médailles romaines découvertes à Blain et offertes par M. Bizeul au musée de Nantes (1). Voici la description de 4 d'entre elles :

1° Un aureus d'Antonia, sœur d'Auguste. Au revers, une guirlande reliant deux torches allumées.

2° Marciane, sœur de Trajan. Au revers, Marciane assise avec un enfant debout. Pièce fourrée.

3° Antonia, moyen bronze. Droit : Antonia. — Revers, Claude, debout.

4° Denier fourré d'Adrien. N^{os} 283 à 286. (Catalogue de M. Parenteau.)

Des forges anciennes, dont l'existence est signalée par des scories de fer, couvrent une grande étendue de terrain au Bois-Foué.

Cantons et lieux dits : La Roche, les Buttes de la Laie, les Grottes de Grenet, le Tertre à la Biche, le Rochais, les Grisons, le Moulin de la Roche, la Folie, le Massacre, le Mortier de la Bataille, la Mortrais, la Fossierie, les Forges, le Pavé, Henleix, le Perray, la Chaussée.

BOUÉE

Période celtique.

La Galoche. — Section D du plan cadastral de Bouée.

Un menhir de 1^m 50 de haut sur 45^c de diamètre à la base

(1) On a également découvert à Blain des monnaies d'Auguste, Tibère, Claude, Néron, Vespasien, Domitien, Nerva, Trajan, Adrien, Antonin, Valérien et Maximien.

et 34^e à la partie supérieure. Il a la forme d'un cône tronqué et se trouve dans un champ nommé les Rudesses. (Renseignements de M. L. Le Guénard, instituteur.)

Période romaine.

La voie romaine de Blain à Savenay se prolongeait jusqu'à la Loire, à la *Ville de Rohars*, en passant par différents points relevés par M. Ledoux de Savenay.

Lieux dits. — La Roche-Tannerie, les Rochettes, le Perron, le Moulin-Rochoux, le Chatelier, le Tertre, le Haut-Chemin, le Gué.

BOUVRON

Période romaine.

□ Le *chastel*, enceinte fortifiée de 50^m sur 40, au sud et joignant le village de Chastel, à 1 kilomètre au midi du bourg de Bouvron. Bizeul, qui l'a signalée dans son étude sur les voies romaines, décrit ainsi la voie qui traverse la commune de Bouvron et va de Blain vers Saint-Nazaire : « A 500 mètres du bourg, sur une petite lande, les vestiges de la voie sont assez apparents pour qu'on puisse mesurer sa largeur qui est de 12 mètres entre les contre-fossés ou rejets, larges eux-mêmes de 3 mètres. L'épaisseur de l'agger et des rejets n'est pas de plus d'un pied, et elle disparaîtra au premier défrichement de cette lande (1844).

« Ce fragment, dont la direction est nord-sud, est coupé par la route de Bouvron à Fay et n'est pas éloigné d'une croix en granit d'une forme ancienne ; il sort d'un bois taillis et, après avoir traversé une petite lande, il entre dans divers enclos et se dirige vers le village du Chastel. »

La voie passait ensuite auprès des villages de la Déharais et du Landron et sortait sur la lande de Moëre, à 2 ou 300 mètres à l'est du village de Sardéac : Bizeul a suivi

cette ancienne voie sur la lande jusqu'à l'endroit où elle vient couper la route de Nantes à Vannes, c'est-à-dire sur une longueur de plus d'une lieue.

□ Au nord du bois de Moëre et vers le milieu de la lande de Moëre, le même auteur indique un retranchement de 2 mètres de haut sur 6 de large à la base, placé à peu de distance de la voie ; il se prolongeait sur une longueur d'environ 200 mètres.

La voie romaine coupe la route de Vannes à 400 mètres environ à l'ouest de la borne 31.

Cantons et lieux dits : Le Pas, le Chastel, le Chatellier, Malabry, la Haie.

CAMPBON

Période celtique.

Les *pierres bises*, désignées sous le nom de monuments mégalithiques, de débris celtiques, ne sont que de simples têtes de rochers, sans intérêt pour l'archéologue. Elles sont situées à l'ouest du bourg de Campbon, entre la Ducheraie et Crincouët.

△ Des haches en pierre polie ont été trouvées près de là (Desmars).

Période romaine.

△
▽ A 3 kilomètres au nord de Campbon, la route qui conduit à Guenroüet traverse le village de Magoüet, près de la chapelle Sainte-Barbe. Une station romaine est indiquée sur ce point par M. Desmars ; on y trouve des fragments de poteries, des tuiles et briques à rebords.
Terrain calcaire.

Lieux dits : La Butte, la Bosse, la Charnaie, le Châtellier, le Petit-Châtellier, la Grand'Ville, la Forge, le Grand-Pas, la Chaussée.

CHAPELLE-DES-MARAIS

Période celtique.

△ Nous avons trouvé, sur différents points de cette commune, des haches en pierre polie. L'une d'elles, en fibrolithe rougeâtre, mesure 6 c. 5 de long.

Un certain nombre d'armes en pierre ont été collectionnées par M. ***, ancien maire de la Chapelle-des-Marais.

△ Une découverte d'objets en bronze de la dernière période est signalée dans cette commune par M. Chantre.

Périodes gauloise et romaine.

○ 3 monnaies gauloises, deux en or, une en électrum, ont été trouvées dans la commune de la Chapelle-des-Marais; l'une d'elles a 3 mètres de profondeur sous la tourbe.

1^{re} or; au droit profil à droite, orné de cordons perlés enlaçant une petite tête. Une croix formée de 4 rayons près du front. Au bas un V.

Revers: cheval androcéphale, avec le génie au bras étendu assis sous le cheval.

2^e Electrum. Tête avec les cordons perlés descendant sur les épaules.

Revers: cheval androcéphale, la main ouverte des Pictons.

3^e or: droit, profil tourné à droite, avec cordons perlés et une petite tête humaine.

Revers: cheval à tête humaine, roues du char et auriga. Sous le cheval, le génie ailé est couché (Bizeul).

○ En avril 1867, une magnifique trouvaille de monnaies romaines a été faite près du bourg de la Chapelle. Le sieur Pierre-Marie Ferrand découvrit, en bêchant les terres du Clos-Neuf, un vase en terre blanchâtre contenant

près d'un millier de pièces du III^e siècle. Ce sont pour la plupart des monnaies de Gallien, Claude le Gothique, Tacite, Emilien, Aurélien. Des empereurs des Gaules Victorinus, Posthume, Tétricus père, Tétricus fils, et un petit bronze de Marius. Ces pièces sont actuellement au musée archéologique de Nantes. (N^o 292 du *Catalogue*.)

CHAPELLE-LAUNAY

Période celtique.

△ Une hache en pierre polie, longue de 7 c. (diorite), et une autre de 11 c., trouvées près du bourg par M. P. du Boischevalier.

Période romaine.

Une voie romaine est signalée à l'ouest de Savenay par M. Ledoux ; très visible sur une longueur de 200 mètres, (à 1 kil. de Savenay), elle venait passer à 250 mètres du bourg de la Chapelle-Launay.

Une autre voie, partant de Blain, est indiquée sur le territoire de cette commune par M. Bizeul. Elle traverse de l'ouest à l'est, de la métairie de la Forêt, sur la limite de Savenay, au village de la Haie-Ferrière. Elle était très apparente et encore très solide en 1842, aux environs de la Forêt.

Cantons et lieux dits : La Montagne, la Tranchée, le Hanlais, la Rue d'Appé, la Voie Ferrée, la Haie-Ferrière, la Ville-Neuve, les Mazeries.

CONQUEREUIL.

CONCORATIUM, BÉNÉDICTINS.

□ Les retranchements de Conquereuil, connus sous le

nom des *Grands Fossés*, forment un énorme camp dont le pourtour est encore visible actuellement sur une longueur de 5,300 mètres environ.

La forme générale de cette défense est un trapèze dont le petit côté fait face au nord-est.

I. Cette partie mesure 2,200 mètres ; son point de départ est un peu au-dessous du chemin des Sauniers (vieux chemin de Derval) ; elle passe par la butte du Feuillet, traverse dans toute sa largeur le n° 61 de la section E du cadastre, et vient couper le chemin de Fougeray à Conquereuil, pour se terminer à l'angle nord-ouest de la pièce du Poucet, n° 88 de la même section. Les talus de cette ligne ont, à certains endroits, une élévation plus forte que sur les autres côtés, principalement dans la partie qui domine des bas-fonds très humides, en face du village des Mortiers.

II. Le côté occidental se replic à angle droit sur cette base et va rejoindre les bords du ruisseau de Castillac ; à 700 mètres de son point de départ, la ligne est coupée par le nouveau chemin de fer de Châteaubriant à Redon, tout juste à la barrière du chemin vicinal de Conquereuil à Bréhain. Un peu après, la ligne de défense entre dans la section H et oblique légèrement vers l'ouest ; elle traverse toute la grande pièce désignée au cadastre sous le n° 345, passe le chemin de Bécot à Conquereuil et se dirige vers le ruisseau de Castillac, affluent du Don, en traversant les pièces nos 303 et 304 de la section H. Dans ce parcours, elle est marquée tantôt par un bourrelet arrondi au-dessus des andes, tantôt par une traînée blanchâtre et stérile dans les champs de labour.

III. La ligne du côté de l'est commence presque au point de jonction des routes de Conquereuil à Pierrie et de Châteaubriant à Redon ; elle passe un peu à l'ouest du moulin de Périgaud et descend vers l'étang du Mortier du Faux (n° 72, section E). Là, elle fait un coude en se re-

dressant vers l'est, et se dirige vers l'angle nord-ouest de la section H, au lieu dit le *Champ de la Pierre*. Près de l'étang du Faux, le talus a 4 m. de large sur 2 m. à 2 m. 20 de hauteur; il est flanqué, à l'est, d'une douve de 1 m. 50 de large. Des excavations irrégulièrement creusées s'alignent en dehors de la douve, tout auprès d'une voie romaine dont nous parlerons un peu plus loin.

En descendant vers le Don, à l'est de Conquereuil, les terres, cultivées depuis du temps déjà, empêchent de suivre le prolongement de ces fossés; mais il est bien probable que cette rivière et son affluent le Castillac formaient la base de cet immense système de défense.

Reprenant la pointe nord-ouest de ce retranchement, je trouve, à une faible distance à l'ouest de Bréchain, une immense excavation creusée de main d'homme, et que l'on connaît aux environs sous le nom de *Ville de Coëtma*. D'énormes talus en terre forment un bourrelet de chaque côté de cette excavation; puis les bords se resserrent et les deux talus se prolongent en côté d'une douve jusqu'à l'étang de la Renoulière en Pierric.

La *ville de Coëtma* a été, dit-on, engloutie dans cet énorme creux; mais aux grandes fêtes on entend encore les cloches sonner au fond des eaux. Un paysan m'a montré un endroit très profond, recouvert maintenant d'une croûte flottante formée par l'enlacement des racines de roches, et où se trouvent des pieux enfoncés en terre à une très grande profondeur; on les suit avec une perche sans arriver jusqu'à leur pied.

⤴ Sur le côté ouest de cette excavation, j'ai vu une butte arrondie, de 8 à 10 mètres de diamètre sur 1 m. 50 d'élévation, sous laquelle on a découvert, il y a quelques années, un énorme vase en terre noirâtre, rempli d'un métal très décomposé. (15 mai 1881.)

On peut expliquer la légende de Coëtma par ce fait, que là se trouve un bassin de calcaire éocène, exploité sans

doute du temps des Romains, et que les eaux auront recouvert malgré le fossé d'écoulement; l'établissement des conquérants a disparu, et ses débris ont sans doute donné lieu à la fable d'une ville engloutie. Il est à remarquer; ainsi que nous l'avons dit en commençant, que presque tous les calcaires de la Loire-Inférieure présentent des traces de stations romaines.

J'ai vu, près de l'étang du Mortier du Faux, à 300 mètres environ sur la droite de la route de Conquereuil à Pierric, une voie romaine qui remonte en droite ligne vers le nord. Elle coupe, en cet endroit, la moitié d'un vieux chemin de lande passant un peu à l'ouest du moulin Périgaud. On voit fort bien les rangées de pierres qui étayaient en côté les bords de l'empierrement, composé de cailloux brisés, et qui longent en droite ligne le milieu du chemin. Dans cette partie, la voie est séparée des Grands-Fossés par une série de cavités oblongues, irrégulières, et parallèles aux talus. Dans le prolongement de cette voie, connue dans le pays sous le nom de la Roanne, on m'a indiqué une autre voie qui se bifurque à 1,500 mètres environ au nord de la route de Redon, et suit en partie les limites de Pierric avec la commune de Guémené; elle se dirige sur la Vilaine.

Lieux dits: la Haic, la Mortais, la Ville-aux-Fèves.

CORDEMAIS

PORTUS CORDIMENSIS, CHARTE DE 1123.

Période romaine.

Quelques vestiges de la voie romaine de Savenay vers Nantes sont signalés en cette commune par M. Ledoux; ces restes sont très apparents sur un talus de fossé près du village de la Noë (la Noue sur les cartes d'état-major),

situé au nord-est du bourg de Cordemais. — Voir au bulletin de la Société Archéologique de Nantes, année 1878.

Lieux dits : La Cave, les Caves de Maleville, les Rochettes, la Folie, la Folaine, le Tertre, le Gâts, l'Île, la Motte, la Haie Mériaïs, la Chaussée.

COUÉRON

Période celtique.

△ Quelques haches en pierre polie ont été trouvées en 1878 aux environs de la gare.

△? Des menhirs détruits ont été signalés en cette commune par M. Spal; ce renseignement consigné dans un mémoire de notre bulletin de 1868 n'est peut-être basé que sur les noms de certaines pièces de terre : la Pierre-Blanche, près de la Galonnière, la Roche-Droite, au nord de la commune, la Pierre-Levée dans le clos du Bréligout.

Période romaine.

◇ Des substructions gallo-romaines ont été découvertes dans le clos des Salles, à 200 mètres de la chapelle Saint-Martin. Verger cite des monnaies romaines trouvées dans les terres de ce clos de vigne; ce point est assez élevé et domine le cours de la Loire.

La voie de Savenay à Nantes traverse la partie nord de cette commune parallèlement à la route de Vannes, mais à 2 kilomètres plus au sud. La voie sort de la commune de Saint-Etienne près de Saint-Savin, passe aux Quatre-Chemins, puis auprès des ruines de la chapelle Saint-Blais et vient couper la route de Couëron à Sautron. A partir de ce point, elle se relie au chemin n° 16, au-dessous de Brimberne, « vis-à-vis la métairie de Landbourne », d'après M. Ledoux qui nous a laissé ces renseignements. (Voir Société Archéologique, 1878.)

□ A la Ville-au-Chef, près de Mortrais, on a trouvé des tombes composées de dalles en pierres d'ardoise et contenant des armes brisées. La Ville-au-Chef est à peu de distance du passage de la voie romaine.

Cantons et lieux dits : Le Rocher, la Roche-Guillet, la Pierre-Tamis, la Pierre-Levée, la Combe, le Tombeau de Trévellec, les Bosses, le Tertre, la Montagne, les Roches, le Tertre du Bachelier, le Tertre-Tombé.

LE CROISIC

Période celtique.

△ Dans les terres en face du rocher du Grand-Autel, une hache en pierre polie et des silex travaillés (1879.)

△ *Menhir de la Pierre-Longue.* — Cette pierre est piquée sur la côte méridionale de la presqu'île croisicaise, à 1500 mètres au sud-ouest de la ville et tout près d'un ancien corps de garde de douane. C'est un bloc de granit de forme quadrangulaire et terminé par une pointe en forme de pyramide ; sa hauteur est de 2 m. 40 et le développement de ses quatre côtés de 3 m. 30. — On raconte qu'autrefois les femmes du pays venaient, à certains jours de l'année (1), danser autour de cette pierre au lever du soleil.

Cette roche sert de point de repère aux marins de la côte, et pour empêcher qu'elle ne soit abattue, on l'a entourée d'une maçonnerie circulaire en gros moëllons. Ce travail lui ôte un peu de son apparence celtique ; mais après tout, et malgré les nombreux auteurs qui ont cité ce mégalithe, je ne voudrais pas affirmer que ce soit bien un menhir.

(1) Le 15 août, d'après Bizeul.

Période romaine.

La découverte d'une médaille de la famille Pomponia est consignée dans Morlent ; cette trouvaille remonte à 1756.

Lieux dits : Le Mené, la Rochelle, la Pierre-Longue, la Motte.

CROSSAC

CROAGHAC.

Période celtique.

Le territoire de Crossac est découpé en plusieurs îlots, maintenant entourés de marécages par suite de l'exhaussement de la tourbe et des dépôts vaseux ; mais chaque hiver les eaux reprennent leur ancienne place et dessinent encore les contours mouvementés de ces îles, qui formaient jadis de véritables points de défense, très favorables aux établissements des tribus primitives de nos contrées.

J'ai minutieusement exploré cette commune et j'y ai vu plusieurs monuments mégalithiques dont un seul, je crois, est connu. Commençons par ce dernier.

Dolmen de la Barbière. — (Section C du cadastre, n^o 2314, dit la Gagnerie des Pierres.)

En suivant la route qui conduit de Donges à Crossac, à 1 k. environ avant d'arriver à ce dernier bourg, on aperçoit à droite du chemin, sur le sommet d'une butte assez élevée, un magnifique dolmen dont le profil grandiose se détache en plein sur le ciel ; de hautes pierres dressées comme des colonnes soutiennent un énorme bloc de 16 pieds de long qui forme l'architrave de ce Parthénon celtique. Une teinte grise couvre ces roches, et tout à l'entour des ajoncs et des bruyères étendent leur tapis ve-

louté sur les pentes du mamelon. Une petite croix de granit, taillée sans doute dans quelques débris du monument, domine cette ruine païenne et étend ses bras protecteurs au-dessus de cette tombe primitive. En m'approchant du sommet de la butte, j'aperçus les débris d'une allée couverte faisant suite au dolmen, et, tout à côté, une petite cella formée de quatre pierres debout dont la couverture a été abattue. Le tertre qui supporte ce monument est une éminence naturelle ; mais il est très évident que l'on avait entassé au sommet un monceau de pierres brisées et de terre qui devait recouvrir le dolmen et former en cet endroit un véritable tumulus. Ces déblais sont encore en masse considérable sur le versant du nord et je ne serais point surpris que l'on trouvât, en fouillant à cette place, quelque caveau latéral protégé par ce recouvrement.

Passons maintenant à la description technique de ce beau dolmen. La longueur totale du monument, de l'est à l'ouest, est de 12 mètres environ ; au couchant se trouve la grande crypte composée de 4 supports et de la table.

Les supports ont en moyenne 1 m. 20 à 1 m. 30 de haut.

La table mesure 5 m. de long sur 2 m. 90 de large ; elle recouvre une chambre de 2 m. 70 de long sur 2 m. 10 de large et 1 m. 52 de haut. Le sol est légèrement creusé au centre.

La petite chambre adjacente de 1 m. 80 sur 90 c. était moins élevée ; ses quatre piliers n'ont guère qu'un mètre de haut ; 2 blocs dont l'un mesure 2 m. 70 sont abattus près de là et devaient servir à recouvrir cette partie du monument.

Une longue pierre brisée par le milieu et soutenue par un montant fiché en terre marque le prolongement de la galerie. La table est longue de 4 m. 95 sur 1 m. 50. Un autre bloc de 2 m. 50 est abattu au sud de cette pierre.

Une légende assez récente se rattache à la pierre de la Barbière. Cette galerie couverte a servi de maison à une pauvre femme qui a vécu près de dix ans abritée sous

cette roche; des talus en terre fermaient les vides qui existent entre les supports, et l'intérieur de la chambre était meublé comme une petite chaumière; on y voyait un lit, des chaises, des coffres, un rouet, etc. La bonne femme reçut là les derniers sacrements et y mourut il y a 50 ou 60 ans. Ces faits m'ont été racontés par une fermière du village voisin, et la même version est rapportée, dans le dictionnaire d'Ogée, par M. l'abbé Albin, desservant de la paroisse, qui avait donné les derniers sacrements à cette femme sous le dolmen de Crossac.

□ *Dolmen de Pierre-Levée* (au cadastre n° 950 et suivants de la section D du Ros., 5^{me} feuille).

Un dolmen, connu dans le pays sous le nom de la Pierre-Levée, a été en partie détruit lors du tracé de la route de Crossac à la Guesne (chemin de grande communication n° 4). La paroi de l'ouest est seule restée debout; elle se compose :

1° D'une large pierre de granit orientée S.-N., mesurant 1 m. 40 de haut sur 1 m. 54 en largeur et 20 à 25 c. d'épaisseur. Le montant qui lui faisait pendant était éloigné de plus de deux mètres, au dire des fermiers qui ont défriché cette pièce de terre, ce qui donnerait d'assez belles dimensions à la table couverte.

2° Une pierre debout ou support mesurant 1 m. 28 de haut sur 65 c. fait suite au 1^{er} montant; je croirais assez que ces pierres, telles que je les ai vues (23 juin 1881), ne sont plus dans leur position première; malgré les affirmations des gens du pays, il me semble qu'elles ont été relevées assez nouvellement, peut-être lors des travaux de défrichement de la lande.

3° Une longue pierre abattue et à demi enfouie en terre parallèlement au premier support.

Les ruines de Pierre-Levée se trouvent au bord de la route de Donges à Crossac, sur le penchant d'une petite éminence située dans l'ancienne lande de Pierre-Levée (aujourd'hui défrichée), entre le village de Lanché et le

quatrième moulin en partant de la Guesne, presque en face des ruines du château de Lorieux.

△ *Menhir de Pierre-Levée.* — Section G du cadastre, 7^e f^o, n^o 2286. — Ce menhir m'a été indiqué par M. de la Ville-Bouesnet, propriétaire du taillis du Bois-Hoël ou de Pierre-Levée, situé à 4 ou 500 mètres au nord-est de Crossac, entre la route de Donges et celle de Pontchâteau. Le bois est grand, très fourré et il n'est certes point facile de relancer ce vieux granit caché sous les ramées. Tout ce que je puis dire, pour guider les archéologues dans cette épineuse recherche, c'est que le menhir est situé à l'extrémité nord-est du taillis de Pierre-Levée (à 35 mètres environ de la lisière du bois), vis-à-vis une échancrure formée par un pré qui avance à angle droit et entre de 10 mètres dans le taillis. Le menhir de Pierre-Levée est en granit et sa hauteur est de 2 m. 68 ; il mesure 1 m. 50 en largeur. Épais de 90 c. du côté est, il a seulement 60 c. dans la partie qui regarde l'ouest.

□ *Dolmen des Rochettes.* — Section B, n^o cadastral 853. Gagnerie des Rochettes.

En août 1879, je vis dans un petit taillis situé à droite de la route de Crossac à Besné, à 500 mètres environ au nord du village de la Haie, une allée couverte composée de deux larges tables et de 7 supports. Au sud, trois autres montants fichés en terre, mais privés de leur couverture, indiquent la place d'une autre chambre dolménique. Ce monument est englobé dans une petite butte formée sans doute par les restes du tumulus et recouverte par des pousses de taillis et des racines ; pour le trouver, le plus facile est de suivre la route de Sainte-Reine, et, à 800 mètres environ de Crossac, de prendre à droite dans une sorte de gagnerie où cette butte couronnée de broussailles est assez apparente.

La 1^{re} table, à l'ouest, a 2 m. 36 sur 1 m. 53 de large ; elle est plate et mesure 28 c. d'épaisseur moyenne. Une large pierre à demi enfoncée dans la terre ferme le fond du

dolmen ; sa hauteur est de 30 c. sur 1 m 08 ; au nord, deux supports jetés hors d'aplomb et un autre au sud de 78 c. de haut entourent cette pierre.

La 2^{me} table, longue de 2 m. 18 sur 1 m. 15, est soutenue par 3 supports, 2 au sud, un au nord. Le 1^{er} au sud mesure 63 c. de haut sur 70 de large.

Tous ces blocs sont en granit et l'ensemble de l'allée couverte mesure environ 5 m. 80.

20 Δ *Découvertes de haches en pierre.* Nous avons trouvé en Crossac une vingtaine de haches en pierre polie, dont beaucoup d'une taille assez grande. Citons :

Une hache-marteau de proportions gigantesques et d'un beau travail. Cette masse, dont le poids dépasse 8 livres, est taillée en forme de marteau de forgeron ; les deux faces planes parallèles sont reliées par un trou évasé en forme de cône ; le tranchant et les angles sont légèrement arrondis, le frappeur est plat et large. Diorite. Longueur, 19 c. 5 ; largeur, 11 c. Trouvée à la Guérivois (septembre 1879, G. de Lisle).

Une hache en diorite, de 30 c. de long ; le tranchant est arrondi en côté et très petit. Trouvée à la Haute-Haie.

Hache de 23 c. de long., en diorite, trouvée à la Brionnière par le sieur P. Olliveau.

Très grande hache brisée à la pointe ; l'Hôtel-Guérif.

Hache en diorite, de 19 c. 5, trouvée à Cambénéac par le sieur Pré.

Hache ébauchée, très irrégulière ; le tranchant seul est poli ; même provenance.

Une autre de même provenance trouvée par le sieur Tual.

Hache en aphanite, de 8 c. 5, trouvée à la Buissonais.

Hache ébauchée à grands éclats, bien polie au tranchant ; longueur, 21 c. ; diorite. Provenance : le Pilet.

Petite hache de 5 c. 5, en diorite, trouvée à Cunta.

2 haches dont une brisée, trouvées à la Cossonais par

M. P. du Boischevalier ; celle qui est entière mesure 6 c. de long.

4 haches plus ou moins incomplètes ; moitié d'une très grande hache de forme cylindrique trouvée près du bourg de Crossac, en 1879.

Hache très plate en eurite, longue de 9 c. 5, trouvée à la Fournais (1879). Collection G. P. de Lisle.

DÉCOUVERTES DE BRONZE.

Le Brivet qui traverse la commune de Crossac est bien le cours d'eau le plus riche de toute la Bretagne pour les trouvailles de bronze. Ce petit fleuve, dont M. Kerviler a retrouvé l'ancienne embouchure sous les alluvions de Penhouet, a déjà fourni aux collectionneurs de très nombreux objets de bronze, des armes, des outils, des bijoux ; d'une extrémité à l'autre de son cours, des épées de bronze ont été repêchées dans les vases épaisses qui lui servent de lit.

△ Dans une de nos excursions aux alentours du Brivet, j'ai recueilli une très belle épée de bronze du type le plus parfait de la dernière époque. Un homme de la Guesne, en pêchant des anguilles, avait pris cette lame entre les dents de sa fouine et l'avait ramenée à terre. Près du point où elle a été trouvée, on voit encore aux basses eaux des pilotis en bois très dur, et autour de l'un de ces pieux se trouvait enroulé un large ruban de bronze dont un morceau seulement s'est détaché.

L'épée, qui fait partie de notre collection, mesure 60 c. de long. La lame est élargie vers le second tiers de sa longueur (4 c. 5). Une côte centrale part de la poignée et s'efface un peu vers le milieu de l'arme ; elle est accompagnée de chaque côté de filets gravés en creux au pointillé.

La soie plate et fuselée se termine par un élargissement

horizontal destiné à fixer le pommeau ; un rebord entoure la soie qui est percée d'un évidement longitudinal pour recevoir les rivets ; deux autres trous de rivets placés de chaque côté des crans qui échancrent la base de la lame servaient à consolider la poignée. On voit encore la trace du demi-cercle formé par le recouvrement de cette poignée.

△ Un homme du même village nous a remis une hache en bronze, de la forme dite à talon, trouvée dans une douve des marais qui entourent le château de Lorieux. Cette hache a été martelée ; elle porte sur le côté une belière solide et sa longueur est de 14 c. (1874).

∧
∇ Une splendide découverte, faite également au bord du Brivet, lors de la construction du pont de la Guesne (1842), est en partie déposée au musée de Nantes. Elle se compose de 53 objets.

1° Une épée de bronze longue de 63 c., admirablement conservée ; la lame s'élargit encore vers le 2^e tiers (4 c. 1/2), puis se termine par une longue pointe effilée. Une nervure centrale très accusée prend naissance au-dessous de la soie et se prolonge en s'amincissant jusqu'à la pointe. Au lieu d'être attaquée par l'oxyde, cette belle épée est recouverte d'une teinte sombre comme toutes les pièces de ce genre trouvées dans les eaux tourbeuses.

La poignée, ou plutôt la soie, décrit une légère courbe vers le centre, puis s'élargit en double croissant au-dessus des crans ; un rebord saillant l'entoure et devait servir à border la poignée d'os ou de bois que 7 rivets fixaient à la soie ; 3 de ces rivets sont restés en place, 2 en côté et un au centre.

2° Une hache à douille, aiguisée au tranchant, longue de 15 c.

3° Une ciste en bronze de 21 c. de haut, en forme de creuset avec 4 trous près du bord pour recevoir des anses. Le diamètre est de 23 c. à l'orifice, de 12 c. à la base. (De l'époque des tumulus du 1^{er} fer.)

4° 3 anneaux en bronze dont l'un est carré en forme d'agrafe.

Enfin une épée de fer et différentes armes du même métal citées plus loin. (Période gauloise.)

△ 2° découverte de bronze ; l'Île-des-Eaux.

Une cachette contenant divers objets en bronze a été mise à découvert dans les marais tourbeux qui bordent l'Île-des-Eaux (1823-1828). Parmi les pièces qui composaient ce lot, sept ont été achetées par le collectionneur Transon et décrites par Athénas.

1° 2 haches à talon.

1 hache à douille.

1 poignard ou couteau, long de 15 c. sur 3 c. de large, avec une soie de 3 c. percée d'un trou de rivet.

1 épingle de 24 c. de long, terminée par un anneau de 9 c. de diamètre.

1 gouge en bronze avec douille.

L'Île-des-Eaux est située tout à l'extrémité méridionale de la commune de Crossac, entre la Guesne et l'île d'Her ; elle est contournée au nord par le Brivet.

△ 3° découverte de bronze.

Il y a quelques années, le sieur T... travaillait à transformer en prairie un petit marécage situé près de la mine de plomb (l'Île-des-Eaux) lorsqu'il découvrit sous terre un certain nombre d'objets en bronze, presque tous en forme de pointes de lance et de coins à douille. Le poids total de cette trouvaille est d'environ 2 kilogrammes.

△ Une épée en bronze a été trouvée sur la même île, du côté sud, dans la partie où se trouve une jetée dans la direction de l'île d'Her. Elle était enfoncée à 2 mètres sous la tourbe. Sa forme est à peu près la même que celle de l'épée que nous avons décrite précédemment. Mais la soie est percée d'un évidement rectangulaire très allongé dans lequel sont restés trois rivets de bronze. Longueur 65 c.

Cette épée a été trouvée il y a un siècle bientôt (1785) et a été recueillie par M. le docteur Ollivaud.

△ En 1879, une hache de bronze à talon a été trouvée par M. Paul du Boischevalier, près de la Cossonais; elle mesure 17 c. de long.

Période gauloise.

Des bracelets gaulois en or ont été trouvés au sud de cette commune, près du village de la Ménagerais.

I. — En 1850, un cultivateur de ce village découvrit un grand anneau en or de forme cylindrique qu'il vendit 1000 francs.

II. — En 1865, un autre bracelet en or fut trouvé près de là, dans la tourbe. Celui qui l'avait découvert apprécia d'abord assez peu sa trouvaille, et ce bijou resta plusieurs jours accroché aux racines d'un saule; mais la pluie ayant nettoyé la vase qui le recouvrait, notre homme vit reluire de l'or et cette découverte fut bientôt connue au loin.

Napoléon III, très archéologue, on peut du moins lui rendre cette justice, acheta ce bracelet 2500 francs et le donna au musée de Saint-Germain; il est formé d'une tige ronde de 19 c. de long, arrondie en cercle presque fermé, ayant seulement 0.025 ^m/_m d'ouverture; son poids est de 314 grammes.

Le dictionnaire des Gaules signale une trouvaille du même genre à Candos (Landes) et émet quelques doutes sur l'usage de ces anneaux comme objets de parure.

Près du pont de la Guesne, on trouva, en 1842, avec les bronzes déjà cités, une magnifique épée en fer ressemblant à celles du Hallstadt, mais avec une lame droite; elle mesure 95 c. de long. La soie est carrée, surmontée de deux antennes recourbées et terminées par des boutons de bronze. La base de la poignée vient coiffer le sommet de la lame et, au-dessus, des enroulements en bronze sont

fixés dans la soie ; la lame mesure à elle seule 87 c. De chaque côté de la nervure centrale, trois rainures gravées en creux rappellent la disposition des lames de bronze, mais ici la lame est droite et large seulement de 3 c.

Des fers de flèche très oxydés, des coutelas en fer et différents objets d'une époque plus récente ont été découverts dans les mêmes travaux.

Période romaine.

◇ J'ai vu les restes d'une station ou villa romaine, au nord du village de la Guérivais en Crossac, près de la rive droite du Brivet. Briques à rebord, poteries, etc. Près de là, dans une haie qui traverse les prairies sur le bord du marais, une pierre de granit, aplaniée à la partie supérieure et creusée en forme d'auge, mesure 85 c. de long sur 55 ; la cavité, de forme rectangulaire sur les bords, est cintrée en dedans ; sa plus grande profondeur est de 8 c. A l'orifice, elle mesure 45 c. sur 27. Tout autour, des briques romaines jonchent le sol. Cette pierre, assez singulière de forme et dont la destination me semble problématique, appartient au sieur Tual de la Guérivais.

□ Château de l'Angle. — Au sud-ouest du bourg de Crossac, un tertre arrondi et couvert de rocaille est entouré par les marais ; il porte le nom de château bien qu'il n'y ait sur ce point aucune trace de construction ; on y voit seulement quelques gros blocs de pierre. Si cette île a été un lieu de défense, comme son nom le fait croire, ce ne peut être qu'à une époque très primitive.

Le château de Lorieux, sur la gauche de la route de Donges, à 2 k. 300 m. au sud du bourg de Crossac, est entouré par des bas-fonds marécageux. Il reste encore quelques pans de mur et des constructions de l'ancienne forteresse du moyen âge. Bizeul admettait (avec un point de doute) que la fondation de ce château pouvait remonter

à l'époque romaine ou, tout au moins, au temps des invasions du V^e siècle.

□. D L'Ile-des-Eaux passe pour avoir été anciennement fortifiée. Les habitants de cette île ont trouvé, en creusant des fossés au bord des marais, des murs en briques qui semblent avoir fait autrefois le tour de l'île. Je n'ai rien vu, sur ce point, que les restes d'une chaussée assez large, mais qui peut être de date récente.

Lieux dits : La Chaussée, la Bosse-las, la Haie, les Pierres, taillis de Pierre-Levée.

DONGES

Période celtique.

Nous avons exploré avec beaucoup de soin, depuis plusieurs années, les terres de la commune de Donges. Au lieu des quatre mégalithes cités par la Commission de Topographie des Gaules, nous connaissons aujourd'hui une quinzaine de monuments sur le territoire de cette longue commune; ce sont, en commençant par le nord :

□ *Tumulus de la Guesne* : section cadastrale A, dite de Révin, n^o 144. Tout à l'extrémité nord de la commune de Donges, se trouve le village de la Guesne, séparé du bourg par 9 kilomètres, coupé en deux par le Brivet et par la limite de Crossac, et, de plus, traversé par la route de Donges à la Roche-Bernard. Sur la droite de cette route, à 2 ou 300 mètres au sud de la Guesne, on aperçoit dans un champ une butte arrondie sur laquelle poussent çà et là quelques chênes étêtés : c'est le tumulus de la Guesne. La circonférence de ce tertre est d'environ 100 mètres; là, sous un fouillis de ronces et de broussailles, nous avons trouvé une allée couverte, orientée nord-ouest, sud-est, et dont la longueur totale est de 16 mètres.

La première pierre en partant du sud-est est debout

sur le versant de la butte et semble former de ce côté la clôture de la galerie. La première table, placée obliquement par rapport à l'axe de l'allée, mesure 1 m. 20 de long sur 1 m. 32 de large. La troisième mesure 1 m. 65 sur 70 c.; deux supports à gauche et à droite. La quatrième, de 1 m. 40 sur 95 c., est soutenue par deux montants.

La sixième table mesure 1 m. 45 sur 90 c.; entre la quatrième et la sixième, un bloc abattu et couché sur le côté devait former la cinquième table du monument. La septième table est posée sur deux supports : sa longueur est de 1 m. 75 et sa largeur de 80 c.

Puis viennent deux montants parallèles, sans table. La huitième pierre couverte n'a qu'un seul support; elle mesure 1 m. 55 sur 1 m. 15; enfin, une neuvième pierre, posée sur le sol, ferme l'autre extrémité de la galerie; elle est placée de biais comme celle de l'autre côté, mais dans le sens opposé.

En somme, huit tables et treize supports composent ce monument.

Les tables de cette galerie, au lieu de se toucher pour former le toit, sont au contraire largement séparées; la moyenne des intervalles entre les travées est de 75 c. Cette disposition, jointe à l'étroitesse des tables et au peu d'élévation des montants, donne à la galerie l'aspect d'une rangée de bancs en pierre, alignés dans le sens de leur largeur. C'est bien là un de ces monuments grossiers, composés de matériaux mal choisis et mal disposés, comme nous en avons vu de nombreux exemples de ce côté de la Brière.

Les fouilles, ou plutôt les sondages que nous avons faits au tumulus de la Guesne, ne nous ont donné aucun résultat intéressant. Des haches en pierre polie ont été trouvées précédemment sous ces roches.

À 2 ou 300 mètres de là, les magnifiques trouvailles de bronze du Pont de la Guesne.

En descendant vers le sud, juste en face de la croisée des routes de Montoir et de Donges, on trouve, à 1,500 m. vers l'ouest la propriété du Bois-Rouaud. Près de là sont les pierres du Haut-Rouaud, qui nous ont été signalées par M. Kerviler; je les cite donc rapidement sans crainte d'être incomplet, car je les laisse en bonnes mains.

La Petite Pierre.

Cette pierre est un large plateau de granit et ressemble à une table de dolmen; mais bien qu'un peu soulevée de terre, on n'aperçoit dessous aucun support. Elle mesure 5 m. 30 de long sur 2 m. 40 de large et 1 m. 20 d'épaisseur. A la surface, quelques rangées de cupules alignées, dont le diamètre va en augmentant progressivement. Cette pierre occupe les n^{os} 46-51, section N de Canzac.

La Grosse Pierre, n^{cs} 73-76, section N de Canzac. (1^{re} feuille.)

A 150 mètres plus à l'ouest, une série de blocs, les uns couchés, les autres debout, forment un ensemble difficile à déterminer. Toutefois, en regardant du sommet de la plus longue pierre (3 m. 15 sur 1 m. 05), on peut, avec beaucoup de bonne volonté, retrouver là comme une sorte de cromlech détruit, entourant un menhir abattu. Je comptais bien garder pour moi cette opinion très risquée, mais en cherchant au cadastre le numéro occupé par ce monument, je vis qu'il portait le nom significatif de la *Couronne*. De plus, les gens du pays désignent sous le nom de Petites Pierres la plus grande de ces roches, l'énorme table du bas de la pièce, tandis qu'au contraire, ils nomment la Grande Pierre les blocs beaucoup plus petits que nous essayons de classer. Cette antithèse est si frappante que je me fis répéter plusieurs fois ces noms, croyant toujours que nos bonnes gens se trompaient. Malgré tout, je marquerai de plusieurs points de doute le cromlech en question.

⤿ *Tumulus de la Garenne.*

Un troisième monument se trouve presque dans le prolongement de la ligne des deux autres, c'est le tumulus du Bois-Joubert, désigné au cadastre sous le nom du tertre de la Garenne, section N de Canzac, n° 34. Il occupe le sommet d'une pièce buttée au-dessus des marais ; sa forme est difficile à saisir, l'inclinaison du terrain venant se confondre avec les pentes du tumulus. Il mesure approximativement 20 m. de diamètre et 2 m. 50 d'élévation. Des fouilles ont été, faites sur ce point, il y a quelques années, par M^{me} F.; des poteries et divers objets ont été recueillis dans ces fouilles. Une de ces poteries est décorée de dessins en dents de loup.

Le puits pratiqué au sommet montre la composition de cette butte : des terres noirâtres mélangées de quelques pierres de faible dimension. Mais, dans la partie est, un fossé est venu couper un quart environ du tumulus, et ce travail a mis à jour deux pierres dont l'une est encore debout comme un menhir et mesure 1 m. 16 de haut ; la seconde est abattue et longue de 1 m. 53. Le cultivateur qui a pratiqué cette coupure pour égaliser le bord de son champ, nous dit avoir remarqué des pierres couchées horizontalement, supportées par d'autres debout et formant à peu près comme ces conduits qui servent de ponts entre les routes et les pièces (vu en octobre 1879). Ce tumulus pouvait donc avoir plusieurs chambres sépulcrales.

Un joli celt en roche verte et serpentineuse, trouvé dans les terres du tumulus, nous a été cédé par un paysan du village voisin.

△ *Menhir de Condé, la Galoche de Gargantua, section 4, dite de Tréveneuc.*

A l'ouest de la route de Donges à Crossac, presque en face de la terre de la Loirie, se trouvent les maisons de Condé. A quelques cents mètres au nord de ces maisons s'étend une vaste gagnerie, bordée en côté par des bas-fonds. (Pièces n^{os} 370-72 de section L.) On aperçoit de loin

un superbe menhir piqué dans ce champ; au sommet, il est divisé en trois mamelons arrondis et bien détachés; sa hauteur est de 3 m. 47; il est large de 1 m. 50 de l'est à l'ouest et son épaisseur est de 46 c. Granit à gros grains. La pièce de terre porte le nom de Gagnerie de la Rochette. (Vu le 28 septembre 1879.)

Tumulus des Pierres.

□ Un peu après la borne III, à gauche de la route de Besné, on aperçoit une agglomération de roches sur le sommet d'une petite éminence située tout à l'extrémité d'une gagnerie. Là, parmi les blocs dispersés et les matériaux d'une carrière, nous avons retrouvé les débris d'une allée couverte, en partie exploitée pour l'entretien d'une route. Par bonheur, cette carrière a récemment changé de maître; acquise par M. Hardy, elle dépend actuellement du domaine de la Lande et n'est plus ouverte que pour les archéologues. Le 22 septembre 1879, nous commençons à déblayer l'intérieur de cette ruine: ce travail mit à découvert une série de compartiments carrés formant la croix, et dont les parois étaient marquées çà et là par des supports presque tous privés de leur table. Au sud et à l'ouest, deux dolmens terminent encore le chevet et le bras gauche du monument. La première de ces tables mesure 2 m. 20 sur 90 c. d'épaisseur; elle est soutenue par trois supports, deux à l'est, un à l'ouest, dont l'écart intérieur donne 80 c. dans le haut, et 1 m. 20 dans le bas. Le premier des supports de gauche mesure 60 c., le second 45 c.; le montant de l'ouest a 70 c. de large. La hauteur totale de cette chambre déblayée des couches de terre entassées à l'intérieur est de 90 c.

Le dolmen de l'est est composé d'un quartier de roche arrondie, d'une pesanteur formidable. Cette masse énorme reposait sur des montants assez grêles qui ont fléchi mais tiennent encore la roche un peu soulevée, de façon à permettre de fouiller la partie qu'elle recouvre. La troi-

sième table se trouvait à la croisée des chambres; elle a été jetée à bas en 1878; ses dimensions sont de 2 m. 10 sur 1 m. 20.

A première vue, cette construction semble d'une barbarie toute primitive : d'énormes roches aussi épaisses que larges, et qui certes n'auraient jamais dû quitter la terre, sont soutenues en l'air par de maigres piquets de granit : une chaloupe retournée et enfoncée sur ses mâts donne à peu près le profil de cette superposition. Cependant, un examen plus attentif nous force à reconnaître un certain mérite architectural dans l'agencement de ces pierres. Evidemment les matériaux sont mal choisis, mais c'étaient peut-être les seuls dont on pouvait disposer. Là, comme dans le dolmen de la Roche, le problème à résoudre consistait à faire tenir une charge énorme sur deux points d'appui assez faibles ; pour arriver à ce résultat, nos constructeurs ont posé obliquement leurs montants, de façon à les rapprocher au sommet en les contreboutant l'un par l'autre ; de plus, ils les ont placés très près du centre de la table, évitant de cette manière le roulement qui se serait inévitablement produit si les supports avaient été plus distancés comme dans les dolmens ordinaires. Cette disposition laissait déborder largement de chaque côté la pierre couverture, ce qui permettait d'étayer ses bords par un blocage en pierres sèches qui soutenait ainsi une partie de la pesée et maintenait fortement en place les montants intérieurs. Enfin, dernière précaution, une couche compacte et résistante montait jusqu'aux deux tiers de la hauteur du monument, laissant tout au plus 40 c. de passage entre le plafond des couvertures et le niveau de ce remplissage. Aussi tous les objets que nous avons recueillis se trouvaient très au-dessus du sol, vers le milieu de la hauteur des montants.

En commençant par le côté ouest, nous avons trouvé, dans le compartiment formé par ces pierres, un couteau

en silex translucide jaune, de 105 m/m de long, uni à la partie convexe et largement éclaté sur le dessus.

Puis, à un mètre environ plus à l'est, une pierre en grès dur dont la forme et les aspérités rugueuses rappellent assez la coquille d'un oursin ; elle mesure 9 c. de diamètre sur 5 c. 1/2 de haut ; c'est une sorte de molette ou de broyeur.

Entre les pierres qui forment la partie nord du dolmen, une petite rondelle en terre cuite de couleur rouge, mesurant 34 m/m de diamètre sur 8 m/m d'épaisseur et percée au centre d'un trou de 7 m/m. On désigne habituellement ces disques sous le nom de fusaïoles ou pesons de fuseau, et l'on suppose qu'ils servaient de volants pour faire tourner les fuseaux des fileuses préhistoriques ; mais ces rondelles n'ont certainement pas assez de poids pour cela.

Un très beau percuteur en quartz orangé, entouré d'une couronne de petits éclats qui témoigne d'un long usage, 85 m/m de diamètre.

Un polissoir en grès, très usé.

Les fragments d'un vase mince, en terre rougeâtre, très uni, et dont le bord est replié à l'intérieur.

Un grand couteau en silex noir, de 13 c. de long sur 3 c. 5 de large ; il était collé en côté d'un montant. C'est, du reste, la place habituelle des pièces de ce genre.

Les débris d'un vase en terre rouge marqué de traces de feu ; un autre fragment avec des dessins sigillés. Une moitié de rondelle semblable à la première.

Des silex éclatés.

Un galet très allongé et une dent de cheval.

Une amulette en pierre polie percée d'un petit trou sur un côté seulement ; elle est en quartz blanc veiné de noir, marbré et brillant comme les galets de Préfaïlles.

□ *Tumulus de la Roche*. Section I de Trélagot, n° 1301 et suivants.

En suivant la route qui conduit au château de Martigné,

on trouve une vaste gagnerie au milieu de laquelle s'élève le moulin Prieur. Presqu'en face de ce moulin, sur la gauche de la route, se trouve une butte de terre coupée dans la longueur par une rangée de pierres inégalement disposées; à l'ouest, une large pierre plate posée de travers sur un montant mesure 4 m. 10 sur 3 m.; elle forme la couverture de la chambre; 3 autres tables de moindres dimensions alignées dans le prolongement de celle-ci complètent la galerie.

Au mois d'août 1879, nous avons fouillé cette allée couverte (G. et P. de Lisle, voir tome XX du bulletin). Dans le fond, sous une couche de pierre et de terreau, se trouvait une épaisseur de 30 à 40 c. d'une terre ocreuse, sèche et compacte; puis une argile jaune pâle étendue dans toute la longueur du monument formait l'aire de ce tombeau.

Du côté de la crypte, dans l'épaisseur du mortier rapporté, se trouvait un vase en pâte grossière inégalement poli à la main et très brisé. Auprès, un grand vase en forme de tulipe, orné de dessins en dents de loup, avec des incrustations d'une pâte blanche, assez semblable au gypse (fig. I pl. II). Puis une très jolie pendeloque triangulaire en agate, d'un poli et d'une transparence admirables. Une rainure éclatée servait à maintenir un cordon pour suspendre cette amulette; arrondie sur deux de ses côtés comme le tranchant des haches de pierre, elle est coupée à angle droit sur l'autre face et les bords en ont été adoucis par des facettes taillées en biseau. Près de là, un couteau en silex de 12 c. sur 3 bien coupant et présentant trois méplats grossièrement détachés de la partie supérieure et un seul éclat sur l'autre face.

Sous un des supports de la partie nord, un vase en terre noire, très bizarre de forme (fig. 5 pl. II); en coupe, ses bords présentent deux angles bien accusés, l'un rentrant, l'autre sortant. Il est orné de grands carreaux en damier

formés de compartiments pointillés sur un fond uni (fig. 5, pl. II).

Sous la deuxième table de la galerie, une pierre en forme de coin, polie et usée par le frottement, percée de 2 trous de 22 m. sur 04 c. de profondeur. C'est une sorte de polissoir en granit, et les trous ronds placés en face l'un de l'autre devaient servir à le retenir en main (fig. 2 pl. II).

Dans l'étroit passage entre les supports et la table de la seconde travée, un couteau en silex translucide taillé à arête vive sur le dessus.

Près de cette lame, un vase en forme de calice, d'une terre rouge et lustrée, orné de cinq bandes de dessins alternés. Ces dessins paraissent faits à l'aide d'une bande de tissu végétal appliqué sur la terre (voir pl. II fig. III). Ce vase est d'une parfaite conservation.

Sous la troisième table, les fragments d'un vase de grandes dimensions et portant des rayures profondes, horizontalement tracées.

Plus loin, sous la dernière table, une énorme jatte en terre poreuse et mal cuite.

Çà et là de nombreux débris de charbons, des morceaux de poterie et des éclats de silex. Dans les terres du tumulus, un fragment de poterie samienne. (*Voir fouilles du tumulus de la Roche. Société archéologique, 1881.*)

Les Pierres du Carrelet.

△△ D Dans la gagerie où se trouve le tumulus de la Roche, deux pierres de granit de près de 3 mètres de long et carrées de forme sont abattues parallèlement. Elles sont indiquées comme menhirs par M. Verger.

□ D Une autre pierre couchée à plat sur le sol et située à 3 kil. à l'est de Donges, dans les marais du Gué, est signalée par le même auteur, comme provenant d'un dolmen ruiné.

□ *Dolmen de la Vacherie.*

Avant d'arriver à la station de Donges, les voyageurs qui

suivent la ligne de Saint-Nazaire à Savenay, aperçoivent au bord de la voie une énorme pierre soulevée comme une trappe et appuyée sur des montants placés de biais. C'est le dolmen de la Vacherie séparé maintenant de son menhir que nous retrouverons un peu plus loin.

Les palissades du chemin de fer entourent ce dolmen d'une double haie de pieux aigus, et aux deux bouts de ce parc, des cantonniers et des garde-barrières surveillent attentivement le ruban de sable confié à leurs soins. Aussi ce monument est-il connu seulement de vue par les voyageurs du train de Saint-Nazaire, et bien peu, je crois, ont eu le privilège d'en approcher.

Fouilles du dolmen de la Vacherie, octobre 1879.

Après bien des démarches, on nous permit d'aller, sous bonne escorte, mesurer et dessiner dans sa cage ce géant abattu. Puis, la bienveillance administrative augmentant, nous commençâmes, le 3 octobre 1879, les fouilles de ce tombeau mégalithique. Le monument de la Vacherie se compose d'une énorme table de granit très unie à la face intérieure et d'une épaisseur moyenne de 60 c. ; elle mesure 4 m. 67 c. en longueur et 2 m. 65 c. vers le milieu de sa largeur ; un montant vertical, haut de 1 m. 90, supporte à l'ouest le bord de cette pierre dont l'extrémité opposée s'appuie sur le sol. En déblayant les alentours de cette gigantesque trappe, nous avons retrouvé deux autres montants au nord et au sud ; l'un d'eux, aplati et court, est renversé sous le bord de la table ; l'autre, allongé comme un menhir et rejeté en dehors, traverse le fossé qui borde intérieurement la voie ferrée. Evidemment, ce grand dolmen n'est que la chambre d'un monument funéraire, autrefois précédé d'une allée couverte ; mais les traces de cette galerie ont complètement disparu.

La première couche de terre contenait un mélange de charbon et de poteries récentes dont nous avons bientôt connu l'origine : lors des travaux de construction du che-

min de fer, une cantine avait été installée sous le dolmen, et ces débris provenaient de cette occupation provisoire. Au-dessous de ces terres, à une profondeur de 40 c. environ, se rencontrait une couche sableuse et compacte qui semblait formée de parcelles de granit désagrégé. Lorsque nous eûmes brisé cette croûte, les terres apparurent mélangées çà et là de traces de charbon ; puis des poteries brisées d'une pâte grossière et semées de grains de quartz, l'une d'elles marquée sur le bord d'une série de coches faites avec le doigt ; des silex translucides taillés en éclats allongés et recouverts d'une couche de cachalong assez épaisse.

Une hache-marteau, en diorite verte, percée d'un trou d'emmanchement et très svelte de forme. Les deux côtés de cette hache sont évidés entre la pointe et le centre, de façon à ménager de l'épaisseur autour du manche tout en donnant plus de pénétration au tranchant. Les faces supérieures et inférieures présentent aussi deux rainures allongées tracées dans l'axe de la pierre. Pour obtenir le trou central, on a creusé de chaque côté de la pierre deux cavités qui se sont rejointes vers le centre et forment ainsi deux cônes renversés se pénétrant l'un l'autre. Le centre de cette double nœ mesure que 17 m/m, tandis que le diamètre extérieur dépasse 3 c. ; la hache est brisée par le milieu et épointée. (Voir fig. 4, pl. II.)

Un peu au-dessous de cette hache-marteau, nous avons recueilli un morceau de phillade, marqué de rayures obliques.

En dehors de ces objets, nous n'avons plus trouvé que des fragments de poteries plus récentes, entre autres un goulot d'amphore romaine en terre jaune. Du reste, ce mélange d'objets romains ne nous surprit que médiocrement : déjà, en 1850, on avait trouvé sous cette pierre une pièce d'or à l'effigie d'Antonin. (C^{tion} de M. Anthime Menard.)

Tel est le contenu et le contenant de ce dolmen. Il est assez étonnant et surtout très heureux que cette pierre soit restée debout sur le passage du chemin de fer ; comment le dragon rouge, stigmatisé par Brizeux, a-t-il épargné ce vieux tombeau ? C'est que, doublement favorisé, il avait pour maître un éloquent défenseur, M. Anthime Ménard, et pour adversaire un conservateur sincère, M. E. La Peyrade.

Naguère, on classait ce monument dans la catégorie surannée des demi-dolmens ; en réalité, ce n'est qu'un dolmen à demi ruiné. Cette classe de mégalithes, vigoureusement battue en brèche dans nos annales par le savant W. Luckis, est maintenant tombée en désuétude. C'est une mesure trop radicale : il y a des *demi-dolmens* qui n'ont jamais été des dolmens entiers, et j'en ai signalé quelques-uns dans une brochure ayant pour titre la *Bretagne primitive* (Saint-Brieuc, 1882).

Menhir de la Vacherie. — La Galoche de Gargantua.

△ Au moment où le train venant de Savenay se ralentit pour arriver à la station de Donges, on aperçoit sur la gauche un grand menhir piqué dans la prairie qui borde la Loire. Cette pierre se liait sans doute au dolmen de la Vacherie que nous venons de décrire, et qui en est maintenant séparé par la voie.

On voit souvent, du moins en Bretagne, des menhirs plantés en avant des tumulus, comme une sentinelle immobile veillant à la porte d'un tombeau. Ces aiguilles de pierre, dont la pointe montre le ciel, devaient rappeler aux vivants le chemin que la mort ouvre à l'âme immortelle. Un usage semblable s'est conservé dans nos cimetières bretons, où l'on voit des peulvens grossièrement taillés, des lechs placés auprès des tombes chrétiennes, comme les menhirs anciens auprès des dolmens.

La hauteur de cette pierre est de 4 m. 75 ; elle est large de 1 m. 60 à hauteur d'homme et épaisse de 48 c. du côté

de l'est. Elle a été creusée au sommet comme par un trou de mine et cette rainure était destinée à recevoir la base d'une croix en fer qui fut brisée par la foudre, en 1780, au rapport d'Ogée. Un fragment cassé en biseau est abattu à ses pieds.

Pendant que je prenais les mesures de cette belle aiguille de granit, un paysan me conta que dans le pays on appelait cette pierre la Galoche de Gargantua, et « qu'autre-
« fois la grosse roche arrondie et plate qui recouvre le
« dolmen de la Vacherie était posée sur la galoche et lui
« servait de pièce. Mais il advint qu'un jour, Gargantua
« qui était au pays de Retz avisa de l'autre rive cette gi-
« gantesque amulette et se mit en devoir de l'abattre. Il
« prit pour cela ses palets, qui sont des meules en pierre
« de grison, trois fois grosses et lourdes comme nos meules
« de moulins, et les fit voler par dessus la grande lieue
« d'eau saumâtre, qui coule en cet endroit. S'ils tombèrent
« croix ou pile, on n'en sait rien encore, mais un fait bien
« certain, c'est qu'au dernier coup la pièce fut enlevée de
« dessus la galoche, puisqu'on la voit maintenant juste à
« l'endroit où elle est tombée. » D'après la légende du pays, toutes les tables des dolmens que nous avons retrouvées çà et là ne sont que les palets égarés du grand jeu de Gargantua. Près de la route de Saint-Joachim, on voit une pierre qui est connue sous le nom de la Gamelle de Gargantua.

△ D *Menhir de la Pierre. Section 6.*

A 3 kilomètres à l'est de Donges, sur le chemin de Savenay, se trouve la chapelle Bonne-Nouvelle, et, en face, les pièces du village de la Pierre. Un de ces champs porte le nom très significatif de la Roche-Levée (au cadastre n° 1176 de la section de la Mégretais); là se trouvait, il y a 30 ou 35 ans, une pierre debout, de près de six pieds de haut et dont la place m'a été montrée par un habitant des maisons voisines, le sieur Danet, qui se rappelait parfaitement de ce menhir (juin 1878).

Quelques haches en pierre polie trouvées aux environs nous ont été cédées par l'entremise de M. A. Viaud.

Dolmens de Bargonet, près de la butte de Sem, section E d'Erun.

□□□ D Ces dolmens ont été signalés d'abord par Ogée, qui indique près de Sem « plusieurs grosses pierres soutenues par d'autres » et destinées à la sépulture des chefs. Nous les retrouvons aussi dans les études de M. Verger sur le département : deux dolmens situés dans la gagerie de Bargonet, près de la butte de Sem. Mais nous ne les retrouvons plus sur le terrain parce qu'ils ont été brisés et exploités de 1834 à 1835.

◇ La butte de Sem est à 4 kil. 500 au nord-est de Donges ; nous avons trouvé sur le sommet de la butte et les versants de l'ouest de nombreux éclats de silex dont beaucoup portent les traces d'un travail intentionnel ; les uns sont taillés en couteaux, d'autres en pointes, d'autres en grattoirs. Ce sont pour la plupart des fragments enlevés sur des rognons de jaspe qui se trouvent en grand nombre sur cette butte. Quelques-uns cependant, translucides et recouverts d'une patine blanche, ressemblent davantage aux silex crétacés des stations de Saint-Géréon et de la Varenne.

△ Près de là, nous avons recueilli une hache polie, de 72 m/m, en diorite, noire (village de la Sensie).

Quatre autres avaient été trouvées peu de jours avant par des ouvriers qui travaillaient au terrassement de la nouvelle route de Prinquiau, qui vient entamer la butte de Sem ; malheureusement elles avaient été recouvertes par des remblais et il nous fut impossible de les retrouver ; à l'autre bout de la butte, à Gaverly, un petit celt en pierre grise, chez le fermier David ; un autre plus grand avait été recueilli par le même près de la taille du Perron.

Menhir d'Erun.

△ D Le côté sud de cette pointe est très découpé sur

les bords et semé çà et là de grosses roches. Nous indiquerons seulement une longue pierre de granit semblable à un menhir abattu (n^{os} 551-552 de la section E d'Erun). Elle mesure 5 m. 75 de long sur 1 m. 45 de large et 90 c. d'épaisseur ; elle est terminée par une meule en granit de 69 c. de diamètre sur 27 c. d'épaisseur ; cette meule est presque entièrement détachée et forme comme la tête un peu inclinée de ce géant.

A Er, un rocher porte l'empreinte des meules qui ont été détachées du granit ; d'autres sont seulement tracées sur la pierre.

□□D? Un peu au sud de l'embranchement de la route de Besné, le chemin de grande communication n^o 4 (de Donges à la Roche-Bernard) laisse à l'est une gagnerie située en face du village de l'Angle-Moisan. A l'extrémité de cette pièce de terre, nous avons vu, sur un tertre couvert de ronces et d'arbres rabougris, sept blocs de pierre dont une table à demi soulevée et appuyée sur des roches debout. Le plus grand de ces blocs mesure 1 m. 70 sur 1 m. 30 ; près de celui-ci, une autre pierre de 1 m. 62 sur 80 c. (1^{er} février 1880).

Au cadastre, ce champ porte le n^o 657 de la section C de Redureau.

Un lech a été signalé en cette commune, près du village du Souchay. Un monument du même genre existait autrefois en St-Sébastien et avait été indiqué par M. Bizeul.

DÉCOUVERTES DE HACHES EN PIERRE.

44 Δ Dans nos excursions sur la commune de Donges (1878-1882), nous avons recueilli 44 haches en pierre, la plupart trouvées dans les terres par des cultivateurs.

1. Hache-marteau trouvée à la Loirie, en face du dolmen des Pierres. Longueur, 10 c. 5. Le frappeur est légèrement élargi comme le bouton des haches à tête. Le trou destiné

à recevoir le manche a été creusé de chaque côté à la fois, et cela à l'aide d'un outil arrondi ; ce travail n'ayant pas été terminé, il reste au centre une épaisseur de quelques millimètres et les deux cavités sont arrondies comme les valves d'un moule à balles.

2. Autre hache du même genre, mais à double tranchant et sans trou ; longueur 13 c. Même provenance.

3. Fragment d'une autre hache-marteau de plus grandes dimensions ; épaisseur, 5 c.

4. Très belle hache-marteau brisée par le milieu ; elle est en diorite, jaspée de grains noirs et jaunes, et d'un beau poli. Le marteau s'élargit dans tous les sens. Cette pièce est aussi parfaite d'exécution qu'un objet fondu en métal. Provenance : la Ferdonnais.

5. Nous avons eu de Donges une cinquième hache-marteau, celle du dolmen de la Vacherie, citée précédemment.

6. Hache en roche serpentineuse verte, veinée de marbrures plus foncées. Longueur, 9 c. ; provenance : Canzac.

7. Polissoir, formé d'une hache ordinaire avec le tranchant remplacé par une surface droite et bien polie ; longueur, 7 c. ; même provenance.

8. Hache en diorite ; longueur 7 c. ; provenance : la Censive.

9. Hache en diorite ; longueur, 7 c. 5 ; provenance : Revin.

10. Hache en diorite ; longueur, 11 c. ; provenance : Revin.

11. Hache en diorite ; longueur, 9 c. ; provenance : la Gravière.

12. Hache en diorite ; longueur, 9 c. ; provenance : la Ferdonnais.

13. Hache en aphanite ; longueur, 6 c. ; provenance : tumulus de la Guesne.

14. Hache en diorite ; longueur, 11 c. 5 ; provenance : l'Angle-Moisan.

15. Hache en diorite ; longueur, 8 c. ; provenance : le Moulin-Prieur.

16. Hache en diorite ; longueur, 9 c. 5 ; provenance Donges.

17. Hache en diorite ; longueur, 8 c. 5 ; provenance : la Gravière.

18. Hache en diorite ; longueur, 8 c. ; provenance : le Bois-aux-Moines.

19. Hache en eurite ; longueur, 14 c. ; provenance : l'Angle-Moisan.

20. Hache en diorite ; longueur, 10 c. ; provenance : Tumulus de la Roche.

21. Hache en aphanite ; longueur, 11 c. ; provenance : Tréveneuc.

22. Hache brisée, côté du tranchant ; la Locheraie.

23. Hache en diorite, aplanie sur les côtés et le tranchant ; longueur 10 c. ; provenance : Er.

24. Galet arrondi d'un côté et bien aiguisé au tranchant ; longueur, 10 m. 5 ; trouvé près du village de Billy, par le sieur Turquaud.

25. Hache en diorite, de 8 m. 5 ; même provenance.

26. Hache à large tranchant ; longueur, 9 c. ; trouvée à la Loire.

27. Hache en diorite verdâtre, brisée ; même provenance.

28. Moitié de hache en roche d'un vert pâle, fibreuse et strillée de rayures plus foncées.

29. Très jolie hache, brisée par le milieu ; provenance : le Haut-Village.

30. Hache en petro-silex, pointe brisée ; provenance : la Charpentrais.

31. Hache en diorite ; provenance : Donges.

32. Hache en diorite, trouvée à Trélagot par le sieur Evin.

33. Hache en diorite, de 18 c. de long, trouvée à la Gravière en 1879, par le sieur Balé.

34. Onze haches plus ou moins entières trouvées en septembre 1882 (collection G. P. de Lisle).

BRONZES.

Près du village de la Guesne, on a découvert à plusieurs reprises de très beaux objets en bronze. Le cours d'eau du Brivet qui forme la limite de Donges se trouvant à cet endroit entièrement compris dans la commune de Crossac, j'ai dû inscrire au nom de cette dernière commune les épées et les différentes pièces qui ont été draguées là.

◇ Une découverte très intéressante a été faite près de là, à l'est de la Guesne. Une masse d'objets en bronze, des poignards, des rasoirs, une sorte de scie, etc., etc., ont été trouvés enfouis sous terre dans une cachette ; l'ensemble de ces pièces remplissait une jède ou panier à pain.

Nous avons eu de ce lot un petit poignard à soie plate et échancrée de deux encoches arrondies. Un rasoir dont le pied est terminé par une boucle ; longueur, 13 c. Un autre rasoir brisé, côté de la lame.

M. Andouard, professeur de chimie à l'Hôtel-Dieu, a bien voulu nous analyser le bronze d'un de ces rasoirs. Il contient une très faible dose d'étain et pas de plomb ou des traces seulement.

△ Une magnifique épingle de bronze, longue de 21 c. et surmontée d'une plaque creuse destinée à recevoir une pierre, a été trouvée à 1 kil. du pont d'Er, par le sieur N... du village d'Er (G. de Lisle. 1879).

△ Une épée trouvée, en 1823, par des ouvriers occupés à creuser un canal. Elle était recouverte par une épaisseur de près de 2 m. de tourbe. Cette épée, reproduite dans le lycée armoricain, mesure 52 c. de long, mais elle est brisée vers le milieu de la poignée. Collection Transon, vendue et dispersée en 1847.

△ Une autre épée provenant des marais de Donges est déposée au musée archéologique de Nantes ; elle mesure 53 c. 5 de long ; six trous de rivets (3-3) sont percés à la

base de la lame ; la soie plate et fuselée de forme est entourée d'un rebord saillant. Elle est évidée au centre par une rainure rectangulaire.

△ Une hache en bronze de la forme dite à talon, a été trouvée, il y a peu d'années, aux environs du pont d'Er.

Période romaine.

◇ Station romaine. — Le 10 mars 1881, j'ai trouvé, près des fermes du Tertre, à 3 kil. au nord-est de Donges, les débris d'une station romaine ; sur plusieurs hectares de terre au nord des maisons, le sol est jonché de briques à rebords, de tuiles brisées et de fragments de fines poteries en terre samienne.

○ Un cultivateur des environs du château d'Er (à l'ouest de la commune de Besné, tout à l'extrémité de la commune de Donges) a trouvé en 1871 une masse de monnaies romaines dont quelques-unes nous ont été remises.

L'ensemble de cette découverte se compose de monnaies de cuivre, la plupart des Gallien, Posthume, Victorinus et Claude. Parmi ces pièces, quelques-unes d'un plus grand modèle ont été remises à M. de Fleuriot, propriétaire du terrain. Enfin, dans la même trouvaille se trouvait une pièce à l'effigie de César, et une autre au type de Constantin I, soit une différence de date de plus de trois siècles.

Une monnaie de Valentinien II a été trouvée à Donges par M. Stéphane Halgan.

⤴ Un peu à l'ouest de l'église de Donges se trouve une motte ou éminence factice de 12 mètres de haut environ. Elle est presque complètement masquée par les maisons du bourg ; on ne l'entrevoit que par une petite porte toujours soigneusement fermée à clef. Un calvaire a été planté sur cette butte il n'y a pas encore très longtemps.

□ A Er, des sarcophages en pierre dans la cour de l'ancienne abbaye.

△ Les travaux exécutés par la compagnie d'Orléans entre Savenay et Donges ont mis à découvert de grandes amphores romaines ; l'une d'elles est placée au musée de Nantes.

CANTONS ET LIEUX DITS.

Section A. La Grée de la Bosse, la Grée de la Forgère, les Pierres-Longues, le Pont-des-Roches, la Comb, la Bussonais, le Rocher.

Section B. La Chaussée, le Cercueil.

Section C. Le Rocher, les Tanières, la Chaussée.

Section D. Le Tertre, le Pré-du-Trou, la Levée, le Tertre-Marin, le Rocher, la Grée, la Chaussée, la Cave.

Section E. Les Rochettes, l'Islette, le Perron.

Section G. La Bataille, la Jolie, le Tertre, le Haut-Tertre, la Pierre de la Loge, le Trésor, le champ de la Roche-Levée.

Section I. Vigne de la Pierre-Blanche, le Tertre-Gautier, la Poliette, les Rochettes, Triage de la Mort, les Caves, le Tertre.

Section L. Les Rochettes, le Tertre.

Section M. Les Pierres, le Rochereau, les Petites-Pierres, le Grand-Tertre, les Bossènes.

Section N. La Grosse-Pierre, la Roche, la Couronne, la Petite-Pierre, la Chaussée.

DREFFÉAC

△ M. Athénas, dans ses notes manuscrites, consigne la découverte de haches en pierre dans la commune de Drefféac.

△ Une hache en serpentine, trouvée dans le marais du Haut-Brivet, fait partie de la collection minéralogique du musée d'histoire naturelle de Nantes.

ESCOUBLAC

Les Pierres de Trévédary.

□ Ces pierres sont cachées sous un bois-taillis ; pour les trouver, de minutieuses indications sont, je crois, nécessaires. — A 2 kilomètres d'Escoublac, entre la borne 76 et la borne 77 de la route de Guérande, on voit, sur la droite, la métairie de Kerquesso et un peu plus au nord, les maisons de ferme du Boischevalier.

En partant de ces maisons, on suit un sentier qui se dirige à travers champs vers l'ouest et vient aboutir (à 200 mètres de la ferme) à une claie ouvrant sur un chemin creux. Il faut traverser le chemin et entrer dans le taillis ; à dix pas de là, sur la droite, on aperçoit sur la lisière du taillis une large pierre plate fichée en terre, et près d'elle, un autre bloc à demi enfoui sous la mousse.

La pierre debout me semble être un support de dolmen ; elle mesure 2 m. 50 en hauteur sur 1 m. 90 de large, et 45 c. d'épaisseur. La seconde, qui est légèrement soulevée de terre, est longue de 1 m. 76 sur 1 m. environ de large et 45 c. d'épaisseur. A mon avis, ce sont là les débris d'un dolmen.

□? Débris de dolmen, signalés à la Grée-Guillaume par M. Kerviler (1877, Association bretonne). Je n'ai vu en cet endroit que la roche désignée sous le nom de la *Pierre-David*.

La *Pierre-David*. — Une roche creusée d'un trou rond de 10 c. de profondeur sur 20 c. de diamètre et traversée par une rainure en forme de fente, est connue dans le pays sous le nom de la *Pierre-David*. Elle est sur une hauteur, à 2 kil. au nord-ouest du bourg, près de la Grée-Guillaume.

△ Un menhir est signalé en Escoublac dans la liste de la Société d'anthropologie (22 janvier 1880.) Je me souviens d'avoir vu en cette commune une pierre debout,

piquée au bord d'un chemin très raviné, au sud de la route de Guérande, mais il m'est impossible de préciser sa situation.

▽ La station de Kerquesso où l'on a trouvé des haches en pierre polie, flèches en silex, pesons de fuseau en terre cuite et de nombreux silex travaillés, s'étend sur la limite de Guérande, et nous l'avons indiquée en cette commune.

Découvertes archéologiques. — J'ai vu plus d'une trentaine de haches en pierre recueillies sur le territoire d'Escoublac. M. Martin, instituteur, qui a étudié avec soin les antiquités de cette commune, a recueilli 24 de ces haches; elles sont presque toutes en diorite.

Autre hache en aphanite, d'une forme défectueuse, trouvée à la métairie du Bois. Moitié de hache en silex blanc et hache en diorite, de 7 c. de long, trouvées à Beslon. (Collection G. P. de Lisle.)

Période Gallo-Romaine.

Au champ de la Croix de Brény, un puits de 20 pieds de profondeur, percé dans le granit. On y a trouvé des fragments de verre opaque, des ossements et des cornes de cerf. Ce puits était fermé par une brique d'un mètre carré et très épaisse. (Communication de M. le docteur Foulon, 1868.)

A l'ouest du bourg, à la Grée et à Kerquesso, stations romaines. Poteries, briques et tuiles, fragments de murs romains.

Au sud-est du bourg, beaucoup de localités portent dans leur désignation de ville une trace des villas romaines; ce sont la Ville-Haspot, la Ville-aux-Fèves, la Ville-Joie, la Ville-Massori, la Ville-Halgan. Les briques romaines ne sont pas rares autour de ces points; à Cuy, où devait passer la voie romaine dont le développement est brusquement tronqué par les dunes, on voit une marzelle

de grande dimension, semblable à celles qui recouvrent certains puits funéraires.

Les restes d'une villa gallo-romaine ont été découverts il y a peu d'années près de Portnichet, dans la partie comprise en Escoublac.

Une tour du genre de celles désignées sous le nom de tours à signaux, est située dans une vigne au sud de Cuy ; tout à l'entour, on trouve des débris gallo-romains. (Découverte en août 1871, par G. de Lisle.)

Un retranchement en terre marque la place de l'ancien château du Bois d'Escoublac ; il est à 1 kil. au nord du bourg, près du manoir de la Saudraie. C'est un espace carré de 45 mètres environ de côté, entouré de larges douves et protégé intérieurement par des talus de 3 à 4 mètres de haut. A l'angle nord-est, le rempart est protégé par un petit contrefort extérieur. De grands arbres ont poussé sur les talus gazonnés de ce châtelier, et une chaumière enclose dans l'enceinte fait songer aux habitations fortifiées des anciens chefs de clans ; cette fortification peut remonter à une date plus reculée que celle qu'on lui assigne d'ordinaire. Une hache en pierre polie a été trouvée sur un des talus de l'enceinte.

Dans les dunes d'Escoublac, nous avons vu, en juin 1882, un pan de muraille romaine solidement construite avec du ciment et de petites pierres. Près de là, une longue trainée de constructions disjointes et de moellons s'étend dans la direction de l'est. Ces ruines sont au midi d'Escoublac, entre la plus haute dune et la limite des propriétés de l'Etat.

Lieux dits : La Bosse, la Grée, les Maisons-Brûlées, la Masse, la Motte.

FAY

Une voie romaine venant de Blain vers Savenay est

signalée sur la limite de Fay et de Malleville; un vieux chemin, désigné sous le nom de chemin romain, se voit aux environs de l'Épine. (Dictionnaire d'Ogée.)

Lieux dits : La Pierre, la Roche, le Châtel, la Haie, la Chaussée, la Ville-au-Duc.

FÉGRÉAC

A 3 kilomètres au nord-ouest du bourg de Fégréac et presque au bord du chemin de fer de Redon à Savenay, se trouve la butte Saint-Jacques, élevée de plus de 30 mètres, et qui a été désignée à tort sous le nom de tumulus. C'est un monticule rocheux, en partie exploité comme carrière.

△ Des substructions romaines, des murs en petit appareil cubique ont été mis à découvert. Tout aux alentours, des poteries, des briques romaines, se trouvent sous les terres, au bas de la butte.

△ M. Paul du Boischevalier a trouvé sur le sommet de ce monticule la moitié d'un grand couteau de dolmen en silex gris (1882).

La voie romaine de Blain vers Rieux passe au pied de cette butte, puis au village des Pastis. De nombreux débris romains sont signalés sur ce point et à la Rochelle par M. Marteville, qui indique le parcours de cette voie aux villages de la Coquelinaie, du Ménigat et du Pont-de-Flandres, sur la route de la Roche-Bernard. De là, elle se dirige sur l'étang du Boussay en passant près du château du Dréneuc.

Lieux dits : La Rochelle, le Béliion, le Tertre, le Moulin du Châtelet, la Vieille-Ville, la Ville-Berthe, le Perray.

LE GAVRE

La voie romaine de Blain vers Rennes, décrite par M. Bizeul, servait de limite entre la commune de Vay, où

nous l'avons suivie, et celle de Gâvre. A partir du village de l'Anglechais, au sud du Gâvre, elle est confondue avec la grande route. Bizeul la retrouve à la sortie de Gâvre, près du manoir de la Chaussée. « On y voit, nous dit-il, les vestiges les plus apparents de la voie ; c'est-à-dire une épaisse stratification de cailloux roulés de quartz, formant un agger encore convexe. A l'est du village des Rottes, la voie, en descendant vers le ruisseau sortant de l'étang de Clégreuc, est, dans une longueur de plus de 300 mètres, de la plus parfaite conservation. Elle a 24 mètres de largeur entre ses deux contre-fossés, qui en ont eux-mêmes 3 sur 1 d'élévation. Après avoir traversé le ruisseau, la voie passe à quelques cents mètres à l'est des villages de Haut et Bas-Luc, se dirigeant toujours au nord et laissant le bourg de Vay à trois quarts de lieue à l'est. » J'ai inutilement cherché les traces de cette voie au point indiqué près du Haut-Luc et les gens de ce village n'ont pu me donner aucun renseignement sur cet ancien chemin. Mais le travail de Bizeul est de 1844 et, depuis cette époque, la voie a bien pu s'effacer.

Lieux dits : La Butte-Rossard, la Grée, les Lucs, la Ville-Neuve, la Rue-Basse, la Chaussée.

GUEMENÉ-PENFAO

△△△ D On m'a indiqué près de Tréguély, sur la rive gauche du Don, un monument bizarre, composé d'une longue série de pierres alignées du nord-est au sud-ouest et connu sous le nom de chasse de Saint-Hubert. Cette chasse débuche d'un vallon sauvage qui vient briser les coteaux boisés du Don, au-dessus de l'étang de la Vallée ; puis elle se lance à travers les landes du Lugançon, les bois du Luc et du Pont. Le cerf, très en avant de la meute, est arrivé jusqu'aux bords de l'Isac ; c'est le menhir de Lan-sé.

J'ai suivi cette chasse fantastique, toujours guidé par les gens du pays qui l'avaient connue autrefois, toujours déçu dans mes recherches, grâce au défrichement des landes.

A Ligançon, M. Grenon, propriétaire, me dit avoir fait détruire une quarantaine de ces mégalithes sur ses métrairies, au-dessous du village du Verger. Une partie de ces pierres a été employée à la construction de sa maison.

Plus loin, de l'autre côté du bois du Luc, on m'indiqua, dans la forêt du Pont, un monument formé de plusieurs blocs maintenant brisés, et que les gens du pays appellent la Voiture de la Chasse. Mais revenons à Guéméné.

A peu de distance de cet alignement légendaire, on voit une aiguille de rocher de 7 à 8 mètres de haut, qui se dresse à pic au-dessus du ravin de la Vallée. On donne à cette roche le nom de Pierre-de-la-Joante, nom qui rappelle assez celui de la Joance, donné aux voies romaines en Lusanger.

En descendant le ravin qui domine cette roche, on trouve le bel étang de la Vallée, dont les eaux transparentes sont encaissées dans de hautes collines rocheuses et couvertes de bruyères; plus bas, le vallon se resserre et sous un nid de feuillage et de frais gazon les eaux descendent en cascade jusqu'à la rivière du Don. C'est à peu de distance, à l'est de ce point, que se trouvent les pierres de la Fée, auxquelles se rapporte une légende trop étrangère à notre sujet pour que nous la citions ici. D'ailleurs, tout ce coin de terre est fertile en légendes; les vieux souvenirs doivent être singulièrement tenaces sur ce sol qui voit depuis près de mille ans la même famille se perpétuer, fidèle et pieuse, dans cette terre seigneuriale de Bruc.

△ D Tout à l'extrémité de la commune de Guéméné, dans la direction de l'est, se trouve le village de Tahun. Un menhir abattu est signalé en cet endroit par M. Bizeul. C'est un bloc de quartz blanc, de 3 m. 28 de long sur 3 mètres de large et 1 m. 30 d'épaisseur.

Période gauloise.

○ Trois monnaies gauloises trouvées en Guémené ont été vendues à M. Lefort, horloger à Redon. Elles étaient composées d'un alliage d'or et de cuivre formant une sorte de plaqué de telle façon que la surface bombée du droit ressemblait à de l'or pur.

□ La grande ligne de défense que j'ai suivie dans les communes d'Auverné, Meilleraye, Abbaretz, Nozay, Vay et Marsac, vient passer vers la limite sud-est de Guémené. Le point très élevé qu'occupe la chapelle de Lieu-Saint, forme une sorte d'oppidum naturel que des talus en terre entourent en partie. Ces talus ont 4 mètres de large environ sur 1 mètre à 1 m. 50 de haut; ils se développent au-dessus du ravin sur une longueur de 50 mètres au nord et de 16 mètres sur le côté est. Une jetée de pierre traversant le Don reliait sans doute la ligne de défense aux retranchements voisins situés en Conquereuil (16 mai 1881).

Période romaine.

Des débris romains m'ont été signalés au nord-est de Guémené, près de Montnoël, par M. le comte de l'Estourbeillon.

J'ai vu, à la limite sud-est de Guémené, une voie romaine qui coupe obliquement le versant nord des landes, près de la Croix-Plantard. En se rapprochant de la route de Guénouvry, la voie disparaît sous les sillons des champs, mais les gens du pays se souviennent de l'avoir connue et la nomment chemin de la Roanne.

Une autre voie se bifurque à peu de distance du point où se trouve la pierre de la Joante; cette voie, que nous avons suivie précédemment dans diverses communes de l'arrondissement de Châteaubriant, est connue sous le nom de *la Joance*.

Lieux dits : Le Beix, le Perron, Castres, le Chatelet, la Motte, la Chatelais, les Chatelliers, les Drieux, le Bas-Luc, le Haut-Luc, la Masse, la Martrais, la Haie, la Vieille-Ville.

GUENROUET

△ D. Un menhir en quartzite schistoïde de 3 m. de long sur 1 m. d'épaisseur est signalé dans un article de M. Bizeul ; il se trouvait près de la maison de la Bossardière, en Saint-Gildas (à 2 kil. 500 au S.-E. de ce bourg), mais sur la limite de Guenrouët. Malgré mes recherches sur ce point (1879), je n'ai pu parvenir à retrouver ce menhir.

□ ? Un dolmen renversé est indiqué en cette commune au répertoire de la Commission de topographie des Gaules. Les ruines de ce monument ont été décrites en 1843 par le savant antiquaire Bizeul ; elles se composaient de 7 pierres, dont la plus grande mesurait 3 mètres sur 2.

Des indications m'ont été transmises sur ces pierres par mon ami M. Henri Le Cour (3 juillet 1882). Les débris très informes du dolmen des Landes-Maudouët sont situés sur la propriété du Mortier-aux-Chevaux, entre une lisière de bois de pins et un étang. Il reste encore 5 blocs, dont 3 à demi cachés sous des ronces et des ajoncs. Le premier de ces blocs, dans la direction du nord, mesure 2 m. 50 de long sur 60 c. ; le 5^e, de l'autre côté du fourré de broussailles, 1 m. 80 sur 90 c.

Ces pierres sont très irrégulières de forme, et il est assez difficile maintenant de contrôler l'assertion de Bizeul.

△ ? La Roche-Maudouët. Ce menhir, signalé également par la Commission des Gaules, se trouve sur la lande de Planté, à 500 mètres des blocs indiqués ci dessus. Cette pierre, dont M. Henri Le Cour m'a transmis la description, mesure 1 m. 30 de long sur 70 c. de haut et 65 c. de large. Elle est située sur une ancienne lande que traverse la route

de Savenay à Guémené-Penfao. Dans des titres du XV^e siècle, cette roche est désignée comme servant de délimitation entre les paroisses de Guenrouët et de Cambon (1).

Il est douteux que ce soit un menhir.

A 3 kilomètres au nord-ouest de Guenrouët se trouve la chapelle de Cougou : des pierres presque symétriquement alignées formaient une enceinte autour de cette chapelle.

Une hache en pierre polie (diorite), a été trouvée à Cranda par M. P. du Boischevalier.

En 1873, j'ai acheté chez un paysan de la commune de Guenrouët une épée en bronze, très droite et très solide de lame, terminée par une base rectangulaire percée de deux trous. Les rivets, retenus par de grosses têtes en forme de boutons, sont encore en place. — Elle avait été trouvée à plus d'un mètre sous la vase ; *un manche de près de cinq pieds de long était fixé à la base de la lame.* Cette arme, dont la longueur n'est que de 22 c., aurait ainsi servi de pique ou de lance. Après tout, malgré les désignations actuellement reçues, je ne vois pas d'impossibilité à cela ; les pertuisanes du moyen âge avaient souvent des lames aussi longues et aussi minces que celle-ci.

Une très belle hache à douille, provenant du même marais, m'a été également remise ; elle est ornée sur chaque face de 4 filets saillants terminés par des perles. Longueur, 13 c.

Période romaine.

La voie romaine de Blain vers Port-Navalo traverse la commune de Guenrouët de l'est à l'ouest sur une longueur de plus de trois lieues. Dans son parcours, elle a été signalée au Coin de Curin, à la limite de Blain, — au moulin du

(1) *Revue des Provinces de l'Ouest.*

Breil, à l'ouest de l'Isac, — au bois de la Joussais, au sud des maisons de l'Epault, puis dans la gagnerie de Coz-Cazel, et vers la chapelle de Grâce, à une lieue au sud-est du bourg de Guenrouët.

De là, elle traverse d'anciennes landes en se dirigeant au nord des moulins de Bolhet; au delà de Brivé, elle se confond avec le chemin de Saint-Gildas.

Lieux dits : La Roche, les Rocheaux, le Dru, le Tertre, le Perré, la Ville.

GUÉRANDE

LA PRESQU'ILE GUÉRANDAISE

Le territoire de Guérande est le vrai champ de manœuvres des archéologues du Comté nantais ; champ de bataille aussi quelquefois, mais sur lequel la lutte n'a jamais cessé d'être courtoise. Je crois que pas un coin de terre de cette contrée n'a échappé aux marches et contremarches des explorateurs bretons et étrangers que les belles plages de nos stations de bains attirent tous les ans sur nos côtes.

Depuis une quinzaine d'années j'ai croisé bien souvent, dans mes excursions sur cette longue presqu'île, de savants maîtres et d'aimables collègues ; ces bonnes rencontres m'ont été d'un grand secours. Je dois dire cependant que les recherches de mes devanciers s'écartent quelque peu du cadre de ce travail ; bien peu de nos monuments primitifs ont été décrits, mesurés et classés d'une manière précise, et tel est le but de notre inventaire.

L'ordre alphabétique de ce dictionnaire, en morcelant les indications par noms de communes, présente quelques difficultés pour ceux qui veulent saisir d'un coup d'œil l'ensemble archéologique du pays de Guérande. Pour obvier à cet inconvénient, voici un résumé très rapide des antiquités primitives de ce vaste territoire connu sous le nom de presqu'île guérandaise.

En commençant par le Grand-Fossé de Pompas, qui ferme au nord l'isthme de la Péninsule, nous avons : en Saint-Lyphard, les allées couvertes de la Crévy, le menhir de la Croix-Longue, les dolmens (ruinés) du Clos-d'Orange, l'allée couverte de Kerlo, la galerie de Kermoreau et une autre plus petite dans la même gagerie, les deux menhirs de Kerbourg, dont l'un est abattu, l'allée couverte de Crupien et le tumulus de Bréca. — Un camp romain dominant les Grands-Fossés et une voie romaine traversant la commune du nord au sud, d'Herbignac vers Sandun. — En Mesquer, un menhir. Dans la commune de Piriac, les pierres du Meniscoul, le camp du Poul, le menhir de Kervodué. A la Turballe, le tumulus de Brandu, la Pierre-Beurrée. En Guérande, l'allée couverte de Sandun, le menhir de Bissin et la Pierre-Debout sur le bord du grand chemin de Saillé. Puis une voie romaine près de Clis et de Quéniquen, un retranchement mégalithique, près de la Madeleine, et les ruines romaines de Clis, Saillé, Kerbrenezé, etc. Au Croisic, le menhir de la Pierre-Longue ; à Batz, le menhir de Saint-Michel et un autre un peu douteux, dans une vasière de marais salants. Au Pouliguen, le retranchement et le tumulus de Pen-Château ; à Escoublac, la pierre de Trévédary, la station de Kerquesso et un fragment de voie romaine. En Saint-André-des-Eaux, l'allée couverte de Couëcas, le menhir (détruit) de la Pierre-Gergo. Enfin, dans la commune de Saint-Nazaire, le magnifique tumulus de Signac, le menhir phallique du Plessis, les dolmens ruinés de Beauregard, l'allée couverte du Pez, le grand dolmen de Saint-Nazaire, etc., etc.

Cette revue très rapide peut toutefois donner idée des ressources archéologiques de cette contrée. Comme on le voit cependant, la réputation archéologique de Guérande a été un peu surfaite, puisqu'en somme on ne compte que 3 monuments mégalithiques sur le territoire même de cette commune : les ruines de l'allée couverte de Sandun, le

menhir de Bissin et la Pierre-Debout sur la route de Saillé. Mais un grand nombre de blocs et de rochers des environs de Guérande ont été étudiés et publiés sous le nom d'autels, de roches à bassins, de tables à sacrifices (1). Peu à peu nos granits ont pris de cette façon une importance archéologique, tout à fait gratuite à mon avis. Presque toutes les roches de cette contrée sont creusées de trous irréguliers dont l'origine me semble extrêmement naturelle : la surface de ces pierres n'étant jamais complètement unie, la pluie y forme çà et là de petites flaques d'eau où s'accumulent les graviers et les grains de quartz. Le roulement de ces corps durs, poussés par le vent sur une place où la roche est rendue plus friable par le séjour de l'eau, détache de nouvelles parcelles ; à la longue, il en résulte une dépression assez sensible. A mesure que la roche se creuse, l'eau y séjourne plus longtemps et les causes de perforations augmentent. Ces bassins ont donc à peu près la même origine que les cavités creusées sur les rochers au bord des falaises, que l'on n'a cependant pas encore songé à ériger en pierres à sacrifices. Seulement, au bord de la mer, la force du flux et du reflux est bien plus grande que l'action du vent et de la pluie sur les parois de nos granits. Aussi, malgré la destruction constante des rochers qui bordent nos côtes, ces cavités se reforment rapidement et atteignent d'énormes dimensions.

Tous ceux qui savent combien les granits des environs de Guérande sont faciles à déliter admettront sans peine qu'au bout de 10 à 20 siècles les creux que nous voyons ont fort bien pu se former.

D'autres blocs sont percés de cupules en forme de demi-sphère, assez régulièrement creusées pour la plupart. Leur

(1) Voir notamment dans la *Société des antiquaires de France*, le tome V, page 9.

diamètre varie de 6 à 10 c. en moyenne. Lorsque ces ronds sont tracés sur des monuments, ils peuvent prendre place dans la catégorie des signes dolméniques désignés sous le nom de signes cupuliformes. M. A. Martin a fait connaître dans nos bulletins un certain nombre de pierres portant des creux de ce genre et qui présentent un réel intérêt. Nous les avons indiquées en décrivant les monuments de cette presqu'île.

Il nous reste à mentionner encore les pierres à meules. En sortant de Guérande, la route de Sallé laisse à gauche les Moulins de la Place; puis, à droite, à un détour de la route, de belles roches qui ressemblent de loin à une falaise déchirée par les flots. C'est sans doute l'aspect maritime de ce coteau qui a inspiré aux voyageurs fantaisistes la légende de Guérande port de mer. Sans nous arrêter à réfuter cette opinion subversive, examinons de plus près ces roches : çà et là des cercles de 40 à 70 c. de diamètre sont tracés dans le granit; parfois la roche a été entamée tout à l'entour de ces circonférences, de façon à ménager une saillie en forme de meule. Il était aisé après ce travail de séparer de sa souche la partie ainsi décapée et que l'on destinait sans nul doute à servir de meule.

Beaucoup de nos granits guérandais portent la trace d'une exploitation de ce genre; j'en ai retrouvé également à Kerpoisson, et de l'autre côté de la Brière, à Erun, sur un bloc allongé en forme de menhir. M. le docteur Foulon a étudié particulièrement les roches à meules de cette contrée.

Citons avec lui, au nord et à 1 kil. de la ville, les roches de Crémeur, au bord d'un étang profondément encaissé, près d'un ravissant moulin du moyen âge, fleuroné et blasonné comme un manoir seigneurial; près de là, un peu à l'ouest, les rochers de Kernalno; ceux de Saintnou, et la roche de Grigueny, au-dessous de Clis. En descendant au sud, Cramaguen et les roches du Moulin de la Place. Enfin, à l'est, vers Escoublac, les pierres de la Grée.

On a attribué ce travail aux époques celtique, gauloise ? mais l'usage des meules de granit est encore conservé dans nos campagnes et toutes les pierres à galettes que nous voyons dans les fermes ont, sans aucun doute, été prises sur nos rochers. Nous savons de plus qu'en 1815, on exportait de nos contrées vers l'Espagne un grand nombre de meules en pierre de granit destinées à moudre le maïs. Il y a donc de fortes raisons pour ne pas insister sur le caractère archéologique de cette industrie.

Arrivons maintenant aux monuments mégalithiques.

□ Allée couverte de Sandun.

A l'extrémité est de la commune de Guérande, la route de Saint-Nazaire à Herbignac traverse le village de Sandun. Avant d'arriver à ce village, on voit, sur la gauche, un énorme monticule couvert de bruyères et que domine une petite croix de granit. Sur le versant nord-est de cette butte, une allée couverte très ruinée montre les débris de ses parois ; sept montants sont encore en place, autour d'un carré allongé de six mètres de longueur. Le plus haut de ces montants, celui du nord-ouest, mesure 1 m. 45 de haut sur 1 m. 35 de large et 40 c. d'épaisseur. Une autre pierre, en face, mesure 90 c. au-dessus de terre sur 65 c. ; elle est creusée d'une petite grotte de 40 c. sur 18 c. ; le montant qui lui fait suite (paroi du sud), est de 1 m. 10 de haut (vue en 1879 et 1882).

△ En avant se trouve une pierre isolée ou menhir de 90 c. sur 50.

□ Retranchement mégalithique du Brétineau (*).

C'est un curieux travail et dont je n'ai vu l'équivalent sur aucun point de notre département. Qu'on se figure une immense jetée de plus de 80 mètres de long sur 10 de

(*) Un retranchement du même genre est signalé à Kerné en Guérande (?), par M. Kerviler.

large, flanquée sur les parois par des alignements de pierres debout. Ces blocs dont la hauteur au-dessus du sol est de 1 m. 50 en moyenne, sont tantôt droits et allongés comme des menhirs, tantôt irréguliers et bruts; quelques-uns sont unis à la partie supérieure comme les supports d'un dolmen. Leur tête dépasse un peu le terre-plain qu'ils servent à retenir, et qui se compose de terre et de pier-
railles. J'ai compté 40 blocs dans la ligne du sud; celle du nord sert de clôture à une pièce de terre. Ce monument est orienté nord-est sud-ouest, et il est situé dans le taillis dit du Brétineau, dépendant de Boga, à la famille de Pioger. On y arrive en se dirigeant de Sandun vers Boga, après avoir traversé une petite coulée. Des pins et des châtaigneraies le recouvrent en partie.

△ *Menhir de Bissin.*

C'est un magnifique bloc de granit, haut de 3 m. 50 sur 2 mètres de large et 90 c. d'épaisseur; on l'aperçoit de loin sur une grande pièce de labour située à 250 mètres à l'est du château de Bissin.

A 3 kilomètres environ de Guérande, sur la gauche de la route qui conduit à Escoublac, on trouve un chemin conduisant au moulin de Bissin (en face de l'hectomètre 7). En suivant ce chemin pendant une centaine de pas, on aperçoit sur la droite une haute pierre engagée
△ dans les terres du fossé. Ce bloc, dont la hauteur au-dessus de terre est de 1 m. 70 et la largeur de 90 c., me semble être un menhir; mais il est si malencontreusement encaissé dans le talus du fossé qu'il est bien difficile de s'en assurer. (Vu en février 1882.)

□ D *La Pierre-Debout du Champ de la Pierre.*

Lorsqu'on se rend de Guérande à Saillé, on aperçoit, à moitié chemin à peu près entre ces deux points et en face de la borne 83, une large pierre debout au milieu d'un champ, à droite de la route. On voyait autrefois à peu de distance de cette pierre un autre bloc à demi caché

à l'une de ses extrémités, mais rien ne fait croire qu'il ait jamais été piqué debout (1879).

La pierre que nous voyons encore en place est un montant de dolmen, ce qu'il est facile de reconnaître par le nivellement horizontal du sommet; elle est de plus beaucoup trop large et trop plate pour un menhir. Ses dimensions sont de 1 m. 60 de haut sur 1 m. 90 de large et 30 à 35 c. d'épaisseur.

On l'a indiquée jusqu'ici sous le nom de menhir ou peulven du Champ de la Pierre.

On trouve dans la même pièce et dans les deux qui lui font suite, de nombreux débris romains, des murailles et des pierres cubiques. (Mai 1871.)

Menhir de Clis.

△ D La destruction d'un superbe menhir situé aux environs de Clis est signalée dans une note de la Société archéologique de Nantes, 1869, p. 172.

La Pierre-Beurrée.

On a désigné sous le nom de *Menhir*, la Pierre-Beurrée du Haut-Mora, entre Saint-Non et Clis. En somme, il y a là plusieurs blocs de granit entassés d'une façon bizarre, mais où il est impossible de reconnaître un travail humain. Ces roches se trouvent à 300 mètres au sud-ouest des maisons du Haut-Mora, dans la pièce de terre dite les Vertins.

La Fontaine-du-Diable.

Tout à l'ouest de la commune de Guérande, vers la frontière du territoire de la Turballe, un chemin de lande traverse du nord au sud, à 2 kil. environ de Saint-Non. A un carrefour de ce chemin se montre un énorme granit affleurant le sol et parfaitement plat; il mesure environ 18 m. de long. Au milieu, une cavité ronde de 30 c. de diamètre sur 35 de profondeur a reçu le nom de *Fontaine du Diable*.

Un autre menhir très douteux est celui de Kerjacob, près Sandun. C'est un énorme bloc de 2 m. 25 de long sur à

peu près deux mètres de large. Des cavités sont creusées sous les ronces et portant sur un de ses côtés une entaille de 5 c. environ.

△ Un menhir situé à Lévéra, près du chemin vicinal de Guérande n° 12, a été indiqué par M. Kerviler en 1877.

4 □ D^{ts}. Dans le même mémoire (Association bretonne, 1877, p. 62), M. Kerviler signale des restes de dolmens et allées couvertes à Careil, Cromartin, au Mené et au Clos-Fontaine, près Queniquen. Il ajoute « qu'il y aurait quelques fouilles à exécuter sur l'emplacement de tous ces débris, quoiqu'ils soient en fort triste état. » (Non vérifié.)

20 △ On a trouvé dans la commune de Guérande bon nombre de haches en pierre polie ; j'en ai vu près d'une vingtaine de cette provenance. Citons :

1. Hache-marteau de grande dimension. Un tranchant à une seule extrémité et le trou en double cône placé près du frappeur, de façon à équilibrer ce pesant outil ; diorite ; longueur, 21 c. (Collection G. Méresse.) Trouvée dans un champ près de Lessac.

2. Belle hache de 13 c. Trouvée à Kerjacob. G. de Lisle.

3. Hache arrondie sur les bords et au tranchant ; 7 c. Environs de la Madeleine. Collection G. P. de Lisle.

4. De même provenance, une hache en aphanite verdâtre très rugueuse à la base et très unie au tranchant. Même collection.

5. Hache en roche dioritique altérée, brisée à la pointe. Métairie de Kérou, à 2 kil 500 m. de Guérande, sur la route de Piriac. Collection du docteur Foulon.

6. Hache en diorite, bien complète, mais irrégulière de forme, trouvée à Guérande. Même collection.

7. Une hache très bien conservée et de forme conique, trouvée dans les champs de Kerquesso, sur la limite d'Escoublac ; collection de M. Legrand.

8. Près de Crutier, fragment de hache en diorite trouvé par M. P. du Bois-Chevalier.

9. Hache en fibrolithe de couleur laiteuse, trouvée à Bouzaire; longueur, 18 c. Collection G. Blanchard.

10. Hache en diorite de même provenance; longueur, 14 c. Collection G. Blanchard.

11. Près de la Madeleine, hache en silex incomplète; même collection.

Pour les autres haches, voir les collections de MM. G. Mèresse, Martin, Muterse et Hocmard.

△ Quelques haches de bronze ont été trouvées sur le territoire de Guérande. La découverte la plus curieuse se rapportant à cette période industrielle, est celle de Saint-Nom que nous avons signalée dans les *haches de plomb* de la Bretagne (Revue archéologique, décembre 1881).

▽ Découverte de haches en plomb près de Saint-Nom. — De nombreux coins en plomb, cachés à peu de profondeur sous le sol, ont été découverts lors du défrichement de la grande lande située entre Saint-Nom et Clis, à trois kilomètres au N.-E. de Guérande. Ces pièces, recueillies par M. M..., sont restées en tas sous une remise pendant quatre ou cinq ans, puis ont été dispersées pour la plupart. La hache de cette provenance que j'ai entre les mains est encore bourrée de l'argile qui a servi à former la douille; elle est longue de près de 13 c. et son épaisseur est d'un demi-centimètre. D'autres pièces plus fortes et plus grandes se trouvaient dans le même lot.

Analyse chimique :

| | |
|-----------------|--------|
| Plomb..... | 99 27 |
| Etain, fer..... | 0 73 |
| | <hr/> |
| | 100 00 |

Ces haches de plomb sont habituellement bien plus épaisses que les haches en bronze. On essayait sans doute de remédier à la mauvaise qualité du métal en renforçant

les parois de la douille ; pour cela, au lieu de placer entre les deux valves du moule le noyau ordinaire destiné à former le creux, on avait soin d'en mettre un beaucoup plus faible ; parfois même on le supprimait tout à fait, et la hache était fondue en plein métal.

Cette conformation particulière prouve bien que l'emploi du plomb pur ou presque pur était intentionnel et voulu ; ces haches étaient faites sur le type des coins en bronze, mais non moulées de la même façon.

Période gauloise

○ Quelques monnaies gauloises ont été recueillies aux environs de Guérande et achetées par des amateurs. Une monnaie gauloise en or a été trouvée à Griguenic. (C^{tion} de M. de Kerardaine.) Citons aussi une pierre d'ardoise trouvée dans les salines au sud-ouest de Guérande et portant une inscription en caractères cursifs attribuée aux Phéniciens (MM. A. Martin et Muterse) ; puis, dans un marais salant également, une tête de sphinx de 60 c. de hauteur, découverte par M. A. Martin.

Période gallo-romaine.

S'il fallait citer ici tous les points où nous avons rencontré des débris de l'industrie romaine, la liste en serait interminable, et le cadastre de la commune de Guérande y passerait presque en entier. Signalons seulement les principaux gisements, ceux entre autres où des vestiges de constructions romaines ont été rencontrés.

◇ A une lieue de Guérande, sur la route de Piriac, se trouve le village de Clis. En descendant de ce point vers le sud, on aperçoit auprès des maisons qui dominent les marais salants une belle muraille romaine, composée de petites pierres cubiques régulièrement alignées. Ce mur, dont la hauteur est d'environ deux mètres sur vingt à

trente de long, côtoie le bord d'un chemin orienté de l'est à l'ouest. Les terres amoncelées dans le champ au-dessus, atteignent au deux tiers de sa hauteur; les sillons de cette pièce sont parsemés de débris de vases romains; j'y ai recueilli des poteries samiennes, des fragments de vases en terre noircie, des morceaux de ciments enduits de différentes couleurs, etc. Les cultivateurs des environs trouvent dans leurs champs de ces débris de poteries et de briques jusqu'à une profondeur de près de deux mètres. Des monnaies romaines ont été recueillies en cet endroit. J'ai vu près de là, en 1871, une muraille également en pierre cubique non cimentée, qui a en partie disparu depuis cette époque.

Près de là, dans une vasière de marais salants, une coque de navire de forme antique, et dont les courbes noircies émergent des vases comme le squelette d'un gigantesque fossile, a été le sujet de plusieurs rapports adressés à notre Société; mais comme on n'a retrouvé aucune trace de cargaison, l'âge de cette nef reste encore très problématique. Certains œillets de marais salants sont dallés en briques romaines, recouvertes maintenant par près d'un pied de vase.

□ Plus au sud, au Rouzec, entre Quéniquen et Pradel, d'énormes talus en terre, restes sans doute d'anciennes fortifications, sont signalés par M. Desmars.

◇ A Tesson, situé à 1500 mètres au nord-ouest de Guérande, j'ai vu d'innombrables débris de constructions romaines (juin 1882); des poteries, des briques et des tuiles étaient entassées çà et là dans les champs, à l'est de la maison de Tesson.

◇ A Guillosker, à 1 kilomètre et demi de Guérande, objets romains et monnaies romaines recueillis par M. G. Méresse.

◇ A Beaulieu, à 1200 mètres environ au nord-est de Guérande, nous avons trouvé de nombreux débris gallo-

romains, des poteries rouges en terre samienne, des tuiles et des briques à rebords, dont quelques-unes en terre blanche.

◇ A Bissin, à l'ouest de Guérande, une station romaine nous a été signalée par M. l'abbé Gallard.

△ Sur la route de Guérande à Saillé, dans la pièce de terre placée au nord du champ où se trouve la pierre debout signalée plus haut, j'ai vu des débris de murailles romaines, des briques à rebords, des fragments de belles poteries en terre samienne. Le fond de cette pièce est encore dallé par un ciment qui arrête la charrue. Un mur composé en pierres cubiques a été détruit lorsqu'on a creusé le fossé qui sépare cette pièce du grand chemin. Le nom de Croix-du-Château donné à un calvaire situé près de là serait peut-être un indice de ruines plus importantes, aujourd'hui disparues.

△ Le château Gargan est un mamelon au milieu des marais salants, à un quart de lieue de Saillé (nord-ouest). M. Edouard de Kersabiec s'est servi du nom pantagruélique de cette butte dans ses études sur Belon (Corbilon). On rencontre de nombreuses tuiles romaines sur les flancs de ce monticule.

△ Saillé est riche en débris de l'industrie gallo-romaine. M. le docteur Foulon avait recueilli près de ce village bon nombre de poteries, fines et grossières, et différents objets qui ont été donnés par lui au musée de Nantes en 1862.

◇ Le terrain butté qui s'élève au milieu des marais entre Saillé et Carheil, est jonché de débris romains. J'ai vu là, au nord de Kerbrenezé, un mur romain servant de base à un talus de fossé; il est orienté du nord au sud, à 150 mètres environ des grands pins que l'on aperçoit à l'extrémité ouest de ce village (mai 1882). Différents objets romains, des poteries, des enduits cimentés, ont été retrouvés çà et là aux alentours, ainsi que des restes d'hypocaustes.

△ *Le Puits du Yosquet.* Notre collègue, M. A. Martin, a fouillé au sud de Clis, près de Griguenic et des Maisons-Brûlées, un puits dont l'orifice était recouvert par une margelle ronde de 1 m. 10 de diamètre, percée au centre d'un trou de 40 c. Les premières assises des parois de ce puits étaient en petit appareil gallo-romain ; le reste, en grosses pierres inégales. — Les fouilles, conduites jusqu'à la profondeur de six mètres, ont donné un grand nombre de tuiles et de briques romaines, un grand bronze de Septime Sévère et une autre monnaie indéchiffrable. Des vases en terre noire et rouge, des fragments de meules romaines, des ossements et des poteries en terre de Samos étaient entassés pêle-mêle avec de la terre et des moellons de granit.

Le nom de *Maisons-Brûlés* ne conserverait-il pas le souvenir de l'incendie des villas qui occupaient jadis ce point, et qui sans doute ont été détruites par le feu comme la plupart de nos stations romaines?

Tours à signaux.

On a désigné sous le nom de monuments gallo-romains de très curieuses tours en pierre, dont l'usage n'est pas encore parfaitement déterminé. Une de ces masses ou tonnelles décrite dans nos bulletins par M. le docteur Foulon, est située sur une élévation, à peu de distance de la limite territoriale d'Escoublac. C'est la tour de Trévéday, que l'on aperçoit à droite de la route de Guérande à Saint-Nazaire. Elle mesure 4 m. 75 de haut, 9 m. 50 de circonférence au sommet et 11 m. 40 à la base. A l'intérieur, elle présente une cavité ronde qui se rétrécit au sommet comme le goulot d'une bouteille. Rien de romain dans sa construction ; aux alentours, point de débris de tuiles ou de briques à rebords. A mon avis, cette tour ne porte aucun indice de son origine gallo-romaine.

Voie romaine.

Une voie romaine montant le coteau de Trévéday nous a été signalée près de là par M. le docteur Foulon.

Près de Clis et de Quéniquen, le passage de la voie est parfaitement constaté. Elle continuait à suivre le versant au sud de Guérande ; puis, par Kerbrenezé, Carheil, elle devait rejoindre le tracé qui nous a été indiqué par M. Kerviler, et qui, sortant de la Ville-Halgan à l'ouest de Port-nichet, vient butter contre les dunes d'Escoublac. Je crois en avoir retrouvé le prolongement au nord-est de Saint-Sébastien par la Villez-Mouilleron et la Villez-Blais ; là existe un chemin très encombré de pierres parmi lesquelles on retrouve çà et là des briques à rebords enfoncés verticalement dans la terre. Ce chemin se dirige de l'est à l'ouest entre Saint-Marc et la Villez-Martin ; il suit le sommet d'une côte assez élevée (juin 1882).

M. Kerviler a indiqué en 1877 (*loc. cit.*), les voies romaines de Clis à Piriac, à Saint-Molf, à Saint-Lyphard et à Saint-Nazaire.

○ Bon nombre de monnaies romaines ont été découvertes aux environs de Guérande ; je citerai : 1° une belle médaille de Constantin, trouvée dans un champ aux environs de la ville (1842) ; 2° une autre monnaie en or, de Constance, d'une belle conservation ; 3° 6 autres pièces romaines envoyées à la Société archéologique de Nantes, en juillet 1859 ; 4° des monnaies de Claude, Domitien, Gallien, Posthume et Salonine, trouvées avec plusieurs objets en bronze, entre autres une agrafe, aux environs de Griguenic, et signalées par M. A. Martin ; 5° d'autres monnaies dans les collections de M. Méresse et du docteur Foulon.

△ M. G. Méresse possède une très belle bague romaine en or trouvée aux environs de Guérande, et des fragments de vase en verre irisé.

Cantons et lieux dits : le Champ de la Pierre, la Pierre du Diable, le Moulin du Diable, la Folaie, le Méné, Kerve-net, le Moulin de la Motte, la Masse, la Ville, Kerroué, Karwen, le Grand-Chemin, le Pavé.

Voir sur la presqu'île Guérandaise les travaux suivants, dans le *Bulletin de la Société archéologique de la Loire-Inférieure* :

De M. E. de Kersabiec : *Corbilon, Samnites, Venètes et Namnètes*, tomes VIII et IX.

De M. le Dr Foulon : *Notes archéologiques. Territoire de Guérande : les moulins primitifs — la Télégraphie gallo-romaine — Note sur la station de Kerquesso*, tomes VIII et IX.

De M. N. Muterse : *Note sur les signes gravés des granits guérandais*, tome IX.

De M. A. Martin : *Fouilles du puits du Yosquet. — Fouilles du tumulus de Signac. — Un mot sur Clis*, tome XII. — *Fouilles à Clis*, tome XIII. — *Notes critiques sur les roches et dolmens à bassins de la presqu'île guérandaise*, t. XIV.

De M. R. Kerviler : *Suite des fouilles du tumulus de Signac*, tome VIII. — *Notes sur une villa gallo-romaine récemment découverte à Clis*, tome XIV. — *L'âge du bronze et les Gallo-Romains à Saint-Nazaire*, tome XV.

De M. J. Blanchard : *Usages anciens conservés au pays de Guérande. — Le dialecte breton de Vannes au pays de Guérande*, tomes XVII et XVIII.

De M. Orioux : *César chez les Venètes*.

En dehors des articles de notre *Bulletin* signalons : Les *Notes sur le Croisic* recueillies par Caillo, 2^e édition, 1869. — *Les Namnètes aux époques celtique et romaine*, de Bizeul. (*Revue de l'Ouest*, 1854-55.) — *Notice sur le département de la Loire-Inférieure*, de J. Le Boyer, 1832. — *La Petite Géographie de la Loire-Inférieure*, de Talbot et Guéraud. — *La presqu'île guérandaise*, de M. J. Desmars. — *La Statistique* de M. R. Kerviler, insérée dans le *Bulletin de l'Association bretonne*, année 1877. — *Fouilles du Tumulus de la Bosse du Pez, en Saint-Nazaire*, par M. Gaston Thubé. (Société d'émulation des Côtes-du-Nord.)

CÉSAR CHEZ LES VENÈTES

DEUXIÈME ÉTUDE

I. — DE QUELQUES INTERPRÉTATIONS SINGULIÈRES.

Nous ne savons rien de plus varié que les sentiments des hommes. Les mêmes objets n'impressionnent pas leurs sens de la même manière, et souvent le raisonnement agit différemment sur leur esprit. Ainsi, deux voyageurs aperçoivent un bâtiment dans le lointain, et le plus pressé dit à son compagnon :

— La tour que je vois là-bas est ronde.

— Tu es trop vif, mon ami, reprend le second; suspends ton jugement jusqu'au moment où elle sera plus accessible à nos regards. Tiens, vois maintenant, la tour montre ses angles, elle est carrée.

— Trop vif toi aussi, mon camarade.

— Comment cela ?

— Regarde bien, la tour est octogone.

Elle avait, en effet, huit côtés.

Lorsque nous sommes trop vifs, l'erreur qui nous flatte s'empare facilement de nous et, malgré notre bonne foi, bien volontiers nous lui accordons créance.

Envisagées de trop loin, les choses nous apparaissent sous une forme incomplète, certains détails échappent à la vue et les sens ne peuvent saisir ce qui n'est pas à leur portée. Cependant nous sommes toujours disposés à nous en tenir à l'impression produite

par le premier coup d'œil, par la première perception de l'âme, le premier sentiment du toucher. C'est pourquoi fort souvent nous disputons sans nous entendre, et c'est probablement aussi pour cela que nous voici amené une seconde fois à parler de César et des Venètes.

Notre premier opuscule a donné lieu à deux répliques, dont l'une est insérée dans le Bulletin de la Société archéologique de 1881, sous le titre de *Venètes, Nannètes et Samnites*; de l'autre nous avons une brochure intitulée : *Etudes critiques sur l'ancienne géographie armoricaine*. Elles sont de MM. Blanchard et Kerviler.

Si nos contradicteurs nous avaient exactement cité; s'ils avaient cité exactement les auteurs dont ils ont tiré certaines conclusions; si ces conclusions elles-mêmes découlaient naturellement des textes anciens et des lieux en discussion, nous n'aurions plus rien à dire, et nos juges n'auraient qu'à choisir entre deux systèmes, dont l'un exclut l'autre. Mais il n'en est pas ainsi.

Dans *César chez les Venètes*, nous avons constaté, par exemple, que l'auteur de *Corbilon* place le théâtre de la défense des Venètes dans un lieu resserré, sans issue; qu'il leur donne pour dernier refuge l'îlot du Croisic (*) où leurs forces de terre se sont massées, sans pouvoir aller au delà, tandis que leur flotte est à l'abri dans le Grand-Trait; nous avons comparé cette situation à celle du Morbihan où la mer est infiniment plus grande, où les îles sont nombreuses et étendues, où l'on rencontre des presqu'îles répondant au récit de César; nous avons dit qu'ici les Venètes avaient encore derrière eux Quiberon, les îles Vénétiques, la terre de Carnac et les trois quarts de la Vénétie. Mais parce que, citant exactement les textes des anciens auteurs, nous ne reconnaissons pas qu'on puisse donner à nos voisins Guérande qui est aux Samnites, ni Noirmoutiers qui

(*) La superficie de la commune du Croisic est de 450 hectares, et il en faut 400 pour faire un quart de lieue carrée.

touche à la côte Pietone, M. Blanchard nous fait dire que nos îles Vénétiques sont tout simplement les roches de Méaban ; nous nous ingénions, selon lui, à amoindrir les Venètes dans leurs ports, dans leurs îles, dans leur territoire, et à contredire sur tous les points les affirmations des contemporains, même des contemporains du IX^e siècle.

Pour nous défendre contre M. Blanchard, nous croyons utile de chercher à faire apprécier la valeur de ses citations et de ses arguments ; ce qui nous conduit tout naturellement à reproduire quelques passages de son livre. C'est par là que nous commencerons notre réponse. Après cela, nous passerons en revue deux ou trois propositions de M. Kerviler, puis nous finirons par un nouvel examen de la question de César et des Venètes.

Dans sa géographie de la Gaule, Ptolémée donne la situation des PEUPLES par l'une de ces trois désignations : à l'orient, à la suite, au-dessous, et il précise la situation des CITÉS par la longitude et la latitude exprimées en degrés. Rien n'est plus rationnel : deux indications, l'une relative, pour la nation ; l'autre mathématique, pour la cité. M. Blanchard déclare cependant qu'il ne sait pas lequel dit vrai, du texte ou de la situation géographique, puisque les deux ne concordent pas ; de sorte que si on lui dit que ce sont les textes qui sont erronés, il vous répondra que le texte qui place les Samnites à côté des Andes pourrait bien n'être pas exact, parce qu'ici il n'a pas la ressource de la longitude et de la latitude pour redresser la position, Ptolémée ne donnant pas de capitale aux Samnites (1).

Ainsi M. Blanchard confond le *peuple* et la *cité*, qui ont chacun une indication différente ; il exige que la cité d'un peuple quelconque soit placée exactement sous le même parallèle que celle du peuple qui est situé à l'orient ; il veut que l'orient de Ptolémée soit une expression mathématique, et il ne lui concédera pas le

(1) *Vénètes, Nannètes et Samnites*. Bulletin de la Société archéologique de Nantes, année 1881, p. 220.

plus petit degré au nord ou au midi. En confondant ce qui est distinct et ne voyant pas que la situation donnée aux Samnites, par le géographe, est de la plus grande précision, M. Blanchard a mal compris Ptolémée.

Grégoire de Tours raconte une excursion que Waroch, comte de Vannes et d'une partie de la Cornouaille, fit avec ses Bretons, vers 580, sur le territoire nantais, et que Guizot traduit ainsi : « Waroch... s'empara des vignes des Nantais, en fit la vendange « et transporta le vin à Vannes (1). »

Les Bretons, d'après M. Blanchard, ne se sont pas donné la peine de transporter leur butin jusque dans la baie du Morbihan ; et le territoire vénétique qui reçut le vin, n'était autre que le pays entre Vilaine et Loire. Aussi, nous recommande-t-il *de ne pas être surpris qu'on ait signalé l'existence, près du bourg de Batz, d'anciennes caves à vin fort curieuses, qui n'ont pas été construites pour y loger les vins de Congor et de Piriac* (2).

Si M. Blanchard avait lu, dans Grégoire de Tours, tout ce qui se rapporte à Waroch, il y aurait vu que les Francs possédaient déjà le territoire nantais ; qu'ils passèrent plusieurs fois la Vilaine pour combattre Waroch ; et que, lorsqu'ils voulurent tirer vengeance de ses pillages, ils durent aller le chercher derrière les rives de l'Oust. Les bords de la Vilaine furent d'ailleurs, à cette époque, le théâtre de luttes sanglantes entre les Bretons et les Francs (3). Alors il n'aurait pas affirmé, contre toute évidence, que le butin fût conduit en pays vénétique, entre la Loire et la

(1) *Histoire ecclésiastique des Francs*, liv. IX, ch. 18. C'est également ainsi que lit M. de Kersabiec, *Saint-Félix*, p. 195.

(2) *Vénètes, Namètes et Samnites*, p. 226.

En 1864, nous avons visité ces caves ; elles sont au nombre de trois et représentent en plan trois cercles tangents ; leur surface est de quatorze mètres carrés, et elles furent construites au XVI^e ou au XVII^e siècle.

(3) D'après Ogée, dans le temps que Waroch commandait à Vannes, Judual, son parent, commandait à Guérande, à Nantes et au pays de Retz. (Dictionnaire, p. 88.) On sait qu'Ogée fait remonter à l'invasion de 383 l'origine des rois de la Bretagne armoricaine.

Vilaine, et il ne nous eût pas laissé entrevoir que les petites caves de Batz, construites un millier d'années après l'événement, regurent la vendange du pays nantais.

De dom Lobineau, il cite le passage que voici : « Les contrées « de l'Armorique occupées par les Bretons insulaires furent toute « la côte septentrionale, » il y a bien la côte septentrionale, «... et une grande partie du territoire de Vannes. La ville de « Vannes, et celles de Nantes et de Rennes avec leur territoire, « demeurèrent aux anciens peuples de l'Armorique. »

Après cette citation, M. Blanchard va conclure, sans aucun doute, que le territoire de Guérande, qui est dans la partie méridionale de l'Armorique, fut envahi le dernier, notamment après Vannes ? Non. Il fait sauter les Bretons par-dessus le Morbihan, pour les mettre tout d'abord, on ne sait pourquoi, en possession de la presqu'île guérandaise ; car, selon lui, « sur les côtes mé-
« ridionales d'Armorique, l'invasion des Bretons insulaires com-
« mença de bonne heure au pays de Guérande, et s'étendit
« jusqu'à la Loire. La ville de Vannes ne la subit que longtemps
« après (1). »

Ces affirmations ne découlent pas du passage cité de dom Lobineau ; et M. Blanchard aurait dû nous apprendre comment l'invasion commencée au nord s'étendit ensuite au midi et se termina au centre.

Le même auteur relate ce passage d'Eghinard qui vivait au IX^e siècle : « L'île de Bretagne ayant été envahie par les Saxons, « une grande partie de ses habitants, traversant la mer, était « venue occuper, aux extrêmes frontières de la Gaule, le pays « des Vénètes et des Curiosolites. » Puis, pour avoir lu trop rapidement ces trois lignes, M. Blanchard prend Guérande pour l'extrême frontière de la Gaule, où étaient les Osismiens et les Curiosolites ; et, comme il vient de le faire pour dom Lobineau qui avait reproduit d'une autre manière le fait raconté par Eghi-

(1) *Vénètes, Nannètes et Samnites*, p. 225.

nard, il conclut encore, sans nous faire saisir le rapport qui pourrait bien exister entre les Bretons fugitifs et les Vénètes guérandais, que la presqu'île guérandaise faisait partie du territoire des Vénètes, quand y abordèrent les insulaires fugitifs (*).

Nous pourrions multiplier les citations de ce genre, et continuer à montrer que les conclusions de M. Blanchard ne ressortent point de ses exposés et qu'elles en sont souvent le contraire. Mais c'en est assez, il nous semble, pour prouver que ce n'est pas ainsi qu'on peut élucider les questions controversées. Quand on lit, comme nous venons de le voir, les textes les plus clairs, les énoncés les plus précis, nous nous demandons comment on doit apprécier ceux qui donnent lieu à des interprétations diverses. Dans le cours de cet ouvrage, nous aurons d'ailleurs l'occasion de relever d'autres erreurs non moins singulières.

Nous ne trouvons rien de semblable dans l'écrit de M. Kerviler, et pourtant cet esprit distingué nous étonne par la manière dont il envisage la situation de la Grande-Brière. Cette contrée est placée sous ses yeux, il a reconnu l'antique embouchure du Brivet qui la dessert, et il a l'espoir d'y découvrir quelque jour une voie romaine : cependant il demeure persuadé que ce fut au sein de la Grande-Brière que César, dans sa lutte contre nos ancêtres, rencontra la plus longue et la plus énergique résistance.

Personne n'ignore que la Brière est un estuaire de la Loire et que la flotte romaine pouvait en approcher sans difficulté, sur un signe du grand capitaine, tandis que, en réalité, celui-ci, séparé de ses vaisseaux par la mer, les attendit vainement pendant la meilleure partie de la campagne. On persiste, malgré cela, dans l'opinion invraisemblable de placer sur le bord du fleuve le théâtre des hostilités ; nous nous croyons donc obligé de reparler de cette contrée étrange qui ne nous a point encore révélé le secret de sa situation.

(*) Bulletin de la S. A.. 1881. p. 226.

II. — DE LA GRANDE-BRIÈRE.

Les tourbières se rencontrent toujours dans les eaux calmes, peu profondes et lentement renouvelées; elles doivent leur formation à la submersion accidentelle du sol arable, soit que cette submersion ait été la conséquence d'un affaissement du terrain, soit qu'elle ait eu pour cause la suppression de l'écoulement des eaux.

Avant de produire de la tourbe, le sol a tout d'abord produit des plantes; celles-ci ont été décomposées sous l'inondation; une nouvelle végétation les a remplacées, s'est décomposée à son tour, et a donné naissance à des générations nouvelles: puis les dépôts accumulés sur place, par cette succession de végétaux, ont formé la matière propre à la combustion.

Si l'inondation s'est produite dans une forêt, les arbres ont péri et se sont abattus pour enrichir la tourbière en formation; sous l'action d'une tempête, ils se sont inclinés dans une même direction; des arbres entiers se sont couchés près de leurs racines, et des troncs sont restés debout, à leur place, brisés au niveau de la surface des eaux (*).

C'est ainsi que s'est formée la Grande-Brière: sur son sol émergé vivaient d'abord toutes sortes de végétaux; mais l'écoulement des ruisseaux qui l'arrosaient ayant été arrêté par une cause quelconque, les végétaux ont péri et ont été remplacés par des plantes qui vivent dans les eaux tranquilles, en élevant leurs ramifications à la surface, pour y chercher l'air et la lumière; puis l'accumulation séculaire des plantes nouvelles a produit la

(*) Beudant. *Géologie*, p. 92.

Meunier. *Les Causes actuelles*, p. 374, 380.

« Il ne se fait de tourbières, dit Beudant, ni dans les eaux courantes, ni dans les lacs profonds. »

tourbe, ce combustible si utile aux modestes ménages de nos contrées.

Mais quelle est la cause qui arrêta l'écoulement des eaux de la Grande-Brière ? Les dépôts successifs des alluvions marines entre cette plaine basse et la Loire, entre Donges et Saint-Nazaire, n'auraient-ils pas fini par établir, comme à l'embouchure des fleuves, un vaste barrage par lequel les eaux auraient été retenues et se seraient élevées pour faire un lac de la Grande-Brière ?

Soit. Mais, dans cette hypothèse même, nous ne trouvons en ces lieux ni des flots agités, ni une mer profonde, ni de hautes marées ; et l'existence d'un lac aux eaux tranquilles ne répond aucunement au récit de César.

Cependant si le barrage a existé, la nature n'en a pas moins employé des moyens autrement puissants pour inonder les terres de la Grande-Brière ; et si nous ne connaissons pas encore les secrets de la transformation de cette contrée, ils nous seront révélés un jour, sans aucun doute, par un examen complet des lieux et une étude attentive des faits.

Tous les récits que nous avons recueillis des habitants concordent sur la présence d'un grand nombre d'arbres dans les terrains de la tourbière ; la couche de tourbe est très variable, mais elle se maintient entre un et deux mètres d'épaisseur, dont le milieu seul est exploité. Les débris végétaux qui reposent sur le sol et ceux qu'on trouve à la surface, sont abandonnés ; la partie exploitée contient elle-même trois espèces de tourbe dont la densité va en diminuant à mesure qu'on s'élève : au fond, se rencontre un bois abondant, toujours noir, souvent décomposé, parfois susceptible d'être poli encore ; le milieu est surtout formé de petits végétaux parmi lesquels le junc se reconnaît facilement ; dans la couche supérieure, la tourbe est plus molle et les végétaux sont plus faciles à séparer.

Les plantes sont de la végétation actuelle ; on a recueilli des branches et des pommes de pins ; les arbres nous donnent de l'essence de chêne, de châtaignier, d'orneau et surtout de

sapin ; ils sont couchés et leur tête est généralement tournée vers le clocher de Donges ; quelques-uns sont brisés à un mètre environ de hauteur et tiennent encore au sol par leurs racines (1).

En creusant un canal de huit mètres de largeur, au mois de novembre 1881, à l'est de Montoir et à deux kilomètres au couchant du pont de Nyon, on a rencontré quatre-vingts arbres environ, dans une étendue de moins de cent mètres, couchés, non pas tous mais la plupart, dans le même sens, la tête vers le midi ; ils barraient le nouveau canal, et on a dû les couper pour retirer de l'excavation les troncs qui l'obstruaient ; ils étaient dans la partie inférieure de la couche tourbeuse, à 1^m 50 environ au-dessous du sol et à 3 mètres en contre-bas des hautes eaux d'hiver. Il y avait des chênes de toutes grosseurs dont quelques-uns atteignaient trois mètres de circonférence (2).

Voilà donc qui est bien acquis : cette terre, aujourd'hui inondée pendant une partie de l'année, a produit autrefois, hors des eaux, une riche, une abondante végétation ; des arbres sont nés, ont grandi, hors des eaux, sur le sol de la Grande-Brière et sur celui des marais voisins. Mais le niveau du sol primitif sur lequel on recueille ces arbres, ces végétaux, étant placé actuellement à deux ou trois mètres au-dessous des inondations d'hiver et des marées de la Loire, il s'ensuit que ce sol a subi un affaissement à la suite duquel il a été envahi par les eaux ; et celles-ci ont fait mourir ses arbres et ses premiers végétaux (3).

A ces preuves incontestables, on peut en ajouter d'autres encore, mais qui ont un caractère plus ancien. A 4 ou 500 mètres

(1) Renseignements donnés par MM. Vaillant et Moyon, de Saint-Joachim.

(2) Renseignements donnés par M. Cossoné, de Pontchâteau.

(3) Des pierres erratiques ont été trouvées, par endroits, sur l'argile de la Brière, ce qui en prouve sa haute antiquité ; le sable ne se rencontre guère que sur les parties élevées qui ne produisent pas de tourbe, et il renferme quelquefois des fragments de coquilles et de graviers.

au *nord-est* de Bréca, il existe, en pleine Brière, un menhir de 1^m 60 de hauteur que les eaux d'hiver recouvrent tout entier; ces mêmes eaux d'hiver viennent baigner la base des pierres mégalithiques de Crévy, ainsi que le pied du tumulus aplati situé dans le marais, hors de la tourbière, à 500 mètres au midi de Bréca.

Enfin, pour démontrer que l'affaissement du sol a eu lieu aux temps historiques, des armes et des monnaies ont été recueillies dans la Brière, sur ses bords et dans les marais voisins; et c'est toujours vers la base de la tourbe qu'elles ont été rencontrées. Dans les marais de Crossac, on a trouvé, en 1785, une épée en bronze sous une couche de tourbe de 6 pieds; de 1823 à 1828, sous la tourbe également, on a ramassé une épée et trois matars en bronze ainsi que divers débris de javelots et d'instruments. En fondant le pont de la Guesne, en 1842, c'est à 1^m60 de profondeur que l'on a rencontré deux épées en bronze, deux en fer, un pot en cuivre et un grand nombre d'instruments en fer. De 1835 à 1855, on a enfin recueilli 4 monnaies gauloises sous la tourbe, dans la partie de la Grande-Brière qui confine à la Chapelle-des-Marais, Herbignac et Saint-Lyphard (1).

Bien d'autres objets ont été recueillis à notre époque, pour lesquels nous manquons de renseignements précis(2); mais, depuis tant de siècles qu'on exploite la tourbe, combien ont dû être nombreux les objets trouvés par des travailleurs ignorants et dont la connaissance n'a pu venir jusqu'à nous!

Puisque ces armes, ces monnaies, ces ustensiles, ont été rencontrés sous la tourbe, il s'ensuit que la tourbière n'existait pas aux époques où ils ont été perdus, et que l'affaissement du sol fut postérieur au temps où ils étaient en usage. Cet affaissement, qui a donné naissance à la Grande-Brière, a pu être subit comme

(1) Bizeul. *Revue des Provinces de l'Ouest*, t. II, pages 822 à 830; t. III, pages 731 à 830.

(2) M. Vaillant Pierre, de Saint-Joachim, nous a dit que son père a trouvé des monnaies dans la Brière, mais il n'a pu nous en indiquer la nature.

un tremblement de terre, il a pu être lent et embrasser plusieurs générations. Nous pensons qu'il n'a été complet qu'après un long espace de temps et plusieurs mouvements successifs du sol, parce que l'on rencontre sous les marais des couches épaisses de tourbe qui ne semblent avoir été recouvertes d'alluvions qu'à la suite d'un affaissement nouveau. La difficulté consiste à savoir à quel moment l'événement s'est produit : il n'a pu avoir lieu à une époque bien reculée, puisque les plantes du sol primitif sont de la végétation actuelle et que les objets recueillis ne semblent pas bien antérieurs à l'invasion romaine (1) ; il ne saurait être récent non plus, c'est-à-dire postérieur au VI^e siècle, parce que la connaissance nous en aurait été donnée par les chroniqueurs du moyen âge.

Si la contrée affaissée et envahie par les eaux était plate, sans aucun relief, elle disparaîtrait entièrement sous les inondations de l'hiver ; mais elle est formée de plaines et de plateaux comme les contrées qui l'entourent à l'est, au nord et à l'ouest ; de sorte que, à l'origine de l'affaissement, les parties basses seules ont été inondées à des hauteurs différentes, et que les mamelons ont formé ces îles qui émergeaient, et émergent encore, pendant l'hiver, du lac de la Grande-Brière.

La qualification d'îles donnée aux plateaux de Pendille, de Bais, de Brechure, d'Oliveau, de Fédrun, etc., n'a donc rien que de très naturel. Il n'en est pas moins certain qu'en été le lac tranquille de la Brière ne présentait qu'une faible épaisseur d'eau, car la surface du sol affaissé, indiquée par la couche inférieure de la tourbe non exploitée, se trouve généralement au-dessus des basses mers et des basses eaux de la belle saison.

Il ne faut donc pas affirmer qu'à l'époque romaine, ces plateaux formaient l'archipel d'une mer où s'abritaient les vaisseaux des Vénètes ni que cette région se trouvait dans les conditions exactes

(1) Lorsque César envahit la Gaule, les Gaulois avaient encore des armes en bronze (*Diodore de Sicile*, liv. V., ch. 30).

du récit de César. Si la tourbière est postérieure à la conquête, le sol, à l'arrivée de César, produisait des plantes et il était au-dessus des eaux ; alors donc point de mer, point de vaisseaux, point d'îles en ces lieux ; ce n'est pas là que les Romains allèrent chercher les Vénètes. Si la tourbière est antérieure à la conquête, en admettant la situation la plus favorable que puisse invoquer M. Kerviler, le sol était placé au niveau actuel de la couche inférieure de la tourbe, c'est-à-dire à un ou deux mètres plus bas que la surface actuelle de la Brière, et, dans tous les cas, au-dessus des basses eaux d'été comme aujourd'hui. Alors encore pas de mer pendant l'été, une mince nappe d'eau peut-être, pas de flotte et pas de combat.

Dans les cantons de Guérande, d'Herbignac et de Pontchâteau, la surface des tourbières est de 8,000 hectares ; celle des marais est de 6,000, dans ces mêmes cantons et dans celui de Saint-Nazaire ; mais la tourbe se prolonge aussi sous les marais de divers côtés, et on peut la trouver aussi loin que s'est étendue, sous l'action de l'affaissement, l'inondation du sol couvert de végétaux. Au mois d'août 1882, elle a été rencontrée au levant de la commune de Donges, dans les fondations du pont du Gué d'Assae, où une corne de cerf fossile a été recueillie à quatre mètres au-dessous du sol effleuré par les grandes marées, et au fond d'une couche épaisse de tourbe qui recouvre l'argile bleue ancienne (1).

En fouillant les marais jusqu'à la couche de tourbe qu'ils renferment, on pourrait déterminer assez exactement l'altitude du

(1) Hauteurs au-dessus de zéro de Saint-Nazaire :

| | |
|--|-------------------|
| Plus hautes eaux | 5 ^m 60 |
| Dessus du marais | 5 50 |
| Dessous de la terre de marais | 4 50 |
| Dessous de l'argile bleue et commencement de la tourbe | 3 00 |
| Corne de cerf | 1 60 |
| Dessous de la tourbe | 1 50 |

sol affaissé, et savoir jusqu'à quel point les îles existaient dans ces lieux, pendant l'été, après l'affaissement.

Il ne faut pas confondre la tourbière et le marais. Les marées de la Loire ont produit des alluvions considérables à l'amont de Saint-Nazaire, d'autant plus considérables que l'affaissement a été plus profond ; mais ce serait une erreur de croire que ces alluvions ont exhausé la partie exploitée de la tourbière ; si elles l'avaient exhausée, la production de la tourbe y eût été arrêtée de la même manière que dans les marais alluvionnés.

Toute cette contrée de la Grande-Brière est fort curieuse à étudier ; si nos savants voulaient bien s'en donner la peine, ils parviendraient sûrement à lui arracher le secret de son ancienne existence et celui du terrible cataclysme qui modifia sa forme et changea la nature de ses productions.

III. — ENCORE LES SAMNITES.

Mais pourquoi nous attarder si longtemps dans les eaux calmes de la Grande-Brière qui a été impuissante à arrêter les légions de César et à contenir les vaisseaux de ses adversaires ? Les Vénètes étaient-ils donc possesseurs de cette contrée ? N'était-elle pas plutôt la demeure des Samnites dont nous ont parlé Strabon, Marcien et Ptolémée ? Examinons.

« Dans l'Océan, » dit Strabon, il y a bien dans l'Océan, et nous le répétons pour qu'on ne l'oublie pas, « dans l'Océan, non « pas tout à fait en pleine mer, mais juste en face de l'embou-
« chure de la Loire, Posidonius nous signale une île de peu
« d'étendue, qu'habitent soi-disant les femmes des Samnites (1). »

Il arrive assez souvent à Strabon de dire, en parlant des géographes qui l'ont précédé : *Pythéas a menti effrontément... Artémidore a conté des fables... Il ne faut prendre qu'avec circonspection le récit d'un tel.* De sorte que, s'il avait eu quelque

(1) Strabon, liv. IV, ch. 4, § 6.

doute sur l'existence et la situation des Samnites, il n'eût pas manqué de l'exprimer et de nous prémunir à ce sujet contre les exagérations de Posidonius ; mais il s'est borné à dire, en quoi nous partageons son sentiment, que l'histoire qu'il nous raconte des femmes samnites lui semble tenir de la fable (1).

Avec la connaissance que nous avons des lieux, cherchons, sans précipitation, la situation que Strabon assigne à l'île des femmes samnites. Irons-nous la demander aux rivages de la Loire ? La trouverons-nous à l'amont de Saint-Nazaire, vers la Brière, par exemple ? Non, car rien de ce qui est au levant de Saint-Nazaire n'appartient à l'Océan. Il faut abandonner l'idée de rencontrer l'île samnite au bord du fleuve, et se résigner à la chercher au couchant de son embouchure.

Allons-nous, pour la trouver, explorer le littoral de la rive gauche et descendre jusqu'à Noirmoutiers ? Non ; c'est trop loin ; il n'eût pas été facile aux femmes qui voulaient avoir commerce avec leurs maris, de gagner le littoral de la rive droite. Il faut renoncer encore à cette idée, même si l'île de Noirmoutiers étendait alors son territoire jusqu'aux rochers des Bœufs et au phare du Pilier ; car elle reste toujours sur le littoral de la rive gauche, à cinq lieues environ de la côte opposée et fort loin de l'embouchure du fleuve.

Pour la même raison d'éloignement, nous n'irons ni à Belle-Ile, ni à Hœdic, ni à Houat ; nous n'irons pas davantage à l'île Dumet, dont les vagues ont rongé la ceinture et diminué considérablement l'importance. C'est encore trop loin, et cette situation serait trop favorable à nos raisonnements.

Ne reste-t-il plus rien sur la rive droite ? Si, mais pas autre chose que cette bande de terre séparée par des marais salants de la presqu'île guérandaise, et qu'on appelle Batz, le Croisic et le Pouliguen.

Si la nature n'a pas profondément modifié les lieux, il n'existe

(1) *Strabon*, liv. IV, ch. 4, § 6. Voir l'histoire des corbeaux d'Artémidore.

pas une situation qui convienne mieux que celle-là au texte de Strabon. Eh bien, si les femmes samnites sont à Batz, au Croisic, où pourrions-nous bien placer leurs maris ? En dehors de la presqu'île guérandaise ? Comment alors justifier une situation qui éloignerait, sans raison, les femmes de leurs maris, en interposant une nation entre eux ? Si nous voulons être sensé, si nous voulons qu'on nous croie, il faut placer les maris sur la côte même qui regarde l'île où sont les épouses.

Mais la nature a modifié les lieux. Soit ; nous le concédons et nous admettons que les rochers des Charpentiers, réunis à ceux des Evens, aient formé, il y a vingt siècles, une île habitable ; nous ajouterons que cette île répondrait exactement à la description de Strabon : elle aurait été placée dans l'Océan, non pas tout à fait en pleine mer, mais juste en face l'embouchure de la Loire. C'est donc là qu'étaient les femmes samnites. Mais aux Charpentiers, aux Evens, comme à Batz, comme au Croisic, nous sommes en présence d'une même terre ; les femmes sont dans l'île et les maris sur la côte voisine. Et quelle est donc cette côte ? Toujours celle de la presqu'île guérandaise !

Cette situation est-elle conforme au texte de Strabon ? Oui, nous venons de le démontrer. Aux indications de Marcién d'Héraclée ? Oui, puisque, en décrivant la côte océane du sud au nord, après avoir parlé de l'embouchure de la Loire, il dit : « Le fleuve avoisine la nation des Samnites. » Est-elle conforme aux données de Ptolémée ? Parfaitement, puisqu'il place les Samnites entre l'Océan et les Andes, entre les Vénètes et la Loire. Est-elle en contradiction avec le récit de César ? En aucune manière. Pour y trouver des objections, il faut aller les chercher après le V^e siècle, lorsque des événements de toutes sortes eurent changé la face de la Gaule.

Voilà donc une situation qui concorde avec tous les textes des écrivains de ce temps-là, et qui n'en a aucun contre elle : aux premiers siècles de l'ère chrétienne, les Samnites habitaient, à l'embouchure de la Loire, la presqu'île guérandaise. Examinons maintenant la question relative à l'étendue de leur territoire.

Pour ne pas leur donner trop d'importance, M. Blanchard croit devoir en faire deux peuplades, l'une habitant vers Montoir et l'autre vers Ancenis ; dans l'intervalle, ce qui est au moins singulier, il place les Nannètes ; puis, comme il ne veut voir à l'embouchure de la Loire ni les Samnites ni les Nannètes, il fait une dissertation fort savante sur le mot grec *Ekkalley*, qui, selon lui, veut dire *couler*, afin de pouvoir mettre les Vénètes à la place des Samnites. Nous allons voir dans quelle mesure il convient de tenir compte de ce raisonnement.

M. Amédée Tardieu, à qui nous devons une récente édition de Strabon, traduit le mot grec par *déboucher*, et M. Alexandre, auteur d'un dictionnaire très estimé, cite un exemple où le même mot est traduit par *à son embouchure*. Admettons un instant qu'on ait un doute sur le sens du mot grec, et qu'on hésite à choisir entre M. Blanchard, qui s'est souvent trompé, et MM. Alexandre et Tardieu, qui ont la mission de nous instruire, puis, pour ne pas nous attacher exclusivement au sens des mots, ce qui n'est pas sans inconvénient, relisons Strabon et demandons-lui le fond de sa pensée.

« C'est entre les Bituriges Vibisques et les Santons, dit-il,...
« que le *Garounas...* *débouche* dans l'Océan. Les Bituriges Vi-
« bisques... ont leur emporiata... à Burdigala, ville située au
« fond d'un estuaire que forment les bouches du Garounas.
« Quant au *Liger*, c'est entre les Pictons et les Namnites ⁽¹⁾ qu'il
« *débouche*. On voyait naguère sur les bords de ce fleuve un autre
« *emporium* du nom de *Corbilon* ⁽²⁾.

(1) Le traducteur ajoute entre parenthèse : « ou Namnètes. »

(2) *Strabon*, livre IV, ch. 2, § 1^{er}. Traduction de M. Amédée Tardieu. Strabon consacrant les quatre premiers chapitres de son livre IV à décrire les peuples de la Gaule et affectant à chaque contrée un chapitre spécial, nous serions disposé à chercher Corbilon dans l'Aquitaine, décrite au chapitre II, c'est-à-dire sur la rive gauche du cours inférieur de la Loire. Aux amateurs d'étymologie, nous signalons Corbon à un kilomètre au sud-est du clocher de Basse-Goulaine, dans un lieu que la Loire baignait autrefois.

« Voici maintenant, continue-t-il, quels sont les peuples
« compris entre le Garounas et le Liger... Sur le littoral, les
« Santons et les Pictons ; les premiers, riverains du Garounas ; les
« autres, riverains du Liger (1). »

Quelle pensée se dégage de cette description ? Strabon nous dit : « C'est entre les Bituriges et les Santons que la Garonne débouche dans l'Océan. » Puis il ajoute : « Quant à la Loire, c'est entre les Pictons et les Namnites qu'elle débouche. » Il a soin de nous apprendre ensuite que les Pictons sont sur le littoral et riverains de la Loire. S'il s'était servi du mot *couler*, au lieu de *déboucher*, il eût écrit une simplicité. Quelle valeur pourrait bien avoir une phrase comme celle-ci : *c'est entre les arrondissements de Paimbœuf et de Saint-Nazaire que coule la Loire ?* Mais elle *coule* aussi entre vingt arrondissements différents ; et elle ne se *décharge* qu'entre les deux premiers.

L'action de déboucher est si bien dans la pensée du géographe, qu'il prend la Loire dans ses quatre principales situations : dans les monts Cénienne où se trouve sa source ; sous les murs de Nemossus, capitale des célèbres Arvernes ; à Genabum, dont l'emplacement marque à peu près la moitié de son cours ; puis entre les Pictons et les Samuites où elle débouche dans l'Océan.

N'oublions pas de remarquer que, dans la description des fleuves de la Gaule, Strabon ne manque jamais de nous dire les noms des pays qui sont à leur embouchure ; c'est ainsi qu'il nous apprend que les Ménappes habitent aux bouches et des deux côtés du Rhin ; que les Lexoviens sont à droite des bouches de la Seine et les Calètes à gauche ; les Bituriges à gauche de la Garonne et les Santons à droite. A-t-il donc fait une exception pour la Loire ? Non : il y a vu les Pictons d'un côté et les Samnites d'un autre côté. S'il y avait vu les Vénètes, il n'aurait pas manqué de l'exprimer, et plutôt deux fois qu'une, à cause de

(1) Strabon, liv. IV, ch. 2, § 2.

l'importance du peuple et de la situation marquée par le fleuve.

C'est donc avec toutes les raisons possibles que M. Tardieu traduit le mot grec par *déboucher*, et M. Alexandre par *à son embouchure*.

Dans César chez les Vénètes, nous avons émis l'avis qu'il faudrait lire : « La Loire débouche entre les Pictons et les Samnites, » au lieu de Namnites. Nous n'avons pas changé de sentiment. Strabon plaçant l'île des femmes Samnites à l'embouchure du fleuve, il est bien naturel qu'il y place aussi leurs maris ; et cela est d'autant plus naturel que Marcien et que Ptolémée les y ont vus. Puisque les Samnites étaient là, puisque Strabon les croyait là, pourquoi eût-il écrit Namnites ? Aucun vieux géographe ne nous autorise à y voir les Nannètes, et si ceux-ci y étaient, cela ne diminuerait pas la valeur de notre raisonnement. Quant aux Vénètes, c'est en vain qu'on demanderait à Strabon, à Plinè, à Marcien, à Ptolémée, de les montrer au bord de la Basse-Loire.

D'ailleurs M. Kerviler ne nie pas la présence des Samnites en ces lieux. Selon lui, ils existaient bien là dans le principe, à côté des Vénètes, et c'est pourquoi Strabon en parle d'après Pythéas (1) ; mais les seconds ayant absorbé les premiers (nous ne savons comment) quelque temps avant l'invasion romaine, les Samnites n'existaient plus au moment de cette invasion, c'est ce qui fait que César n'en parle pas ; cependant les Samnites ont reparu après l'écrasement des Vénètes, voilà pourquoi Ptolémée les retrouve au bord de la Loire. C'est ainsi, ajoute M. Kerviler, qu'il faut prendre chacun des anciens géographes à sa date respective (2).

Ce raisonnement est sans doute ingénieux ; mais nous pensons qu'il ne convaincra personne. Dans ces Samnites qui existent

(1) Il fallait dire Posidonius.

(2) *Etudes critiques*, p. 8.

dès le principe, qui disparaissent un moment, dans l'intérêt de a cause, pour reparaitre ensuite et s'effacer à tout jamais, il ne faut pas voir autre chose que d'habiles combinaisons d'une riche imagination, ou de pures hypothèses sur lesquelles on ne saurait songer à fonder un système ayant quelque chance d'être adopté.

Tout autre est l'argumentation de M. Blanchard. D'abord, des textes de Ptolémée et de Marcien, combinés avec ceux de Strabon et de Denis, il ressort, selon lui, que la petite tribu des Samnites occupait un petit territoire aux environs de Donges et de Montoir. Il y a bien là une combinaison qui nous échappe et dont on a oublié de nous apprendre le secret, mais passons.

Ensuite, il accepte à l'ouest des Andes, malgré ses doutes, une seconde station séparée de la première par les Nannètes. En poussant plus loin ses investigations, il eût rencontré la petite île de l'Océan à Besné ou Auenis.

Enfin, pour justifier la présence des Samnites au temps de Ptolémée, dans les lieux mêmes où l'on a coutume de voir les Nannètes, il nous entretient des *bouleversements qui ont dû s'opérer* dans la période de deux siècles comprise entre la conquête de Jules César et le temps où florissait Ptolémée (*). Ici notre collègue doit se tromper de deux ou trois cents ans, ce qui est peu de chose d'ailleurs pour celui qui voulut faire d'un poète du IX^e siècle presque un contemporain de Ptolémée et de Strabon.

En réalité, il ne faut pas prendre les descriptions du géographe d'Alexandrie comme l'expression exacte des lieux au temps où il vivait; il coordonna les travaux de ses devanciers, sans oublier Hipparque, qui vivait trois siècles avant lui, et il ne fut pas un novateur. Quant à notre pays, il ne fut pas bouleversé pendant les deux premiers siècles qui ont suivi la conquête. Vers le commencement de l'Ère chrétienne, Strabon a dit de nos pères :

(*) *Vénètes, Nannètes et Samnites*, p. 218 à 221.

« Aujourd'hui, libres de toute guerre, ces peuples s'appliquent avec plus de soin à l'agriculture, et se façonnent davantage au genre de vie des nations civilisées (1). »

Après cela, on trouvera, en l'an 21, une tentative de soulèvement qui s'étendit de l'est de la Gaule jusque chez les Turons et les Andes ; en 43, la persécution de Claude, contre les Druides ; en 69, des soulèvements provoqués par Néron ; puis, en 70, la défaite des légions romaines par les Gaulois et les Germains réunis ; mais on ne voit pas de déplacements de peuples et le théâtre de la lutte est toujours loin de nous.

Après la soumission de Civilis, en 70, la Gaule retomba dans un calme profond dont elle jouit plus de cent ans (2), et cet état de quiétude ne paraît pas avoir été troublé dans nos contrées, pendant deux ou trois cents ans. C'est au IV^e et au V^e siècle, que se produisirent de grands mouvements de peuples en Gaule, qu'il y eut des déplacements considérables, et que les Armoricaïns du *nord-ouest* perdirent leur nom pour prendre celui de Breton.

Ainsi, M. Kerviler veut bien voir des Samnites sur la rive droite de la Basse-Loire, mais avant et après l'époque où vivait César, et non pas pendant que ce grand capitaine guerroyait dans notre pays. M. Blanchard veut bien les y voir également, mais à la condition qu'ils ne dépasseront pas Montoir ; c'est une limite mathématique qu'il a trouvée en lisant Strabon. Et voici comment il a découvert les Vénètes sur la Loire.

En décrivant la Gaule Belgique, c'est-à-dire la région qui s'étend de la Loire au Rhin et de la mer au territoire de Lyon, Strabon passe en revue, avec une certaine complaisance, les peuples nombreux compris entre la Haute-Loire, la Seine et le Rhin ; mais, arrivé à la partie maritime située entre la Loire et la Seine, qu'il semble à peine connaître et par laquelle il termine sa description de la Gaule, il se borne à nommer deux

(1) *Strabon*, liv. IV, ch. 1^{er}, § 14.

(2) Dareste. *Histoire de France*, t. 1^{er}, p. 87.

seules nations : les Vénètes et les Osismiens : « Les derniers « peuples que nous ayons encore à mentionner », dit ce géographe en commençant son chapitre IV, « appartiennent à la Belgique *parocéanique* ou maritime. De ce nombre sont les « Vénètes... Aux Vénètes succèdent les Osismiens... Quant aux « nations comprises entre le Sequanas et le Liger, elles confinent, ... les unes aux Sequanes et les autres aux Arvernes (1). » Voilà ce que dit Strabon, et parce que, commençant par le midi, il nomme les Vénètes avant les Osismiens, M. Blanchard, passant d'un chapitre à un autre sans transition, conclut hardiment que les premiers bordaient la Loire (2). Il n'y a rien dans Strabon qui autorise à faire cette conclusion. Si nous poursuivions le raisonnement de notre contradicteur, nous devrions ajouter, pour être complet, que les Osismiens touchaient à la Seine : c'est une conclusion de même valeur que celle qui fait toucher les Vénètes à la Loire. Il est vrai que, dans un autre chapitre, le géographe place les Lexoviens à gauche de la Basse-Seine, mais il en est de même des Namnites ou Samnites, qu'il place à droite de la Basse-Loire. La ressemblance est complète.

En interprétant Pline et César, d'après un auteur contemporain, M. Blanchard a trouvé, sur le même sujet, un argument qui n'est ni plus exact ni plus heureux. Si Pline et César ne parlent pas des Samnites, dit-il, « c'est que leur peu d'importance ne leur « méritait pas cet honneur, et que *le pays d'entre Vilaine et « Loire était vénétisé. Sans cela, comme le fait observer très justement M. Burgault, César eût nommé les Samnites parmi les « peuples armoricains ; Pline, énumérant les populations échelonnées sur la côte, du Rhin à la Loire, n'eût pas indiqué les « Vénètes comme le dernier peuple avant l'embouchure du second « de ces fleuves (3) ».*

(1) Géographie de Strabon. Liv. IV, ch. IV, § 1^{er}.

(2) Bulletin de la Société archéologique de Nantes, année 1881, p. 215.

(3) *Vénètes, Nannètes et Samnites*, p. 211.

Nous voilà encore en présence d'une indication erronée et de deux affirmations hasardées.

Nous ne pensons pas que César ait eu l'intention de nous faire un cours complet de géographie, et il nous semble qu'on ne doit pas exiger qu'il nomme tous les peuples de l'Armorique. Dans l'énumération des peuples de la Gaule qui fournirent des combattants à Vercingétorix, on ne trouve pas non plus le nom des Nannètes parmi les peuples armoricains que citent les Commentaires (1).

On ne trouve pas davantage le nom des « autres régions pacifiées » dans les nations qui se joignirent aux Santons et aux Pictons, pour fournir des vaisseaux à César et combattre les Vénètes. Ici, combien y a-t-il de nations qui ne sont pas nommées ? Et qui peut affirmer que les Samnites ne font pas partie de ces autres régions ? Au sujet de ce dernier peuple, il ne faut donc rien conclure du silence de César.

Quant à Pline, qui ne met pas beaucoup d'ordre dans le dénombrement de nos pays, bien loin d'indiquer les Vénètes, ainsi qu'on vient de le dire, comme le dernier peuple avant l'embouchure de la Loire, il les place, dans son énumération, entre les Gallètes et les Abrincates, et c'est après avoir nommé les Osismiens qu'il dit : « Là coule le célèbre Liger (2). »

De ces rapprochements de noms, pris à des citations incomplètes ou erronées, s'il y a quelque chose à conclure, ce n'est pas, certes, que les Vénètes touchassent à la Loire, ni que le pays guérandais fût alors vénétisé.

(1) César, liv. VII.

(2) « Dans la Lyonnaise sont les Lexoviens, les Vellocaesses, les Gallètes, « les Veneti, les Abrincatui, les Osismii. Là, coule le célèbre Liger ; là, une « péninsule remarquable s'avance dans l'Océan depuis les limites osismiennes « ... Plus bas (*ultra eam*) sont les Nannètes. Dans les terres se trou- « vent... les Carnutes..., les Senones, les Aulerques..., les Parisii..., les « Andecaves..., les Unelles, les Cariosolites, les Diablintes, les Rhedones. » (Pline le Second, livre IV, t. 3, p. 255. Collection Panckoucke.)

Ils sont d'ailleurs nombreux les faits qui prouvent que les Vénètes ne commandaient pas l'embouchure du fleuve ; et il suffirait d'un seul, que nous allons citer, pour montrer qu'on ne peut pas raisonnablement leur concéder cette situation.

Nous connaissons la composition de la flotte de Brutus, formée d'éléments pris au bord de la Loire et sur tout le littoral compris entre ce fleuve et la Garonne, et peut-être au delà. Brutus a dû réunir en un même lieu ces éléments divers, avant de partir pour la Vénétie ; et, afin d'opérer cette jonction, l'un des éléments a dû franchir *seul* l'embouchure du fleuve, soit dans un sens, soit dans un autre. Si les Vénètes avaient été maîtres de cette embouchure, n'auraient-ils pas, par exemple, empêché les vaisseaux des Santons de se joindre à ceux que Brutus avait déjà sur la Loire ? Dans cette division des forces navales romaines, la puissante flotte vénète trouvait une occasion sans pareille d'anéantir successivement les divers éléments de la flotte ennemie. Si elle n'en a rien fait, c'est parce que les Vénètes n'étaient pas là ; et c'est parce que leur flotte était loin du fleuve, que celle de Brutus put se former tranquillement dans les lieux de son choix, sans être inquiétée.

Les Samnites, et non pas les Vénètes, nous semblent bien à leur place sur la rive droite de la Basse-Loire. Quant aux Nannètes, notre surprise fut aussi grande que celle de nos collègues lorsque, lisant Ptolémée, il y a vingt ans, nous les rencontrâmes au *nord-est* des Andes.

IV. — LES BRETONS CHEZ LES VÉNÈTES.

M. Blanchard pense avec raison que l'autorité de Ptolémée a été un peu surfaite ; il manifeste néanmoins un profond étonnement de ce qu'en dressant la carte d'une partie de la Gaule, nous n'ayons pas appliqué exactement les données du géographe, et que nous ayons cru devoir les rectifier au sujet des Nannètes.

Ayant à décrire, sur la foi de récits plus ou moins anciens, plus ou moins exacts, qu'il ne pouvait contrôler, un grand

nombre de pays fort éloignés du sien, Ptolémée n'a pu le faire sans commettre un certain nombre de fautes, dont quelques-unes sont assez grossières. Cela est certain. Mais, quoiqu'on ait voulu faire entendre le contraire, nous n'avons pas attendu jusqu'ici pour déclarer que ce géographe n'est pas parfait. Car, il y aura tout à l'heure vingt ans, nous avons cherché à faire connaître d'une manière frappante une de ses grandes erreurs. En publiant à cette époque ⁽¹⁾ une carte, d'après Ptolémée, de la Gaule Lyonnaise et de la Gaule Aquitaine, nous la faisons précéder d'observations dont voici un extrait.

«... On a inscrit sur cette carte les lieux dont parle Ptolémée, « conformément à ses données géographiques : on a obtenu, de « la sorte, une carte qui contient toutes les erreurs du géographe ; « les limites des pays y sont indiquées un peu arbitrairement, « quoique selon l'esprit du texte, et l'on s'est peu inquiété, « puisque cela était impossible, de suivre nos cartes modernes « dans les cours des fleuves et le dessin des côtes.

« La manière d'indiquer la position des pays au moyen de la « latitude et de la longitude est une invention du temps de Pto- « lémée. Ce géographe, qui en a fait usage un des premiers, a « commis de nombreuses erreurs dans leur application. Cepen- « dant, en ce qui concerne notre pays et ceux qui nous entourent, « Sannites, Pictons, Audecaves, Vénètes, Osismiens, les positions « données par Ptolémée sont exactes. Pour les peuples qui bordent « l'Océan Aquitainien, la latitude est assez bonne, mais la longi- « tude laisse beaucoup à désirer, de sorte que la côte est très « inégalement dessinée.

« On ne saurait, disions-nous dans le cours des études, aller « chercher les Nannètes de Ptolémée près de la Seine. Il y a « évidemment quelque confusion dans cette partie de la carte « de Ptolémée, et la Seine prend une longueur vraiment dé-

(1) Annales de la Société académique de la Loire-Inférieure, année 1864. Etudes archéologiques.

« mesurée entre son embouchure et les Parisii. Si, laissant les
« Nannètes entre les Aulercii et les Abrincatui, comme les place
« ce géographe, nous reportions ceux-ci à Avranches,... nous
« trouverions Condevincum dans l'Orne ou la Mayenne, exacte-
« ment à la limite de la Péninsule et en dehors, bien plus à portée
« des côtes d'Angleterre que ne le sont les Samnites, et tout à
« fait parmi les révoltés (1) ! »

Voilà donc ce que nous écrivions en 1864; et en parlant de l'antique situation de notre cité, nous disions : « Le premier
« nom qu'on puisse appliquer historiquement à Nantes, a été
« inscrit vers le II^e siècle de l'Ère chrétienne sur des pierres
« gallo-romaines trouvées, au XVI^e et au XIX^e siècle, dans les
« fouilles de la vieille cité, et incrustées aujourd'hui dans un mur
« du portique de l'Hôtel de Ville; ce nom c'est le *vicus portus*,
« le bourg du Port (2). »

En 1864, nous étions tenu, pour justifier notre titre, de reproduire les erreurs de Ptolémée, tout en les signalant. Mais, en 1881, nous n'avions aucune raison d'en agir ainsi. La modeste carte de la Gaule au commencement de l'Ère chrétienne n'est ni de Strabon ni de Ptolémée; elle a surtout pour but de montrer la situation des belligérants et de leurs alliés avant les hostilités, ainsi que l'espace dans lequel devaient se mouvoir les flottes commandées par Brutus; et nos contradicteurs n'ont pas choisi précisément un point de vue bien exact pour la critiquer.

Ils ont d'ailleurs une préoccupation qui ne les abandonne pas un seul instant; c'est de toujours voir les Vénètes à Guérande. Dans la presqu'île guérandaise, ils trouvent leurs traces au V^e siècle et postérieurement; un hameau y porte le nom de Kervenet : les Vénètes y étaient donc au temps de César. Ils admettent des changements, des bouleversements que rien ne justifie, et ils passent sous silence les bouleversements qui, au

(1) Etudes archéologiques dans la Loire-Inférieure, p. 22.

(2) Ibid., p. 23.

IV et au V^e siècle, ont changé la situation des peuples aussi bien dans nos contrées que dans le reste de la Gaule.

Il ne faudrait cependant pas perdre de vue cet événement majeur de notre histoire, qui divise encore les meilleurs esprits, l'établissement des Bretons insulaires dans l'Armorique occidentale. Les uns disent qu'il eut lieu paisiblement par des émigrations successives au IV^e et au V^e siècle ; et les autres, qu'il fut consommé par la conquête, vers 383, à la suite de la descente en Gaule des légions romaines et de la jeunesse bretonne que commandait Maxime. On dit encore, comme cela se disait des Gaulois et des Franes, lorsque l'histoire de nos commencements était imparfaitement connue, que les Bretons, armoricains d'origine, qui avaient passé la Manche du sud au nord, la repassèrent une seconde fois, du nord au sud, pour s'établir dans leur ancien pays (1).

De cette question très controversée, que plusieurs de nos compatriotes ont traitée avec une grande compétence, au sujet de laquelle des opinions diverses ont été émises, des conclusions opposées formulées, beaucoup de volumes écrits, nous demandons qu'il nous soit permis de dire deux mots.

Les faits certains de ce point de notre histoire sont le départ de Maxime de l'île de Bretagne, à la tête d'une puissante armée, et sa descente en Gaule où il vainquit les troupes de l'empereur Gratien.

Les faits controversés sont relatifs à la composition de cette armée et à la prise de possession de l'Armorique du *nord-ouest* par les Bretons qui en faisaient partie.

Gildas, écrivain breton du VI^e siècle, parle des nombreux

(1) Diodore de Sicile (liv. 5, ch. 21) croyait que les habitants de la Bretagne étaient autochtones, et Tacite (vie d'Agriola) déclare qu'il est difficile de savoir s'ils étaient indigènes ou étrangers. Quant à César (liv. V, ch. 12), il pense que la côte était habitée par des Belges que l'amour de la guerre et du pillage fit sortir de leurs demeures.

soldats et de la jeunesse nombreuse qui suivirent Maxime ; mais il est muet sur le fait de l'établissement des Bretons dans notre pays (1). C'est Nennius, écrivain du IX^e siècle, qui semble en avoir parlé le premier ; mais cet écrivain ayant conté beaucoup de fables, les adversaires de la conquête n'admettent pas sa version (2).

Ce jugement est peut-être trop absolu. De ce que Gildas ne relate pas le fait ou semble à peine l'indiquer, il n'est pas démontré que le fait n'ait pas eu lieu ; et de ce que Nennius a raconté beaucoup de fables, il ne s'ensuit pas que le fait très vraisemblable qu'il raconte, d'après la tradition, soit une fable aussi.

Toutefois, il y a à ce sujet un événement remarquable, dont nous ne sachons pas qu'on ait encore tenu compte, et qui pourrait bien aider à fixer les esprits : nous voulons parler du changement en un seul nom, *Breton*, des noms de ces peuples armoricains qu'on appelait Curiosolites, Osismiens, Vénètes, etc. Ces nations n'ont pu s'entendre pour abandonner le nom de leurs pères et adopter un nom commun pris à l'étranger ; de la substitution du nom des envahisseurs aux noms des opprimés, nous paraît découler la preuve de l'occupation violente de l'Armorique du *nord-ouest* par les Bretons insulaires. C'est ainsi que la Gaule aux noms multiples est devenue la France, qui a trouvé des chroniqueurs pour nous apprendre comment eut lieu ce changement extraordinaire.

Dans ces temps barbares, où tout est motif à querelle, guerre et spoliation, où tout est soumis au pouvoir de la force, où l'esprit de conquête met en mouvement tous les peuples ; où le frère persécute le frère, où le père même se montre sans pitié pour le fils dont il redoute l'ambition, il est bien difficile d'admettre, sous prétexte de relations amicales, une conquête pacifique effectuée par des émigrants, une soumission docile du côté des indigènes.

(1) Ogée. *Dictionnaire de Bretagne*, pp. 83, 232, 261. (Articles de MM. Varin et de Courson.)

(2) Lejean. *La Bretagne, son histoire et ses historiens*, p. 181.

Un peuple n'abandonne pas sans résistance le nom que longtemps ont porté ses ancêtres. L'occupation par de paisibles émigrations nous paraît donc invraisemblable ; il faut, pensons-nous, l'attribuer à la conquête, et l'invasion de 383 seule nous semble en donner l'explication. En arrivant dans la partie nord de l'Armorique, en 458, l'émigration bretonne dut rencontrer des concitoyens dans les maîtres du pays. Aussi, peu de temps après, voit-on les Bretons marcher en conquérants vers le sud de la péninsule.

Quel parti durent alors prendre les Vénètes, effrayés de l'envahissement de leurs foyers ? N'est-il pas naturel de supposer, d'admettre, en l'absence de documents authentiques, qu'un certain nombre d'entre eux, fuyant devant l'invasion qui venait du nord, aient passé la Vilaine et soient allés demander, en suppliants ou par la force, quelques coins de terre à leurs voisins les Samnites, et qu'en fondant des hameaux dans la presque île guérandaise, ils leur aient donné, comme cela se fait encore de nos jours, des noms qui rappelaient la patrie absente ?

Cependant, on peut nous répondre qu'on n'admet pas la conquête et qu'on s'en tient à la paisible possession du pays par les émigrants de la Bretagne insulaire. Soit.

Eh bien, tout en niant la conquête, dans le temps où les Bretons insulaires prennent possession de grands territoires en Armorique et y fondent des colonies auxquelles ils donnent des noms de leur pays, n'est-il pas encore naturel d'admettre que les Vénètes soient allés faire, en plus petit, des choses semblables chez leurs voisins de la rive gauche de la Vilaine ? Il suffit, en effet, qu'une seule famille vénète ait pu émigrer pour nous autoriser à voir un nom vénète en plein territoire samnite. Les émigrations laissent toujours dans les contrées qu'elles ont occupées des marques ineffaçables de leur ancien pays. Nous demandons quelle autre conséquence on pourrait tirer, dans vingt siècles, du nom de Kernantais donné de nos jours à un hameau fondé aux environs de Vannes.

Il ne faut pas abuser de l'Étymologie ; c'est une auxiliaire qu'il

faut employer avec discrétion. Si elle vient en aide à l'histoire ou à la géographie, elle peut déterminer avec sûreté la solution d'une question douteuse ; mais livrée à ses propres forces, elle marche en boitant et se jette en aveugle sur un objet qui n'est pas toujours celui qu'elle doit atteindre. Son abus peut, comme l'amour du mot, égarer les meilleurs esprits.

Sans lui donner toute l'importance qu'y attache M. Kerviler nous pourrions en faire un usage différent et dire, dans le sujet qui nous occupe, toujours par respect pour Strabon, Marcien et Ptolémée :

« Après la conquête, par les Bretons insulaires, de l'Armorique
« du nord-ouest, » ou « dans le temps que les Bretons prenaient
« possession de grands territoires en Armorique, un certain
« nombre de familles vénètes émigrèrent, passèrent la Vilaine et
« s'établirent dans la presqu'île guérandaise, où les envahisseurs
« de leur pays devaient les suivre un peu plus tard ; là ils reçurent
« des terres des Samnites et fondèrent quelques villages aux-
« quels ils donnèrent des noms vénètes, en souvenir des lieux
« où s'était manifestée leur puissance. »

En exagérant ce système, on pourrait faire passer des familles vénètes sur la rive gauche de la Loire, et y trouver des souvenirs de leur ancienne patrie. Mais j'amais il ne saurait nous venir à l'esprit d'étendre leur pouvoir, au temps de César, jusqu'au delà des Pictons, à cause du nom de Vendée que porte un ruisseau des Santons, ni même, à cause de Kerwenet, jusqu'à la presqu'île où habitaient sûrement les Samnites ; il ne saurait non plus nous venir à la pensée de placer sur le bord de la Loire, à cause du Brivet, le Portus Brivates que Ptolémée place à sept lieues au nord de ce fleuve ; ni encore de reconnaître au bord de la mer, en vue de Beslon, l'*emporium* de Corbilon, qui existait sur la Loire, au dire de Polybe, et qui était disparu au temps de Strabon.

M. Kerviler a traité fort habilement et avec beaucoup de savoir, le chapitre relatif au Brivates Portus (1). Cependant nous ne

(1) *Etudes critiques*, p. 30.

pouvons pas admettre son sentiment, parce qu'il est bien certain que Ptolémée, le seul des anciens, à notre connaissance, qui parle de ce port disparu, n'a pas entendu le placer à l'embouchure de la Loire ; car, s'il en avait eu la pensée, il eût donné la même latitude à ces deux lieux, tandis qu'il met entre eux un intervalle d'un quart de degré représentant 28 kilomètres environ. Cette différence des deux latitudes nous autorise à chercher au bord de la Vilaine le port que l'on croit trouver aux bouches de la Loire.

V. — LA BASSE-LOIRE ET LE LITTORAL.

Dans les lieux voisins de l'Océan qu'habitaient les Samnites, il est certain qu'actuellement rien ne rappelle la lutte des Vénètes et des Romains, et que rien ne répond aux descriptions de César. Mais M. Kerviler prétend que ces lieux ont subi de grands changements et qu'à l'époque de l'invasion romaine, la plaine des marais salants était parsemée d'îles correspondant à la topographie de César. Voilà ce qu'on ne saurait démontrer.

Dans *César chez les Vénètes*, nous avons dit que dix-neuf siècles n'avaient pas dû opérer de profondes modifications dans cette plaine, parce que la presqu'île n'y déverse que de petits ruisseaux peu chargés de limon, et que les eaux limpides de l'Océan ne roulent que des sables détachés des roches granitiques de nos côtes ; nous avons ajouté qu'il nous semblait difficile de prouver que les vagues eussent pris à la mer, en grande quantité, autre chose que les sables charriés par les courants et que le flot jette éternellement sur les falaises du Croisic, de Batz et du Pouliguen ; nous avons prouvé que, dans cet intervalle de dix-neuf cents ans, la plaine n'avait pas subi de soulèvement géologique. « Le Grand-Trait, » disions-nous, « avait plus d'étendue, et il « était plus rapproché de la côte guérandaise ; un passage d'eau, « large peut-être, mais peu profond et souvent à sec, existait « vraisemblablement au midi de Saillé, et les navires pouvaient

« aller du Croisic au Pouliguen, au moment des hautes marées,
« en évitant de faire le tour par l'Océan (1). »

Cependant voici ce que nous répond M. Kerviler :

« Dans ce chapitre de la discussion de M. Orioux, je trouve
« accumulées un grand nombre d'erreurs. Je prétends, au con-
« traire, deux choses : d'abord, que les apports de sable sont
« considérables, je dirai même gigantesques, dans toute cette
« région ; ensuite qu'il y a eu relèvement notable du sol, au
« moins dans les îles du Pouliguen, de Batz et du Croisic,
« aujourd'hui réunies ensemble. »

Interrompons ici M. Kerviler, pour dire que nous n'avons rien exprimé de contraire à la première prétention ; on verra tout à l'heure la valeur des preuves qu'il donne en faveur de la seconde.

« Tous ceux, continue-t-il, qui ont étudié le régime des eaux
« chargées de matières en suspension, à l'embouchure de la
« Loire, savent que les courants sous-marins de l'embouchure
« emportent à gauche, dans la baie de Bourgneuf, toutes les
« vases, et à droite, dans la baie du Pouliguen, tous les sables...
« Tout cela vient... du cours supérieur de la Loire, et les cou-
« rants en opèrent le triage à l'embouchure. C'est ainsi que se
« sont formés, depuis la période historique, ces immenses
« attérissements de sable qui réunissent aujourd'hui le Pouliguen
« à la terre ferme, et qui ont enfoui le vieux bourg d'Escou-
« blac, etc. (2). »

Nous aurions commis *un grand nombre d'erreurs*, a écrit M. Kerviler (3). Cette critique est sévère, même si elle est vraie. Mais on va reconnaître, nous l'espérons, qu'elle est sans fondement, que M. Kerviler nous a lu trop rapidement, qu'il nous

(1) *César chez les Vénètes*, p. 30.

(2) *Etudes critiques*, p. 17 à 18.

(3) A l'Association bretonne, M. Kerviler avait dit : *Autant d'erreurs que de mots.*

reprend pour des choses que nous n'avons pas dites, et qu'il nous impute des erreurs qu'il pourrait bien avoir commises. D'abord, nous n'avons parlé que des vases du Grand-Trait et des marais salants, que des sables jetés éternellement par les flots sur les falaises du Croisie, de Batz et du Pouliguen. Cependant on nous répond par les sables de la Loire et d'Escoublac, par les vases du fleuve et de la baie de Bourgneuf.

Nous sera-t-il permis de nous écarter encore de notre sujet et d'examiner la triple question posée par M. Kerviler, savoir : le relèvement du sol au Pouliguen, à Batz et au Croisie ; l'apport des sables sur le littoral de la rive droite ; et les attérissements formés par les vases sur la rive gauche ? puis de chercher à démontrer que la mer jette sur les côtes de la baie de Bourgneuf autre chose que les vases de la Loire ; dans la baie du Pouliguen, autre chose que les sables du fleuve ; et qu'on trouve ceux-ci en quantité sur le littoral de la rive gauche, en deçà de la pointe Saint-Gildas ?

C'est avec raison que nous avons dit que les flots rongent sans cesse le granit de nos côtes et qu'ils en accumulent les débris sur nos rivages. Nos côtes océaniques ne sont plus aujourd'hui ce qu'elles étaient, il y a dix-neuf siècles passés : la vague leur porte sans cesse des coups terribles ; elle broie et dissout le calcaire, elle brise et émiette le granit, elle en transporte les débris dans nos anses et sur nos plages ; rien ne lui résiste, et les terres sont mieux protégées par une plage sablonneuse doucement inclinée que par des murailles de granit opposant leurs flancs à la tempête. Nous avons de ces changements un exemple frappant sous les yeux : depuis un demi-siècle, les falaises de la Bernerie ont perdu un certain nombre de maisons et plusieurs hectares de terrain cultivé, et les traces de l'ancien littoral apparaissent encore à plus d'un demi-kilomètre de la côte, vers la haute mer. Mais ces côtes disparues, on ne sait ce qu'elles étaient au temps de César : on ne peut donc pas invoquer, pour ou contre un système quelconque, la disparition des rochers, les modifications du littoral, les changements enfin dont il nous est impossible de nous rendre compte.

Les ingénieurs qui ont étudié la question des vases de la Basse-Loire et de la baie de Bourgneuf, n'ont pas vu précisément les choses de la même manière que M. Kerviler : bien moins absolus que lui, ils constatent que l'argile tenu en suspension dans les eaux du fleuve diminue régulièrement à mesure qu'on s'éloigne de la source, et *qu'à l'embouchure, elle se dépose avec beaucoup plus de facilité en été qu'en hiver, et que la quantité tenue en suspension dans l'eau y est aussi plus grande* ; ils sont frappés de l'action destructive de la mer sur les rivages de l'embouchure de la Loire, et il leur semble que la plupart des îles de la côte ont été détachées du continent ⁽¹⁾ ; ils ont remarqué que le long des côtes schisteuses et vers l'embouchure des fleuves, le dépôt littoral contient fréquemment de la vase, et que c'est la mer qui, en détruisant sans cesse les côtes, fournit la plus grande quantité de matière à la sédimentation ⁽²⁾ ; ils reconnaissent enfin que les dépôts sableux ou graveleux de la baie de Bourgneuf proviennent en partie des roches granitiques ou gneissiques qui l'entourent, et que les dépôts vaseux peuvent résulter de la trituration des feldspaths ou bien encore de la destruction des roches argileuses comme celles qui affleurent sous la baie de Pornic ⁽³⁾. Ce n'est pas précisément le sentiment émis par M. Kerviler.

Cherchons à voir de près ce qui se passe sous nos yeux. Les eaux de la Loire sont, en été, d'une grande pureté du côté de l'amont.

Au Pellerin, à cette même époque, elles ne deviennent troubles que par l'action des marées ; l'argile n'y vient point de la Haute-Loire ; c'est de la Basse-Loire qu'elle est charriée. Au moment de la basse mer, les eaux y sont belles, et la vase ne s'y mélange qu'après une heure assez avancée du flot.

(1) Lechalas. *Transformation de la Basse-Loire*. Partiot, cité par Lechalas p. 82, 86, 91.

(2) Delesse. *Lithologie du fond des mers*, p. 197.

(3) *Ibid.*, p. 199.

A Saint-Nazaire, c'est une couple d'heures avant la basse mer que l'on peut observer la plus grande pureté des eaux ; elles commencent à se troubler lorsque le flot va se manifester ; à mesure que la marée monte, elles se chargent de vase, et l'impureté augmente jusqu'à une heure ou deux avant la pleine mer ; à partir de ce moment, elles se purifient et continuent à le faire jusqu'à une heure environ avant la basse mer. L'agitation de la mer et les vents d'ouest contribuent à les troubler davantage.

Nous voici maintenant dans la baie de Bourgneuf, sur la côte de Préfailles où le courant atteint par endroits, en flot et en jusant, une vitesse qu'un bon nageur ne peut vaincre : la mer est boueuse, agitée, le flot monte, et, depuis quatre heures, les eaux chargées d'argile, qui s'agitent devant nous, sont en marche venant de la haute mer.

Si nous examinons le littoral, il nous montrera ses côtes dentelées, ravagées par les flots ; il nous apprendra que les vagues, les tempêtes, ont détruit ses rochers, envahi ses champs, et qu'ils y ont pris des masses incalculables de matière pour en élever le lit de l'Océan ou former de nouveaux rivages au fond des baies.

Si nous sondons enfin le fond de la mer, nous y trouverons un banc de vase de dix kilomètres de longueur, à l'ouest de la pointe Saint-Gildas ; des vases sableuses dans la baie de Bourgneuf ; des dépôts d'argile au couchant du Croisic ; puis, au large d'un banc de sable couvrant l'espace compris entre Belle-Ile et Noirmoutiers, un vaste banc de vase de 280 kilomètres de longueur, qui s'étend de la baie d'Audierne à la hauteur de l'île de Ré (1).

Dans la belle saison, lorsqu'on ne ressent plus les effets de la dernière crue de printemps et que les eaux de la Loire sont fort claires, le littoral de la baie de Bourgneuf reçoit cependant des dépôts ; les rives du fleuve se rapprochent, ses îles s'exhaussent et s'élargissent, tandis que la Basse-Loire continue à promener et à déposer ses vases partout où s'étend son action, et

(1) Carte lithologique des mers de France, n° 4, par Delesse.

que la quantité tenue en suspension dans ses eaux est encore plus grande que lorsque l'hiver lui en amenait, de l'amont, des masses considérables. Il est donc évident que la mer apporte son contingent de vases à la Basse-Loire, où elles se confondent avec celles que fournit le bassin du fleuve ; et que ces vases diverses ont comme lieux de dépôts les îles et les rives du fleuve, la baie de Bourgneuf et le fond de la mer.

Si M. Kerviler s'était borné à dire que le fleuve mêle ses vases à celles qui proviennent de la trituration des roches du littoral, et que, de l'embouchure où s'opère ce mélange, *une partie* est entraînée dans la baie, nous nous serions borné à nous défendre du reproche qu'il nous a fait ; mais nous avons cru devoir nous étendre sur ce sujet, pour répondre à cette affirmation inexacte, que *tout cela vient du cours supérieur de la Loire*, et aussi à cette pensée qui semble se dégager de l'ouvrage, que *tout cela va à la baie de Bourgneuf*.

Nous allons maintenant examiner si la question des sables n'a pas été traitée, comme celle des vases, dans un sens trop absolu.

Les sables que charrie la Loire en abondance, proviennent des roches granitiques de son bassin, soit qu'ils aient été arrachés au plateau central où le fleuve prend sa source, soit qu'ils aient été enlevés aux rives des affluents qui viennent grossir ses eaux. Le quartz hyalin en forme la base ; le feldspath entre dans leur composition pour un vingtième ; des débris granitiques et des parcelles noirâtres de roches volcaniques y sont mélangés, et le mica y est imperceptible (1).

¹ Un triage fait sur le gravier grès brunâtre de la Loire, aux Lamblardières, a donné, pour la partie restée sur le tamis :

| | | |
|---|-------|-------|
| Quartz hyalin grès et gris brunâtre..... | 78,50 | } 100 |
| Débris granitiques et porphyriques..... | 12 27 | |
| Orthose rosâtre ou brunâtre..... | 4 20 | |
| Mica blanc et brun tombac..... | 0 03 | |
| Schistes cristallins..... | 0 20 | |
| Roches volcaniques noires et vert noirâtre..... | 4 80 | |

A mesure qu'on s'éloigne de la source du fleuve, le sable diminue de grosseur, et il modifie subitement sa nature à l'embouchure. Ici, le jusant conduit jusqu'à la mer les sables qui n'ont pas été arrêtés dans la descente, mais le flot les ramène dans le fleuve en y mêlant des ébris marins (1). Soumis sans cesse au mouvement de va-et-vient des flots, les dépôts fluviaux et marins sont réduits en fines parcelles et sont enfin entraînés au large ou jetés sur les plages de Saint-Nazaire et de Saint-Brevin.

M. Delesse, qui a étudié avec beaucoup de soin la question des sables de la Loire et du littoral, admet le mélange des sables charriés par le fleuve, et de ceux que les flots prennent aux rochers de nos côtes. « A l'embouchure de la Loire, dit-il, le rivage « est bordé par des roches granitiques ; il est donc naturel qu'on « en trouve les débris dans le dépôt littoral. » Et plus loin : «... Par conséquent, les alluvions de la Loire concourent à former « le dépôt littoral sur la côte de Saint-Nazaire (2). »

Sur la plage de Saint-Nazaire, le sable contient des apports de la mer ; il est très fin et de couleur jaune ; il est formé de quartz hyalin, de débris du feldspath et de fragments noirs que M. Delesse appelle de la lydienne ; on y distingue à peine le mica et il renferme un dixième environ de débris coquilliers (3).

Sur les plages de la rive gauche, de Mindin au Cormier et vers la pointe Saint-Gildas, le sable présente les mêmes caractères que celui de Saint-Nazaire : fin, jaune, mélangé de coquilles et de parcelles noires avec faible apparence de mica. On y trouve, de plus, par intervalles, du sable un peu gros et même des graviers dans les dépôts de basse mer. Les alluvions de la Loire

(1) Des expériences, faites par M. Lefevre, ingénieur, ont constaté que le flot donnait, dans une heure, un dixième de litre de sable et 41 grammes de coquilles et de débris, et le jusant, dans le même temps, un septième de litre de sable et 26 grammes de coquilles et de débris. — Delesse, p. 199.

(2) Lithologie de Delesse, p. 199.

(3) Lithologie de Delesse, p. 199.

nous semblent concourir à former les dépôts sableux de cette partie de la rive gauche, à peu près de la même manière qu'à Saint-Nazaire.

Mais, dans la baie de Bourgneuf, le dépôt du littoral change tout à fait de caractère et ne ressemble plus à celui du fleuve : il contient des fragments de schiste, les débris coquilliers y sont quelquefois très abondants, et les grains sont de grosseur très inégale.

Sur la rive droite, à peine avons-nous quitté Saint-Nazaire que nous reconnaissons, dès la plage de Saint-Marc, les débris des roches voisines dans les dépôts de basse mer. Le sable contient toujours du mica et des débris coquilliers, souvent du quartz blanc plus gros que du plomb de chasse.

Sur les dunes qui avoisinent la vaste baie de Pornichet, le sable est uniformément fin, tandis que sur la plage, au niveau des basses mers où les débris coquilliers sont nombreux, ses dimensions sont très inégales, le vent n'ayant d'action sur lui que lorsque les flots l'ont réduit en fines parcelles.

Enfin, à mesure qu'on avance vers le nord, la trace des sables du fleuve diminue et finit par s'effacer.

« Au Croisic, dit M. Delesse, le dépôt de marée basse est un « sable *graveleux*, gris-verdâtre, qui contient du quartz hyalin, « de nombreuses paillettes de mica argenté, des fragments peu « roulés de schiste micacé ou de granite, du grenat, de la « lydienne ou du quartzite noir, compact et schisteux, des « débris de mollusques et de plantes marines (1). »

Des rochers de la presqu'île, on peut assister à la formation des sables. Le granit est attaqué, sous nos yeux, comme à coups de bélier, par le choc irrésistible des vagues ; elles le rongent, le brisent et en arrachent des blocs de toutes grosseurs ; le flot pousse sur la plage, roule et ramène les masses mobiles qu'il a détachées ; il arrondit et polit les pierres dures ; il divise et

(1) Lithologie, p. 199.

désagrège le granit friable dont les parcelles, ballottées sans cesse par le va-et-vient des vagues, achèvent de se réduire en sable jusqu'au moment où le vent pourra les soulever à son tour, les faire courir sur la plage voisine, puis sur les terres labourées pour les couvrir de dunes.

Dans les gros sables incomplètement réduits, on reconnaît les fragments du rocher voisin, et dans les débris coquilliers, le produit de la mer qui s'agite près de nous; le mica si brillant et répandu parfois en si grande quantité, a été détaché de la roche sur laquelle nous marchons.

Ainsi, le sable de la Loire ne se rencontre pas seulement sur le littoral de la rive droite, mais encore sur celui de la rive gauche, en deçà de la pointe Saint-Gildas. Les dunes d'Escoublac ne sont pas formées uniquement des sables de la Loire, mais on y trouve aussi des débris coquilliers en grand nombre et des parcelles qui proviennent des roches de la côte. Quant aux dunes qu'on rencontre à portée des plages de la Turballe, du Croisic et du Pouliguen, nous pensons toujours qu'elles ont leur raison d'être dans la destruction des roches granitiques du littoral.

Dans la question du relèvement du sol, M. Kerviler est encore moins heureux que dans celle du mouvement des sables : « Le relèvement des îles extrêmes du Pouliguen et de Batz, dit-il, est attesté par la présence de roches percées de pholades, à plusieurs mètres au-dessus des hautes mers actuelles, dans la falaise de Penchâteau... Il est vrai », ajoute-t-il, « que rien n'indique l'époque de ce relèvement, qui pourrait remonter aux temps géologiques (1). »

Ces derniers mots seront toute notre réponse. Nous nous occupons de l'époque de César et non des temps géologiques. La fin de la phrase que nous venons de citer, déclare que le commencement peut bien n'avoir aucune valeur; c'est aussi notre

(1) *Etudes critiques*, p. 18 et 19.

avis. M. Kerviler sait mieux que personne que l'existence des pholades remonte à l'époque secondaire, et qu'entre cette époque et l'apparition de l'homme, l'écorce terrestre a subi des changements considérables.

La raison tirée des salines romaines est-elle meilleure? Non, elle se tourne contre son auteur. « Les salines romaines, dit « M. Kerviler, sont recouvertes d'une couche de vase sur laquelle « on exploite aujourd'hui (1). »

De sorte que les salines exploitées de nos jours sont plus élevées que les salines romaines. Or, on sait que le fond des salines doit être suffisamment élevé pour ne recevoir qu'une faible hauteur d'eau, afin que l'évaporation soit très active et que le sel puisse être recueilli sans peine.

De cette situation, peut-on conclure à un exhaussement du sol? Mais c'est le contraire qu'il faudrait dire, car si le sol avait été soulevé de quelques mètres, les salines romaines seraient hors des eaux, au lieu d'être au-dessous des salines modernes. Dans tous les cas, depuis l'occupation romaine, il n'y a pas eu d'exhaussement géologique. C'est ce que nous avons dit et démontré, dans *César chez les Vénètes*, en parlant des ruines gallo-romaines de Kerbrenezé qu'on rencontre dans les marais salants, à peine au-dessus des hautes marées, et dont les constructions auraient été établies sous les eaux si le fait des pholades était postérieur à l'occupation romaine. Nous aurions pu y ajouter les ruines de même genre qui bordent les marais, à 400 mètres au *sud-est* des Maisons-Brulées.

Les trois ou quatre fouilles que nous avons faites dans les salines de cette dernière région, où nous avons rencontré, sous une mince couche d'argile, des débris de pierres désagrégées et du mortier sans consistance, ne sont pas assez concluantes pour nous permettre de donner un avis raisonné sur la nature des salines de M. Kerviler.

(1) *Ibid.*, p. 18.

VI. — LES PORTS DES VÉNÈTES.

Dans la première partie de ce récit, nous avons relevé, en sortant quelquefois du sujet, plusieurs appréciations émises par ceux qui placent vers Montoir ou Guérande la rencontre de César et des Vénètes, et nous avons répondu à des affirmations qui ne nous semblaient pas justifiées. Nous avons fait ressortir notamment :

Que César et les géographes anciens n'ont pas placé les Vénètes sur la rive droite de la Basse-Loire, tandis que Strabon, Marcien et Ptolémée y ont rencontré les Samnites ;

Que le nom de Kervenet donné, on ne sait quand, à un hameau de cette contrée, ne saurait prouver que les Vénètes en fussent les maîtres au temps de César ;

Que la Grande-Brière fut autrefois couverte d'une abondante végétation, et que, même après son affaissement, dont la date reste à déterminer, elle ne pouvait recevoir, en été, la puissante flotte des Vénètes ;

Que la plaine des marais salants n'a éprouvé aucun exhaussement depuis la campagne de César, et que les salines et les ruines *gallo-romaines* qu'on y rencontre donneraient plutôt la preuve d'un affaissement du sol ;

De plus, nous avons établi :

Que les alluvions de la baie de Bourgneuf proviennent en partie de la destruction des roches sous-marines et littorales de la baie ; et que les sables de la Loire arrivent sur le littoral mélangés à de nombreux débris de coquilles marines et de roches granitiques étrangers au fleuve, et sont rencontrés en cet état aussi bien sur la rive gauche que sur la rive droite de la côte.

Nous nous proposons maintenant de revenir à César pour ne plus le quitter ⁽¹⁾.

(1) M. Blanchard, qui a déjà constaté que, dans notre première étude, nous avons consacré de nombreuses pages aux Commentaires, déclare cepen-

Nous avons déjà fait remarquer que les partisans du nouveau système tiennent absolument à placer les Vénètes dans les lieux où les Samnites ont laissé leurs traces ; mais nous n'avons pas raconté comment ils en étaient arrivés, pour leur donner un port imaginaire, à supprimer à peu près tous les ports qui abritaient leurs nombreux vaisseaux. « Les Vénètes, dit M. Kerviler, avaient
« en leur possession presque tous les ports de la presqu'île
« armoricaine, et comme les géographes n'en signalent qu'un
« fort petit nombre au nord, à peine un ou deux, on doit en
« conclure qu'ils possédaient tous ceux du sud... Leur port prin-
« cipal était placé dans l'immense baie comprise entre Quiberon,
« Belle-Ile et le littoral jusqu'à la Loire... Ceci nous conduit
« immédiatement à donner aux Vénètes le territoire du pays de
« Guérande ;... les Vénètes n'auraient pas souffert qu'une autre
« peuplade rivale occupât la partie *est* de cette baie (1). »

M. Blanchard reprend ce texte très affirmatif, mais sans preuve, de M. Kerviler, et l'appuie de ses affirmations sans y ajouter une preuve qui en augmente la valeur. « Comment, s'écrie-t-il,
« voilà un peuple qui occupe la côte méridionale de la péninsule
« armoricaine jusqu'au goulet de Brest, et, sur cette même côte,
« il y a un port qui lui est indispensable entre tous,... et ce port-
« là ne serait pas à lui ! et c'est une peuplade inconnue dans l'his-
« toire qui abritera ses vaisseaux et s'enrichira de ses trésors !
« Qu'il plaise à cette peuplade de fermer son port aux Vénètes,
« leur puissance maritime s'ébranlera du même coup (2). »

Abrégeons, sans trop nous préoccuper de ce port merveilleux dont on ne précise pas la situation, dont on ne justifie pas l'existence. M. Blanchard compte neuf ports sur les deux côtes de la

dant y avoir cherché en vain un argument quelconque que nous y ayons puisé (p. 206). Il s'agit évidemment d'une recherche incomplète, car nul plus que nous n'a puisé d'arguments dans les Commentaires.

(1) *César et les Vénètes*, pp. 10 et 11.

(2) *Vénètes, Nannètes et Samnites*, p. 209.

presqu'île armoricaine ; après en avoir écarté le port Brivates et tous les ports de la côte septentrionale, il demande ce qui reste à ces pauvres Vénètes, et il répond : « Le port Vindana et l'em-
« bouchure de la Vilaine, deux ports sur neuf ! Et encore, à la
« condition que les Samnites ne leur contestent pas cette
« dernière station (1) ! »

Sans un oubli complet des lieux, une lecture trop hâtive des textes, des idées préconçues sur l'objet en discussion, eût-on émis des propositions d'une invraisemblance aussi palpable ?

Ainsi, voilà une côte de deux cents kilomètres qui ouvre ses flancs pour laisser passage à de nombreuses rivières et à la mer intérieure du Morbihan, et elle ne contient qu'un seul port ! Ainsi, cette presqu'île guérandaise, dont la côte est inabordable à la basse mer, est si nécessaire aux Vénètes, que si on la leur enlève, il ne leur reste plus rien ! Ainsi, le port inconnu qu'elle renferme leur est si indispensable, que sans lui toute leur puissance est anéantie ! Et parce que la presqu'île leur est nécessaire, elle leur appartient, car ils ne l'auraient pas soufferte aux mains d'un autre peuple !

Les savants de ce vieux temps ne connaissaient pas ou ne connaissaient guère les ports de la Vénétie ; MM. Kerviler et Blanchard ne l'ont pas assez remarqué, et ils ne semblent pas avoir apprécié à sa valeur l'idée qu'en avait César. « Le peuple
« Vénète », disent les Commentaires, « est celui dont l'autorité
« est la plus grande sur toute la côte ; les Vénètes ont de nom-
« breux vaisseaux ; ils sont supérieurs aux autres peuplades, par
« la connaissance et la pratique de tout ce qui concerne la
« navigation, et *maîtres du petit nombre de ports disséminés* (2)
« *sur cette mer immense et orageuse* (3). Les Vénètes, » dit encore
César, « savaient que la navigation était difficile à cause de

(1) *Vénètes, Nannètes et Samnites*, p. 219-220.

(2) *Paucis portibus interjectis*.

(3) Liv. III, ch. 8.

« l'ignorance des parages et de la rareté des ports; ils étaient
« très puissants par leurs flottes, tandis que les *Romains* n'avaient
« pas de vaisseaux *et ne connaissaient* ni les fonds, ni les ports
« ni les îles de cette côte où ils allaient faire la guerre (1). »

Les Romains ne connaissaient donc pas les ports des Vénètes. Quant à César, il savait que ces ports étaient disséminés sur l'Océan, et s'il les croyait en petit nombre, il savait cependant qu'ils étaient assez nombreux pour abriter les flottes de la nation maritime la plus puissante de la côte. Dans sa courte description de notre pays, Pline se borne à donner le nom des nations, à citer quelques fleuves et à mentionner quelques îles. Malgré de longs développements consacrés à la Gaule, le récit de quelques faits plus ou moins véridiques et l'indication de quelques places de commerce très connues, Strabon est muet au sujet des ports du littoral. Ptolémée est le seul de ces trois géographes qui s'en occupe, mais ses lacunes sont considérables : il désigne deux ports entre la Loire et la Manche, Brivates qu'il place vers la Vilaine, et Vindana un peu au-dessous du promontoire Gobée ; il nomme un seul fleuve, le Hérius qui paraît correspondre au Blavet ; et cependant il y avait huit ou dix fleuves qui alors n'étaient pas moins accessibles aux navires qu'aujourd'hui.

En présence de tant d'omissions commises par les vieux géographes et de l'insuffisance de leurs renseignements, est-on bien fondé à faire d'après eux le compte des ports de la Vénétie ? Non. C'est une opération à laquelle il faut absolument renoncer. C'est à nous de chercher, non pas à faire ce compte d'après des auteurs qui n'en savaient rien et en employant la méthode par soustraction de M. Blanchard, mais à en régler le nombre d'après la connaissance que nous avons des lieux, et à compléter César dans les choses qu'il ne connaissait qu'imparfaitement.

Si dix-neuf siècles ont modifié nos côtes, ce qui est absolument

(1) *Ibid.*, ch. 9.

certain, ils n'ont pas dû augmenter d'une manière sensible le nombre des ports qu'on y rencontrait autrefois; ceux qui sont placés sur les fleuves avaient jadis leur raison d'être comme de nos jours, et pour un port que le Temps a pu faire disparaître, il a pu en créer un nouveau. Par ce qui existe actuellement, nous pouvons donc supposer ce qui existait alors.

En admettant que la Vénétie ait été limitée par le passage du Raz au nord, et la Vilaine au sud, elle devait posséder les ports correspondant à ceux qu'on appelle : Audierne, Pont-l'Abbé, Quimper, Concarneau, Pont-Aven, Quimperlé, Lorient, Auray, Vannes et Penerf. Là où les partisans du nouveau système voient deux ports tout au plus, il y a, en réalité, pour abriter la puissante flotte des Vénètes, une dizaine de ports disséminés sur deux cents kilomètres de côtes et situés presque tous aux bouches mêmes des fleuves; ces fleuves n'ont été ni créés ni agrandis depuis vingt siècles; sans la presqu'île guérandaise où, d'après César, les ports sont rares et presque nuls (1), les Vénètes sont encore supérieurs à leurs voisins du nord et du midi; et personne ne peut affirmer que la cité inconnue qu'on veut leur octroyer fût nécessaire à leur existence, ni qu'ils n'eussent pas souffert les Samnites dans la baie du Croisic.

Les appréciations de MM. Kerviler et Blanchard, sur les ports des Vénètes, n'ont donc aucune valeur; et leur affirmation que la presqu'île guérandaise appartenait à ces peuples n'a pas le moindre fondement.

Si Strabon avait pensé que cette contrée fût dépendante de la Vénétie, il eût écrit : « La Loire se décharge entre les Pictous et « les Vénètes. » Au lieu de Vénètes, on lit Namnites ou Samnites; s'il fallait lire Nannètes, les Vénètes n'en seraient pas mieux dotés. Si Marcien et Ptolémée l'avaient également pensé, ils

(1) «... Nos navires étaient retenus par les tempêtes, et il était très difficile de naviguer sur cette mer vaste et sans abri, avec ses grandes « marées et peu ou presque pas de ports. » (Liv. III, ch. 12.)

auraient placé les Vénètes dans les lieux où ils nous montrent les Samnites.

VII. — LE MOUVEMENT DES FLOTTES.

Tout le monde sait que les légions romaines étaient en quartier d'hiver entre Angers, Tours et Chartres, lorsque César résolut de faire la guerre aux Vénètes, et que la flotte qui devait le seconder fut composée en partie de navires appartenant aux ports de l'Océan. Or le passage des Commentaires qui nous apprend le départ de César et de Brutus pour la Vénétie, exprime évidemment l'idée de la séparation de la flotte et des légions. « César donne au jeune D. Brutus le commandement de la flotte et des vaisseaux gaulois rassemblés chez les Pictons, les Santons et dans les autres contrées soumises, et lui ordonne de partir le plus tôt possible pour la Vénétie, où il se rend lui-même avec ses troupes de terre (1). »

Les deux armées n'étaient point ensemble ; si elles avaient dû se réunir, marcher de concert dans la même direction, et maintenir leurs communications, César, grand ménager des mots, n'avait pas besoin de dire à Brutus de partir pour la Vénétie aussitôt qu'il le pourrait.

Y a-t-il après cela quelque chose qui nous fasse songer à un rapprochement ? qui nous fasse entrevoir une simple communication entre la flotte et les légions ? Non ; leur séparation est complète. Sera-t-elle de quelques jours, de quelques semaines seulement ? Non ; elle doit durer plusieurs mois.

Cette double situation de la flotte et des légions, que séparait l'Océan, a évidemment embarrassé M. Kerviler. Il avait dit, en premier lieu, que la flotte de Brutus avait descendu la Loire en vue des légions romaines ; mais, en dernier lieu, il modifie son premier thème, et, cette fois, pendant que César assiège la

(1) *César*, liv. III, ch. 11. Traduction de E. Sommer.

Grande-Brière, il envoie Brutus dans les parages des Charpentiers, afin d'investir les Vénètes par mer pour les prendre entre deux feux ⁽¹⁾.

Il est bien certain que César n'a pas songé à les prendre entre deux feux par un investissement de cette façon. La flotte vénète est dans les lieux où César attaque les Vénètes, et c'est même la présence de la flotte en ces lieux qui donne tant de soucis à César et permet aux populations serrées de trop près d'aller se réfugier sur un autre point de la côte. La facilité de la défense des Vénètes dépendant absolument de leurs vaisseaux, toujours prêts à secourir la cité menacée, il s'ensuit que la flotte vénète est dans la Grande-Brière, puisque, selon M. Kerviler, c'est là que César attaque les Vénètes et qu'il rencontre la plus longue et la plus énergique résistance. Brutus, en descendant la Loire, passe donc devant la flotte ennemie sans la voir; devant son chef qui l'attend, il passe, sans s'inquiéter de lui obéir; il touche le but, s'en éloigne et se dirige vers les Charpentiers.

Voilà l'ordre des flottes interverti: les Romains sont sur l'Océan, à douze kilomètres de l'embouchure de la Loire; ce sont les Vénètes qui occupent maintenant une position sur le fleuve. Mais le combat des deux flottes devant avoir lieu, selon le nouveau système, dans la baie du Croisic, où les Vénètes attendront les Romains venant du sud, par quel miracle vont-elles, dans ce chassé-croisé, éviter de nouveau la rencontre? Elles l'ont déjà évitée une première fois, lorsque Brutus, pour se rendre aux Charpentiers, passait devant Montoir où étaient les vaisseaux vénètes; il faudra bien qu'elles l'évitent encore une fois, lorsque les Vénètes quitteront la Loire et passeront devant les Charpentiers pour se rendre au Croisic. Et les vaisseaux des Santons, comment se sont-ils réunis à Brutus sans être arrêtés par les Vénètes? Et César et Brutus, pourquoi affectent-ils de ne pas se voir quand ils sont si rapprochés? Et pourquoi ne se rejoignent-ils qu'après des

(1) *Etudes critiques*, p. 16.

mois d'attente, quand ils pouvaient le faire si promptement, si naturellement, avec si peu d'efforts ?

Oublions un instant que la Grande-Brière appartenait aux Samnites, que son sol fut autrefois couvert de végétaux, et que les flots agités n'entamèrent jamais ses rives. Eh bien, comment expliquer que César combatte à Montoir, que sa flotte soit sous ses yeux, qu'il lui suffise d'un signe pour l'avoir près de lui, et que cependant elle soit toujours séparée de lui, quoiqu'il en ait un besoin extrême ? Comment admettre que cette flotte, au lieu de s'arrêter vers Montoir, où elle est impatiemment attendue, soit sortie de la Loire en naviguant devant l'ennemi qu'elle avait le devoir de combattre ? Que croire enfin de ces puissants vaisseaux vénètes qui laissent passer tranquillement devant eux les vaisseaux romains, et demeurent ensuite les froids témoins de leur lutte contre les vents et les flots ?

Non. Ce second thème ne doit pas être plus admis que le premier, et il faut absolument rayer des noms de lieux où combattit César la tourbière de la Grande-Brière et toute situation à portée de la Loire.

Avant d'aller plus loin, disons un mot de la flotte romaine où M. Kerviler semble ne voir, contrairement à ce que nous apprend César, que des bateaux de rivière, plats, et destinés à s'échouer à basse mer devant les Oppida (*).

Il y avait les vaisseaux des Pietons, peuples qui occupaient une grande longueur de littoral au midi de la Loire ; ceux des Suntons, qui possédaient le littoral à la suite jusqu'à la Garonne ; il y avait aussi ceux d'un certain nombre de nations qui étaient en paix avec les Romains.

Les Commentaires se servent des mêmes termes, *navires longs*, pour désigner les galères que César fit construire sur la Loire, et le vaisseau qu'il confia à Volusénus, chargé de reconnaître la côte de l'île de Bretagne ; et la carène de ces longs navires était moins plate que celles des embarcations vénètes.

(*) *Etudes critiques*, p. 19.

Enfin, la flotte même de Brutus, celle qui vainquit les Vénètes, fut envoyée dans la Manche l'année suivante, et réunie, vers Boulogne, aux vaisseaux chargés de conduire l'armée romaine en Angleterre (1).

Les vaisseaux de Brutus, ceux des Pietons et des Santons, n'étaient donc pas des bateaux légers destinés à naviguer sur les fleuves, mais bien de puissants navires capables d'affronter les tempêtes de l'Océan et de la Manche.

Nous voici maintenant devant les marais salants de Guérande. Faisons ici quelques concessions au nouveau système et admettons que le sol de ces marais n'ait pas subi d'affaissements. Au contraire, cette contrée, où l'on recueille le sel et le froment, était, à l'époque de César, une mer intérieure où tous les vaisseaux de la Vénétie pouvaient manœuvrer à l'aise ; ce qu'elle est aujourd'hui, elle le doit, soit à un exhaussement du sol, démontré par la présence des pholades dans les rochers de l'île de Batz, soit à un apport considérable de vases que les flots ont poussées, pour cette occasion et au détriment de la baie de Bourgneuf, dans les salines de Carheil et de Saillé.

Les légions romaines sont donc dans la presqu'île guérandaise, qu'ailleurs nous avons décrite assez longuement, pour n'avoir plus besoin d'en parler ; bornons-nous à rappeler qu'elle touche à la Loire par son angle *sud-est*, où les navires de Brutus peuvent facilement s'abriter. Quant à la flotte des Vénètes, elle est dans la mer intérieure du Grand-Trait.

Nous voilà déjà plus près des Commentaires, et nous pouvons ici, du moins, éviter les chassés-croisés qui, tout à l'heure, nous paraissaient si singuliers dans les mouvements des deux flottes.

Mais dans la configuration des lieux, le voisinage de l'Océan et la hauteur des marées, César rencontra bientôt des obstacles insurmontables. Lorsque les Vénètes étaient trop pressés par les Romains, « ils faisaient avancer un grand nombre de vaisseaux,

(1) *César*, liv. III, ch. 9 et 13 ; liv. IV, ch. 21.

« ce qui leur était extrêmement facile, y embarquaient toutes
« leurs richesses et se retiraient dans les places voisines, où ils
« recommençaient à se défendre avec les mêmes avantages de
« position. C'est ce qu'ils firent pendant une grande partie de
« l'été, d'autant plus aisément que les navires de Brutus étaient
« retenus par des tempêtes, et qu'il était très difficile de naviguer
« sur cette mer vaste et sans abri (1)... Plusieurs places avaient
« été enlevées ; mais César, voyant que tant de travaux étaient
« inutiles, et qu'en prenant des villes, il ne pouvait ni empêcher
« l'ennemi de fuir, ni lui faire du mal, résolut d'attendre sa
« flotte (2). »

Cherchons dans la plaine de Saillé des situations qui répondent à la grandeur et aux difficultés de cette lutte ; cherchons-y les îles, les presqu'îles, les promontoires, où pouvaient être situées les places attaquées par les Romains.

Au bas du plateau de Guérande, nous remarquons un certain nombre de petits villages, sans importance d'ailleurs, si ce n'est Queniquen, mais ils tiennent au plateau par des champs placés au-dessus des plus hautes marées, et il n'eût pas fallu que César fit de grands efforts pour les assiéger et les prendre. Nous cherchons, non pas les traces effacées par le temps, mais seulement les emplacements de ces cités que les Vénètes ont fortifiées pour y transporter les biens de la campagne, de ces langues de terre qui avançaient dans la mer, de ces chemins qui étaient inondés par les hautes marées, de ces îles enfin où les Romains ont dû faire la guerre. Nous ne voyons rien qui y réponde. Cependant voici le petit îlot de Saillé. Et puis ? L'île de Batz. Et après ? Le Croisic. Et enfin ? L'infini. Et la Vénétie, où donc est-elle ? Tout entière derrière César. Et l'armée vénète ? Séparée de son pays par l'armée romaine !

Cependant, pour justifier cette situation du Croisic, M. Kerviler

(1) *César*, liv. III, ch. 12.

(2) *César*, liv. III, ch. 14.

nous dit que tous les Vénètes n'étaient pas en ces lieux, que l'objectif principal de César était la destruction de leur flotte, et que lorsqu'elle fut détruite, le reste de la Vénétie capitula (1).

Il convient de mettre à sa place cet objectif que l'on prête au capitaine romain et de ne pas lui donner une valeur exagérée. Si César avait eu en vue, dès le principe, la destruction de la flotte vénète, à quoi bon dépenser tant d'efforts inutiles dans le siège des places, loin de sa flotte, avec ses seules légions ? Les Vénètes, en retenant les envoyés romains, furent les provocateurs de la guerre, et César qui n'y songeait pas, était alors en Illyrie. Bien des motifs l'engagèrent à l'entreprendre : « La détention
« outrageante des chevaliers romains ; une révolte après la sou-
« mission ; une défection après avoir donné des otages ; une
« ligue de tant de cités ; par-dessus tout, la crainte que les autres
« peuples, si l'on négligeait cette insulte, ne se crussent en droit
« d'en faire autant (2). »

Si le désir d'anéantir la flotte entière des Vénètes a existé, il est venu en son temps ; il est né de la situation même que ces peuples avaient provoquée, et sa réalisation est due au hasard, c'est-à-dire au calme qui survint tout à coup et les arrêta dans leur fuite.

Lorsque César va faire la guerre, il cherche à s'entourer de tous les éléments qui peuvent en assurer le succès. Sachant que ses adversaires avaient de nombreux vaisseaux pour défendre leurs places, et qu'il ne pourrait avoir raison de celles-ci qu'à la condition de posséder une flotte capable de lutter avec avantage contre la flotte ennemie, il dut songer tout naturellement à réunir autour de lui un grand nombre de navires. Un acte de cette nature constitue la plus simple des prévoyances, et il ne pouvait être négligé par le plus habile des capitaines.

Mais si César, à un moment quelconque, eut le désir de détruire

(1) *Etudes critiques*, p. 19

(2) *César*, liv. III, ch. 10.

la flotte ennemie, la situation du Croisic n'y fut absolument pour rien, et il y aurait aussi bien songé dans le Morbihan ou devant Penmarch que sur le plateau de Guérande.

M. Kerviler se défend ici d'avoir eu la pensée que toutes les forces vénètes fussent sur les lieux de l'action. Ce sentiment est conforme à la vraisemblance, car les Vénètes avaient de nombreuses cités qu'ils n'ont pu songer à démunir de leurs défenseurs. Tous les Vénètes capables de porter les armes n'étaient donc pas dans les lieux où se faisait la guerre. Mais la flotte y était tout entière ; toutes les forces mises en mouvement pour la grande lutte étaient là ; tous les habitants qui avaient fui leurs cités, tous les hommes qui avaient de l'expérience et du crédit, étaient sur cet îlot sans importance, égaré à l'extrémité de la péninsule armoricaine ; quant à la Vénétie, toute la Vénétie sans exception, elle était derrière les légions romaines.

Si les choses sont telles qu'on nous les décrit, César n'a plus besoin de continuer la lutte en ces lieux, et ce sera assez de la famine pour combattre à sa place. Il nous a dit tout à l'heure qu'en prenant des villes, il ne pouvait empêcher l'ennemi de fuir, et que c'est pour cela qu'il résolut d'attendre sa flotte. Désormais l'ennemi n'a plus aucun refuge derrière lui, son armée est massée au Croisic, sans pouvoir aller au delà, et César la tiendra en échec sans avoir besoin d'agir. Une seule de ses légions pourra s'emparer de la Vénétie qui n'a plus à lui opposer les puissants moyens de résistance que nous connaissons, et n'est plus défendue que par des soldats dont les Romains auront facilement raison.

Mais c'est là une situation que n'ont point prévue les Commentaires ; elle a tout contre elle : et la configuration des lieux ainsi que leur emplacement à l'extrémité de la péninsule, et la position sans issue des troupes et des populations vénètes.

Le choix du Croisic et des marais salants, pour défendre la Vénétie contre la vengeance de César, n'est donc aucunement justifié ; au contraire ; et si la capitulation des Vénètes est explicable à l'extrême limite, sinon en dehors de leur territoire, sur

un point complètement isolé, sans communication avec le reste du monde, elle l'est infiniment moins qu'au cœur même du pays qui défend son indépendance.

Peut-être nous objectera-t-on cependant que les nombreux vaisseaux qui sont là, vont pouvoir, en l'absence de Brutus, transporter au nord de la Vilaine l'armée vénète exposée à mourir de faim, dans le but de placer ce fleuve entre elle et l'ennemi, et d'obliger César à recommencer d'un autre côté, comme de plus belle, la grande lutte dont le premier acte est à Montoir et le second au Croisic. C'est évidemment ce qu'il y a de mieux à faire, afin de forcer César à laisser là les Samnites et à retourner sur ses pas, pour reprendre la guerre aux lieux mêmes qui en ont été l'unique théâtre.

Après avoir cru répondre à tous les arguments de ses adversaires, M. Kerviler aborde un point capital qui constitue, nous dit-il, un des plus forts arguments de sa thèse. Après avoir constaté que le tumulus de Dissignac, par exemple, a été violé, et qu'après la violation, ses deux chambres ont servi de sépultures *gallo-romaines*, il affirme que les tumulus de la rive gauche ont été trouvés intacts, comme ceux du Morbihan, et il en conclut que « la violation systématique de tous les tumulus de la pres-
« qu'île guérandaise fut une des conséquences de la défaite, et
« atteste encore la présence du vainqueur sur ce seul point du
« territoire vénétique (1). »

D'abord l'affirmation de M. Kerviler n'est pas justifiée. Sur la rive gauche de la Loire, les beaux dolmen du Port-Fessant, de la Haute-Folie, du Paquiaud et de la Gautrie, ont été bouleversés. Quant aux tumulus du Morbihan, ils ont renfermé, eux aussi, des sépultures *gallo-romaines* : en fouillant les deux dolmen de Rohel, près Ambon, le 6 juillet 1881, on a recueilli des instruments en silex, des fragments de poteries celtique et gallo-romaine,

(1) *Etudes critiques*, p. 20.

de la brique gallo-romaine et même de la poterie du moyen âge ⁽¹⁾. On pourrait citer de nombreux exemples semblables.

La connaissance que nous avons des matières employées dans les constructions par les Gaulois ⁽²⁾, permet d'affirmer que la brique leur était inconnue, et que les Romains leur en ont appris l'usage ; mais nos pères semblent n'avoir commencé à s'en servir dans les maçonneries que deux siècles environ après la conquête, et on trouve des traces de la brique dite *gallo-romaine* jusque dans les monuments de l'époque carlovingienne ⁽³⁾.

Les dolmen de la presqu'île guérandaise ont été utilisés pendant l'occupation romaine : les débris *gallo-romains* qu'on y rencontre n'ont pas d'autre signification, et rien n'autorise à voir dans la violation des tombes un signe de la colère de César. Loin que cette violation ait été une des conséquences de la défaite, elle n'a peut-être pas même été une des conséquences de l'occupation, car l'usage d'inhumer dans les tumulus dont l'origine se perd dans la nuit des temps, a persisté chez les Gaulois longtemps après la conquête ⁽⁴⁾.

Revenons cependant une dernière fois à la flotte romaine. Sa conduite est injustifiable, si la guerre a eu lieu dans un estuaire du fleuve ; s'il s'agit des marais salants, est-elle donc d'accord avec les Commentaires ? Non, pas davantage. Depuis le moment où César donna l'ordre à Brutus de le rejoindre en Vénétie, jusqu'au jour de la destruction de la flotte vénète, le capitaine et

(1) *Congrès archéologique de France, tenu à Vannes, en 1881*, p. 195 et suiv.

(2) *César*, liv. 8, ch. 25. — *Vitruve*, liv. 2, ch. 1 (cités par l'abbé Corblet, dans son *Manuel d'archéologie*, p. 34 à 35).

(3) De Caumont. *Cours d'antiquité monumentale*, t. 2, ch. V.

(4) De Caumont. *Cours d'antiquité monumentale*, t. 1, ch. V. Pendant les deux premiers siècles de l'ère chrétienne, les Gallo-Romains brûlaient généralement les corps et en renfermaient les cendres dans des urnes ; cet usage fut abandonné peu à peu vers le troisième siècle, époque à laquelle on commença à renfermer les corps dans des cercueils ; il y avait des cercueils en briques à rebords. (T. 2, ch. VII.)

le lieutenant sont éloignés l'un de l'autre, la mer les sépare, et les vents contraires retiennent les vaisseaux du second loin des lieux où ils sont attendus par le premier. Telle est la vraie situation que donnent les Commentaires.

Dans le cas cependant où les Vénètes seraient acculés au Croisic, et que César se crût obligé de continuer une lutte désormais inutile, il est évidemment maître de la presqu'île guérandaise, de Piriac à la Brière, et en communication directe avec sa flotte, car la tempête ne saurait empêcher celle-ci de s'abriter, en amont de Saint-Nazaire, dans l'estuaire de l'embouchure du Brivet que, depuis lors, les alluvions ont transformé en prairies ; le conquérant, contrairement à ce que nous lisons dans son livre, est donc à l'aise pour se concerter avec Brutus, et, ayant eu le temps de bien étudier la côte de Pornichet, ainsi que « les « ports, les îles, les fonds où il fait la guerre, » il peut choisir un moment propice pour diriger sa flotte, non pas dans la baie du Croisic, qui est beaucoup trop loin, mais dans celle du Pouliguen, que 25 kilomètres séparent du Brivet, et qui donne passage au Grand-Trait, dont on a voulu faire une mer intérieure.

Mais il faut avouer que si la confiance que César avait mise en Brutus fut bien justifiée au dernier jour de la lutte, elle dut être singulièrement ébranlée par la désobéissance du lieutenant pendant la durée de la campagne. Brutus est déjà passé devant Montoir sans aller au secours de César qui l'attendait ; il passera encore devant Penclâteau sans voir les gestes désespérés que lui fait César des hauteurs de Carheil ; et au lieu d'aller tout naturellement présenter la bataille aux Vénètes dans la baie du Pouliguen, où il rencontrait la première entrée de la mer de Guérande, il allongera inutilement son voyage de trois ou quatre lieues pour aller ranger ses vaisseaux dans la baie du Croisic.

Mais, dans toutes ces invraisemblances, que d'entorses données aux Commentaires, qui n'admettent ni cette proximité du capitaine et de son lieutenant, ni cette facilité d'atteindre la Vénétie et d'étudier son littoral ; et que nous voilà loin encore de l'idée qu'ils nous donnent des lieux où luttent les légions et de leur éloigne-

ment de la Loire ! « César voyant que tant de travaux étaient « inutiles, et qu'en prenant des villes, il ne pouvait ni empêcher « l'ennemi de fuir ni lui faire du mal, résolut d'attendre sa « flotte (1). »

Ces travaux si considérables étaient-ils donc nécessaires pour permettre à César de s'emparer de la presque île entière, les îles de Batz et du Croisic exceptées ? Et n'y a-t-il pas, au contraire, un grand sentiment de son impuissance dans ces mots : « Il résolut d'attendre sa flotte ! » Il n'est pas le maître de la situation ; la flotte est loin, la nature des choses est contre lui : il faut bien qu'il attende. « Nos navires, dit-il, étaient retenus par « les tempêtes, et il était très difficile de naviguer sur cette mer « vaste, sans abris, où les ports étaient rares et presque nuls(2). » « Les Romains, dit-il encore, ne connaissaient ni les fonds, ni « les ports, ni les îles de cette côte où ils allaient faire la « guerre (3). »

Pour tout esprit non prévenu, il est bien évident que, quelque part qu'on aille, à Montoir ou à Guérande, on est en présence d'un champ d'invasion insuffisant. Il est trop étroit dans la Grande-Brière qui, d'abord, a l'inconvénient d'être sur la Loire, où l'on n'est pas assuré qu'une mer intérieure ait existé au temps de la lutte ; où, dans le cas le plus favorable au système, la surface des marais, au cœur de l'été, était à peine recouverte d'une mince couche d'eau.

Sur le littoral de Guérande, il est trop dénué de défenses naturelles et encore trop près de la Loire ; car si on y trouve une mer pour abriter la flotte vénète tout entière, ce qui n'est pas encore démontré, on n'y rencontre point le vaste et difficile théâtre de la guerre décrit par les Commentaires, et la flotte romaine pouvait l'atteindre sans trop d'efforts.

(1) *César*, liv. III, ch. 14.

(2) *César*, liv. III, ch. 12.

(3) *César*, liv. III, ch. 9.

Et puis enfin, quelque part qu'on soit, à Montoir ou au Croisie, on n'est pas chez les Vénètes.

Pour tout esprit non prévenu, il est bien évident que cette vaste mer où les tempêtes retiennent longtemps Brutus, ce n'est ni la sortie de la Loire, ni la mer du Pouliguen que Brutus pouvait étudier dans un jour ; il est bien certain que l'îlot de Saillé, les îles des Charpentiers et des Evens, les ports de la côte de Batz, les fonds de l'embouchure du fleuve, ne répondent ni aux îles, ni aux ports, ni aux fonds inconnus où naviguent les Romains.

Quant à cette côte samnite où les ports sont rares et presque nuls, devant laquelle passe Brutus pour aller au-devant de César, et que baigne la mer où il lutte contre les éléments, elle est bien représentée par les falaises de Saint-Nazaire, la côte du Croisie et les rochers de Piriac ; et c'est encore plus loin qu'il faut aller pour rencontrer César.

C'est bien parce que les Vénètes sont très éloignés de la Loire, c'est bien parce que leur flotte n'est pas dans ces parages, que Brutus peut réunir tranquillement, sans être inquiété, les vaisseaux construits sur le fleuve à ceux qui viennent des ports de l'Océan. Et dans ce long retard de Brutus, dans cette difficulté de naviguer sur la vaste mer pour rejoindre l'ennemi, dans cette ignorance des ports et des îles où il va combattre, enfin dans cette résignation de l'attente à laquelle se soumet le plus actif des capitaines, il y a certainement une idée de grandeur, d'étendue, d'éloignement, qui nous transporte au delà, bien au delà de nos rivages.

APPENDICE

NOTE SUR LA GÉOGRAPHIE DE STRABON.

Ce que Strabon connaît bien de notre pays, c'est la province Narbonnaise, qu'on appelait alors la Celtique ; mais il a une connaissance imparfaite, incomplète, de la Gaule, et les débordements qu'il en donne ne présentent pas sa vraie situation (*). Pour n'appeler l'attention que sur ce qui nous touche, il ne nomme que les Vénètes et les Osismiens, en parlant des peuples qui bordent l'Océan, de la Loire à la Seine (**), et il passe sous silence les Andes, les Nannètes, les Rhedons et bien d'autres encore. Enfin nous n'avons pas toujours le texte exact du vieux géographe, et les traducteurs sont quelquefois obligés de le corriger pour lui faire dire quelque chose de sensé.

Malgré sa grande valeur, il faut donc n'avoir eu lui qu'une confiance raisonnée, et se défier d'une lettre douteuse, d'un mot malencontreux, lorsqu'ils nous paraissent opposés à la vraisemblance ou en contradiction avec les auteurs de son temps.

(*) Sa description où le Rhin et les Pyrénées, parallèles tous les deux, sont placés à l'orient et au couchant de la Gaule, que l'Océan limite au nord et l'Espagne à l'ouest, nous donne l'idée d'un littoral continu avec ses golfes et promontoires, ayant une direction générale de l'ouest à l'est, depuis l'Espagne jusqu'à la Belgique.

(**) C'est à une autre occasion qu'il parle des Samnites et des Lexoviens.

EXTRAITS DE LA GÉOGRAPHIE DE STRABON.

« La Gaule transalpine, dit Strabon, a pour limite occidentale la chaîne des Pyrénées, laquelle touche à la fois aux deux mers, à la mer intérieure d'une part, à la mer extérieure de l'autre, et pour limite orientale le cours du Rhin parallèle au mont Pyréné; enfin, pour limites septentrionale et méridionale, l'Océan, qui lui sert de ceinture à partir de l'extrémité supérieure du mont Pyréné jusqu'aux bouches du Rhin, et la mer de Massalia et de Narbonne prolongée par la chaîne des Alpes... jusqu'aux sources du Rhin. Quant au mont Cemmène, il s'avance perpendiculairement aux Pyrénées, à travers les plaines de la Gaule, et vient s'arrêter juste au centre du pays, c'est-à-dire dans les environs de Lugdunum (1). »

« Le pays se trouve arrosé dans tous les sens par des fleuves qui descendent soit des Alpes, soit du mont Cemmène et du mont Pyréné, et qui vont se jeter, les premiers, dans l'Océan, et les autres, dans notre mer intérieure... Ces fleuves... sont si heureusement distribués entre eux qu'on peut faire passer aisément les marchandises d'une mer à l'autre : à la vérité, il faut user de charrois dans une partie du trajet, mais c'est sur un espace peu étendu et d'ailleurs tout en plaine... ; la plus grande partie du trajet se fait bien par la voie des fleuves (2). »

« On trouve... pour peu qu'on y réfléchisse, que cette circonstance constitue le principal élément de prospérité du pays, en ce qu'elle facilite entre les différents peuples qui l'habitent l'échange des denrées et des autres produits nécessaires à la vie, et qu'elle établit entre eux une communauté d'intérêts d'autant plus profitable, qu'aujourd'hui, libres de toute guerre, ces peuples s'appliquent avec plus de soin à l'agriculture et se façonnent davantage au genre de vie des nations civilisées... Ainsi, le Rhône, qui peut déjà lui-même être remonté très

(1) *Géographie de Strabon*, liv. IV, ch. I, § I. Traduction de Amédée Tardieu.

(2) *Ibid.*, liv. IV, ch. I, § II.

haut, et l'être par des embarcations pesamment chargées, donne, en outre, indirectement accès dans beaucoup de cantons, par la raison que ses affluents sont également navigables et peuvent aussi transporter les plus lourds fardeaux; les marchandises reçues d'abord par l'Arar passent ensuite dans le Dubis, affluent de l'Arar; puis on les transporte par terre jusqu'au Sequanas, dont elles descendent le cours, et ce fleuve les amène au pays des Lexoviens et des Calètes, sur les côtes mêmes de l'Océan, d'où elles gagnent enfin la Bretagne en moins d'une journée. Seulement, comme le Rhône est rapide et difficile à remonter, il y a telles marchandises de ces cantons (toutes celles notamment qu'on expédie de chez les Arvernes pour être embarquées sur le Liger) qu'on aime mieux envoyer par terre sur des chariots. Ce n'est pas que le Rhône, en certains points de son cours, ne se rapproche sensiblement de l'autre fleuve, mais la route de terre étant toute en plaine et peu longue elle-même (elle n'est guère que de 800 stades) (1), invite à ne pas remonter le Rhône, d'autant qu'il est toujours plus facile de voyager par terre. A cette route succède la voie commode du Liger, fleuve qui descend des monts Cemmènes et va se jeter dans l'Océan. Si c'est de Narbonne qu'on part, on commence par remonter le cours de l'Atax, mais sur un espace peu étendu; le trajet qu'on fait ensuite par terre jusqu'au Garounas est plus long, mesurant à peu près 7 à 800 stades; après quoi, par le Garounas, comme par le Liger, on atteint l'Océan (2). »

« Le Garounas et le Liger, à peu près parallèles au mont Pyréné, déterminent, par rapport à cette chaîne de montagnes, un double parallélogramme, dont les deux autres côtés sont figurés par l'Océan et par les monts Cemmènes. Le cours de chacun d'eux mesure à peu près 2,000 stades (3). C'est entre les Bituriges Vibisques et les Santons, deux peuples de race gauloise, que le Garounas, grossi des eaux de

(1) Environ 120 kilomètres.

(2) Strabon, liv. IV, ch. I, § 14. — M. Blanchard prétend que les Vénètes devaient transporter l'étain à Narbonne par la Loire, et il fait dire à Strabon que les marchandises venaient de la mer intérieure par la voie de terre au pays des Arvernes, et de là descendaient la Loire pour aller à l'Océan. (*Vénètes, Namnètes et Samnites*, p. 202.)

(3) Environ 300 kilomètres.

trois affluents, débouche dans l'Océan. Les Bituriges Vibisques... ont leur emporium ou marché principal à Burdigala, ville située au fond d'un estuaire que forment les bouches du Garoumas. Quant au Liger, c'est entre les Pictons et les Namnites (ou Namnètes) qu'il débouche. On voyait naguère sur les bords de ce fleuve un autre emporium du nom de Corbilon (1). »

« Voici maintenant quels sont les peuples compris entre le Garoumas et le Liger qui ont été, avons-nous dit, annexés à l'Aquitaine :... sur le littoral, les Santons et les Pictons, les premiers, riverains du Garoumas; les autres, riverains du Liger (2). »

... « C'est dans le voisinage du Liger que sont établis les Arvernes; ce fleuve baigne les murs de Nemossus, leur capitale, puis il passe à Cenabum, principal emporium du marché des Carnutes, dont l'emplacement marque à peu près le milieu de son cours, pour se diriger de là vers l'Océan où il se jette (3). »

« C'est dans le voisinage de l'embouchure du Rhin que le divin « César établit le rendez-vous de sa flotte, quand il fut pour passer « en Angleterre (4). »

« Les derniers peuples que nous ayons encore à mentionner... ap-
« partienent à la Belgique parocéanique ou maritime. De ce nombre
« sont les Vénètes qui livrèrent à César cette grande bataille navale :
« ils s'étaient proposé d'empêcher César de passer en Bretagne, l'île
« de Bretagne étant le principal débouché de leur commerce (5). Mais

(1) Strabon, liv. IV, ch. II, § 1.

(2) *Ibid.*, § 2. — Strabon annonce quatorze peuples, il en nomme douze seulement.

(3) *Ibid.*, ch. 2, § 3.

(4) Strabon, liv. IV, ch. III, § 3.

(5) César donne d'autres raisons de cette guerre (liv. III, ch. 10). C'est l'année suivante que César s'embarqua pour l'île de Bretagne d'un lieu de la côte gauloise situé vers Boulogne; la flotte de Brutus qui avait combattu les Vénètes fut employée à transporter les légions romaines à travers la Manche. (César, liv. IV, ch. 21.)

« César eut facilement raison de leur flotte, bien que ses vaisseaux
« n'eussent pu faire usage de leurs éperons, le bois des embarcations
« vénètes ayant trop d'épaisseur : il laissa l'ennemi arriver sur lui
« à pleines voiles et poussé par le vent ; puis, sur son ordre, les Romains
« qui s'étaient munis de faux emmanchées au bout de longues piques,
« se mirent à couper et à arracher les voiles des vaisseaux vénètes,
« voiles faites en cuir à cause de la violence habituelle du vent dans
« ces parages, et que les Vénètes tendent, non avec des câbles, mais à
« l'aide de chaînes (1). »

« Dans l'Océan, non pas tout à fait en pleine mer, mais juste en
face de l'embouchure de la Loire, Posidonius nous signale une île de
peu d'étendue, qu'habitent soi-disant les femmes des Samnites (2)...
Aucun homme ne met le pied dans leur île, et ce sont elles qui
passent sur le continent toutes les fois qu'elles sont pour avoir com-
merce avec leurs maris, après quoi elles regagnent leur île (3). »

« Il y a quatre points sur le continent d'où s'effectue habituellement
la traversée dans l'île de Bretagne, ce sont les bouches du Rhin, du
Sequanas, du Liger et du Garounas. Toutefois, quand on part des
provinces rhénanes, ce n'est pas aux bouches mêmes du Rhin qu'on
s'embarque, mais sur la côte de Morinie attenante au pays des Mé-
napes : c'est là, en effet, que se trouve Itium, ce port dont le divin
César fit le rendez-vous de sa flotte quand il fut pour passer en
Bretagne (4). »

E. ORIEUX.

(1) *Strabon*, liv. IV, ch. 4, § 1^{er}. Quelques détails du combat sont racontés différemment par César : les vaisseaux des Vénètes sortirent du port et se rangèrent devant la flotte de Brutus ; avec leurs faux, les Romains saisissaient et attiraient les cordages, non pas les chaînes, qui fixaient les vergues aux mâts ; et c'est grâce au calme qui survint pendant l'action qu'ils purent terminer l'affaire (liv. III, ch. 14 et 15).

(2) Le traducteur écrit Namnètes, mais en déclarant dans une note que ce mot est une correction au texte de Strabon.

(3) *Strabon*, liv. IV, ch. 4, § 6.

(4) *Ibid.*, liv. IV, ch. 5, § 2.



MORBIHAN

Embouchure de la Vilaine

la Vilaine Fl.

FRANÇOISE
INFÉRIEURE

Ile Dumet

Mesquer

Piriac

G^{de} Brière

BAIE
DE
CROISIC

Guérande

Marais salants

Montoir

Le Croisic

Balz

Le Pouliquen

S^T NAZAIRE

Pornichet

les Evens

les Charpentiers

P^{de} de Chémoulin

la Banche

P^{de} de Penchâteau

P^{de} de S^t Gilles

Préfailles

LOIRE

Pornic

La Bernerie

BAIE
DE
BOURGNEUF

I^{le} du Pilier

Ile

Noirmoutiers

VENDÉE

CARTE
DU LITTORAL
A L'EMBOUCHURE
DE LA LOIRE

Echelle de 1 / 400 000

1885

TABLE DES MATIÈRES

PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE ET TABLE ANALYTIQUE
DES PROCÈS-VERBAUX

—
ANNÉE 1882
—

| | |
|---|------|
| * Appréciations sur les origines du globe, par M. Poirier. | v |
| Arrondissement de Saint-Nazaire. — Dictionnaire archéologique..... | 91 |
| * Bourgerel, <i>architecte</i> (M.) | ix |
| * Caverne des Cottés sur la Gartempe (Fouilles récentes). | ii |
| * Dessins du vieux Nantes, par M. L. Petit..... | viii |
| Dictionnaire archéologique, par M. Pitre de Lisle. — Arrondissement de Saint-Nazaire..... | 91 |
| César chez les Venètes, par M. E. Orioux..... | 177 |
| La grande Brière..... | 183 |
| Les Bretons chez les Venètes..... | 199 |
| La Basse-Loire et le littoral..... | 207 |
| Encore les Samnites..... | 189 |
| Notes sur la géographie de Strabon..... | 229 |
| * Étude archéologique (Inscriptions : <i>sub Ascia</i>), par M. P. Grolleau..... | vii |
| * Fouilles de la caverne des Cottés, par M. Raoul de Rochebrune..... | ii |
| * Hachette en fibrolithe, trouvée sur les bords de l'Isac, dans la commune de Saffré..... | iv |
| Jour de l'an en Angleterre, par M. l'abbé Dominique..... | 47 |
| Légendes bretonnes, par M. Régis de l'Estourbeillon..... | 57 |

| | |
|--|--------|
| * Objets entrés au Musée : un bloc de fer violenté par l'action du feu, triste souvenir de l'héroïque défense de la ville de Châteaudun, offert par M. Brunet..... | v |
| Une pierre portant l'écu des armes de Nantes, recueillie au lieu de l'ancienne porte Gelée, par M. Petit..... | x |
| * Parenteau (M. Fortuné) | ix |
| * Rochebrune (M. Raoul de) | ii |
| Seigneurie (la) des Évêques de Nantes, par M. L. Maître. | 66 |
| * Silex travaillés et ossements de la caverne des Cottés.. | ii |
| * Temporel des Évêques de Nantes, par M. Maître..... | iii-vi |
| Venètes (les), César et Brivates Portus, par M. René Kerviler | 1 |
| Le territoire des Venètes..... | 7 |
| L'expédition de César..... | 23 |
| Brivates Portus..... | 40 |

* VIEUX NANTES

Antipodes (hauteur des) xxix.

Barbin (*Marais de*), xxxii. — *Bastions* : Mercœur, xvii, — de Saint-André, xx. — *Bibliothèque*, xxxii.

Casernes des tours : de Chevigné, xxvii, — Guichard, xxvii. *Capitaine des bourriers*, xx. — *Celliers* du Port-au-Vin, xxvi. — *Chambre des Comptes*, xv, — id. (Palais de la), xiii. — *Chapelles* : Saint-Julien, xxvi, — de Saint-Jacques et de la Madeleine, xv. — *Château* (plan du), xvi. — *Charte* de Jean de Montfort, 1365, xvii-xviii. — *Chaussées* : Coustant, xiii, — de la Grenouillère, xxxii. — *Clubs* : de la Halle, xxiii, — Mirabeau, xxiii, — Quartier général, xxiv. — *Cohues* : au blé, xxii, — au poisson sec, xix. — *Cours* : Saint-André, xxviii, — Saint-Pierre, xxviii. — *Couvent* des Cordeliers, xiv.

Dessins communiqués par M. Petit, viii.

Écu aux Armes pleines de Bretagne, xxi. — *Échelles* : du Bon-Pasteur, xxvii, — Saint-Nicolas, xxvi. — *Écuries* du Duc (*petites*), xviii. — *Églises* : des Cordeliers, xiv, — des Jaco-

bins, xviii, — Sainte-Catherine, xxi, — Saint-Nicolas, xxiv-xxv, — Saint-Pierre, xvii, — Sainte-Radegonde, xvi-xvii, — *Eraux* : de la Monnaie de Jean II, xvii, — Grand Éral, xxiv. *États de Bretagne* (les), xvi-xviii. — *Évêché* (Fortifications de l'), xxviii, — Jardin de l', xxviii.

Fossés : du Château, xvii, — de Saint-Nicolas, xx-xxii-xxvi.

Gravures du vieux Nantes, xvii.

Halle au blé, xxii-xxiii, — *Hocquetiers*, xx. — *Hôpital*, rue du Port-Maillard, xviii. — *Horloge* publique du XV^e siècle au XIX^e siècle, xix. — *Hôtels* : d'Aux, xxviii, — Gérard Mellier, xviii, — des Postes et des Télégraphes, xxvii, — de la Suze, xv, — de la Vincendière, xviii. — *Hôtelleries* : de l'Aigle d'Or, xiii, — de la Petite Écurie, xviii, — de l'Image de Saint-Julien, xxvi.

Juridiction du pont en Vertais, xii.

Maisons : des Arrêts de Vertais, xii, — M. Commune, xxi. — Courtois, xxvi, des Jacobins, xvii, — Maceot Betaut, xviii, — de Mont-Fort, xv, — des Palefroix, xviii, — des Regaires, xxvii, — Tarin, xxvii. — *Messagers* de l'Université, xv. — *Murs de ville (anciens)* : du Port-Maillard, xvii, — de la Monnaie, xix, — de la Poterne, xx-xxii, — de Saint-Nicolas, xx, — de Sauvetout, xxix. — *Moulins* : de Brise-Bois, xii, — des Halles, xxi. — *Monnaies* : rebâtie par Jean II, xviii, — à la place du Bouffay, xix.

Noms divers. — M^{me} du Barry, xxvi, — Bougon, xxii, — de Brancas, xxv, — Guillaume Brunet, xiii, — Cacault, xiii, — Ceineraye, xxii, — Crucy, xxii, — Demolon, xxii, — Despré, xxii, — Doomer, xiii, — Douillard, xxii, — Éléonore d'Autriche, xvii. — Gellée de Prémion, xi, — Geoffroy Drouet, premier Maire de Nantes, xv, — Gérard Mellier, xvii, — Jean de Montfort, xvii, — Jourdain, xxii, — Jouvin de Rochefort, xii, — Landoys, xxvi, — Lavigne, xxii, — R. P. Majeune, xxviii, — Ogée, xxii, — Pierre de Dreux, xv, — R. P. Pierre-Étienne, xxviii, — Picou, xxviii, — Portail, xx, — Poulain de la Vincendière, xix, — Recommancé, xxviii, — de la Roche-Macé, xix.

Oratoire, XVI.

Places : d'Armes, XXIII, — Bretagne, XXVI, — du Bon Pasteur, XXIV, — du Bouffay, XIX, — de la Chambre des Comptes, XXVII, — du Champ de la Liberté, XXV, — de l'Égalité, XXV, — des Jacobins, XVIII, — Impériale, XXV, — Louis XVI, XXV, — Mirabeau, XXII, — Saint-Nicolas, XXVI, — de l'Orme, XXII, — Royale, XXV, — Thenard, XXIII. — *Plans* de Nantes : par Cacault, XXI, — Guillaume Brunet, XIII, — Jouvin de Rochefort, XII, — plan manuscrit, XII, — *Plans parcellaires* : Ceineraye, XXII, — Crucy, XXIV, — Portail, XX. — *Ponts* : de Brise-Bois, XII, — d'Erdre, XX, — de Saint-Nicolas, XXVII, — de la Poissonnerie, XIX-XXI, — de Sainte-Radegonde, XVII, — des Trois-Piles, XII, — de Vertais, XII. — *Ports* : Maillard, XIX, — Port-au Vin, XX. — *Portes* : Brancas, XX, — Drouin-Hillard, XVII, — Gelée, X, — Saint-Laurent, XVII, — Saint-Nicolas, XXV, — de la Poissonnerie, XXI-XXVIII, — du Port-Maillard, XIII-XVII-XIX, — de Sauvetout, XXIX. — *Prairie* de Bièce, XXVI, — *Pres* de Saint-Jacques, XVIII, — des Vieilles Justices, XXVI. — *Poterne* de la Bléterie, XXII.

Quais : Bélidor, XVII-XVIII. — Bouguer, XXIII, — Brancas, XXII, — Cassard, XXII, — Flesselles, XXII. — Tourville, XXIII. — de la Tremperie, XIX, — du Port-Maillard, XIX.

Râteau (grand) de l'Erdre, XXI.

RUES

| | | | |
|--------------------------|---------|---------------------|------------|
| Allée des Filles du Cal- | | des Caves..... | XV |
| vairé..... | XXII | Caylus..... | XIV |
| de l'Arche-Sèche .. | XX-XXVI | Cérutti..... | XXVIII |
| d'Austerlitz..... | XIV | Charlier..... | XXIV |
| | | des Cordeliers..... | XIV |
| de Beau-Séjour..... | XI | Cornic..... | XXVI |
| du Bel-Abord..... | XII | du Couëdic..... | XXII |
| Bel-Air..... | XII | Daguesseau..... | XIV-XXVIII |
| de Biesse..... | XI-XII | Dubois..... | XVIII |
| des Bonnes-Sœurs... .. | XVIII | | |
| de la Boucherie..... | XXIV | de l'Échappée..... | XII |

| | | | |
|-----------------------|--------|------------------------|------------|
| de l'Échelle..... | XXVI | Noire..... | XII |
| de l'Évêché..... | XXVIII | Pas-Périlleux..... | XII |
| Galilée..... | XXII | de la Peyrouse..... | XXII |
| de la Glacière..... | XXIV | Perdue..... | XIV |
| de Feltre..... | XXIV | du Port-Maillard.. | XIX |
| Frimaire..... | XII | de la Poulailleterie.. | XIX |
| des Halles..... | XXI | des Quatre-Vents.... | XII |
| Haxo..... | XVII | Refuge..... | XIV |
| des Jacobins..... | XVIII | Régulus..... | XXIV |
| de Jussieux..... | XVIII | de la Rôtisserie..... | XIX |
| de Langle..... | XXII | Royale..... | XXVII |
| Largillière..... | XVIII | Saint-François... .. | XIV-XXVIII |
| du Marchix..... | XIII | Saint-Jean..... | XIV |
| des Marchands..... | XIV | Saint-Julien..... | XXVI |
| des Marguins..... | XII | Saint-Nicolas..... | XXVI |
| du Martrays - Saint- | | Saint-Similien..... | XXIV |
| Jacques..... | XXIV | de Strasbourg..... | XVIII |
| Maurice-Duval..... | XV | de la Sauzaie-(Basse). | XX |
| du Mauvais-Détour... | XII | de l'Union..... | XVIII |
| des Mille Savates.... | XII | des Vieilles-Douves.. | XXVII |
| Neuve..... | XIV | | |

Ruisseau de la Grènerie, XVIII.

Tours: de la Barbacanne, XX,— Chevigné, XXVII,— du Connétable, XX-XXII-XXIV,— des Espagnols, XXII,— Grimaud, XXIX,— Guichard, XXVII,— Saint-Nicolas, XXVI,— du Râteau, XXI,— de la Poissonnerie, XXI,— de Sauvetout, XXIX.

Université, XV.

Les articles marqués d'un () sont extraits des procès-verbaux.*

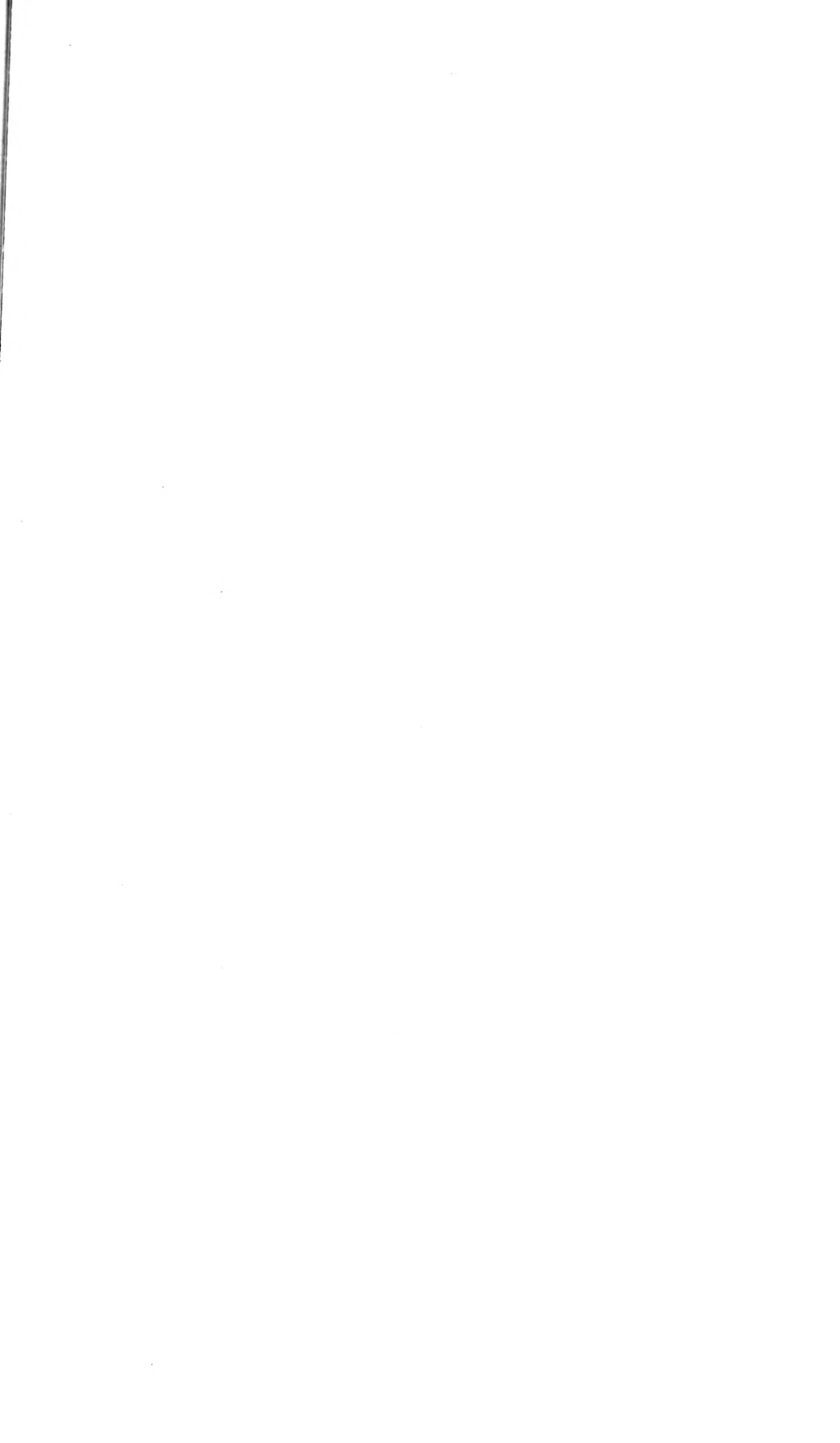
TABLE DES MATIÈRES

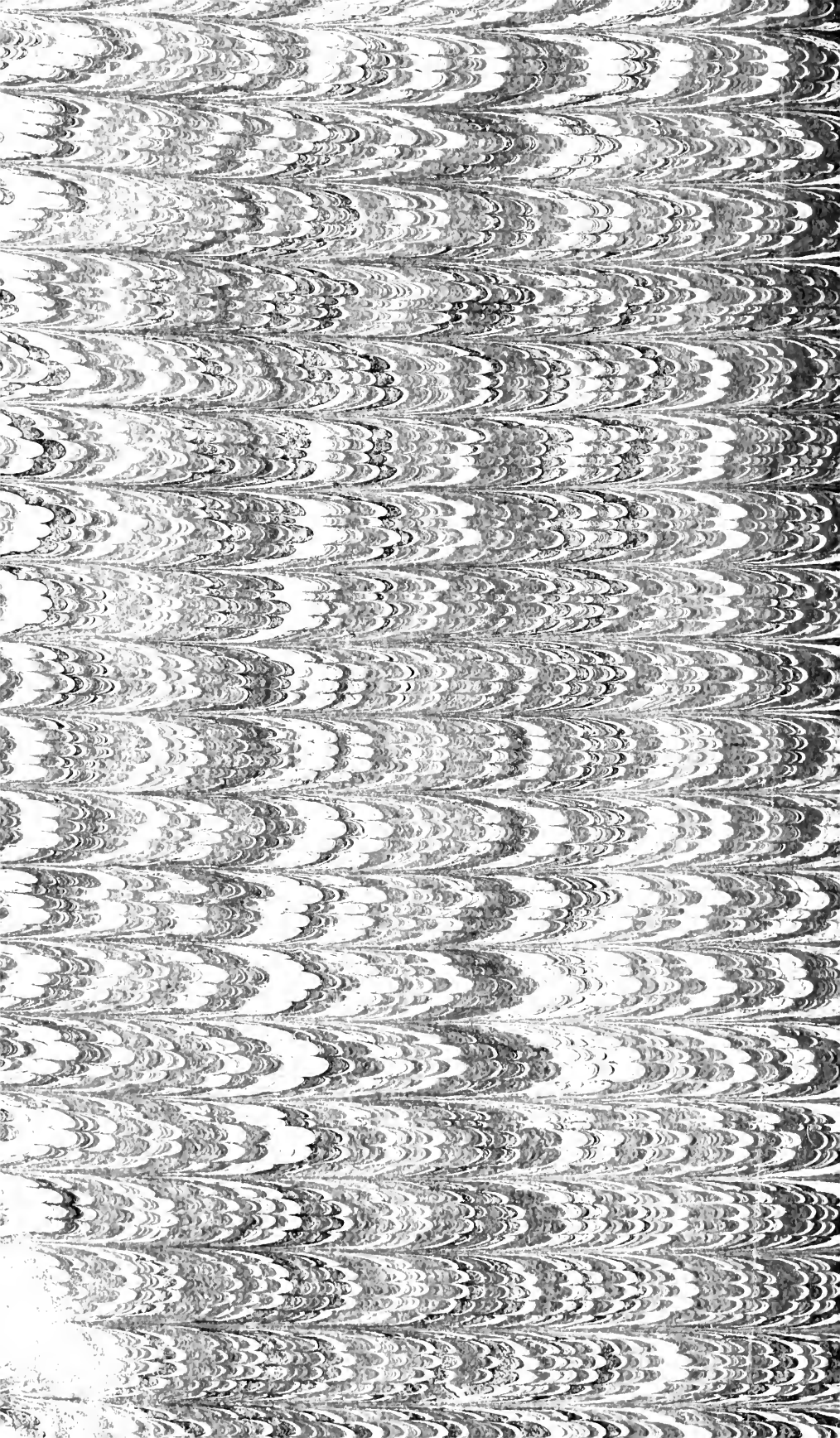
PAR NOMS D'AUTEURS

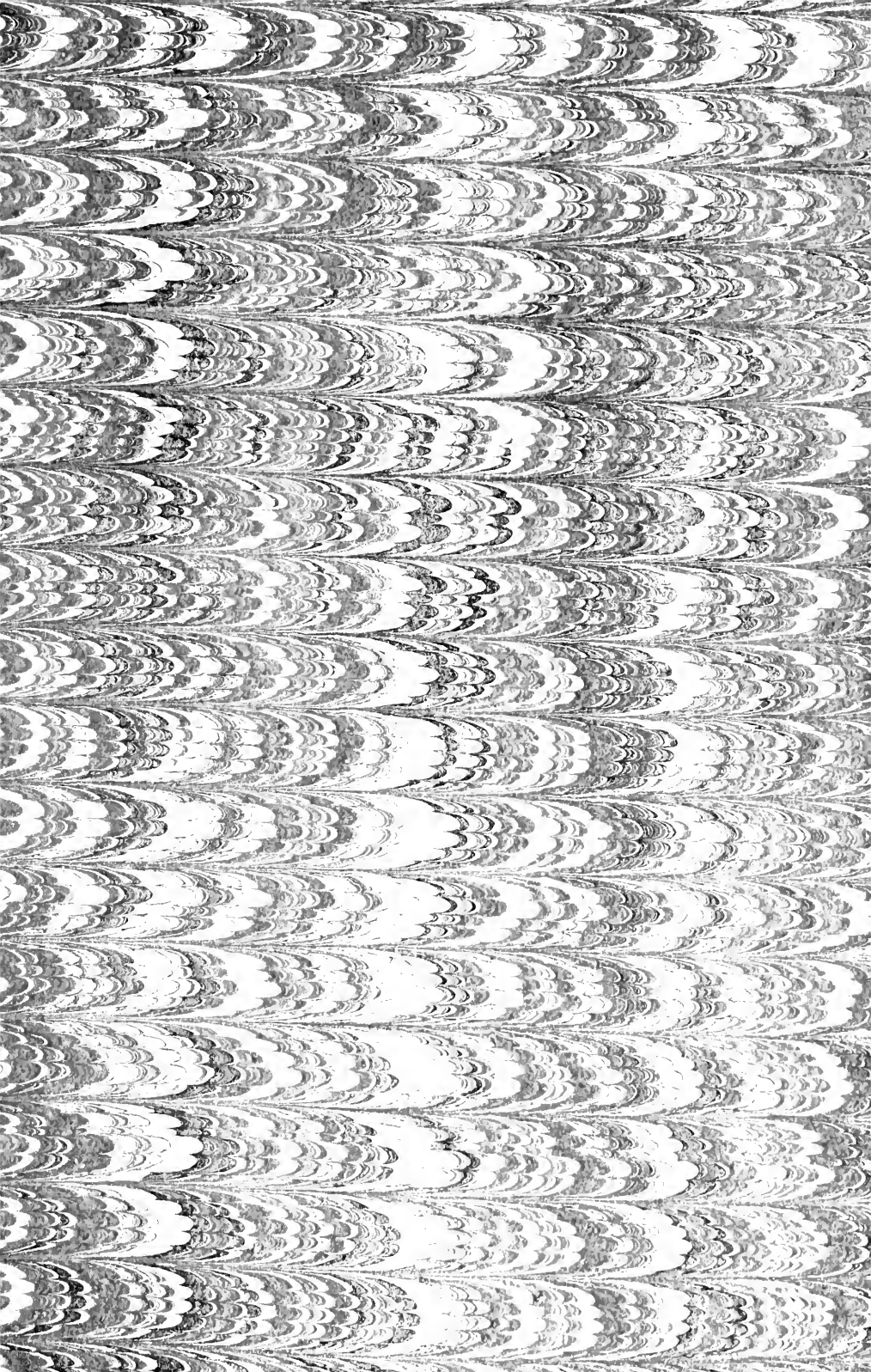
—
ANNÉE 1882
—

| | |
|--|-----|
| Abbé J. DOMINIQUE. — <i>Le jour de l'an en Angleterre...</i> | 47 |
| RENÉ KERVILER. — <i>Les Venètes, César et Brivates Portus.....</i> | 1 |
| Comte R. DE L'ESTOURBEILLON. — <i>Légendes bretonnes...</i> | 57 |
| PITRE DE LISLE. — <i>Dictionnaire archéologique de la Loire-Inférieure. — Arrondissement de Saint-Nazaire.....</i> | 31 |
| LÉON MAITRE. — <i>La Seigneurie des Évêques de Nantes.</i> | 66 |
| E. ORIEUX. — <i>César chez les Venètes.....</i> | 177 |

| | |
|---|---|
| Procès-verbaux des séances, par MM. DE GRANGES DE SURGÈRES, DE L'ESTOURBEILLON, PITRE DE L'ISLE.. . . | I |
|---|---|







GETTY CENTER LIBRARY



3 3125 00700 2922

